This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

✣ ✣

RVARD COLLEGE
LIBRARY

✣

FROM THE LIBRARY OF
ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

✣

PURCHASED APRIL, 1927

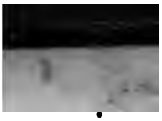

MÉMOIRES

PARTICULIERS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

QUI S'EST OPÉRÉE EN FRANCE EN 1789.

MÉMOIRES

PARTICULIERS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

QUI S'EST OPÉRÉE EN FRANCE EN 1789.

PAR CHARLES-GEORGES,

MARQUIS DE CLERMONT-GALLERANDE,

Pair de France,
lieutenant-général des armées du roi,
grand'-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

TOME TROISIÈME.

Paris.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE J.-G. DENTU,
RUE DU COLOMBIER, Nº 21.
M D CCC XXVI.

Fr 1373.50

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

MÉMOIRES

PARTICULIERS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

QUI S'EST OPERÉE EN FRANCE EN 1789.

Dans la séance du 19, il fut décrété que les membres d'une législature pourraient être réélus à une législature suivante, mais ne pourraient être réélus de nouveau qu'après un intervalle de deux ans; et comme si on eût pris à tâche de restreindre de plus en plus l'autorité royale, et de la rendre un véritable fantôme, on ajouta que le renouvellement du corps législatif, qui aurait lieu tous les deux ans, se ferait de plein droit, et sans lettres de convocation du roi, dans le lieu qu'il aurait déterminé pour ses séances.

Rien n'était plus absurde que ce décret; car s'il est vrai que le roi ait le pouvoir exécutif, suprême, il est sans aucun doute que c'est à lui à en procurer l'exécution; comme ce devait être un attribut essentiel de la royauté d'avoir le droit de dissoudre le corps légis-

latif, et de convoquer une autre législature, droit qui lui fut enlevé à la séance du 20, avec la même légèreté, et qui détruisit le simulacre même de la monarchie.

C'était sans le moindre examen, au milieu des éclats de rire et du tumulte que se portaient des lois aussi majeures, et que ces coupables législateurs, enragés de voir un terme imposé malgré eux à leur puissance, croyaient s'en venger en anéantissant celle qui devait leur survivre.

Était-ce donc pour le bien du peuple qu'ils agissaient? Non, sans doute; c'était même contre son vœu. Celui des provinces était connu : exprimé dans tous les cahiers, ils avaient essayé vainement de le faire changer. Les provinces voulaient un roi, une monarchie. L'habitude, un reste de sentiment pour le nom de *Bourbon* les attachaient fortement à ce genre de gouvernement, et ce n'est qu'à cet attachement, ce n'est que par la crainte de leur déplaire en le détruisant, que l'Assemblée avait conservé la forme monarchique, mais tellement altérée, tellement avilie, que le roi n'étant plus le dispensateur d'aucune grâce, d'aucun emploi civil ou militaire, et sans autorité sur les milices nationales, il ne pouvait plus faire que le mal, et enfin n'occupait plus le trône que pour contresigner les volontés de l'Assemblée. Payer ce droit inutile 25 millions par an, était une charge que le peuple devait trouver lourde, quand il aurait reconnu l'inutilité de la royauté. C'était là l'espoir de l'Assemblée, celui des démagogues, des républicains;

et c'est l'opinion qu'ils s'efforçaient d'inspirer au peuple. « Vous serez aussi bien gouverné sans roi, lui « disaient-ils, et il vous en coûtera 25 millions de « moins. » Au moment que la liste civile fut établie, des affiches placardées aux arbres du jardin du Palais-Royal, proclamaient ces pernicieux principes, qui ne germèrent que trop dans les têtes de la populace. Elle voyait journellement son roi si nul, si avili, tellement dépouillé d'autorité, de puissance et de l'éclat de la royauté, que depuis qu'on lui avait dit qu'elle le payait, elle n'avait plus pour lui ni considération ni attachement. L'infortuné monarque ne tarda pas à éprouver l'effet de ce changement de sentiment pour lui. Un jour qu'il montait à cheval, il fut assailli, au Point-du-Jour, par des blanchisseuses qui lui demandèrent de l'argent; elles mouraient de faim, disaient-elles. « Si j'en donnais à tous les malheureux qui en « ont besoin, répondit le roi, je ne pourrais y suffire; » et il continua sa route. « De l'argent! crièrent-elles, de l'argent! Nous t'en donnons assez pour que tu nous en rendes quand nous en avons besoin. »

Qu'attendre d'une nation que le mauvais esprit de ses représentans a poussée à un tel mépris pour son souverain? Hélas! il se manifestait de toutes les manières. Quand la reine ou lui passaient dans les rues, à peine les bourgeois ôtaient-ils leurs chapeaux. S'ils assistaient à leurs dîners, ils y étaient indécens et bruyans jusqu'à l'excès. Un jour que M. le dauphin sortait avec M^me^ de Tourzel pour aller se promener, un bourgeois assez bien vêtu se présente sur son passage,

et lui dit avec insolence et familiarité, qu'il ne passera pas sans l'embrasser. M^me^ de Tourzel prend par la main le jeune prince, effrayé de ce compliment, répond à ce particulier qu'il eût à modérer son transport; qu'il ignorait apparemment que l'usage n'était pas d'embrasser M. le dauphin, et monte en voiture avec lui. A peine y est-elle placée, que cet impudent s'écrie en la menaçant du geste : « Vous vous repentirez, ma« dame, d'avoir aussi mal reçu un homme qui a fait « cent lieues pour voir M. le dauphin, qui, au fait, « n'est qu'un citoyen comme moi. Regardez-moi bien: « avant qu'il soit six semaines, je vous ferai repentir « de votre insolence; vous ne serez pas alors si fière « qu'à présent. »

La crainte qu'on avait du peuple et d'augmenter sa licence, ôtait l'envie de la réprimer : la milice nationale était si mauvaise et si craintive, qu'elle n'osait agir, et elle jouissait plus en secret de l'audace du peuple qu'elle ne la désapprouvait. Tous ces détails font frémir. Je ne les rapporte que pour m'étonner, avec celui qui les lira, combien il est miraculeux qu'au milieu d'une nation qui avait brisé tous les liens de respect et d'obéissance, il ne se soit pas trouvé un fanatique assez criminel pour oser attenter aux jours de ses maîtres. La Providence veillait sur eux sans doute, car le crime suit toujours de bien près la licence.

Nous avons vu, au commencement des États-Généraux, l'opposition qu'a éprouvée l'établissement de deux chambres. L'égalité des rangs, que le parti des philosophes voulait établir, s'opposa à leur adoption.

Si, pour discuter et établir une Constitution, on avait pu croire que des députés bien intentionnés auraient de l'avantage à être réunis dans une seule chambre, il était aussi raisonnable de penser que deux chambres seraient nécessaires pour la maintenir, et préserver du danger des innovations continuelles auxquelles elle serait exposée. On n'avait que trop fait l'expérience du tumulte, du scandale, de l'indécence, inséparables d'une Assemblée trop nombreuse, pour ne vouloir plus s'y exposer. Les enragés mêmes sentaient combien les cris, les huées et le peu de dignité de ses séances avaient déconsidéré l'Assemblée, et l'avaient déjouée dans le peuple et dans les provinces. Tout à coup, à la séance du 21 mai, M. Buzot, après avoir peint les erreurs et le despotisme d'une Assemblée nombreuse et unique, proposa de diviser l'Assemblée en deux chambres, n'exerçant aucune supériorité l'une sur l'autre, formées par la voie du sort, sur la totalité des députés. Ce mode, quoique reconnu nécessaire par M. Chapelier, pour le salut de la Constitution, effraya les ennemis des distinctions, fit craindre aux patriotes le retour au système des deux chambres diversement composées, le retour des ordres et la destruction de l'égalité, de cette égalité objet de tous leurs vœux et de tous leurs efforts, et le premier bien de tous. Le projet de M. Buzot n'obtint d'autre succès que d'être ajourné.

Dans cette même séance furent décrétés six articles sur l'organisation du corps législatif, dont les plus intéressans concernaient l'inviolabilité des représen-

Mais comme beaucoup de marchands et de débitans trouvaient leur compte à vendre l'argent qu'ils recevaient par le détail de leurs ventes, ils refusèrent, en paiement de leurs marchandises, un papier qu'on ne pouvait les forcer à recevoir. Ces refus, des soupçons jetés sur la fidélité des chefs de cette compagnie, discréditèrent dès le principe ces billets de confiance; ils n'eurent plus cours, pour ainsi dire, que dans les sections respectives d'où ils avaient été émis; et l'on juge aisément de quel peu de ressource ils furent au commerce et à la circulation de Paris. Dans les provinces, où les assignats s'étaient soutenus avec le plus d'avantage, ils tombaient déjà avec rapidité. A Paris ils perdaient quatorze et jusqu'à quinze pour cent; les louis se vendaient quatre francs; les échanges avec l'Angleterre et la Hollande étaient tombés jusqu'à trente-deux pour cent, et menaçaient incessamment de ne plus exister. Rien de plus effrayant que la catastrophe où conduirait la durée de cette détresse pendant un mois seulement, et de plus difficile à prévoir que ce que pouvait devenir un État dans une crise semblable.

A ces maux se joignaient les progrès de l'anarchie; elle venait encore d'enfanter de nouveaux crimes et de nouveaux assassinats, par la terreur et l'impuissance des municipalités, réduites à assister passivement au spectacle de la férocité populaire. A Tulles, un M. de Massey, lieutenant au régiment de *Royal-Navarre*, qui, pour une offense légère dans le temps de la fédération, avait été proscrit par le peuple, avait

eu l'imprudence de rentrer dans cette ville, y avait été égorgé de la manière la plus barbare, et la municipalité écrivait froidement au district d'Uzerches : « La juste fureur du peuple n'a plus connu de bornes; « et sourd à nos exhortations, il a sacrifié M. de Mas- « sey à sa légitime vengeance » Quel langage! quels administrateurs, grands dieux! et quel peuple!

A Cahors, M. de Balleu de Saint-Geone, garde du corps, est insulté en passant dans la rue. Il se plaint au commandant de cette milice insolente; il en reçoit des outrages, se bat avec lui, et le blesse. Il échappe à la fureur de la garde nationale, qui veut venger sur lui la blessure de son chef : il est assiégé dans sa maison, où il se défend deux jours entiers, avec son frère et un domestique. Ses ennemis appellent les gardes voisines à leur secours : enfin, après avoir tué trois de ses assaillans, M. de Balleu et son domestique sont assassinés. On saisit son frère : percé de coups de baïonnettes, on le traîne à la potence; mais avant de le supplicier, le croira-t-on? ses bourreaux cannibales le forcent à boire le sang de son frère, et portent ces trois têtes en triomphe dans la ville de Cahors. Voilà cependant quels étaient les patriotes qui avaient juré de défendre les vies et les propriétés ! voilà la liberté dont jouissait ce malheureux pays ! Combien ces atrocités ne devaient-elles pas se multiplier, quand l'Assemblée nationale n'ordonnait aucune punition, aucune recherche, et ne parlait que le 21 mai 1791 de poursuivre les auteurs des assassinats commis à Aix le 14 septembre 1790,

verrait en Pologne une députation du peuple de Paris, pour complimenter le peuple polonais d'avoir imité son exemple. Rien n'eût été plus ridicule; car assurément rien n'était plus différent que les deux révolutions, par les principes et surtout les moyens. Je pense que cela n'a pas besoin de commentaire pour quiconque est de bonne foi, ou n'est pas totalement dépourvu de sens commun.

Les gens sensés, comme on peut bien le croire, ne se prêtèrent pas à cette illusion; mais il n'en fut pas de même du peuple, qui adopta sans hésiter l'idée flatteuse que sa Constitution servait de modèle aux États les plus reculés. Ainsi les démagogues, usant de leur charlatanisme ordinaire, mirent à profit la comparaison qu'elle aurait pu faire avec sang-froid des deux révolutions, comparaison qui n'aurait pas tourné à l'avantage de celle qu'il était de leur intérêt de lui faire aimer.

Il faut convenir que si, dans beaucoup d'occasions, le côté gauche ne s'est pas rendu difficile sur le choix de ses moyens, et que s'il en a employé de terribles, dans d'autres il a agi avec un art et une adresse merveilleuse, et n'a négligé aucune de ces ruses, aucun de ces petits moyens secondaires qu'on ne compte pour rien quand on ne connaît pas l'esprit du peuple, mais par lesquels on obient de si grands résultats. Il est évident que c'est à cette adresse que le fanatisme secondait, que le côté gauche a dû un grand nombre de ses succès. Le côté droit, au contraire, dénué de tous les moyens populaires, ou dédaignant de les em-

ployer, sans fonds suffisans pour essayer la corruption, était engagé dans une lutte bien inégale, où il ne pouvait que succomber. Qu'est-ce que la justice, l'honneur et la raison, pour des âmes viles guidées par l'intérêt? et que peut la vérité sur des êtres crédules, qui adoptent sans hésiter la première idée qu'on leur présente, quelque absurde qu'elle puisse être, et finissent par la défendre avec une opiniâtreté telle, qu'on serait tenté de croire que c'est leur propre opinion qu'ils défendent?

La séance du 23 mai, dans laquelle passèrent nombre d'articles relatifs au corps législatif, ne fut remarquable que par la lecture d'une lettre de la ville et des municipaux d'Avignon, adressée à l'Assemblée, pour lui peindre son affreuse situation, et l'assurer que le vœu du peuple avignonais pour se réunir à la France était bien réel, bien constaté, bien authentique. Cette ville, au moment d'être punie de ses propres excès, ne sachant plus comment échapper à l'armée qui la menaçait, et qui, repoussée de Carpentras, comme nous l'avons vu, voulait rentrer dans Avignon, implorait de nouveau le secours de l'Assemblée, lui peignait si pathétiquement les désordres qui l'environnaient, que tous les protestans, les Rewbell, les Rabaud, les Boissy-d'Anglas, demandèrent que l'affaire d'Avignon fût décidée le lendemain sans désemparer, et obtinrent l'ajournement.

En effet, le lendemain 24, M. de Menou, après avoir retracé de nouveau les malheurs d'Avignon, le prétendu vœu authentique de ses habitans pour leur

L'objet des trois autres articles du décret fut d'empêcher par la force toute irruption sur le territoire de France, et de réclamer tous les déserteurs français composant l'armée d'Avignon, en leur offrant amnistie de leurs crimes, et de faire poursuivre et punir les embaucheurs des deux partis.

Ainsi se termina cette affaire d'Avignon, qui occupa tant de séances, qui mit dans le plus grand jour l'injuste et haineuse politique de nos législateurs, afficha leur infamie, et montra à l'Europe entière qu'ils ne respectaient ni le droit des gens ni celui des souverains.

Pendant qu'ils s'évertuaient, par leurs débats passionnés, à propager l'anarchie et tous les crimes qui la suivent, par un contraste assez bizarre, ils écoutaient les projets philanthropiques d'un nouveau Code pénal, dont le but était d'abroger la peine de mort, et d'y substituer, même pour les plus grands crimes, une peine de cachot qui ne pouvait être infligée pour moins de douze ans, mais pas pour plus de vingt-quatre. Cette peine une fois subie, tout coupable, le régicide comme le parricide, rentrait dans la société, y recouvrait tous ses droits de citoyen actif, avait celui de les exercer, et pouvait conséquemment prétendre un jour au sceptre de la législation. Est-il concevable, je le demande, que des idées aussi systématiques, aussi absurdes, aient été écoutées et soient sorties du cerveau d'un magistrat? M. Lepelletier de Saint-Fargeau, ci-devant président à mortier au Parlement de Paris, avait rêvé cette production ridicule,

que le goût de l'innovation plus que le sentiment de l'humanité fit défendre aux zélés du côté gauche, par reconnaissance de son apostasie, après avoir été le plus ardent défenseur des droits de la noblesse, puisqu'il avait été le dernier à quitter sa chambre en 1789. Les supplices, la peine de mort et le déshonneur ineffaçable du fouet et de la marque répugnent sans doute à l'humanité; mais il est si reconnu dans le code du sens commun que qui ôte la vie à son semblable mérite de perdre la sienne; il est tellement prouvé que la sûreté de la société entière dépend de la vindicte publique, que la punition doit être graduée suivant la nature des délits, que chercher à proscrire ces bases premières d'ordre public, c'est se rendre complice plutôt que le vengeur du crime (1). Supposer tous les hommes ou assez parfaits ou assez susceptibles de sentimens pour être guidés par l'honneur et n'avoir pas besoin d'être contenus par la terreur et l'appareil des supplices est un être de raison, un délire philosophique. Et

(1) Suivant ce code barbare (car il en mérite le nom), le plus grand forfait n'était puni que de vingt-quatre ans de cachot, les crimes secondaires, du cachot, de la gêne, ou seulement de la perte de la liberté, et d'un travail manuel, adouci et réglé pendant la détention du prisonnier: et, par une contradiction remarquable, le régicide, l'assassin de son père, était puni de la même manière que celui qui aurait attenté à la vie d'un législateur, c'est-à-dire de vingt-quatre ans de cachot. On avait calculé comme possible que l'assassin d'un roi, ou son fils, pourrait être dans le cas de présenter une loi à la sanction de sa victime ou de ses descendans.

quel temps choisissait-on pour venir nous étaler ces belles théories? celui où les exemples journaliers pouvaient même faire douter si le frein des supplices pouvait être proportionné au déchaînement de la scélératesse. Certes, si dans le temps le plus prospère de l'empire français, si à l'époque où il y eut le plus de vertus, un homme eût osé proposer un pareil plan, on l'eût traité de visionnaire, d'insensé; et c'est au milieu d'un pareil chaos, que des législateurs, menacés des plus grands désastres, se livrent à de semblables démences, et ont le front de discuter froidement des propositions que les temps les plus calmes n'autoriseraient pas! O ma patrie! à quelles mains vous êtes vous livrée!

Le projet de M. de Saint-Fargeau reçut, comme on peut bien le croire, les honneurs de l'impression. Nous y reviendrons quand l'ordre des séances nous ramènera à celle de sa discussion.

Quoique le roi eût désigné les maisons de campagne et les parcs qu'il se réservait, l'Assemblée rendit encore, le 26 mai, un décret explicatif de cette disposition, et des châteaux qui rentraient dans le domaine de la nation. Ce même décret réglait les objets qui resteraient à la charge de la liste civile, tels que le garde-meuble et les bâtimens de la manufacture de Sèvres, ordonnait un inventaire des diamans appelés *de la couronne*, perles, pierreries, tableaux, pierres gravées, et autres monumens des arts et des sciences, comme si elle en eût craint la distraction; et par un mouvement injurieux de parcimonie qui pouvait faire

présumer qu'elle se repentait d'avoir accordé au roi une liste civile trop forte, l'Assemblée ordonna que les domaines et biens dont Sa Majesté percevrait les revenus, acquitteraient les contributions publiques et les charges de toute nature auxquelles sont soumis les biens des particuliers. Pour peu qu'on sache que les rois de France avaient un patrimoine, on trouvera dur, si ce n'est injuste, de les voir dépouillés de leurs propriétés avec autant d'effronterie. Mais ce n'était pas encore le dernier point d'humiliation auquel était réservé le malheureux Louis XVI!

Jamais, dans le cours de ses séances, l'Assemblée ne se montra plus insouciante et plus légère que dans celle du 27 mai. Pressée par le désir qu'on lui témoignait de sa séparation prochaine, effrayée de la multiplicité d'affaires qui lui restaient à terminer, elle trouva plus expédient de décréter de confiance, et sans le moindre examen, le tableau des contributions de chacun des départemens, que de le discuter d'une manière approfondie. De toutes ses opérations cependant, c'était une de celles qui méritait le plus d'être réfléchie. Que de renseignemens ne fallait-il pas prendre, ou positifs ou approximatifs, pour pouvoir fixer avec précision et sans surcharge, ce que l'arrondissement de chaque département peut supporter d'impositions! A peine établis, pouvait-on connaître à fond leurs facultés respectives: population, site, fertilité de sol, étendue, genre de productions, débouchés de commerce, que de choses devaient être prises en considération par des législateurs jaloux de bien remplir leur mission! Mais se

rappelant le temps perdu dans la division du royaume en districts; craignant que les réclamations qui éterniseraient les débats, n'altérassent la confiance déjà fort ébranlée, ils demandèrent que le tableau proposé fût décrété de confiance. La salle retentit d'applaudissemens et de cris *aux voix! aux voix!* En vain quelques esprits sages voulurent s'opposer au torrent; en vain représenta-t-on que le département de Paris, taxé seulement à 20,729,600 liv., paierait moins pour 1791, qu'on ne lui fournira de secours déjà décrétés, le tableau proposé ne fut pas moins accepté comme par acclamations, et au milieu d'un bruit inexprimable. On observera que, sous l'ancien régime, Paris seul et sa banlieue rapportaient au fisc près de 78 millions; mais Paris avait fait la révolution, Paris avait donné l'exemple à toutes les provinces de l'empire, Paris avait secondé la révolte de l'Assemblée nationale, avait obéi servilement à ses impulsions, et l'avait constamment accablée d'encens et de flatterie: que de titres! Il était bien juste qu'il en fût récompensé, et qu'il n'éprouvât pas le poids de son ingratitude, après avoir eu la bassesse de partager celle de sa conduite envers le roi. Le député Desmeuniers termina cette séance par exhorter l'Assemblée, à l'approche du moment de sa clôture, à repasser ses décrets, qui, disait-il, seront jugés par les contemporains et la postérité, et non pas au gré de tel ou tel parti. « C'est, ajouta-t-il, de la force du gouvernement qu'il faut s'occuper; car nous n'avons plus de momens à perdre..... En régénérant le royaume, telle

était votre force, que vous avez dû quelquefois dépasser le but. Dans des temps plus faciles, on corrigera ces imperfections; mais qui peut prévoir le résultat d'un défaut de sagesse, à l'époque où nous sommes arrivés? »

Si l'Assemblée eût été pénétrée à temps des utiles vérités renfermées dans l'extrait de ce discours, si elle eût employé tous ses moyens de les mettre à profit, elle n'eût pas encouru le mépris et le discrédit où elle est tombée, et dont elle ne saurait jamais se relever; il est trop tard: mais a-t-elle jamais voulu le rétablissement de l'ordre? était-il dans l'intérêt de ses chefs? Non, elle ne l'a jamais voulu, et elle le voudrait vainement aujourd'hui: tous les ressorts sont brisés, ses lois méconnues et enfreintes: elle est elle-même aux ordres de ce peuple dont elle s'est servie pour établir sa puissance, tremble devant lui, et n'ose lui commander. L'autorité royale peut renaître de ses cendres; mais celle d'une Assemblée ne peut sortir de la boue.

A l'exception de quelques fanatiques, le plus grand nombre des enragés sent bien la détresse de sa position, le danger du royaume, et celui que peut faire courir le changement subit de l'opinion: mais que faire? quel remède y apporter? il n'en est point. Non seulement ils sont forcés de s'avouer à eux-mêmes le péril qui les environne, mais de l'avouer aux autres, et de convenir de leurs coupables imprudences. Les Lameth, et beaucoup d'autres, sont les premiers à conseiller de quitter le royaume; mais, auteurs de ses

maux, dans l'impuissance de les adoucir, ils ne peuvent soutenir l'édifice, et leur dernière ressource sera de le laisser crouler pour se cacher sous ses débris.

On ne peut être témoin de tant de maux; je dirai plus, on ne peut être homme doué de la faculté de penser et de réfléchir, sans être pénétré de la plus profonde douleur, en voyant le désordre et l'anarchie dévorer ce beau royaume, que quelques réformes sages eussent pu sauver de la crise dont il était menacé. Toutes les ressources nécessaires se trouvaient dans la volonté et les sacrifices du souverain, et l'abandon des priviléges des ordres exprimé dans leurs cahiers. Quel est donc le génie malfaisant qui a égaré nos régénérateurs de la route du bien, pour les jeter dans celle du mal? qui les a détournés d'entrer dans un port assuré, en cinglant à pleines voiles, au lieu de se précipiter dans des écueils pour y trouver un naufrage inévitable? Ce ne peut être qu'une aveugle fatalité qui les a conduits.... Fermons donc les yeux, et soumettons-nous aux décrets de la Providence; peut-être ne nous abandonnera-t-elle pas toujours. Les Français ne sont pas tous coupables; la plupart même, je me plais à le croire, ne doivent pas être confondus avec la horde barbare qui poursuit l'innocence et la vertu, qui voudrait tout dévorer, tout ensanglanter.

Ces réflexions, qui naissent naturellement de notre position, sont cruelles, sévères, sans doute, mais elles ne sont pas exagérées. Je voudrais les éloigner; mais elles me poursuivent; et je lis sur nos murailles, comme Balthazar lisait sur celles de son palais, ces terri-

bles paroles prophétiques : *Mane*..... Frappé de tous les malheurs que je vois, plus encore de ceux que je prévois pour mon roi, pour mon pays, pour tout ce qui m'attache à l'existence, devenu aussi cruel que nos persécuteurs, mes vœux s'épuisent à trouver une vengeance proportionnée à leurs forfaits.

Mais suspendons, s'il se peut, notre juste indignation, et reprenons la pénible tâche que je n'ai pas plus le courage de continuer que d'abandonner.

L'Assemblée s'occupait à faire goûter aux provinces le nouveau mode de contribution, en y répandant une instruction artificieuse et consolante, lorsque sa sécurité apparente fut troublée par la nouvelle d'une insurrection à Colmar, qui décida le départ du vicomte de Noailles, député, dont le régiment semblait plus porté pour le pays que pour la Constitution. Bientôt cette alarme fut suivie d'une lettre encore plus fâcheuse du département du Bas-Rhin. Le directoire mandait le désespoir des nobles émigrés, les fureurs des prêtres, les risques que pouvaient courir et que couraient en effet ceux assermentés qui voulaient prendre possession : le soin qu'on avait de les fuir, les préparatifs hostiles et les rassemblemens formés sur la rive droite du Rhin, tout faisait craindre une invasion, tout était à prévoir et rien à négliger pour la sûreté du pays, qui exigeait un secours de cinq mille hommes de gardes nationales pris dans l'intérieur du royaume. Un renvoi aux comités débarrassa l'Assemblée de ces tristes et affligeantes nouvelles ; mais son ennui s'accrut lorsqu'après la lecture

de l'instruction destinée aux colonies, on parla des réclamations faites par les chambres de commerce de Nantes et du Havre. On nia leur existence et l'arrivée de ces adresses; des députés dirent qu'ils les avaient entre leurs mains, et en réclamèrent la lecture; alors on les taxa de *manœuvres*, on accusa ces alarmes légitimes de *combinaisons criminelles* et *de mouvemens concertés*. « Ce sont des factieux! criait M. Rewbell. — Faites taire M. Malouet, qui attaque vos décrets, ajoutait M. Dumest. » Un député fit observer que M. de Casalès ressemble à Henri VIII, qui, sous peine de mort, défendit de lui annoncer qu'il était malade, et qui mourut parce qu'aucun médecin n'osa lui parler de son danger. Après cette épigramme, M. Malouet certifia à l'Assemblée que les villes maritimes les plus zélées pour la Constitution étaient dans une alarme extrême sur les suites de son décret; qu'elle pouvait rendre la paix aux colonies par un article interprétatif, que l'instruction qu'on venait de lire ferait encore plus de mal que le décret, et qu'on pouvait le prévenir en ajoutant un article qui, sans exclure les gens de couleur des assemblées primaires, les rendît inéligibles aux assemblées représentatives.

Malgré ces motifs, malgré la raison, qui ordonnait de ne pas repousser l'expression du vœu des négocians, malgré les instances, la voix de la justice fut étouffée pas les clameurs; les adresses du commerce ne furent pas lues. L'Assemblée aima mieux risquer et compromettre le sort de ses colonies, que de con-

venir, en rétractant ou en corrigeant ses décrets, qu'elle n'était pas infaillible, et le 26 mai, elle chargea le roi d'envoyer, sans délai, l'instruction telle quelle aux colonies. C'est ainsi que les affaires se traitaient : l'esprit de parti et l'amour-propre gâtaient tout.

On sera moins étonné de l'éloignement de l'Assemblée pour la lecture des adresses, quand on saura que, séduite par le nom imposant de l'*abbé Raynal*, et trompée par son président, elle avait consenti, le 31 mai, à entendre une adresse de cet ancien apôtre, de ce vieil amant de la liberté. Elle s'attendait, comme on peut bien le penser, aux éloges les plus flatteurs, aux adulations les plus fades sur ses glorieux travaux. Quels furent son indignation et son dépit, quand ce philosophe, qui se reprochait à lui-même d'avoir pu contribuer à l'égarer par les opinions trop hardies de ses ouvrages, lui présenta, au lieu d'encens, la critique la plus sévère, l'improbation la plus amère de sa conduite, et le tableau le plus pathétique et le plus vrai de l'état de la France, de son anarchie et de son danger! On ne peut se peindre sa surprise et sa rage. L'austère langage de la vérité blessa des esprits qui n'étaient pas faits pour l'écouter et des oreilles qui ne voulaient pas l'entendre. Les législateurs, indignés qu'on eût eu l'audace de la faire parvenir jusqu'à eux, ne trouvèrent pas dans l'adresse de l'abbé Raynal les principes répandus dans ses ouvrages, feignirent de ne pas l'en croire l'auteur, et improuvèrent hautement leur président de les avoir exposés à cette scène mortifiante pour leur amour-propre. M. Bureau

de Puzy, qui occupait alors le fauteuil, s'excusa en disant qu'il ne connaissait qu'imparfaitement l'adresse avant d'en avoir proposé la lecture à l'Assemblée, qu'il savait seulement qu'elle n'y était pas flattée; qu'au surplus, il lui avait supposé le courage nécessaire pour entendre la vérité. Cette excuse, au lieu de l'apaiser, produisit l'effet tout contraire; car dans son dépit, l'Assemblée rendit le lendemain un décret qui s'opposait à ce que M. Bureau de Puzy restât aide-de-camp du général Luckner, commandant en Dauphiné. Mais cette plate vengeance, qui satisfit pour le moment l'animosité des législateurs, n'arrêta pas l'effet que produisit contre eux l'adresse imprimée et répandue partout. Le nom de l'*abbé Raynal*, du patriarche de la philosophie moderne, de cet homme pour qui tous les sectateurs de la liberté étaient pénétrés du plus saint respect, déjoua mortellement l'Assemblée et les philosophes. L'effet en fut si général et si marqué, que, pour éviter la rage qu'en conçurent les législateurs, l'abbé Raynal fut obligé de battre en retraite à la campagne, pour prévenir les dangereuses conséquences de l'indignation philosophique et patriotique combinées. Sans cette sage précaution, le philosophe aurait peut-être éprouvé que, pour avoir changé de mains, le despotisme n'en était pas moins sévère. Si celui du peuple pesait sur l'Assemblée, celui de l'Assemblée s'en vengeait cruellement sur les individus. La France en avait deux à supporter également redoutables : tel était l'état de sa nouvelle liberté.

Encore un mot sur l'abbé Raynal, car je ne puis me refuser à consigner ici mon opinion sur ce célèbre et dangereux écrivain, digne aujourd'hui d'être plaint. Ses écrits, ce n'est pas douteux, sont bien coupables; les conséquences ont suivi de près les erreurs qu'ils renferment; mais le noble aveu de ses torts, son touchant repentir, la loyauté de sa démarche, méritent l'indulgence de ses adversaires. Il a été aussi courageux envers l'Assemblée qu'envers les rois, ce qui était plus difficile dans ce temps de désordre; et s'il a trop sacrifié à la philosophie moderne, il a prouvé qu'il était aussi capable de sacrifier à la vertu.

L'ordre du jour ramenait à l'importante question de la peine de mort, que l'inhumaine philanthropie de M. de Saint-Fargeau voulait abroger. M. de Lameth était de son avis : il trouvait les exécutions publiques contraires aux mœurs et au caractère doux des Français. Le besoin d'exemples frappans fit réfuter cette opinion, et établir le principe politique que l'appareil des supplices serait gradué suivant les délits. Les avocats des parricides, des assassins, des incendiaires, voulaient bien cependant qu'il y eût mutilation pour les régicides; mais le parricide n'étant pas mutilé, on jugea que le régicide ne devait pas l'être. Quelques membres se récriaient contre l'idée de nommer de tels crimes dans le code des lois civiles d'un si beau siècle. Enfin, du milieu des exagérations banales et toujours philosophiques, sortit cependant un décret sage, qui ordonna que la peine de mort serait réduite à la

perte de la vie sans tortures ; que la réintégration dans l'état de citoyen pourrait avoir lieu, et qu'aucune marque ou flétrissure perpétuelle ne pourrait être appliquée sur le corps d'aucun individu condamné.

Le même esprit d'humanité populaire qui avait fait désirer la suppression de la peine de mort, réfléchit sur les travaux publics des forçats. Six mille étaient distribués dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort ; mais heureusement le gain réel que retirait l'État de leurs travaux, et l'économie de n'avoir pas à bâtir quatre-vingt-trois maisons de force (on en voulait une par département), les sauva de la réforme, et l'Assemblée statua, le 2 juin, que la peine des travaux publics forcés serait maintenue pour les crimes qu'elle désignerait.

Bientôt désolée de n'avoir pu sauver la vie à tous les scélérats, l'humain comité proposa de leur couper la tête, la pendaison lui paraissant trop cruelle. C'est, dit M. Chabroud, caresser un préjugé qui n'existe plus ; je penche pour la corde : cet avis, remarquable dans sa bouche, ne fut pas suivi. Le système du médecin Guillotin, si ce ne fut sa machine, triompha : la décollation fut décrétée, et substituée à la potence (1).

---

(1) Cette décision fut bien importante pour la suite des évènemens révolutionnaires ; car je suis convaincu que c'est à la promptitude du supplice, à la certitude où l'on était que le patient n'avait pas le temps de souffrir, en un mot, à cette facilité de destruction de l'espèce, qu'il faut attribuer le plus grand nombre des

des lettres de grâce. « Il n'y
« dit M. Charles de Lameth, si l'on met quelqu'un
« au-dessus de la loi. Jamais il n'entra dans l'esprit
« d'un seul des membres de l'Assemblée constituante
« la majorité qui a fait la Constitution, d'accorder au
« roi le droit de faire grâce. Ne pas [illegible]
« roi de ce droit, ce serait autoriser à [illegible]
« publique à douter du [illegible]
Telle était la politique [illegible]
M. de Lameth était l'[illegible]
laient déférer au peuple [illegible]
tres penchaient à le [illegible]
L'abbé Maury, fidèle [illegible]
droits, moins comme [illegible]
que comme une suite [illegible]
toutes les monarchies [illegible]
tous les peuples [illegible]
administration de la [illegible]

lité demande une justice particulière, appelée avec raison *clémence*, et qui devait être mise en dépôt entre les mains du roi. C'était lui ôter le seul moyen qu'il eût de corriger le funeste effet de la prévention des juges prononçant sans examen, ou par frayeur d'un peuple abusé par des vraisemblances. Il n'existe pas dans l'univers un seul monarque qui n'ait le droit de faire grâce. Pourquoi vouloir l'enlever au chef suprême de la plus illustre monarchie de la chrétienté? « Remarquez, dit-il, que, par un mouvement inex-« plicable, les mêmes hommes qui ne voulaient pas « avant-hier qu'on pût condamner un seul homme « à mort, ne veulent pas aujourd'hui qu'on puisse « faire grâce à un seul condamné. »

En effet, ce contraste était frappant. Exceptant l'assassinat prémédité et le crime de lèse-nation, l'orateur prouva, par des exemples, qu'il n'y avait aucun inconvénient à ce que le roi de France conservât un droit que tous les peuples, que les Anglais et leurs jurés bénissent dans leur roi. Ce droit, inhérent à la royauté, en est la consolation et la douceur; il est une partie du pouvoir exécutif, puisque l'Assemblée elle-même serait obligée d'en revêtir un général dont elle signerait la patente. « Cela, disait-il, était telle-« ment démontré, que si vous ne l'accordez pas au « roi, vous ne l'accorderez certainement à personne. »

Ce discours, trouvé trop monarchique, fut traité de déclamation par M. Duport. Mais, à leur tour, ses raisonnemens sur les lois et les jurés anglais décélèrent beaucoup d'ignorance. On lui objecta que, parmi

les grâces consignées dans les registres de la chancellerie, il y en avait quatre-vingt-dix sur cent accordées à la classe la plus éloignée des courtisans. Il répliqua que jamais un homme considérable n'avait été mis en jugement : on cita cent exemples. Mais tout fut inutile; tous les efforts eussent été vains, le parti était pris : comment laisser à Louis XVI un droit qui pouvait le consoler de la perte de tous les autres? C'eût été trop humain. La discussion fut remise au lendemain 4 juin; mais ce jour-là, M. Malouet ne fut pas plus heureux que ne l'avait été la veille l'abbé Maury: quoique voulant, pour conserver simplement la forme monarchique, demander que lorsque les jurés auraient déclaré le coupable graciable, il fût renvoyé devant le roi, pour obtenir des lettres de grâce, il ne fut pas écouté, et l'abolition des lettres de grâces pour tous les crimes jugés par des jurés fut prononcée.

Ainsi fut consommée la dernière atteinte qu'on pouvait porter à la prérogative royale; aucun sentiment direct n'attachera plus désormais le peuple au prince, privé de cette prérogative sublime dont jouissent tous les rois les moins absolus, dont même les États-Unis de l'Amérique ont investi le président de leur congrès. Qui eût dit, il y a vingt ans, qu'un roi de France, soi-disant aimé de sa nation, serait dépouillé de l'attribut le plus utile à la nation et le plus honorable pour la royauté? Il n'y avait pas long-temps que l'abbé Raynal avait dit, dans son adresse à l'Assemblée nationale : « Vous avez conservé le nom du roi, mais, dans « votre Constitution, il n'est plus utile . et il est encore

« dangereux. Vous avez réduit son influence à celle « que la corruption peut exercer; vous l'avez, pour ainsi « dire, invité à combattre une Constitution qui lui « montre sans cesse ce qu'il pourrait être. Voilà, mes- « sieurs, un vice inhérent à votre Constitution, un vice « qui la détruira, si vous ou vos successeurs ne vous « hâtez pas de l'extirper. » Si elle eût suivi ce sage conseil, loin de consommer son criminel ouvrage, elle fût revenue sur ses pas; mais elle a préféré l'abîme où elle se précipite à la fausse honte de rétracter ses erreurs.

Les séances des 6, 7 et 8 juin furent remplies par une foule de propositions rédigées d'avance dans les comités, et décrétées sans discussion, sur les peines infligées aux différens crimes contre l'Etat et contre la Constitution. Les fonctionnaires publics, et surtout les ministres, n'étaient pas oubliés dans ces différentes punitions. L'expression de la loi y était si vague, présentait un sens si aisé à étendre ou à interpréter défavorablement; la peine de mort, celle du cachot ou de la grâce y était tellement répétée, qu'il n'y avait que l'envie de voler ou la crainte de mourir de faim qui pût laisser l'espoir de trouver des fonctionnaires publics.

Dans la séance du 9, on rétablit une loi qui existait pour empêcher la publication des brefs du pape, s'ils n'étaient pas revêtus de l'autorisation du corps législatif et de la sanction du roi. Auparavant il fallait qu'ils fussent enregistrés aux parlemens, pour être publiés et faire loi de l'Église. Les horribles détails de l'assassinat de M. de Mauduit remplirent la séance du soir du même jour; mais celle du 10 devint

très-intéressante, par le rapport de M. Bureau de Puzy, au nom des divers comités réunis. Leur proposition était de licencier l'armée ou les officiers. Depuis la permission que l'Assemblée avait donnée aux soldats de fréquenter les clubs, leur insubordination était au comble, et ils regardaient comme suspects tous les officiers qui voulaient maintenir l'ordre et l'obéissance. Les comités sentaient bien qu'en cet état, une armée ne peut pas subsister, et qu'elle devient nulle dès qu'une méfiance mutuelle est établie entre les chefs et les subordonnés: mais les enragés de l'Assemblée, les républicains faisaient travailler tous les clubs des provinces affiliés aux jacobins, pour faire chasser tous les officiers des troupes par leurs soldats, et ils engageaient ces sociétés à écrire à l'Assemblée pour la décider à prendre ce parti comme une mesure pressante et indispensable, qui était le vœu unanime du peuple.

Le rapporteur représenta d'abord qu'un licenciement partiel des officiers serait arbitraire: qu'au total il serait vexatoire et dangereux: que des officiers de remplacement pris dans la masse des citoyens seraient inexpérimentés et ignorans: qu'on paralyserait l'armée en les choisissant parmi les sous-officiers: et que d'ailleurs le meilleur d'entre eux ne serait jamais qu'un officier au-dessus du médiocre. Cette mesure était donc inadmissible dans les circonstances présentes. Passant ensuite aux soldats, le rapporteur exposa que leur insubordination était accréditée par l'appui que leur donnaient les citoyens: que ces soldats vont

persuadés que, sous le privilége du patriotisme, il n'est rien qu'ils ne puissent tenter; et que les excès d'insubordination auxquels ils se sont livrés ont porté à la tiédeur et au dégoût le plus absolu, non seulement les officiers regrettant l'ancien ordre, et blessés des principes de l'égalité, mais même tous ceux qui étaient le plus sincèrement attachés à la révolution.

Ces vérités, et le danger d'un licenciement général, ayant frappé le rapporteur, il proposa de sévir contre les soldats insubordonnés; mais cette proposition ayant révolté le côté gauche, il se restreignit à décréter que tous les officiers signeraient un engagement d'honneur d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi et à la Constitution, et d'accorder en retraite un quart de leurs appointemens à ceux qui refuseraient de signer.

Roberspierre, fougueux apologiste de tous les genres d'insurrection, saisit cette occasion d'outrager, d'injurier sans mesure les officiers qu'il traitait d'*aristocrates armés pour le despotisme*. Le mot d'*honneur*, inséré dans le projet de serment, le mit hors de lui; il le nommait *un principe féodal*, et se faisait gloire de ne pas connaître un pareil *honneur* (1). Il conclut enfin au licenciement général des officiers, aux acclamations des tribunes.

M. de Casalès, exprimant sa juste indignation de la manière dont on traitait les officiers français, releva justement leur courage héroïque, leurs vertus,

(1) Roederer est celui qui a poussé l'hyperbole le plus loin dans ce genre : « Il faut déshonorer l'honneur, » a-t-il dit.

leur conduite, qui, entourés de séditions soudoyées, de municipalités faussement patriotes, avait été telle, qu'ils étaient irréprochables au point qu'il n'y avait contre eux aucune accusation. « C'est à eux seuls « qu'on doit d'avoir encore des soldats sous les dra- « peaux. Jamais des sous-officiers n'obtiendront la « confiance qu'ils prennent dans leurs officiers : il « suffit de les consulter eux-mêmes pour en acquérir « la certitude. Les frontières sont ouvertes; l'inté- « rieur sera livré au pillage. Il importe, concluait-il, « que ce projet insensé soit rejeté aussitôt que pro- « posé; la discussion seule pourrait en devenir fu- « neste. »

Avant de prononcer sur le sort des officiers, on demanda un rapport du comité diplomatique, afin qu'on sût si la force de M. le prince de Condé n'existait pas dans l'armée française, et malgré M. Freteau, la discussion fut renvoyée au lendemain 11 juin.

Le rapport diplomatique de M. Freteau fut le premier travail où les comités n'eussent pas pris le ton de confiance et de sécurité auquel ils avaient imprudemment habitué l'opinion publique. Il était effrayant; il parlait de l'agitation des puissances extérieures, des projets hostiles que les mécontens y fomentaient, et de l'état d'inquiétude, d'insurrection et de révolte de l'intérieur des provinces, de manière à bien démontrer que si jamais la France eut besoin d'un gouvernement vigoureux, c'était en ce moment. Mais une telle chose n'était pas possible. Toutefois le rapport fit un grand effet; et comme il chargeait essentiellement

M. le prince de Condé, en parlant de ses fréquentes entrevues avec les différens princes de l'Allemagne, ce fut contre lui que se dirigea toute la virulente haine de l'Assemblée. Revenant d'abord aux questions agitées la veille, elle décréta, à une grande pluralité, qu'il n'y avait pas à délibérer sur le licenciement des officiers de l'armée. On passa ensuite au serment : MM. Maury et Casalès voulurent prouver qu'il serait inutile et dangereux d'en exiger un nouveau. Deux décrets leur fermèrent la bouche; et malgré leur opposition, malgré celle de MM. d'Ambli, de Foucault, de Regnault, etc., il fut adopté. Nous reviendrons en son lieu sur ce serment et sur sa rédaction. Il fut ensuite décrété (1), d'après le rapport des comités diplomatique, de constitution, militaire, des rapports et des recherches :

1° Que tous les régimens sur les frontières seraient portés au pied de guerre, et que les arsenaux seraient approvisionnés de munitions nécessaires.

2° Que dans chaque département il serait fait une conscription libre de gardes nationales de bonne volonté, dans la proportion d'un sur vingt.

3° Qu'ils ne pourraient s'assembler et s'élire des officiers que lorsque les circonstances l'exigeraient, et

---

(1) On s'étonnera peut-être qu'une assemblée aussi audacieuse n'ait pas enveloppé M. le comte d'Artois dans la même proscription que M. le prince de Condé : on peut assurer que cela fut agité dans le comité diplomatique, mais qu'il n'osa pas encore y placer son nom.

d'après les ordres du roi; qu'ils seraient payés par l'État lorsqu'ils seraient employés pour la patrie.

4° Que le roi sera prié de faire notifier (1), dans le plus court délai possible, à Louis-Joseph de Bourbon-Condé, que sa résidence près des frontières, entouré de personnes dont les intentions sont notoirement suspectes, annonce des projets coupables.

5° Qu'à compter de cette déclaration à lui notifiée, Louis-Joseph de Bourbon-Condé sera tenu de rentrer dans le royaume, dans le délai de quinze jours, ou de s'éloigner des frontières, en déclarant formellement, dans ce dernier cas, qu'il n'entreprendra jamais rien contre la Constitution et contre la tranquillité de l'État.

6° Et à défaut par Louis-Joseph de Bourbon-Condé, de rentrer dans le royaume, ou, en s'en éloignant, de faire la déclaration ci-dessus exprimée, dans la quinzaine de la notification, l'Assemblée nationale le déclare rebelle, déchu de tous droits à la couronne.

Décrète que tous ses biens seront sequestrés, et que toute correspondance et communication avec lui, ou avec ses complices et adhérens, demeurent interdites à tout citoyen français sans distinction, à peine d'être

---

(1) M. de Montmorin choisit le comte de Ségur pour cette commission, et lui écrivit même à cet effet; mais celui-ci trouvant la mission trop désagréable ou trop au-dessous de la dignité d'un homme nommé à l'ambassade de Rome, la refusa : elle fut confiée au sieur Duverrier, secrétaire du sceau.

poursuivi et puni comme traître à la patrie; et dans le cas où il se présenterait en armes sur le territoire de France, enjoint à tout citoyen de lui courir sus, et de se saisir de sa personne, ainsi que de celle de ses complices et adhérens; même le rend responsable de tous les évènemens hostiles qui pourraient être dirigés contre la France sur ses frontières :

7° Ordonne à tous les directoires de veiller d'une manière spéciale à la conservation des propriétés de Louis-Joseph de Bourbon-Condé;

8° L'Assemblée nationale charge les départemens et districts, les municipalités et les tribunaux de faire informer contre tous embaucheurs, émissaires et autres qui entreprendraient d'enrôler, ou de faire déserter aucun soldat français.

Tel fut ce fameux décret obtenu par M. Freteau, ci-devant conseiller au Parlement, janséniste de son métier, et qui avait usurpé la réputation d'un homme de bien et d'un juge éclairé. Ce décret était un remède impuissant, un palliatif misérable et insuffisant aux maux qui menaçaient la France. Car ordonner des forces sur le papier, sans en créer ou en affermir le mobile, c'est tracer un plan de défense sur le sable. De quelle force est une armée, quelque nombreuse qu'elle soit, levée à la hâte, sans discipline, sans officiers, sans généraux, et sans magasins d'aucun genre? Il est dérisoire de compter sur une pareille ressource. Mais telle est la jactance de tous les révoltés; une preuve de l'ignorance où était l'Assemblée sur la coalition des puissances, était sa démarche envers M. le

prince de Condé : elle n'attribuait qu'à lui seul tous les mouvemens extérieurs.

La question du serment était à l'ordre du jour : le ministre du Portail l'avait rédigée. Chaque individu devait l'écrire, la signer, et la déposer à la municipalité du lieu. On promettait d'honneur d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de défendre et maintenir de toutes ses forces la Constitution décrétée et sanctionnée, et l'on consentait à se déclarer infâme, si jamais on manquait à cet engagement. On accordait à ceux qui le refuseraient un quart ou la moitié de leurs appointemens. Cette clause était pleinement illusoire; car il était aisé de sentir que, dans un tel moment, ceux qui le refuseraient se devoueraient en victimes à la rage de leurs soldats corrompus, et à la fureur d'un peuple devenu fanatique. D'un autre côté, renoncer, sur son honneur, à la religion de ses pères, s'engager de même à défendre ce qu'on n'aime point, et ce que l'on ne connaît point, convenir soi-même de la possibilité de manquer à son serment, et s'avouer soi-même coupable, si on y manque, c'est obliger à l'impiété et au parjure. L'agitation des officiers alors en activité de service fut extrême ; un grand nombre d'entre eux écrivit au côté droit pour le consulter. Il était désirable que le serment fût adopté ou rejeté unanimement par toute l'armée ; et si, du côté moral, l'honneur faisait répugner à souscrire un tel serment, du côté politique, le salut de l'armée et la force des circonstances en prescrivaient impérieusement la nécessité. Les membres du côté

droit, qui s'étaient rassemblés pour cette importante décision, furent partagés d'opinion. Le mot d'*infâme* coûtait à prononcer et à souscrire. Qui pouvait en donner le conseil? La conscience sans doute. Quoique la multiplicité des sermens ordonnés par l'Assemblée en diminuât l'importance, et qu'on pût regarder celui-ci comme arraché par la force, l'alternative accordée de le prêter ou de le refuser était embarrassante, en ce qu'elle laissait l'apparence de la liberté, et que, dans cet état, un honnête homme ne peut se lier contre sa conscience. On prévit dès lors que l'acceptation ou le refus du serment ne serait pas unanime dans l'armée, et que les plus grands inconvéniens en seraient le résultat. L'Assemblée nomma dans son sein des commissaires pour aller le recevoir dans les provinces frontières; elle les investit des plus grands pouvoirs, de celui de destituer ou de placer à leur gré des officiers; elle en fit, en un mot, des espèces de dictateurs.

Dans la séance du 13 juin, l'Assemblée, après avoir étendu aux officiers de marine le serment décrété pour les officiers de terre, régla quelques articles relatifs à l'organisation du corps législatif; elle ajourna à la prochaine législature la répétition que ne cessait de faire M. le duc d'Orléans, d'une somme de quatre millions et quelques cents mille livres, pour la dot de la feue reine d'Espagne, promise par son contrat de mariage, et cédée à Louis d'Orléans, son frère, par acte du 26 avril 1742. M. le duc d'Orléans actuel était évidemment propriétaire de cette créance sur

l'État : sa branche en avait constamment touché les intérêts, et il faut avouer que, dans tous ses mémoires, son droit à cette propriété paraissait incontestable. D'après son dévouement à l'Assemblée, et l'usage qu'il faisait de son argent, sa liquidation devait être ordonnée sans difficulté. Ce prince y comptait si bien, qu'il avait délégué cette somme à ses créanciers. Mais l'ingrate Assemblée oublia tous ses services, ne se souvint que du mépris qu'il méritait, et ne voulut pas même être juste pour lui. Belle récompense d'avoir embrassé sa cause, et de s'être livré à l'opprobre de son parti! Tout le monde applaudit à cette juste punition de son dévouement.

Une loi sur les attroupemens des ouvriers, et les instructions du comité colonial aux commissaires du roi, chargés de porter les décrets dans les colonies, remplirent, au milieu de tumultueux débats, la séance du 14. Dans celle du 15, on reprit le Code pénal, et dans les articles qui passèrent, la responsabilité des ministres ne fut pas oubliée. On passa, le 16, la distribution de deux millions six cent mille livres sur les quinze millions destinés à suppléer à la dépenses des travaux publics : on supprima, pour le 1er juillet, les ateliers de Paris, ce qui causa un murmure parmi ses habitans : on ordonna à la municipalité de cette ville de rendre ses comptes au département, qui les soumettrait ensuite, par un compte, à l'Assemblée. L'orateur (M. Charles de Lameth, qui emporta ce dernier décret, ne le fit pas dans le but de faire reprendre les sommes [illegible]

plus irréligieuse. On remarquera, par cette scène, à quel point les factieux étaient attentifs à ne négliger aucun des petits moyens capables d'exalter les têtes, même, par leur âge, les plus indifférentes à la chose publique.

Le compte des dons patriotiques reçus fut présenté à l'Assemblée le 17 : il se montait à 5,614,526 liv., il n'en restait plus de disponible que 269,676 liv. : le reste était consommé. Le compte fut agréé, et les trésoriers de cette partie déchargés. On sera sans doute étonné du peu de produit de cette ressource, que l'enthousiasme avait fait présumer devoir être énorme. Le code pénal remplit une partie de la séance, qui fut terminée par une motion, fort applaudie, de donner un effet rétroactif à la loi, portant la peine de mort pour tout membre de législatures convaincu d'avoir trafiqué de son opinion pour argent, présens ou promesses; mais elle ne fut pas adoptée.

D'affligeantes nouvelles d'une insurrection considérable en Corse occupèrent la séance du 18; il paraissait que la religion en était le principal motif. Les administrateurs de Bastia étaient en fuite, et les habitans redemandaient leur ancien évêque. Ils se soumettaient, dans leur adresse à l'Assemblée, à tout ce qui concernait la Constitution civile et temporelle, mais non à ce qui concernait la constitution nouvelle du clergé, et demandaient, à cet égard, que les choses fussent remises sur le pied où elles étaient avant les États-Généraux. L'Assemblée, indignée que les moines et le fanatisme eussent osé enfreindre ses lois,

ne voulut pas y déroger : les administrateurs se plaignaient qu'ils n'avaient pas de forces ; elle décréta d'y envoyer deux frégates, des troupes, des commissaires et ordonna une information par-devant le tribunal de Corte.

Décidée à rendre de jour en jour plus ouverte sa persécution contre le clergé, elle voulut faire tomber le premier trait de sa vengeance sur un de ses principaux chefs, le cardinal de Larochefoucault, ancien archevêque de Rouen, prélat chargé d'ans et de vertus. Des lettres adressées par lui, et qu'il avoua, tendantes à avertir les ecclésiastiques de son diocèse que les prêtres constitutionnels n'avaient aucuns pouvoirs spirituels de lui, servirent de fondement à l'accusation et à la procédure des juges de Saint-Germain-en-Laye, qu'ils envoyèrent cachetées à l'Assemblée. On en fit le rapport à la séance du 18 au soir ; et la conclusion du rapporteur fut qu'il y avait lieu à accusation contre M. le cardinal, tout en rendant justice à ses vertus. « Il ne pouvait, disait-il, ignorer que le lieu où il prétendait exercer ses fonctions épiscopales était démembré de son diocèse. » On trouvait que fléchir dans une telle circonstance serait relever l'audace des prêtres réfractaires, et ranimer toutes les espérances des mécontens. C'est votre courage, ajoutait-on, qui a fait la Constitution, c'est votre fermeté qui l'achèvera. Il est évident, disait un autre, que l'objet véritable de la publicité de ces lettres était de soulever le peuple contre son pasteur légitime. M. de Liancourt, par un reste de pudeur, osa faire quelques observations en faveur de son cousin : mais M. de Ca-

salès, plus courageux et toujours juste, dit hautement que M. le cardinal n'avait fait qu'un acte de doctrine, mais aucun de juridiction; et que si elle eût su rougir, il aurait fait rougir l'Assemblée en lui adressant ces paroles : « Certes, ceux-là sont bien maladroits « qui vous proposent d'exercer votre premier acte de « rigueur religieuse contre un vieillard aussi respec- « table, pour un délit aussi léger! »

Une épreuve par assis et lever ayant paru douteuse, il fut clair que l'Assemblée, n'écoutant aucune considération de justice, allait se laisser entraîner au plaisir d'humilier un chef de l'Église. Quelle jouissance, en effet, pour les scélérats détracteurs de l'Église romaine, que d'avilir par un jugement, à la fois et dans la même personne, un noble du nom de Larochefoucault, un archevêque et un cardinal! ils s'en faisaient une joie barbare. On réclama l'appel nominal; et malgré la rage des méchans, 286 voix contre 271 prononcèrent qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre M. le cardinal de Larochefoucault.

Cette décision ayant fait avorter tous les projets de vengeance formés contre le prélat et contre tous les autres évêques du royaume qui avaient écrit, et qui étaient au moins aussi coupables que lui, la méchanceté de l'Assemblée se rejeta le lendemain sur les curés. Elle décréta que tous les fonctionnaires publics ecclésiastiques qui auraient rétracté, ou qui rétracteraient leur serment, seraient privés de tout traitement et de toute pension accordés par les précédens décrets. Cette mesure, qui pouvait arrêter

les rétractations, devenues trop considérables pour le peu de prêtres qu'on avait en remplacement, passa sans difficultés.

M. Camus rendit compte ensuite des émissions d'assignats et de leur emploi. Des 1200 millions livrés à la circulation, il n'en restait déjà plus. Les impôts dûs par les provinces ne s'acquittaient pas, ou étaient absorbés par les dépenses des départemens : la répartition de ceux qu'on venait d'établir n'était pas faite; de nouveaux secours, de nouveaux assignats devinrent donc nécessaires pour rassurer. M. Camus, d'après le rapport des quarante-trois mille neuf cent-quinze municipalités qui composaient la France, exposa que leur estimation de biens nationaux offrait un capital de 2 milliards 440 millions 939,525 liv., et conclut à ce que l'Assemblée décrétât pour 400 millions de nouveaux assignats, observant que pour ne pas blesser les décrets, elle n'en émettait à présent que pour 160 millions, en remplacement de ceux rentrés et brûlés, afin qu'il n'y en eût jamais pour plus de 1200 millions en circulation. Mais pour n'y pas revenir si souvent, l'Assemblée, plus libérale que le parcimonieux rapporteur, ne se borna pas à une si faible somme, et ordonna une fabrication d'assignats de 600 millions, depuis 500 jusqu'à 50 livres.

Il parut alors à M. Rewbell qu'une nation qui, d'un trait de plume, savait se créer d'aussi immenses ressources, devait être humiliée de la lenteur des négociations ouvertes avec les princes possessionnés en Alsace. Il convenait, selon lui, qu'ils apprissent qu'à

la fin notre patience se lasserait. Il demanda, en conséquence, que le comité diplomatique fixât un terme, passé lequel les princes qui n'accepteraient pas l'indemnité offerte n'en recevraient aucune. Cette brusque proposition, chose étonnante! fut reçue avec les huées qu'elle méritait. Nous n'étions pas plus dans le cas d'être menaçans et de faire la loi, que les princes d'Allemagne de la recevoir et d'accepter des dédommagemens, sans le consentement de l'Empire et sans l'aveu de la diète de Ratisbonne. Mais M. Rewbell n'en savait pas davantage, et la morgue orgueilleuse de ses collègues ne connaissait aucune mesure, et n'était arrêtée par aucune considération. Tout devait plier devant une nation si puissante et si bien armée.

Cependant les assemblées primaires, ordonnées pour l'élection d'une nouvelle législature, se rassemblaient dans les provinces et dans Paris. L'esprit républicain qui y germait se développa dans ses faubourgs. Le peuple, qui était tout en théorie, voulut être réellement quelque chose, et prendre part à l'administration. Choqué des conditions pécuniaires imposées par les lois au droit d'éligibilité, il en demanda la suppression. Les bourgeois domiciliés et propriétaires étaient à leur tour des aristocrates aux yeux de la populace, qui ne possède rien, comme les nobles l'étaient ci-devant aux yeux des bourgeois. L'Assemblée renvoya le 20 ces diverses adresses au comité de constitution, et leur décision à la prochaine législature.

Un rapport fort étendu de l'évêque d'Autun remplit toute cette séance du 20. Il fut loin de satisfaire les espérances qu'on en avait conçues. Les affaires étaient arrivées à un excès de mal tel qu'on ne pouvait plus le dissimuler ni en imposer : aussi le bon rapporteur ne le tenta-t-il pas. Il crut avoir trouvé quelque remède à l'énorme baisse du change avec l'étranger : il en développa les causes, celles de l'activité momentanée, mais ruineuse à la longue, de nos manufactures. Il y joignit tous les embarras des finances, le papier admis à la fonction des monnaies, les remboursemens et l'exportation des espèces, l'interruption du commerce et l'arrêt des rentrées. Mais tous ses raisonnemens spécieux ne durent pas trouver grâce à ses moyens. Les premiers étaient connus : c'était le rétablissement de l'ordre et de la paix. Le second, pour atténuer le désavantage du change, consistait en un emprunt hypothéqué sur les forêts nationales et sur les annuités des ventes des domaines nationaux. On jugea sur le champ que cette mesure était trop funeste au crédit des assignats pour être adoptée, et son plan fut rejeté avec toute la défaveur et l'improbation qu'il méritait.

Au milieu de ces évènemens, pendant que l'Assemblée excitait les soldats de l'armée à chasser leurs officiers, qu'elle les réduisait à l'alternative cruelle d'être destitués ou parjures : pendant qu'au lieu de ménager les puissances voisines qu'elle redoutait, elle manquait à ses engagemens, à ses conventions en protégeant ses déserteurs, en menaçant ceux qui ve-

naient les réclamer à Thionville au nom de l'empereur, M. le comte d'Artois avait quitté les États de Venise, et avait rejoint à Mantoue l'empereur, qui venait de Florence et se rendait dans le Milanais. Vers le milieu de mai, ces deux princes eurent ensemble des conférences longues et secrètes, auxquelles assistèrent MM. de Vaudreuil et de Calonne, qui accompagnaient M. le comte d'Artois, et le comte Alphonse de Durfort, envoyé de Paris pour rapporter au roi le résultat de leur entrevue, la détermination de Léopold, et le plan des opérations concertées entre les puissances coalisées. On sut bientôt par le retour de M. de Durfort, que M. le comte d'Artois avait été fort bien accueilli de l'empereur; que ce souverain prendrait chaudement la défense de son beau-frère et de sa sœur, et que le plan pour le rétablir sur le trône était aussi bien conçu qu'il serait puissamment exécuté. (Le manifeste des puissances devait être signifié au plus tard le 15 juillet.) Instruit par M. de Durfort lui-même de ces particularités, je sus que dans la conférence qu'il eut à son retour à Paris avec le roi et la reine, en leur remettant le plan, le premier mouvement de ce prince fut une joie marquée, et la volonté de partir, qu'il exprima par deux fois, à quoi M. de Durfort répondit que ce n'était pas l'avis de Léopold, et que les choses étaient concertées de manière à ce qu'il pût rester à Paris sans danger pour sa personne. Je n'ai jamais trop conçu le choix qu'on avait fait de M. le comte Alphonse de Durfort pour cette mission. Devait-elle être fort se-

crète ? il était trop marquant ; exigeait-elle des talens ? je crois qu'il en manquait. L'obscurité du genre de vie qu'il menait ordinairement l'a décidé sans doute, comme devant éloigner tout soupçon de mission particulière.

De Mantoue, M. le comte d'Artois alla à Ulm, où il séjourna pour y conférer avec M. le prince de Condé, qui y vint de Worms, et de là il se rendit à Coblentz, dans le château de l'électeur de Trèves, son oncle maternel.

D'un autre côté, le roi de Suède, qui était désigné pour chef de l'entreprise, était arrivé à Aix-la-Chapelle la nuit du 13 au 14 juin : un corps nombreux de ses troupes devait venir par mer débarquer à Ostende, et se joindre à l'armée fédérée des puissances. Le duc d'Yorck et le duc de Brunswick, désignés pour commander, l'un les troupes hanovriennes de son frère, l'autre les troupes hessoises et brunsvickoises, étaient à Maëstricht, et y avaient passé des revues. L'Angleterre armait une flotte considérable : déjà une partie de ses forces maritimes était sortie des ports, et la presse continuait avec la même vigueur. Le cordon de troupes formé sur les frontières de l'Espagne se grossissait tous les jours, et était, disait-on, de trente mille hommes. Le roi de Sardaigne prenait à sa solde quinze mille Suisses qui, réunis à ses forces, devaient composer une armée de pareil nombre ; et le corps helvétique, de tout temps fidèle allié de la France, faisait des efforts incroyables en sa faveur ; car on assurait qu'à lui seul il fournissait une armée

redoutable, qui, ayant à sa tête M. le maréchal de Castries, devait entrer en France par la Franche-Comté. Tels étaient les bruits. Toutes les lettres, toutes les nouvelles étrangères parlaient de ces préparatifs : elles marquaient même que le jour de l'invasion générale était fixé. Les royalistes instruits n'en doutaient pas, et en effet, il n'était guère possible d'en douter (1).

Cependant, M. de Montmorin assurait toujours l'Assemblée qu'il n'entrerait pas un seul homme en France qu'elle n'en fût instruite : elle se fiait sur ses assurances réitérées; et quoique inquiète de l'agitation de l'Allemagne, dont elle était bien instruite, ne pouvant se persuader qu'on osât attaquer une aussi grande masse d'hommes armés, elle se reposait sur eux et sur son armée, toute indisciplinée qu'elle était, et restait plongée dans l'aveuglement de l'amour-propre et de l'ignorance. Est-il concevable qu'elle existât? est-il croyable que les ministres que la France entretenait chez l'étranger ne l'instruisissent pas? Ils l'informaient sans doute des voyages des souverains et des princes, des mouvemens des camps et des revues qui avaient eu lieu; mais ils ignoraient leur destination, leur objet, et le plan d'après lequel

(1) Le parti royaliste, aveuglé par la bonté et la justice de sa cause, a conservé, depuis le commencement de la révolution et pendant toute sa durée, une confiance et une crédulité qui ne se sont jamais démenties, et que n'attiédissaient ni l'invraisemblance ni même les évènemens défavorables.

elles devaient agir. Ce secret paraîtrait fabuleux et hors de toute croyance à celui qui ne saurait pas que le plan une fois adopté par tous les souverains de l'Europe, a été conduit directement par eux seuls ; qu'il n'a passé par aucun ministre ou ambassadeur (excepté M. Pitt et M. de Mercy); qu'aucune dépêche n'a été confiée à des courriers ordinaires, qu'elles ont toutes été portées par des personnes sûres et fidèles, et qu'enfin l'immensité du plan, l'invraisemblance même de son exécution ont déjoué les conjectures, assuré son secret. S'il eût réussi, s'il eût été tel qu'on l'annonçait, il faudrait convenir qu'il était habilement conçu, et que le secret de sa conduite eût été un chef-d'œuvre de prudence (1).

Il est à propos de discuter ici, par un examen sommaire, si l'Assemblée était fondée dans l'audace et l'indifférence qu'elle affectait, soit par la conviction qu'elle avait de sa force ou sa confiance dans l'effervescence publique. L'enthousiasme de la liberté, qui avait remplacé le principe de l'honneur, animait, il est vrai, un peuple belliqueux; et une masse d'un mil-

---

(1) La conduite de M. de Montmorin envers le roi avait révolté tous les souverains : ils se méfiaient de lui et des ministres de France employés par lui; ils étaient eux-mêmes si peu instruits, que dans leurs dépêches, lues au comité diplomatique, rien n'annonçait une coalition générale : ils étaient joués et trompés : en un mot, le comité n'était instruit que par les bruits publics et par les rapports de quelques espions subalternes, bien éloignés de pénétrer le véritable secret.

lion d'hommes dévoués à la cause générale, pour la défense de leur opinion et de leurs foyers, pouvait faire espérer de puissans efforts; mais aussi combien cette confiance ne pouvait-elle pas être altérée par tant d'exemples fournis par l'histoire sur les revers qui ont toujours suivi les révoltes enfantées par le fanatisme religieux, ou l'usurpation de l'autorité légitime! Qu'attendre, au surplus, d'une milice énorme, il est vrai, mais sans subordination et sans officiers capables de la commander? L'armée de ligne, sur laquelle elle devait le plus compter, manquait de chefs instruits; elle était sans confiance dans le peu d'anciens officiers restés à leurs drapeaux, honteux de leur avilissement et du serment qu'ils avaient été obligés de prêter, et soupçonnés, avec raison, de répugner à servir contre leur véritable cause. A tous ces raisonnemens pouvaient se joindre la nullité de l'autorité, le despotisme partial de tous les directoires, et par-dessus tout l'absence totale du numéraire : voilà la situation réelle de la France; calculons, avec la même impartialité, celle de ses ennemis.

Quoiqu'on ignorât précisément leurs forces à cette époque, on devait les croire considérables. Composées de troupes de différens États, elles avaient à leur tête, ou leurs souverains, ou des princes faits à la guerre et à la fatigue, instruits par l'expérience, et capables de les enlever par leur exemple. Un jeune prince, frère du roi qu'on vient délivrer, animait tout par sa présence. Des princes du sang, des généraux français, connaissant la guerre et le pays; une foule

de nobles et de mécontens de tout état, qui avaient tout à risquer, des soldats disciplinés, aguerris, faits aux combats et aux camps, vaillamment commandés, animés par leurs souverains et par l'appât du pillage d'un royaume révolté et livré à leur vengeance, étaient des adversaires faits pour intimider et tempérer la fougue révolutionnaire de l'Assemblée; mais elle était ivre de sa puissance sans bornes, de l'enthousiasme éphémère qu'elle avait excité, et elle prenait pour le vœu du peuple ses adresses et les félicitations délirantes de quelques énergumènes de bonne foi, ou perfides. Elle était esclave de ce peuple; et n'agissant que par lui, elle ne prétendait plus qu'à dissimuler son asservissement, et à avoir l'air de travailler librement pour lui.

L'ambition sourde et cachée de M. de La Fayette, chef du parti républicain, se défendait, par ses intrigues et par le crédit de sa place, de celles que ses adversaires lui opposaient. Une grande partie de sa milice lui était dévouée; il avait eu le talent de se faire beaucoup de créatures par sa déférence pour l'Assemblée, et par son respectueux attachement pour la Constitution; mais malgré tous ses efforts, il n'avait pu obtenir une popularité solide : il était suspect au plus grand nombre; et il saisit adroitement l'occasion d'un procès que lui intenta le nommé *Santerre*, brasseur, et ardent patriote, pour faire triompher sa rivalité avec ce nouvel idole du faubourg Saint-Antoine.

Ce fameux révolutionnaire était riche, et se trou-

vait commandant de bataillon de la milice de son quartier. Il employait journellement beaucoup d'ouvriers, dont il avait fanatisé les esprits et gagné la confiance par beaucoup de largesses, et par une liaison familière avec M. le duc d'Orléans, qui venait de temps en temps dîner chez lui. C'était le même que nous avons vu désobéir à M. de La Fayette dans l'expédition de Vincennes, et que ce général avait voulu faire punir. Cet adversaire redoutable l'attaqua, par représailles, en justice, et en demande d'une indemnité considérable, pour être distribuée aux ouvriers de son faubourg. Ceux-ci, comme on peut le croire, prirent vivement parti pour lui, menacèrent les juges du tribunal des Minimes de les pendre s'ils ne jugeaient pas bien. De son côté, M. de La Fayette demandait aussi une indemnité plus forte que Santerre, et un jugement éclatant. La milice de Paris et son parti prirent fait et cause contre le parti de Santerre et la milice du faubourg Saint-Antoine. L'embarras des juges, qui craignaient également la vengeance des deux partis, devint extrême : ils éludèrent la difficulté en se déclarant incompétens pour juger un fait militaire, et le renvoyèrent à un conseil de guerre. Le parti d'Orléans, qui se raccrochait où il pouvait, se rallia pour le moment à celui de Santerre; mais cette liaison ne dura pas. Jamais chef ne fut plus discrédité dans son parti que ce prince, et ne joua plus mal son rôle. La nullité de son caractère, sa lâcheté, son avarice, en un mot, tous ses vices, sans autre qualité connue que celle de son amabilité, ne pouvaient que

le rendre méprisable aux yeux mêmes des factieux de tous les partis. Laclos était l'âme du sien, et lui donnait encore quelque peu de consistance. MM. de la Touche, d'Oraison, Sillery, le médecin Saifferi, étaient plus capables de le discréditer que de le servir; sa considération dans l'Assemblée était nulle; elle-même eût rougi de servir un homme que *son héros Mirabeau* avait voué à l'opprobre public. Ainsi abandonné des honnêtes gens et des factieux, soutenu seulement de quelques scélérats sans talens, et de la portion de la populace la plus vile, il végétait dans la honte et dans l'obscurité, avec Mme de Buffon sa maîtresse, fort à plaindre d'avoir aussi mal placé son sentiment. Occupé à vendre furtivement ses effets et ses biens pour les soustraire à ses créanciers, à mesure qu'il les réalisait, il en faisait passer les fonds en Angleterre, où il prévoyait bien que tôt ou tard ses crimes le forceraient de se retirer. On savait que, voyant l'orage se grossir et prêt à éclater, il faisait meubler sa maison de Londres. Un chef aussi déconsidéré n'était pas à craindre par lui-même, mais bien par l'audace des scélérats déterminés qui se rallieraient à son titre et à sa fortune pour exécuter leurs criminels projets sous son nom.

Le parti de Duport, celui de Robespierre, Buzot, Barrère, Syeyès, etc., étaient les seuls redoutables, parce que leurs chefs joignaient à l'esprit de l'audace et du caractère. Sans ces diverses qualités réunies à un degré éminent, tout parti factieux est bientôt déjoué. Au milieu de toutes les divisions qui le

déchiraient mutuellement, Paris conservait un aspect très-tranquille (1). Les promenades, les jeux publics, les spectacles ne désemplissaient pas : ils se multipliaient dans tous les quartiers, et subsistaient de la fainéantise et de l'oisiveté des artisans. Si le nombre des équipages bourgeois avait diminué sensiblement, celui des fiacres et des voitures de louage s'était accru en proportion, et causait le même mouvement dans les rues. Au concours des gens de pied qui les remplissaient, un étranger ne se serait jamais douté qu'un tiers des habitans de cette capitale en fût absent : ils étaient remplacés par des étrangers, par des curieux, par tous ceux que la liquidation de leurs offices et le besoin de trouver de l'emploi et de la subsistance faisaient accourir en foule de toutes les provinces. Quoique la monnaie de papier et son discrédit paralysassent le commerce avec l'étranger, il soutenait, il animait même le commerce intérieur. On aimait mieux avoir des livres, des tableaux, des bijoux, des étoffes que du papier. Les marchands de Paris ne laissaient pas que de vendre ; ils ne se plaignaient pas, ou n'osaient pas se plaindre. Les manufactures du royaume avaient

(1) Il est certain qu'à quelques émeutes près, excitées à l'église des Théatins contre le culte romain, et à quelques attroupemens partiels, jamais ville ne fut plus calme au milieu d'une révolution qui attaquait tous les principes, toutes les passions, toutes les fortunes. Les rues étaient sûres et calmes pendant la nuit, comme du temps de l'ancienne police : c'est peut-être une des choses les plus bizarres et les plus remarquables de cet horrible moment. Ne serait-ce pas parce que tous les scélérats avaient de l'emploi ?

repris un peu d'activité. Les étrangers trouvaient un bénéfice énorme à payer nos étoffes avec un papier, sur lequel ils gagnaient quatorze et quinze pour cent, contre leur argent. Le luxe de la bourgeoisie avait remplacé celui de la haute société : rien de plus élégant, de mieux mis que les femmes qu'on rencontrait aux promenades et aux spectacles. Cette superficie d'aisance et de bien-être faisait illusion ; mais la misère de la basse classe du peuple était à découvert ; elle ne trouvait plus de travail : qui est-ce qui lui en aurait fourni ? Aussi, pour éviter le danger de leur désœuvrement, avons-nous vu jusqu'à trente mille ouvriers employés en ateliers de charité par le seul département de Paris. Un état aussi forcé et une dépense aussi énorme pouvaient-ils durer ? Telle était la situation de la capitale et des villes de provinces : elles employaient forcément le produit des impositions à la subsistance des malheureux qu'elles renfermaient. C'était une des principales causes de l'épuisement du trésor public, auquel le mécontentement des campagnes et l'absence d'une force publique quelconque contribuaient également. Le prix de l'argent se soutenait à un taux énorme ; il gagnait dix-sept pour cent sur le papier. Le louis se vendait 4 liv. 15 sous. Les billets de confiance, refusés d'abord, avaient fini par être courus par le manque de petite monnaie, et par le besoin de la circulation. Le fléau de l'agiotage se joignait au manque du numéraire ; il accaparait non seulement la monnaie, mais les petits billets, et les revendait à cinq, dix et quinze pour cent de profit.

Toutes ces entraves gênantes fatiguaient les Parisiens ; mais ils n'osaient pas en murmurer : d'où résultait l'apparence d'une tranquillité extérieure.

La cour n'en était plus une : elle n'en avait plus que le nom. Quelques fidèles serviteurs, plus par attachement pour la monarchie que pour le monarque, se piquaient de lui rendre quelques devoirs. Son état de captivité navrait le cœur de tout bon Français. M^me^ Élisabeth et la reine, à qui l'on supposait plus d'énergie, attiraient plus d'hommages, de respects. Malgré cela, son jeu (1), les trois quarts du temps, était désert, soit qu'on craignît de se compromettre en y assistant assiduement, soit parce qu'en effet le plus grand nombre des courtisans et des femmes de la cour étaient à la campagne, ou passés dans le pays étranger. Presque toute la noblesse du royaume s'y était réfugiée, soit pour se soustraire à la persécution, ou dans l'espoir de se venger en rejoignant l'armée de la coalition. Il n'était resté à Paris que le petit nombre de ceux qui avaient cru ne pas devoir quitter le séjour du roi (2), ou ne se trouvaient pas assez jeunes

(1) Je le suivais exactement ; je m'en faisais un devoir, parce que ces intéressans souverains étaient dans le malheur, et que souvent j'étais nécessaire à la partie de tric-trac de la reine. Je dois dire, à la louange de cette princesse, qu'on ne pouvait réunir plus de force d'âme et de calme d'esprit à plus de grâces et de bonté.

(2) J'étais de ce nombre. Je revins de mes terres en 1791 ; Déterminé à ne pas quitter le roi, je lui fis dire que, puisque tout le monde l'abandonnait, je venais, moi, me ranger auprès

pour jouer le rôle de paladins. Tel était à peu près l'aspect que présentaient la cour et la ville à l'époque du mois de juin, de ce mois à jamais célèbre par le grand évènement qui arriva.

La cour était tombée dans un délaissement égal à son impuissance et à son infortune. On reprochait au roi, outre sa faiblesse, de ne se point aider; et son parti sentait qu'il avait besoin de quelque coup d'éclat pour manifester son opinion et entraîner l'opinion publique. La ville, tremblante sous le despotisme de l'Assemblée et de la multitude, inquiète de cette invasion étrangère dont on s'entretenait sourdement, agitée pour ses intérêts, fatiguée de l'incertitude de son sort, était plongée dans une stupeur qui faisait sa tranquillité et son salut du moment.

De son côté, l'Assemblée, qui ne se dissimulait pas qu'elle avait été trop loin, et qu'une partie de ses chefs ne pourraient sauver leurs têtes que par une négociation, était très-disposée à l'entamer. Mais comment négocier avec un roi prisonnier? On assurait que la reine avait quelques correspondances secrètes avec plusieurs des députés : c'était un tort que lui reprochait avec amertume le parti royaliste. Il la soupçonnait injustement; car il est plus qu'incertain qu'elle ait jamais fait quelque ouverture relative à l'exécution du projet qu'elle méditait, aux députés,

---

de lui. Ce prince fut fort sensible à cette marque de dévouement; et je ne le quittai, en effet, que lorsque je ne crus plus possible de pouvoir rester.

qui étaient bien convaincus ne pouvoir se tirer de presse que par un accommodement amiable entre le roi et l'Assemblée.

Dans cette situation des choses, la reine, écoutant peut-être trop son éloignement pour l'émigration, surtout pour M. le prince de Condé (1) et M. de Calonne, voulut affranchir le roi et elle-même de la nécessité où ils pourraient être de recevoir les conditions de leur sort futur. Elle redoutait le prix que le parti mettrait à ses services, peut-être aussi l'éloignement où on la tiendrait de tout crédit; en un mot, l'idée de dépendre de ses libérateurs fut incompatible avec la hauteur et la fierté de son caractère. Elle préféra de traiter avec des personnes plus particulièrement dévouées à ses intérêts personnels et à ceux du roi, qui, attendant d'eux leur récompense et leur fortune, les serviraient avec plus de zèle : elle ne balança plus dès lors à suivre le parti, tout périlleux qu'il était, de faire jouer au roi le rôle hasardé de souverain médiateur, plutôt que d'acheter la délivrance de sa captivité par des conditions offertes par les puissances étrangères et les princes de sa famille. Le plan fut conçu et exécuté à leur insu : le baron de Breteuil et M. de Mercy en étaient l'âme. Il consistait à s'évader de Paris, par diverses routes, avec sa famille, et à se retirer dans une place forte frontière à portée

(1) Je ne sais sur quel motif il était fondé; je n'entreprendrai pas de l'expliquer : mais je sais qu'il était tel pour M. le prince de Condé, qu'elle en est convenue un jour avec M^me^ de Lamballe.

d'être soutenue sur le champ par les troupes restées fidèles et par un corps d'autrichiens. Une fois rendu dans cette place, Louis XVI pouvait reprendre sa qualité de roi; sa sanction devenait libre: il dictait les conditions de la paix. Réunissant autour de lui tous les Français fidèles de son royaume, toute sa noblesse, appuyé du manifeste et des forces de l'Empire, tenant la vengeance et le pardon entre ses mains, il pouvait dire aux révoltés : Vous m'avez insulté, avili, emprisonné; je vous pardonne, si vous voulez. Était-il de plus beau moment pour lui? en était-il de plus sûr pour eux? et quelle manière plus noble que celle-là de reconquérir l'amour de son peuple follement égaré? Séduite par cette idée, digne et capable d'enflammer la fille de Marie-Thérèse, elle prit ses mesures pour en assurer le succès.

Le roi y consentit, sans réfléchir ni au hasard de l'évènement, ni à ce que l'empereur lui avait fait dire par M. de Durfort, ni au mécontentement que les princes de sa famille et les souverains de l'Allemagne, ligués en sa faveur, pourraient ressentir d'une entreprise conçue et exécutée sans leur aveu, même apparemment contraire à leur plan.

Le marquis de Bouillé, commandant dans les Évêchés, était étroitement lié avec le baron de Breteuil. Il était resté fidèle au roi, et ne s'était plié depuis deux ans à tous les décrets de l'Assemblée nationale, que pour préserver de la contagion générale les troupes qu'il commandait, dans l'espérance de pouvoir être utile un jour à son maître. Aimé du militaire,

actif, entreprenant et toujours heureux dans toutes les entreprises militaires dont il avait été chargé, il réunissait les qualités nécessaires à l'exécution d'un grand projet. Il se concerta donc avec le baron de Breteuil, qui était alors à Soleure; correspondit avec le roi, qui lui donna ses ordres, et lui fit part de ses intentions. Il fut chargé par lui d'assurer sa marche jusqu'à Montmédi, place frontière qu'il choisit pour le lieu de son asile. En conséquence, M. de Bouillé commença par faire sortir de cette place le régiment de *Nassau*, dont il n'était pas assez sûr, et le remplaça par un régiment suisse. Sous le prétexte d'une tournée sur sa frontière le long de la Meuse, il sortit lui-même de Metz, pour faire plus commodément ses dispositions. Il plaça sur la route de Paris, dans tous les lieux de relais de son arrondissement, des détachemens de hussards et de dragons, avec l'ordre par écrit d'attendre pendant trois jours, et d'escorter un trésor venant de Châlons pour son armée, afin de ne pas donner de soupçon, et d'endormir par cette précaution la vigilance des municipalités. Il confia le commandement de ces détachemens à des jeunes gens fidèles et braves qui étaient dans le secret, et à qui il ne manquait que de l'expérience. Des houlans autrichiens devaient se glisser par la frontière dans les Ardennes pour couvrir cette partie, et un corps de dix à douze mille hommes, tiré du pays de Luxembourg, et rassemblés près de la frontière, avait ordre de venir camper sous Montmédi, dès que le roi serait entré dans cette place. Le baron de Breteuil de-

vait l'y joindre peu après, y recevoir de Sa Majesté le titre de premier ministre, M. de Bouillé le bâton de maréchal de France, et M. d'Amécourt, conseiller au Parlement, assister de ses conseils dans la négociation qui se serait ouverte avec l'Assemblée nationale et les parlemens.

Le comte de Fersen, de tout temps ami du baron de Breteuil, et dont les sentimens connus ne laissaient aucun doute sur son intérêt pour la cause royale, fut chargé de tous les préparatifs relatifs au départ de Leurs Majestés de Paris. On sent combien il était nécessaire qu'ils fussent conduits avec le plus grand mystère, pour échapper à la surveillance si active du comité des recherches, à tous les espions et à tous les délateurs de la démagogie. Personne n'était plus que lui capable de conduire une telle affaire à bien. Il menait habituellement une vie retirée, et ne marquait dans la société que par son extrême réserve et son excessive discrétion. Il joignait à ces qualités une tête froide, une grande valeur et une excellente réputation. Le succès prouva qu'on n'avait pu faire un meilleur choix.

Comme, malgré toutes les représentations qu'on avait pu lui faire, le roi n'avait jamais voulu se séparer, pour le voyage, de sa femme, de sa sœur et de ses enfans, le comte de Fersen avait en conséquence fait faire chez Louis, sellier, une berline simple, mais large et commode, mais beaucoup trop lourde pour une course qui demandait de la célérité. Il la fit approvisionner de tout ce qui était nécessaire pour une

longue route. Il se munit de quatre bons chevaux anglais pour mener cette voiture de Paris au premier relais, et il en fut lui-même le cocher.

Trois gardes-du-corps, déguisés en courriers, furent choisis (1) pour accompagner la voiture; le roi était muni d'un passeport le plus en règle, sous le nom de la baronne de Korff, allant à Francfort avec deux enfans, une femme, un valet de chambre et trois domestiques.

La voiture une fois en marche, et Leurs Majestés embarquées, le comte de Fersen partait pour la frontière par une autre route, et devait les rejoindre à Montmédi, où il prenait la qualité d'ambassadeur du roi de Suède, qui était alors à Aix-la-Chapelle, et était dans le secret du départ.

Tous ces préparatifs achevés, le jour fut pris, et la nuit du 20 au 21 fut fixée pour l'exécution du projet. On ne pouvait plus la retarder : c'était le dernier délai que M. de Bouillé avait indiqué au roi. Après son

---

(1) Par M. d'Agoult (Vincent), aide-major de cour des gardes-du-corps. On lui cacha le véritable objet de leur commission : c'était pour aller en course. On le chargea seulement de leur faire faire des vêtemens de courriers, de la forme et de la couleur dont étaient ceux des gens de la véritable baronne de Korff. Si M. d'Agoult eût été instruit, il eût pu choisir des gardes plus faits à courir la poste, et plus déterminés encore que ceux qu'il choisit.

Dans le plan de M. de Bouillé, il devait être du voyage, à la place de Mme de Tourzel; mais elle ne voulut pas céder sa place.

coucher, qui se passa à l'heure et de la manière ordinaire, et où il affecta de causer d'une manière calme et tranquille, le roi, déguisé seulement avec une redingote et une perruque, sort de chez lui, traverse les salles des gardes, descend le grand escalier des Tuileries, et sort de l'enceinte des cours sans être reconnu. Mme Élisabeth, Mme de Tourzel, M. le dauphin, Madame royale, vêtus simplement, mais déguisés, sortent à diverses reprises, et par la même porte, de l'appartement qu'occupait aux Tuileries M. de Villequier (1), ne sont arrêtés et n'ont l'air d'être reconnus par aucune sentinelle (2). La reine, qui avait voulu sortir la dernière, y réussit également. Elle traverse les cours en tenant M. de Valori, un de ses gardes, sous le bras; mais à peine sortie de l'enceinte de sa prison, elle rencontre et reconnaît M. de La Fayette, qui, revenant de sa tournée, enfoncé dans sa voiture, ne la voit heureusement pas (3). Qu'on

(1) Il fallait que Leurs Majestés eussent conçu depuis longtemps le projet de leur évasion; car, après le départ de MM. de Villequier et de Duras, le roi avait défendu à M. de Richelieu d'occuper cet appartement, qui était celui du premier gentilhomme de la chambre.

(2) Une seule eut l'air de se détourner, lorsque Mme Royale passa; ce qui fut remarqué par cette jeune princesse, et lui fit dire à ses parens : « Nous sommes reconnus. » Au bas du grand escalier, le roi fit un faux pas, et faillit tomber; un factionnaire s'avança pour le soutenir et lui donner le bras.

(3) Je sais les détails de cette rencontre non seulement de la reine, qui me les conta à son retour, mais de M. de Valori, qui

juge de l'effroi que dut causer à la reine une rencontre si fatale, et la crainte d'être reconnue! Échappée à ce danger, elle rejoint le roi et ses enfans dans un fiacre, où ils étaient à l'attendre. Ce fiacre, que M. de Fersen avait acheté, et qu'il conduisait lui-même, était rangé le long des murs du petit Carrousel; il part, il arrive sans accident, sans rencontre fâcheuse, à la voiture qui attendait hors des faubourgs. On le verse dans un fossé, on change de voiture; le même cocher la conduit, et transporte avec la rapidité d'un éclair la royale et fugitive famille jusqu'à la porte de Claye, où elle prend la route de Châlons.

Une fois sortis de Paris, ce qui était le plus difficile de l'entreprise, et sortis sans être reconnus, que n'y avait-il pas à parier qu'ils arriveraient à bon port; car, du moment qu'ils seraient dans le commandement de M. de Bouillé, les précautions devaient être telles qu'ils ne pourraient pas être arrêtés. Cette idée se présenta ainsi à tout le monde, et à M. de Fersen sans doute, comme à un autre. Cependant, pour être plus tranquille avant de partir, il voulut voir par lui-même si le départ avait été soupçonné; et pour s'en assurer, il revint sur ses pas, rentra dans Paris, et ne monta en voiture pour gagner la frontière, qu'après avoir reconnu que tout y était parfaitement tranquille. Il y a dans cette démarche, il en faut convenir, beaucoup

---

me les transmit à Aix-la-Chapelle. Il me dit que la reine montra beaucoup de fermeté, et qu'elle fut obligée de s'appuyer sur une borne pour donner le temps de passer à M. de La Fayette.

de sang-froid et de courage. Car quel danger ne courait-il pas, dans le cas où le départ aurait été découvert, en retardant le sien, et en s'exposant à être repris? Mais de quoi n'est pas capable un intérêt aussi puissant que celui de sauver un roi malheureux, et d'emporter avec soi la douce certitude du succès de ses soins?

Dans le même temps que le roi et la reine s'échappaient des Tuileries, MONSIEUR et MADAME se sauvaient du Luxembourg. Le jeune marquis d'Avaray leur en avait ménagé les moyens avec une telle adresse, que leurs gens, qui les avaient vus se mettre au lit, et que le valet de chambre de MONSIEUR, qui couchait dans sa chambre, ne se doutèrent pas de leur évasion, et ne purent croire la vérité quand on la leur vint annoncer le lendemain matin. MADAME et MONSIEUR, déguisé en négociant flamand, trouvèrent chacun de leur côté une voiture qui les attendait dans la grande cour du Luxembourg, gagnèrent séparément leurs voitures de poste, communes, mais solides et légères, et voyagèrent tranquillement sans courriers par la route de Flandre (1).

(1) M. d'Avaray avait eu soin de n'avoir dans la confidence aucun des valets de MONSIEUR. Il avait pris récemment à son service un domestique anglais qui n'avait jamais vu ce prince : il suivit la voiture en courrier; mais bientôt fatigué, M. d'Avaray fut obligé de le mettre en troisième dans la voiture, où il ne tarda pas à s'endormir, couché constamment sur l'épaule de MONSIEUR. Il ne sut qu'arrivé à Mons que c'était le frère du roi de France

Il n'était pas vraisemblable que des mesures si bien concertées ne fussent pas couronnées d'un plein succès; mais la malheureuse *étoile* de Louis XVI ne le permit pas, et celle de la *révolution*, toujours heureuse, prévalut encore dans cette occasion.

La famille royale était sortie des Tuileries vers minuit. minuit et demie. Sur les deux heures du matin, un certain M. Loustellot, capitaine dans la garde nationale de Marseille. appelé à Paris pour les affaires de sa ville. est éveillé par un particulier de ses

---

sur l'épaule duquel il avait dormi si familièrement; il ne voulait ni le croire ni revenir de sa frayeur, croyant avoir commis une [illegible] impardonnable.

Le dimanche qui précéda le départ de la reine, cette princesse, après son lever, engagea Mme de Lamballe à aller dans la semaine [illegible], et, lui prenant la main, lui dit un *adieu* qui, prononcé d'un ton plus tendre que de coutume, frappa cette personne au point qu'elle me le dit en rentrant chez elle. Comme personne ne parlait du départ du roi, nous n'y fîmes pas une attention sérieuse. Mme de Lamballe fut chez elle à Passy. Le 21, au matin, sur les neuf heures, elle reçut un billet de la reine, qui l'avertissait de son départ. Mme de Lamballe n'hésite pas: elle fait mettre ses chevaux, monte en voiture avec ses dames, prend la poste, passe à la ville d'Eu, chez son beau-père, pour l'engager à la suivre; et décidée à joindre la reine avant que les portes du royaume soient fermées, elle s'embarque à Boulogne, arrive en Angleterre, s'y rembarque pour Ostende, et part en poste pour Bruxelles, où elle espérait la rejoindre. Elle n'était pas à une lieue des côtes de France, que des signaux de canon [illegible]nt fermer tous les ports de la côte. Elle ne dut sa sortie qu'à extrême célérité.

amis (1) qui le presse vivement d'ouvrir sa porte pour une affaire majeure qu'il a à lui communiquer. M. Loustellot, accablé de sommeil et de fatigue, s'y refuse obstinément, le remet au matin, et se rendort. A cinq heures, le même particulier revient : plus heureux cette fois, il insiste tant que la porte s'ouvre. M. Loustellot est instruit du départ du roi avec de tels détails, qu'il ne lui est pas possible d'en douter, et qu'il se reproche amèrement sa paresse et l'opiniâtreté de son sommeil. Il se lève, s'habille à la hâte, et court chez M. d'André, député de sa province. Il l'éveille, lui conte sa nouvelle, et le presse d'emmener sur le champ, hors de Paris, sa femme et ses effets. M. d'André se refuse à cette proposition, vole chez M. de La Fayette; ce général était au lit. Des aides-de-camp sont aussitôt détachés pour avertir M. de Montmorin, le maire Bailli, et lui-même court aux Tuileries, pour s'assurer de la vérité, auprès de M. de Gouvion, commandant en second de la garde parisienne, qui habitait dans le château; cet officier le

(1) Dès le jour même de l'évasion du roi, il passa pour constant que ce particulier, qu'on ne nomma pas, avait été prévenu par une des femmes de garde-robe de la reine, nommée *Rochefeuille*. C'était celle en qui elle avait le plus de confiance, et avec qui elle avait le plus de rapports; car c'est dans sa chambre que cette princesse (par crainte du poison) faisait faire le potage dont elle mangeait ordinairement. Il est des évènemens où la vérité perce d'abord, et où il est important de la recueillir. Ce trait infâme de trahison était bien, au surplus, suivant l'esprit dominant de la révolution.

rassure, ne croit pas à la nouvelle, certifie que, d'après les précautions prises, les officiers qu'il a fait veiller cette même nuit, la fuite du roi était impossible; et pour en être plus certain, il fait éveiller M. de Brissac, sous le prétexte de faire dire au roi qu'une émeute survenue au faubourg Saint-Antoine devait l'empêcher de monter à cheval ce matin-là : M. de Brissac était chez lui. Enfin, à l'heure ordinaire du lever du roi, on entre dans sa chambre; on n'y trouve personne; tout confirme le départ de la famille royale. Il pouvait être alors huit heures un quart du matin : cette étonnante nouvelle se répandit rapidement dans Paris, et fut presque généralement connue à neuf heures et demie. Qu'on juge de la rage de la garde parisienne en apprenant qu'elle avait laissé échapper ses prisonniers, et de l'effet que leur évasion produisit dans le peuple !

Les agitateurs courent de tous côtés pour semer la terreur, les rues sont remplies de curieux qui s'interrogent sans se répondre; on court, on va, on vient : l'effroi est dans tous les regards; des furieux insultent et arrêtent indistinctement tout ce qui leur paraît, ou font semblant de trouver suspect, et menacent de mettre à la lanterne (1) ceux qui osent les regarder

(1) Mme de Coigny et M. de Fontenilles, que la curiosité avait attirés dans la foule du Carrousel, furent arrêtés par des gens du peuple, et conduits prisonniers au château par des gardes nationales, sur les onze heures. Ils furent gardés prisonniers jusqu'à quatre, dans le cabinet du roi, jusqu'à ce que M. de Biron vint de l'Assemblée pour les délivrer.

ou leur répondre. Toutes les boutiques sont fermées ; on crie *à la trahison ! aux armes !* On s'en prend à la garde, à son chef (1), à M. Bailli ; les appartemens du château sont remplis par la garde nationale, qui bouleverse tout, et exhale sa rage contre les malheureux prisonniers qui ont échappé à sa tyrannie. MM. Bailli et de La Fayette passent la revue de toutes les troupes rassemblées sur le Carrousel, ils les haranguent, et envoyent des détachemens de tous côtés pour calmer la fermentation et dissiper les groupes, qui grossissaient d'une manière effrayante, et parlaient de tout dévaster. La journée se passa dans une horrible agitation à attendre les nouvelles et les rapports des aides-de-camp que M. de La Fayette avait expédiés sur toutes les routes : on les avait arrêtés comme des fuyards. Les législateurs, qui s'étaient rassemblés au plus vite, sont informés, par le récit du président, de l'évènement qui vient de se passer ; et il ajoute que l'enlèvement de la famille royale a été opéré par les ennemis de la chose publique.

A cette nouvelle, un silence profond règne dans la salle, et peint la consternation des esprits. Les uns, frappés de terreur, frémissent à l'idée que le moment de la punition de leurs crimes s'approche ; les autres

(1) Le duc d'Aumont, frère de M. de Villequier, qu'on n'appelait plus que *Jacques Aumont*, dont la division de milice nationale était de garde aux Tuileries, pensa aussi être sa victime. Il fut mené à la Grève, déshabillé, battu, blessé, et aurait été pendu, si la garde nationale ne fût accourue à son secours

ne pensent qu'à leur souverain, à ses dangers; mais tous, saisis également de la hardiesse du projet, de l'audace de son exécution, et des suites funestes qu'il pouvait avoir, tant pour la capitale que pour l'empire entier, revenus de leur premier effroi, se rallient à l'intérêt de la chose publique. Il est bon de remarquer que, depuis ce moment, le côté droit ne prit aucune part directe à tous les décrets qui émanèrent de l'Assemblée; et je ne paraîtrai pas suspect quand je la louerai de sa modération, de sa sagesse dans ce moment de crise : modération qui préserva Paris, y fit régner un ordre, une tranquillité surprenans, et qui fut d'autant plus politique, qu'elle redoubla pour elle la confiance de son parti.

Ses premiers ordres furent de faire fermer les portes de Paris, d'empêcher toute sortie d'effets, d'armes, de munitions, d'espèces d'or et d'argent, de chevaux, de voitures, et même de personnes; d'expédier à l'instant des courriers dans tous les départemens du royaume, avec ordre, à tous les fonctionnaires publics, gardes nationales, ou troupes de ligne, d'arrêter toute personne sortant des frontières; et dans le cas où les courriers joindraient le roi, quelques individus de la famille royale, et ceux qui auraient pu concourir à leur enlèvement, de prendre toutes les mesures nécessaires pour suspendre leur marche, et en rendre compte ensuite au corps législatif.

Jamais rien de plus inconséquent ni de plus illégal n'avait été prononcé par cette Assemblée. Quoi! elle avait déclaré son souverain inviolable, et elle osait

donner l'ordre de l'arrêter ! Quoi ! elle l'avait déclaré le chef du pouvoir exécutif, et elle s'emparait de ce même pouvoir ! Enfin, elle ne faisait rien qui ne fût un contre-sens aux lois qu'elle avait faites et aux principes qu'elle avait adoptés. Mais si elle avait commencé par adopter le principe romain, *salus populi*, il n'en était plus de même aujourd'hui, et sa suprême loi était de se sauver du châtiment qu'elle savait bien mériter.

Immédiatement après cet acte de témérité, après le départ des courriers et des aides-de-camp de M. de La Fayette, porteurs du décret, dépêchés sur toutes les routes qu'on supposait qu'avait prises le roi (car on ne savait pas encore positivement celle qu'il avait suivie), l'Assemblée ayant lieu de croire que sa sûreté personnelle pouvait être compromise, sa garde fut doublée; les ministres, le maire de Paris, le commandant de l'armée parisienne furent mandés, et M. le maréchal de Rochambeau reçut l'ordre de partir pour son commandement de Flandre.

M. Rewbell, député, proposa de s'informer s'il était vrai que les officiers de la garde avaient eu, depuis quelques semaines, la consigne de ne pas laisser sortir le roi après minuit (ce qui, s'il en eût été besoin, aurait attesté à l'univers qu'il était détenu en prison). M. Barnave, qui aperçut dans cette demande une inculpation dirigée contre M. de La Fayette, convaincu du besoin qu'on avait dans ce moment d'un chef, s'empressa de rendre justice au civisme de M. de La Fayette, en écartant les inquiétudes qu'aurait pu

faire naître cette motion mal interprétée, et par ce discours, non seulement sauva le général, mais il lui donna une nouvelle force sur le peuple par la protection dont l'Assemblée le couvrit. L'orateur conclut à ce qu'il fût ordonné aux citoyens de se tenir en armes, mais calmes, mais tranquilles, en les invitant d'obéir aux mesures que la circonstance pouvait exiger. Le décret fut rendu sur le champ. Il fut aussi arrêté que les décrets seraient scellés du grand sceau de ses archives; qu'il ne serait plus fait usage des cachets particuliers des comités; et que, vu l'impossibilité actuelle de la sanction royale, tous les décrets rendus par elle seraient mis à exécution, sans qu'il fût besoin de sanction ou d'acceptation. On substitua à l'ancienne formule *Louis par la grâce de Dieu.....* celle-ci : *L'Assemblée nationale décrète, mande et ordonne ce qui suit.....* Ainsi, ne se bornant pas à être souverain par le fait, elle voulait se fortifier de toutes les apparences du droit.

Le garde-des-sceaux, Duport du Tertre, représenta ensuite à l'Assemblée qu'il était nécessaire qu'il fût autorisé par elle à apposer à ses décrets le sceau de l'Etat, parce qu'il le tenait de la main du roi, et que, par une apostille mise au bas d'un mémoire qui lui avait été communiqué le matin, ce prince lui enjoignait de ne signer et de ne sceller aucun ordre, jusqu'à ce qu'il lui en eût autrement ordonné. On manda M. de la Porte, intendant de la liste civile, pour lui demander communication de ce mémoire, écrit et signé de la main du roi, dont venait de parler M. Du-

port. Mais en attendant son arrivée, on remit au président une lettre adressée à la reine, trouvée, dit-on, par le peuple dans son appartement. Un membre opina pour qu'on l'ouvrît : la salle entière s'y refusa ; elle fut envoyée au comité des recherches ; et l'Assemblée, après avoir donné des ordres pour que M. de Montmorin, bloqué chez lui par le peuple, qui se disposait à piller sa maison, pût se rendre en sûreté à la salle, où il demandait à être entendu, rendit le décret suivant sur la motion de M. d'André : « L'Assem-« blée constituante ordonne que les décrets rendus « ou à rendre, non sanctionnés par le roi, en raison « de son absence, auront néanmoins force de loi dans « toute l'étendue du royaume. »

Ce décret passé, on renvoya au comité militaire à proposer ses vues relativement à l'armée de ligne et aux gardes nationales ; on manda M. d'Affry pour faire part des mesures qu'il devait avoir prises dans les départemens où il commandait, notamment pour les gardes suisses, qui devaient être en ce moment aux ordres de l'Assemblée souveraine ; on proposa de suspendre, dès ce jour, les dépenses de la liste civile, ce qui fut rejeté. Enfin, M. Bailli et le général La Fayette entrèrent dans l'auguste sénat. M. Camus fut choqué de l'uniforme que portait ce dernier, habit sous lequel, disait-il, on ne pouvait délibérer ; il n'en prit pas moins la parole, et dit en substance : « Il s'est « commis cette nuit un grand attentat. M. de Gou-« vion était chargé du poste des Tuileries ; je prends « sur ma responsabilité la conduite de cet officier. ..

Alors M. de Gouvion s'excusa lui-même : il déclara qu'informé, il y a à peu près huit jours, de certains mouvemens intérieurs dans le château, qui décelaient le dessein d'enlever M. le Dauphin et MADAME royale, il avait redoublé de vigilance; que plusieurs officiers avaient veillé la nuit dernière près de l'appartement de M. de Villequier; que lui-même avait veillé très-tard; que ce matin il avait appris le départ du roi de la même personne qui l'instruisit du projet; mais qu'il ignorait par où et comment le roi était sorti des Tuileries. M. Bailli confirma tous ces détails.

Alors se présenta une députation du directoire pour communiquer l'arrêté que venait de prendre le département relatif à l'apposition des scellés aux portes et meubles des Tuileries et du Luxembourg, et aux enquêtes à faire relativement aux personnes qui y logent. Cet arrêté obtint l'approbation de l'Assemblée. Elle décréta ensuite que la municipalité de Paris apposerait les scellés sur les archives des affaires étrangères, sur les chiffres qu'elles renferment, et que rien n'en sortirait que sur la signature de M. de Montmorin, et sur sa responsabilité.

Ce ministre et M. le comte d'Affry ne tardèrent pas à paraître : l'un fut introduit dans l'Assemblée et l'autre à la barre. Le premier justifia aisément l'ignorance où il était du départ du roi, en disant que s'il eût été complice de son évasion, certes, il ne serait pas resté tranquillement à Paris; et l'autre, après avoir demandé d'être suppléé, à cause de son grand âge, protesta de son attachement à la Constitution, à

la liberté, et de la fidélité de son état-major. Les assurances que tous les deux donnèrent de leur dévouement furent couvertes d'applaudissemens.

Après avoir décrété une proclamation de paix publique, et une adresse aux provinces, l'Assemblée, pour montrer combien elle était supérieure à tous les évènemens, et combien sa sagesse était inaltérable, passa tranquillement à l'ordre du jour, et décréta un article du code pénal.

M. de la Porte, porteur du mémoire du roi, s'étant alors présenté, déclara que, sur les huit heures du matin, le domestique d'un premier valet de chambre du roi lui avait remis le mémoire de Sa Majesté, qu'il avait communiqué à M. le garde-des-sceaux.

Il fut agité s'il serait renvoyé au comité des recherches et des rapports; mais la majorité insistant pour obtenir qu'on en fît lecture, elle fut faite par un des secrétaires. On ordonna de ne livrer ce mémoire à aucun dépositaire qu'après qu'il aurait été signé et paraphé par le président et par M. de la Porte; que les commandans des troupes actuellement à Paris seraient tenus de prêter leur serment d'obéissance à l'Assemblée nationale, et la séance fut suspendue pendant une heure.

Certes, on n'avait pas besoin de cette dernière délibération de l'Assemblée pour constater sa révolte : elle l'exerçait trop ouvertement et depuis trop longtemps pour qu'on pût en douter; mais c'était y ajouter un trait bien remarquable, que de supprimer le nom du roi de tous les ordres, de tous les actes publics, de

tous les sermens militaires, tandis qu'il était en France, et qu'il n'avait ni abdiqué ni déposé sa couronne. Mais l'Assemblée était dans la dépendance de toutes ses fautes, et ne pouvait qu'agir fatalement.

Imprimé et connu de tout le monde, je ne le rapporterai pas. Il suffit d'observer qu'il ne laissait aucun doute ni sur son opinion, ni sur sa captivité, ni sur les impressions que lui avaient causées les diverses atteintes portées successivement à son autorité, et surtout au respect dû à la royauté. Les légères imperfections de style qui s'y rencontrent ne permettent pas de douter qu'il n'en fût l'auteur, et cette certitude ajoute un grand intérêt à quelques passages touchans qu'il renferme.

La haine pour la royauté, qui avait subitement remplacé dans la multitude cet amour tant vanté qu'elle lui portait autrefois, fit manquer à cet écrit tout l'effet qu'il devait produire; car, quoi, en effet, de plus attendrissant qu'un roi prisonnier depuis deux ans par son peuple, dépouillé de toute son autorité, abreuvé journellement d'injures, d'outrages et d'ignominie, en butte à la calomnie la plus grossière, menacé sans cesse, lui et sa famille, d'assassinat, de poison, témoin du meurtre des défenseurs du trône, des ministres des autels, qui, échappant à sa rage, reproche à ce même peuple tous ses torts envers lui, sans amertume, sans ressentiment, et lui prouve qu'il ne s'éloigne que pour négocier avec lui pour son bonheur, que pour arrêter la vengeance que sa révolte et son ingratitude vont lui attirer de la part de toutes les

puissances de l'Europe, que pour opérer enfin le retour de son opinion égarée, et de cet amour qu'il sut si bien mériter.

Jamais sentimens plus paternels animèrent-ils un souverain ? peut-être eussent-ils dû être exprimés avec plus d'onction ; mais l'intention du mémoire semblait si pure, et l'était tant, en effet, qu'il eût produit un autre mouvement, si nous n'eussions pas été dans un siècle aussi pervers, et si une assemblée moins vicieuse se fût empressée de le publier, de le répandre, de l'exalter, au lieu de le déprécier, d'y répondre par des sophismes pitoyables, et d'épaissir le bandeau du peuple, en lui peignant comme parjure et comme criminelle une démarche qui n'avait que son bien pour but et pour objet. C'est, je l'avoue, depuis son existence, le moment où l'Assemblée m'a paru la plus révoltante. Je conviens qu'une approbation quelconque qu'elle eût donnée au mémoire du roi, pouvait être considérée comme un aveu des torts de la pluralité envers lui ; mais je ne concevrai pas que ceux de ses membres qui tenaient au gouvernement monarchique, qui voulaient un roi, aient été aussi aveuglés sur leurs propres intérêts, et n'aient pas cherché à ramener l'esprit du peuple à son souverain, en convenant noblement qu'ils avaient dépassé le but, au lieu de se dévouer tous au même parti factieux qui les gouvernait, et qui les a perdus (1).

(1) C'est qu'il y avait dans l'Assemblée bien peu de royalistes purs ; il n'y avait que le côté droit, qui était le plus faible. Le

Beaucoup de gens ont blâmé le roi d'avoir publié sa protestation avant que sa personne fût en sûreté. Lui-même en a donné la raison dans sa déclaration, et je trouve qu'il y a gagné de faire connaître évidemment son opinion à ceux qui en doutaient, et d'ébranler ainsi jusque dans ses fondemens une Constitution impraticable, et déjà réprouvée par tous les gens sensés de la nation. Une protestation sagement motivée, et le parti courageux de sa fuite, l'auraient relevé infiniment dans l'opinion de ceux qui l'accusaient à tort d'indifférence et de pusillanimité. Il y avait du caractère sans doute dans cette conduite, mais il fallait qu'elle fût soutenue pour mériter plus d'éloges.

La séance n'ayant été suspendue que pour une heure, fut reprise à six heures du soir. Sur la proposition de M. Regnaud et de M. Freteau, l'Assemblée trouva pressant d'envoyer des courriers dans les cours étrangères, pour déclarer à toutes que la nation française était dans l'intention de se maintenir en bonne intelligence avec elles, et pour les engager à négocier et à correspondre comme ci-devant avec M. de Montmorin. M. de Lameth ne put se refuser au plaisir d'apostropher, en passant, les puissances étrangères, en les taxant *de fédérations de despotes contre la liberté et les intérêts des peuples.*

---

parti constitutionnel, par ambition, voulait une Constitution, et ne pouvait l'établir que par le peuple; et le reste était un mélange d'insoucians, de scélérats et de républicains.

C'étaient de ces phrases banales qui ne manquaient pas leur effet sur les galeries. Mais M. Freteau fut forcé d'en débiter une d'un genre moins satisfaisant, en avouant que les dernières lettres de la Suisse ne respiraient pas la même union que nous témoignait quelques mois plus tôt cette ancienne alliée La multitude ne fut point émue par cet avertissement sinistre. Que faisait un allié de plus ou de moins à un million de braves armés? elle fut bien plus attentive au compte rendu de l'état du trésor public; et si elle en fut satisfaite, c'est qu'elle était aisée à contenter. Il s'y trouvait alors trente-un millions cent trente-six mille liv., dont deux millions en or, six en argent, dix-huit en assignats, et le reste en effets de portefeuille. Quelle ressource pour se défendre contre l'Europe, et pour soudoyer une armée de deux cent mille nationaux, à quinze sous par jour! Il était risible, d'après ce rapport, d'entendre toutes les rodomontades du patriotisme; mais il suffisait à tout, et c'était une panacée bien commode et bien nécessaire.

On régla ensuite quels seraient les départemens qui fourniraient des gardes nationales pour la défense du royaume. Il est apparent que l'Assemblée comptait plus sur elles que sur les troupes de ligne, et ce calcul était bien fondé. Treize départemens furent admis à l'honneur de fournir des défenseurs à la patrie, en proportion que leur situation et leur population le comporteraient. Les autres ne devaient fournir que deux ou trois mille hommes seulement. Chaque homme devait recevoir quinze sous de solde par jour; celle

des sous-officiers et officiers, jusqu'au colonel, fut fixée proportionnellement d'après leurs grades, et l'organisation des bataillons et des compagnies fut déterminée.

Rien n'était plus formidable que l'armée que le comité militaire organisa; sa dépense s'élevait à trois cent mille liv. par jour. On en fut surpris; mais M. le marquis de Montesquiou, que la dépense n'étonnait pas, trancha brusquement en disant: « Tout calcul de finance dans ce moment est inutile. » L'argument parut sans réplique, et l'on décréta.

Tandis que les législateurs décrétaient tous ces formidables préparatifs de défense, des patrouilles nombreuses se promenaient dans Paris. La ville était paisible et calme; les voitures seulement ne roulaient pas, les spectacles étaient fermés, les groupes du Palais-Royal restaient étonnés; leurs orateurs convenaient qu'on avait été trop loin; les auditeurs avaient l'air morne et silencieux, et le peuple sans aucune animosité. On effaçait, on enlevait toutes les fleurs de lis, tous les portraits des rois, tous les mots *roi, royal* écrits sur les enseignes ou sur les boutiques; jusqu'au mot *prince*, tout fut effacé et proscrit. On afficha au pont de Louis XVI: *Pont National, nommé par les ouvriers patriotes.* Les marchands, pour éviter le pillage d'usage dans ces occasions, se prêtèrent aisément, comme on peut le croire, à la radiation de ces mots, qui choquaient le civisme; ils disparurent dans un instant, et il ne resta pas plus de traces de royauté, que si elle n'eût jamais existé.

On s'interrogeait, on se questionnait avec une avide inquiétude : la rumeur, la surprise et la crainte étaient extrêmes. Les bataillons de tous les faubourgs étaient sous les armes, et cherchaient un ennemi qu'ils ne trouvaient pas. Les propriétaires, qui redoutaient une guerre, et peut-être plus encore le pillage, se demandaient tout bas pourquoi, lorsqu'on aurait pu faire le bonheur de l'État par des réformes sages et graduelles, on en était venu à l'extrémité de tout brouiller, la nation, le roi et tous les ordres de la société. Une chose remarquable, et qui prouve à quel point le même esprit dominait le royaume, et comme des instructions uniformes avaient été répandues partout à la fois, c'est que le départ du roi ne causa pas plus de trouble et de désordre dans les villes principales que dans la capitale. La police y fut également observée, et les corps administratifs toujours en séance, à l'instar de l'Assemblée nationale. Partout la crainte produisit le même effet : la sûreté des personnes et des propriétés ne fut point compromise, et partout le parti royaliste avait l'air plus à l'aise, tout en dissimulant sa joie secrète et ses espérances.

La lecture de quelques adresses de Versailles, de Saint-Cloud et d'autres villes, servit d'aliment à l'Assemblée pendant la nuit du 21 au 22. Toutes respiraient un pur civisme, et protestaient de leur fidélité et de leur obéissance. Tout à coup un trait de lumière vint frapper M. de Lameth : l'attachement de M. Thierri pour le roi, dit-il, pourrait fort bien l'avoir porté à enlever du Garde-Meuble les diamans

de la couronne. Aussitôt on voulut avoir, à cet égard, des éclaircissemens ; des commissaires de l'Assemblée furent envoyés pour en dresser l'inventaire. Un d'eux répondit que M. Thierri étant absent, celui qui le remplaçait garantissait sur sa tête que tous les diamans étaient en ordre, et que le roi et la reine y avaient remis ceux qui leur restaient. Cette réponse ne satisfit point M. de Lameth. Il demanda que les commissaires, le joaillier de la couronne et un autre artiste vérifiassent contradictoirement les diamans et l'inventaire. L'Assemblée se rendit aux vœux du préopinant, et eut la complaisance de décréter sa proposition.

Après quelques rapports insignifians sur le départ de la flotte anglaise pour la baie de Carlisle, une nouvelle proposition de M. de Lameth, d'armer quarante-cinq vaisseaux, auxquels, suivant le ministre Thévenard, il ne manquait que des matelots, et un décret pour faire rendre à leurs postes respectifs les officiers et gendarmes nationaux, survint la lecture d'une lettre ministérielle de Mayence, en date du 15. Les détails, qui furent lus, étaient fastidieux, ne portaient que sur les fêtes données par l'électeur à M. le comte d'Artois, sur la démission de M. d'Autichamp de sa place auprès de M. le prince de Condé, et d'autres choses aussi futiles : le surplus de la lettre, qui renfermait des conjectures qu'il était prudent de ne pas divulger, fut gardé secret. On aima mieux écouter les soumissions respectueuses du tribunal de cassation, et passer de là successivement à un décret sur la ma-

rine, à une répartition de fonds pour les travaux du Havre et de Cherbourg, à un tarif sur les marchandises de l'Inde, et finalement aux droits de champart.

Y avait-il rien de plus insensé que de s'occuper à la fois de tant d'objets disparates! Mais la multiplicité des évènemens, et les crises continuelles qui entravaient les délibérations, avaient fait prendre cette allure à l'Assemblée, affectant d'être au-dessus de tous les embarras, de tous les revers, et en tout d'imiter les Romains, pour plaire à ses *Brutus* et à ses Publicolas à *assignats*, l'âme du parti révolutionnaire, et les instrumens des hautes œuvres nationales.

Enfin arriva la formule du nouveau serment militaire : elle mérite d'être rapportée. « Je jure de employer les armes remises en mes mains à la défense « de la patrie, et à maintenir contre tous les ennemis « du dedans et du dehors la Constitution décrétée par « l'Assemblée nationale : de mourir plutôt que de « souffrir l'invasion du territoire français par des trou- « pes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront « donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée « nationale. »

Effacer le nom du roi dans ce serment, n'était-ce pas se délier du serment de fidélité qu'on lui avait juré? n'était-ce pas reconnaître tous les pouvoirs dans les mains de l'Assemblée? n'était-ce pas enfin renoncer à la monarchie, au monarque, se déclarer républicain? Cette réflexion n'arrêta pas; et après quelques légères objections rejetées à une majorité effrayante, un grand nombre de membres se prononcè-

vers la tribune en prononçant, *je le jure;* et finalement tous les militaires de l'Assemblée, à un très-petit nombre près, le prononcèrent (1).

L'Assemblée expédia aussitôt douze de ses membres pour aller faire prêter ce serment dans les départemens frontières, et y concerter avec les corps administratifs et les commandans des troupes, des mesures d'ordre public pour la sûreté de l'État.

De zélés militaires, quoiqu'étrangers au service et à l'Assemblée, empressés d'afficher leur civisme, se crurent obligés d'y venir prêter le serment ce jour même et les suivans; mais les officiers des régimens de ligne de l'armée, élevés loin de la corruption des villes, ne connaissant d'autre guide, d'autre règle de conduite que celle de l'honneur et de la fidélité, crurent l'un et l'autre entachés en le prêtant. Des corps entiers s'y refusèrent. Sans se consulter entre eux, sans s'entendre, les riches comme les pauvres donnèrent leur démission, et vinrent se réfugier à Paris, et se perdre dans la foule pour se dérober à la rage du peuple de leurs provinces. Il n'était déjà plus question de sortir du royaume; on ne délivrait plus de passeports, et les frontières étaient étroitement gardées. Il y eut donc tel régiment de l'armée où il ne resta qu'un ou deux officiers parvenus, et ceux qui, enfermés dans les garnisons, n'osèrent affronter la rage populaire, et y attendirent les occasions de s'é-

(1) MM. de Casalès et de Virieu ne se trouvèrent pas sur la liste.

vader. Dans quelques corps, tous les officiers tâchèrent de se maintenir; ils n'en furent pas moins chassés par leurs soldats. Dans d'autres, les soldats nommèrent officiers tous les sous-officiers, leur tambour-major, le président du club jacobin pour colonel, etc. Ils les destituèrent bientôt avec le même empressement qu'ils avaient mis à les élire. Le ministre du Portail, usant largement du droit de créer des officiers généraux et de les employer à son gré, fit d'amples promotions de gens décriés et tarés, instrumens de désordre et d'anarchie bien capables de gagner leurs appointemens.

Après ce tableau, bien fait pour attrister, qu'il me soit permis, avant de retourner au roi, de mettre au jour quelques réflexions nécessaires sur la conduite de l'Assemblée : je suis encore à la comprendre. Elle ne pouvait éviter le juste châtiment de ses crimes envers la nation, envers son roi, que par une négociation, que par une amnistie librement consentie, et prononcée par son souverain. Il a le bonheur d'échapper à ses fers; il a la prudence de l'avertir, dans sa protestation, des motifs de son évasion; il veut être médiateur pour sauver la tête des coupables, et épargner le sang de ses peuples. Les chefs factieux de cette Assemblée sentent eux-mêmes qu'une porte pour leur salut leur est ouverte; et au lieu de favoriser sa fuite, au lieu de déclarer d'avance coupables au premier chef tous ceux qui seraient tentés de la troubler, ils ont la pensée aussi insensée que criminelle d'envoyer des ordres de l'arrêter; ils violent le respect dû au trône, ils usurpent tous les pouvoirs, tran-

gressent toutes leurs lois, et aggravent encore leurs fautes en répandant dans le peuple que le roi est criminel par sa fuite; en répandant, en réponse à sa protestation, une proclamation intitulée, *l'Assemblée nationale aux Français*, écrit fait dans le plus mauvais esprit, pour la déjouer et pour se justifier à ses yeux. Le crime est aveugle sans doute, et les coupables ne peuvent fuir leur punition; oui, le crime est aveugle, mais on est encore étonné qu'aucune considération de fortune, de salut n'aient pu arrêter un parti, dont tous ces biens faisaient l'ambition, sur le penchant de l'abîme creusé sous ses pas. La moindre réflexion, le moindre retour sur lui-même le sauvait et sauvait la France; mais il était déjà sans doute trop coupable pour que la Providence permît qu'il fût éclairé, et sa destinée devait s'accomplir.

Mais revenons vite au roi, que nous avons laissé dans de cruelles angoisses.

Ce prince, enfermé dans sa voiture avec sa famille, voyageait comme un simple particulier, mais lentement, parce que les postillons se plaignaient de la pesanteur de la voiture, que les courriers ne savaient pas trop leur métier, et n'osaient pas donner aux postillons des pour-boire trop considérables qui pussent décéler l'importance des voyageurs. Ils arrivèrent à Châlons sans avoir été reconnus, sans que leur passage eût fait le moindre effet. Arrivés dans cette ville, la reine commença à concevoir quelque inquiétude; elle crut y remarquer plus d'agitation, plus de mouvement; un plus grand nombre de peuple se porta

autour de la voiture pendant qu'elle relayait (1). Mais rien n'arrêtant sa marche, elle se continua tranquillement jusqu'à Pont-de-Sommevelle, petite ville du commandement de M. de Bouillé, où ce général avait placé le premier détachement destiné, suivant ses instructions, à l'escorte d'un trésor.

Le jeune duc de Choiseul, colonel du régiment *Royal-Dragons*, le commandait. Ce détachement devait se trouver à cheval au passage du roi, et l'escorter jusqu'à Clermont. M. de Choiseul devait y prévenir Sa Majesté qu'un relais, placé pour elle à l'entrée du village de Varennes, avait été déplacé (2), et qu'il se trouverait de l'autre côté; et lui-même, au moyen de relais à lui disposés sur la route, il devait aller avertir les autres détachemens du passage du roi, afin qu'il les trouvât prêts, tandis que M. de Goguelat, par une route intérieure reconnue d'avance, et par des relais *apostés*, devait avertir deux heures à l'avance à Varennes et à Stenay, où M. de Bouillé attendait Sa Majesté.

M. de Choiseul, trompé par un retard de cinq heures, occasionné par la pesanteur de la voiture du roi, ne voyant pas même arriver son premier courrier, crut que ce prince avait changé d'avis, et qu'il était prudent de se retirer avec sa troupe, pour ne pas accroître le soupçon que sa présence excitait déjà dans le

(1) Le maître de poste de Châlons reconnut le roi; mais, en honnête homme, il ne dit rien et ne fit semblant de rien.

(2) Par M. de Bouillé, le chevalier : on ne sait pas pourquoi.

peuple. Il était inquiet, agité; le séjour de son détachement pendant trois jours, pour l'escorte d'un trésor qui n'arrivait pas, avait seul suffi pour éveiller l'activité des patriotes soupçonneux.

MM. de Choiseul et de Goguelat étant partis, et s'étant mis en route pour Varennes par un chemin de traverse intérieur, le roi ne trouva à Pont-de-Sommevelle, ni détachement, ni billet qui l'avertît du changement fait à Varennes du relais qu'il savait être à l'entrée de ce village. Il avait sur lui un agenda bien exact de sa route, des lieux où seraient placés les détachemens de son escorte, et le relais qui l'attendait à Varennes. On juge bien qu'on n'avait négligé aucune précaution. Surpris, comme il dut l'être sans doute, de ne trouver personne à Pont-de-Sommevelle, sa voiture arriva et relaya à Sainte-Menehould, où était un détachement de quarante dragons.

Dans cette ville il existait quelque agitation dans les esprits; les habitans étaient épars dans les rues, et s'y groupaient en plus grand nombre que le moment ne le comportait. La voiture continua sa route jusqu'au relais suivant, à Clermont en Argone, où se trouvait le comté Charles de Damas, avec cent quarante dragons de son régiment. Il avait reçu l'ordre de les faire monter à cheval à cinq heures du soir : il l'avait exécuté; mais ne voyant personne arriver, personne ne recevant aucun ordre, il les avait fait rentrer. Quoiqu'il fût sûr qu'il devait être averti deux heures à l'avance du passage de la voiture du roi, l'inquiétude et l'espérance le portèrent à la précaution

de donner rendez-vous chez lui pour l'ordre aux officiers et bas officiers de son détachement, et à dessein, il retarda de le donner, et fut se promener à pied sur la grande route de Paris. Il ne tarda pas d'y rencontrer M. de Valory, premier courrier de la voiture du roi, qui l'avertit qu'elle suivait de près. Il n'a que le temps de rentrer en ville, de rassembler, sous le prétexte de donner l'ordre, les officiers et bas officiers de sa troupe, afin que, comme il logeait près de la poste, la voiture du roi fût entourée et surveillée tandis qu'elle relayerait, projetant de monter à cheval après son passage, et de la rejoindre en route. La voiture arrive au même moment; elle est entourée de curieux et de dragons. M. de Damas dit un mot au roi et à M^me^ Élisabeth; les postillons demandent quelle route ils doivent prendre; celle de Verdun, leur répond-on, pour ne pas éveiller le soupçon. On part.

A peu de distance de Clermont se présentent deux routes; l'une conduit à Verdun, et l'autre, sur la gauche, à Stenay et Longwi, par le bourg de Varennes. Cette route n'étant qu'un embranchement, est rude, mauvaise, et surtout peu fréquentée par les voyageurs en poste. A cette croisière des routes, les postillons furent avertis de prendre celle de Stenay, et la prirent.

Le soupçonneux maître de poste de Sainte-Menehould, le sieur Drouet, qui avait conçu des soupçons sur la qualité des voyageurs, selon la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée nationale, avait suivi la voiture du roi. Comme il avait entendu l'ordre, pendant qu'elle relayait, de prendre la route de Verdun, et qu'il s'a-

perçut qu'au lieu de la prendre, la voiture se détourne et se dirige sur celle de Stenay, alors Drouet, confirmé dans ses soupçons, coupe au court par un chemin de traverse (toujours suivant le récit du sieur Mangin), monte sur un cheval bien allant, et vole à Varennes, où les chevaux de poste doivent rafraîchir, pour y faire arrêter la voiture comme suspecte. Il y arrive environ deux ou trois minutes avant elle, ayant eu soin de défendre aux postillons de passer outre sans arrêter. Les courriers le voient, et malheureusement le laissent passer, n'ayant aucune idée de sa coupable intention (1).

A l'entrée de Varennes, le roi, qui savait par son itinéraire devoir y trouver le relais des chevaux de M. de Choiseul, le côté du chemin et la maison où il serait placé, le fait chercher vainement, et ne le trouvant pas, ignorant qu'il avait été déplacé et remis de l'autre côté du bourg, fait proposer aux postillons de passer outre. Ils s'y refusent; on insiste, on leur promet, n'osant pas aller au-delà, jusqu'à deux louis pour boire à chacun. Prévenus par le sieur Drouet, ils s'obstinent dans leurs refus : c'était le cas de les forcer par

(1) Si, au lieu de ces gardes-du-corps, le roi eût eu avec lui des gens déterminés, et dans son secret, ils n'eussent pas souffert qu'aucun courrier inconnu dépassât sa voiture; ils se seraient facilement défaits du sieur Drouet. Il est de ces occasions tellement importantes, que, pour les faire réussir, il ne faut pas regarder à la vie d'un homme; celle-ci était bien du nombre; mais les gardes n'avaient point d'ordres.

la violence à obéir, même de s'en défaire, de prendre leur place, et de faire passer la voiture; mais le roi défendit toute voie de fait, et ses gardes n'avaient ni assez de confiance en lui, ni assez d'audace pour oser rien prendre sur eux.

Après trois ou quatre minutes de perte de temps occasionnée par la recherche du relais et le colloque avec les postillons, qui avaient suffi au sieur Drouet, la voiture du roi entre dans le village. Comme elle passait sur la place (il était alors onze heures du soir), deux habitans, nommés *Paul Leblanc* et *Joseph Gonsin*, en arrêtent les chevaux; les postillons fouettent; des citoyens armés se présentent aux portières, et menacent de tirer, si la voiture avance. Le roi lui-même ordonne d'arrêter: c'était le cas, ou jamais, de tout hasarder pour passer; mais ce sentiment qui dominait toujours le roi, la crainte de faire verser du sang, et de compromettre la vie de sa femme, celle de ses enfans, soit qu'il se fût aperçu qu'il avait été trahi de manière à ne pouvoir se tirer d'affaire, soit enfin l'espérance de n'être pas reconnu, il fit la faute capitale de céder aux instances qu'on lui faisait; il se décida à descendre de la voiture avec sa famille, et il monta avec confiance chez le procureur syndic de la commune, pour y faire vérifier son passeport (1). Cet

(1) Si le roi eût résisté plus long-temps et ne fût pas descendu de voiture, il aurait donné le temps de monter à cheval au détachement d'hussards qui était placé à Varennes pour son escorte, et qui non seulement ne se trouva pas à cheval à son arrivée,

homme adroit feignit de ne pas reconnaître le roi, quoiqu'il eût son portrait dans la pièce où il le reçut, ce qui troubla beaucoup la reine dès la première vue. Le perfide syndic, l'appelant toujours monsieur, cherchait à gagner du temps, lui proposa de se rafraîchir, l'amusa, sous différens prétextes, pour retarder son départ et ses préparatifs. « Le peuple est inquiet, di-« sait-il; il n'est pas accoutumé à voir passer des voi-« tures sur cette route. Un de vos gens a maltraité un « citoyen; le peuple en est mécontent; il faut lui « donner le temps de se calmer, et à vos chevaux « celui de rafraîchir. » Il sortait, écrivait, rentrait; enfin, lorsqu'il eut épuisé tous les stratagèmes imaginables, qu'il eut fait avertir les gardes nationales voisines, et qu'il se sentit en force : « Sire, dit-il tout « à coup d'un ton familier, comment est-il possible « que vous ayez osé quitter votre royaume? — Puis-« que vous le connaissez, monsieur, répondit la reine, « parlez avec plus de respect à votre maître. »

Dans le moment même, le peuple fait descendre de cheval le détachement d'hussards d'escorte qui s'était rassemblé sur la place (1); le tocsin d'alarme

---

mais était dispersé dans ses logemens. Ce détachement était bon, et bien disposé à agir si on le lui avait ordonné. Dès le premier bruit, il se hâta de monter à cheval; mais bientôt entouré de gardes nationales, il fut dans l'impossibilité de rien faire, le roi étant d'ailleurs dans la maison.

(1) M. de Goguelat, qui le commandait, voulut le faire agir quand il fut à cheval. Il perça de sa personne jusqu'à la maison où était le roi, mais il reçut un coup de pistolet dans l'épaule.

sonne de tous les côtés, les gardes nationales voisines accourent en nombre, plus de quatre mille hommes se rassemblent, et répètent : C'est le roi ! c'est le roi et sa famille ! Il n'est plus moyen de fuir. « Eh bien ! oui, « c'est nous, » disait la reine avec fierté à ce perfide municipal, qui jouissait secrètement de son triomphe et de son désespoir ; « mais faites cesser ce tocsin qui « m'importune. » Qu'on se peigne la situation de cette famille infortunée, et qu'on juge le degré de son abattement et de sa douleur. Il ne restait plus d'espoir d'échapper que dans la tentative qu'on pouvait espérer que ferait M. de Bouillé, qui ne devait pas être loin, et qui serait bientôt averti, soit par le pays, soit par une ordonnance que M. de Choiseul avait trouvé moyen de lui faire passer. Car ce malheureux jeune homme, qui, suivant ses ordres, devait se rendre à Varennes, y était arrivé, y avait appris l'arrestation du roi, et s'était réuni à lui chez le procureur syndic, ainsi que le comte Charles de Damas. Ce brave serviteur, après le passage du roi à Clermont, avait ordonné à son détachement de monter à cheval pour le conduire, suivant son ordre, à Mouzon, par Varennes et Stenay. Les municipaux de Clermont s'y étaient opposés, avaient exigé qu'il exhibât ses ordres ; ses dragons, qu'il croyait sûrs, étant gagnés, lui avaient désobéi, l'avaient menacé : il s'était heureusement évadé avec un ou deux officiers, avait accouru à Varennes, et rejoint la famille royale. C'est avec eux qu'elle passa cette nuit si longue et si cruelle. C'est une grande consolation dans le malheur de ne

pas se croire abandonné, et les rois y doivent être plus sensibles encore que les autres. Le roi et la reine l'éprouvèrent vivement sans doute, et j'en ai la certitude. Quelle nuit pour ces illustres prisonniers! Enfermés dans la chambre d'un municipal de village, livrés aux plus douloureuses réflexions, ils n'étaient soutenus et consolés que par le touchant spectacle de la fidélité et de la reconnaissance (1) de quelques officiers encore dévoués.

Loin d'être abattue par tant de revers, la reine essaya de persuader les habitans de Varennes. « Nous « ne voulons point sortir du royaume, leur dit-elle, « nous voulons aller à Montmédi. Nous nous livrons « à vous, nous renverrons les troupes; vous nous ser- « virez d'escorte, et si nous voulions aller plus loin, « vous nous ramèneriez. Croyez-vous donc la Consti- « tution si parfaite? — Non, dirent-ils, nous ne le « croyons pas. — Eh bien! reprit-elle, il n'y a pour la « rendre bonne d'autre moyen que de nous laisser « aller. Nous traiterons de là et librement avec l'As- « semblée pour votre bien, pour celui du royaume; « le roi sera médiateur entre son peuple et les puis- « sances étrangères, qui le menacent. »

(1) J'entends parler de celle de MM. de Damas et de Choiseul. Ce dernier répondit à la reine, qui lui témoignait sa sensibilité sur ce qu'il s'exposait pour le roi : « Je verserais tout mon sang, lui dit-il, madame, que je ne croirais pas m'acquitter encore de toute la reconnaissance que je lui dois. » Certes, les rois sont plus accoutumés à trouver des ingrats qu'à entendre une aussi noble réponse.

Tout ce que l'éloquence de l'âme, tout ce que le désir de persuader peuvent suggérer, fut employé par la reine. Les habitans furent ébranlés, au moment même de consentir à son départ, et ils auraient cédé, sans l'arrivée bruyante et tumultueuse des gardes nationales voisines et du procureur syndic (M. Sausse), qui firent changer leur résolution trop versatile, et terminer l'entretien. On assura aussi que, de son côté, le roi ne négligea rien pour séduire, par promesse et par argent, cet homme, si c'en est un, qui, possédé du fanatisme jacobin, se refusa à toutes ses propositions. Mais je n'assurerai pas ce dernier fait, quoique vraisemblable, en étant moins sûr que du premier.

Peu après ces malheureuses tentatives, c'est-à-dire deux heures ou deux heures et demie après la détention du roi, arrivèrent M. Romeuf (1), aide-de-camp de M. de La Fayette, et M. Baillon, porteurs du décret de l'Assemblée nationale. Il le remit au roi, et en donna aussitôt connaissance. M. Romeuf (2), homme que la reine avait autrefois obligé, reçut d'elle quelques légers reproches sur son ingratitude. Sa conduite dans ce moment l'en rendait bien digne. Un décret de l'Assemblée nationale, porté par un

(1) Ils étaient trois frères, fils d'un fermier des terres de M. de La Fayette, et ses créatures les plus dévouées.

(2) M. Romeuf s'est conduit de la manière la plus généreuse avec MM. de Choiseul et de Damas, et les a préservés du danger imminent qu'ils couraient, en ne les quittant pas après le départ du roi.

aide-de-camp du général La Fayette, opéra sur ces égarés fanatiques un effet bien différent que tout ce que pouvait ordonner le roi, et la preuve s'ensuivit promptement. Les préparatifs nécessaires au départ, malgré toute l'activité qu'on put y mettre, prirent bien du temps.

Sept heures s'écoulèrent dans l'attente de M. de Bouillé; sept siècles n'eussent pas paru plus longs. Ceux qui connaissent M. de Bouillé, son ardeur bouillante, son audace, son ambition, peuvent-ils concevoir qu'il n'ait pas surmonté les obstacles qui s'opposaient à l'exécution des projets du roi? Ce général était à Stenai avec le régiment de *Royal-Allemand*, sur lequel il comptait. Pour s'en assurer davantage, il lui avait promis la garde personnelle du roi, et lui avait fait distribuer de l'argent. A la nouvelle qu'il reçut de l'arrestation du roi à Varennes, il lui envoya l'ordre de monter à cheval : l'ordre est mal rendu; il le répète. M. Mandell, lieutenant-colonel de ce corps, disparaît; on le cherche pour le lui communiquer; il en arrive un second, un troisième : on ne le trouve pas. Le temps s'écoule, et finalement une heure se passe sans que le régiment puisse partir : il part enfin. Stenai est à huit lieues de Varennes. On arrive à un pont sur la Meurte que les eaux avaient emporté, et qui était remplacé par un pont de secours en bois. On le trouve coupé. Un gué était auprès : on ne l'avait pas reconnu, on l'ignorait. Arrêté par cet obstacle imprévu (et qu'on devait prévoir), M. de Bouillé, gagné par le temps (il était neuf heures, et le roi était

parti avant huit), calcule qu'il ne peut plus être utile au roi, et qu'il n'a plus que celui de se sauver. Il prend son parti, tourne bride aussitôt, rentre à Stenai, suivi de ses généraux, de ses aides-de-camp, de la plus grande partie des officiers de *Royal-Allemand*, et prend la route de l'abbaye d'Orval et de Luxembourg. MM. Heyman, Klinglin, d'Hoffelise, maréchaux de camp, imitèrent son exemple. Ce M. Mandell ne prit pas la même route qu'eux : il fut pris, mais traité comme un patriote, et le rapport de M. Muguet de Nanthon, fait à l'Assemblée nationale le 6 juillet, confirma les soupçons que sa fidélité n'avait pas résisté aux argumens si puissans de la corruption.

Depuis que M. de Bouillé servait, ce fut la première entreprise dans laquelle il eût échoué. Quoi de plus affligeant, pour un sujet aussi dévoué et aussi fidèle, de voir son étoile pâlir dans l'occasion la plus intéressante de sa vie! Sans doute il eût sacrifié cent fois sa vie pour réussir. Je le crois trop malheureux pour que je me permette de critiquer ses dispositions. Quoiqu'elles ne soient pas à l'abri de tout reproche, ne pouvait-il employer que des troupes dont il était peu sûr? n'eût-il pas été plus sage de n'en prendre aucune, que d'en prendre d'insuffisantes, et de n'envoyer aux différens relais, au lieu de troupes, que des officiers déguisés (1)? Quoi qu'il en soit, ses mesures

(1) C'était le plan et le désir de M. de Bouillé. Mais, par une fatalité inexplicable, le roi tint à être escorté par des détachemens de troupes.

furent déconcertées par le retard d'un jour que le roi apporta à son départ, retard dont je n'ai pu bien pénétrer le motif, mais qui tient à une raison bien légère (1). Vingt-quatre heures de séjour de plus à des détachemens qui attendent un trésor, partant toujours à heure fixe, durent éveiller le soupçon des patriotes habitans des villes où ils furent placés. Mais toutes ces conjectures cèdent, dans mon esprit, à des réflexions plus majeures que lui offrent les évènemens et les faits. Ils me persuadent que si le roi n'eût pas été trahi de Paris par M. de La Fayette, il aurait indubitablement passé ; et je suis sûr qu'à son retour telle était l'opinion de la famille royale, et surtout celle de Mme Elisabeth (2).

Le passage du roi n'avait fait nul effet jusqu'à Châlons, et ce n'est qu'à cette ville que la reine crut s'apercevoir de quelque mouvement dans le peuple. M. Romeuf, porteur du décret de l'Assemblée, dans le rapport qu'il lui fit, le 24, de sa course, dit avoir trouvé dans cette ville un M. Baillon, commandant de bataillon, arrivé deux heures avant lui (qui sait! peut-être même depuis plus long-temps!), et dépêché par M. de La Fayette pour courir après le roi ; que ce M. Baillon avait expédié le maître de poste à Sainte-Menehould. De quel droit M. de La

(1) Pour éviter le jour de service d'une des femmes de M. le dauphin, dont on se méfiait.

(2) Je le tiens de la bouche même de cette princesse : elle en était intimement convaincue.

Fayette fait-il précéder les ordres de l'Assemblée? Suivons. L'agitation du peuple était plus marquée à Sainte-Menehould qu'à Châlons. Il était neuf heures du soir lorsque le roi arriva à Clermont : il n'est pas naturel de trouver à cette heure-là, dans une petite ville située sur une route passante, où une voiture en poste fait peu d'effet, tous les habitans épars, ou réunis en groupes. La même chose se présente à Varennes, où le roi arrive à onze heures. Le maître de poste de Sainte-Menehould ne l'avait précédé que d'un instant. Or, est-il naturel qu'à onze heures du soir tout un village soit en émoi? est-il naturel qu'à une heure aussi indue pour la campagne, les milices nationales voisines se soient réunies aussi promptement qu'elles l'ont été, si elles n'avaient pas été prévenues? qu'elles aient été si nombreuses dans un canton presqu'inhabité? Est-il naturel que les municipalités se soient refusées au départ des troupes? que les troupes aient refusé de marcher, si elles n'eussent pas été averties et gagnées? La conduite du sieur Mandell, commandant le seul corps dont M. de Bouillé crût être sûr, est-elle donc simple? Ce pont de la Meurte qu'il trouve coupé lorsqu'il veut marcher sur Varennes, n'est-ce pas une précaution militaire qui excède la prévoyance d'une milice de paysans? Les ruses de M. Sausse, sa conduite ne paraissent-elles pas évidemment celles d'un homme averti d'avance? Tout m'a prouvé, tout m'a démontré une trahison venue de Paris; et la conversation d'un des gardes-du-corps courriers du roi avec son médecin, peu après son arrivée à Paris, me

confirmerait dans cette opinion, quand ce même garde ne me l'aurait pas répété à moi-même en 1792 à Aix-la-Chapelle. Il dit à ce médecin, et me le répéta positivement, qu'une fois arrivé à Varennes, le roi ne pouvait pas absolument aller plus loin. Tout était donc concerté d'avance pour l'arrêter dans ce lieu; car, sans des précautions prises d'avance, qui aurait pu l'empêcher de traverser un petit village avec une escorte de troupes à cheval (1)?

Mais quel était, me dira-t-on, le but de M. de La Fayette? Celui d'un factieux qui veut se venger; celui d'humilier son maître, de le déjouer, de l'avilir aux yeux de son peuple, de lui faire éprouver ses outrages, de le faire déposer comme parjure à ses sermens, à force d'humiliations de le rendre incapable de régner; de faire agir ensuite son parti, d'établir

---

(1) Tout ce qu'on peut conclure, à mon avis, de plus raisonnable sur le malheureux évènement de Varennes, c'est que les précautions secondaires ont été trop multipliées et mal exécutées: la quantité de détachemens disséminés sur la route ne pouvait qu'éveiller les soupçons, et ne servaient à rien pour la défense du roi, dans le cas d'un soulèvement. Je pense que ce qui pouvait être le plus essentiel, était l'établissement d'estafettes pour informer le général le plus promptement possible, dans le cas d'une émeute populaire. Au surplus, la tranquillité de M. de Raigecourt et du chevalier de Bouillé, à l'auberge du *Grand-Monarque*, où étaient les relais pour le service du roi, est inconcevable : c'est le *pendant* du sommeil du général La Fayette, le 6 octobre. Quels courriers qui ne précèdent pas la voiture! Une demi-heure d'avance eût tout sauvé.

une république, et ayant la force en main, de s'en établir le Washington. Tels avaient toujours été, je n'en doute pas, son plan et le but de son ambition (1). Nous le verrons encore plus clairement dans la suite. Mais son génie étroit, qui lui avait déjà fait manquer l'occasion d'être un Cromwell, lui fit manquer de même l'occasion d'être un Washington.

Il résulte donc du résumé de tous les faits que je viens de rapprocher, que non seulement il est plus que probable que le roi a été trahi de Paris par M. de La Fayette, mais qu'il peut se faire qu'il en soit sorti de son consentement; que M. de La Fayette ne lui en ait ménagé les moyens pour le faire tomber dans le piége, en même temps qu'il dressait ses batteries pour le faire arrêter. Le peu de surprise qu'il montra à la nouvelle de son départ; le peu d'impression que lui et les chefs de son parti en éprouvèrent (2), le

(1) On m'assura, et je crois en effet être sûr que, quelques jours après son arrivée à Paris, la reine eut une conversation avec M. de La Fayette, et lui demanda si, le jour qu'elle était sortie des Tuileries et qu'elle le rencontra, elle en avait été reconnue, et qu'il répondit : « Comment vous aurais-je reconnue, madame? je vous aurais trois fois rencontrée, que je ne vous aurais pas reconnue, d'après ce que vous m'aviez dit la veille. » Elle avait donc nié son départ? et l'apprenant, M. de La Fayette avait voulu s'en venger par une trahison.

(2) Comme c'est souvent dans les petits détails que se saisit la vérité du moment, je me rappelle que le jeune M. de Gouvernet, alors chaud patriote, courut chez M. de La Fayette dès qu'il eut appris la fuite du roi. Croyant le trouver aussi alarmé qu'il l'était lui-même, il le trouva mettant ses bottes avec un calme et

constatent évidemment. Quelle recher

Tous les préparatifs pour le dép
les chevaux nécessaires à ses
et aucun secours ne se
qu'il avait prise du
le décida à retou
traint par la foi
ment), et à se me
pitale, et rentrer da
grands dieux! Ce fut do
matin, que le roi partit de
municipalité du lieu et d'une n
nale à pied. Sa voiture était comp
comme elle l'avait été en venant. Il a
MM. Charles de Damas et de Choiseul q
ils se disposaient à exécuter ses ordres, lorsq
pour faire donner un cheval de palfrenier à M.
meuf, ils sont investis par le peuple, qui, n'ét
plus contenu par la présence de son souverain, les
rête tous trois, les jette en prison dans une cave,
cherche à les y assassiner en leur tirant des coups
fusil par le soupirail : par miracle, ils n'en sont
atteints. Un fort détachement de la garde nation
de Verdun les en retire, les conduit dans les p
sons de cette ville, avec deux officiers de dragons q
avaient suivi M. de Damas, et les sauve avec pei

---

une sérénité qui le surprirent et l'indignèrent : le lui ayant
moigné, M. de la Fayette lui fit entendre qu'il était possible
reprendre le roi, et qu'il en avait les moyens.

constatent évidemment. Quelle recherche de perfidie!

Tous les préparatifs pour le départ du roi étant faits, les chevaux nécessaires à ses voitures étant arrivés, et aucun secours ne se présentant, la connaissance qu'il avait prise du décret de l'Assemblée nationale le décida à retourner sur ses pas (on l'y aurait contraint par la force, s'il ne s'y fût pas porté volontairement), et à se mettre en route pour cette ingrate capitale, et rentrer dans sa captivité. Quel voyage, grands dieux! Ce fut donc le 22, à sept heures du matin, que le roi partit de Varennes, escorté de la municipalité du lieu et d'une nombreuse garde nationale à pied. Sa voiture était composée de sa famille, comme elle l'avait été en venant. Il avait ordonné à MM. Charles de Damas et de Choiseul de le suivre : ils se disposaient à exécuter ses ordres, lorsqu'écartés pour faire donner un cheval de palfrenier à M. Romeuf, ils sont investis par le peuple, qui, n'étant plus contenu par la présence de son souverain, les arrête tous trois, les jette en prison dans une cave, et cherche à les y assassiner en leur tirant des coups de fusil par le soupirail : par miracle, ils n'en sont pas atteints. Un fort détachement de la garde nationale de Verdun les en retire, les conduit dans les prisons de cette ville, avec deux officiers de dragons qui avaient suivi M. de Damas, et les sauve avec peine

---

une sérénité qui le surprirent et l'indignèrent : le lui ayant témoigné, M. de la Fayette lui fit entendre qu'il était possible de reprendre le roi, et qu'il en avait les moyens.

des violences, mais non pas des injures atroces d'une populace aliénée. M. Romeuf ne les quitta pas; mais sa qualité d'envoyé de l'Assemblée le dégagea bientôt, et il retourna à Paris.

La nouvelle de l'arrestation du roi à Varennes parvint à l'Assemblée nationale le 22, à dix heures du soir, par deux courriers porteurs des lettres des municipaux de Varennes, de Châlons et de Sainte-Menehould. Comme un faux bruit de son arrestation à Lille s'était déjà répandu dans la journée; comme il avait été démenti, et avait très-visiblement replongé dans l'abattement tout le parti factieux, qui en triomphait, on commença par en douter; mais des détails circonstanciés en confirmèrent bientôt la trop cruelle vérité. Un accablement général se faisait remarquer chez tous les honnêtes gens; mais une insolence triomphante était peinte sur le visage des factieux. Leurs chefs cependant envisageant d'un coup-d'œil la hauteur des circonstances (1), l'énormité de leurs crimes, le sort périlleux du roi, dont ils répondraient à l'Eu-

(1) Les plus modérés d'entre eux sentirent profondément le malheur de l'arrestation du roi. Son évasion eût terminé leur embarras par la voie de la négociation : ils pensèrent même à l'entamer, vingt-quatre heures après son départ; car il est sûr que M. de Lameth fut trouver M. de Casalès, et lui dit : « Vous allez jouer un bien beau rôle : je vous préviens que vous êtes un des commissaires nommés par l'Assemblée pour aller prendre les ordres du roi. » Sans un scélérat de maître de poste, sans un municipal fanatique, la France était sauvée. Quelle différence, grands dieux !

rope entière, l'embarras de ce qu'ils feraient de lui à son retour, dans le cas où il arrivât sain et sauf, et la difficulté de contenir une masse de peuple sans frein, ivre de patriotisme, furent saisis d'un effroi soudain, et adoptèrent le même système de modération que l'Assemblée avait suivi depuis le départ du roi.

Prenant en considération les circonstances, l'Assemblée commença par décréter, d'après les lettres et les autres pièces qui lui étaient adressées par les municipalités de Varennes, Châlons et Sainte-Menehould, que les mesures les plus sûres et les plus actives seraient prises pour protéger la sûreté de la personne du roi, de l'héritier présomptif de la couronne et des autres personnes de la famille royale dont le roi était accompagné, et pour assurer leur retour à Paris; que, pour l'exécution de ces dispositions, MM. de la Tour-Maubourg, Péthion et Barnave, députés, se rendraient à Varennes et autres lieux où il serait nécessaire de se transporter, avec le titre et le caractère de commissaires de l'Assemblée nationale; qu'ils auraient les pouvoirs les plus illimités d'ordonner aux gardes nationales, aux troupes de ligne et à tous officiers civils et militaires; leur recommandant spécialement de veiller à ce que le respect dû à la majesté royale fût maintenu; et leur adjoignant finalement M. Dumas, adjudant général de l'armée, pour faire exécuter leurs ordres (1).

(1) Ce M. Dumas, le plus ingrat des mortels, à qui la reine avait eu la bonté de s'intéresser pour lui faire avoir le brevet de

Elle suspendit ensuite M. de Bouillé de toutes fonctions militaires, défendit à toutes personnes de le reconnaître et d'obéir à ses ordres; ordonna à tous les corps de le faire arrêter, à toutes les troupes de prêter main-forte à ses commissaires envoyés pour recevoir leur serment; de suspendre, si les circonstances l'exigeaient, les officiers employés par M. de Bouillé; et enfin à tous les tribunaux, corps administratifs et troupes d'obéir à ses commissaires.

Un autre décret, invitant les citoyens de Paris au maintien de la paix et de la tranquillité, si conforme à leur patriotisme, ordonnant au département, à la municipalité et au commandant de la garde nationale de prendre toutes les précautions nécessaires à la sûreté des personnes du roi et de sa famille, suivit ces ordres de rigueur, et la séance fut interrompue jusqu'au 23, à huit heures du matin.

Dès qu'elle fut ouverte, une lettre de la municipalité de Valenciennes apprit l'arrivée de Monsieur à Mons. Par une singularité assez bizarre, ce prince y était entré à la même heure que le roi, son frère, avait été arrêté à Varennes. Il avait évité le dernier

---

colonel, malgré le maréchal de Ségur, avait remplacé M. de Guibert au conseil de la guerre : il fut de là dans l'état-major du maréchal de Broglie; lui fit un Mémoire contenant un plan d'attaque pour subjuguer et brûler Paris. Le lendemain du départ du maréchal, il était aide-de-camp de M. de La Fayette, se jeta dans son parti, et devint ardent révolutionnaire. Maréchal-de-camp par M. du Portail, il commandait en second à Metz, en 1792.

relais, et par un chemin détourné, le postillon qui le conduisait, et qu'il avait bien payé, lui fit gagner la frontière, et la ville de Mons. De là il se rendit à Bruxelles, où MADAME et lui se réunirent à M. le comte d'Artois, et gagnèrent peu de jours après le château de Coblentz.

Le comte de Fersen avait aussi heureusement échappé; et comptant sur l'infaillibilité des précautions qu'il avait prises, il manda à Valenciennes l'heureuse fuite du roi et de la famille royale. Mais, hélas! de tous ceux qui l'avaient concertée ou suivie, eux seuls étaient arrêtés, et cheminaient captifs au milieu d'une garde nombreuse, entourés d'un peuple immense, par la chaleur d'un jour brûlant et d'une poussière insupportable, entendant autour d'eux les propos les plus révoltans et les plus coupables!

Arrivés à Clermont, le district, considérant la proximité de la frontière, les efforts que pourrait tenter M. de Bouillé, et la fidélité reconnue des commandans et des officiers, arrêta que le roi en partirait sur le champ (1). La terreur répandait déjà la nouvelle que les troupes étrangères étaient sur la frontière, qu'elles étaient entrées sur le territoire de France, que tout allait être saccagé. On ne perdit donc pas un instant. Le roi repartit à dix heures du matin pour

(1) Comme le roi et son escorte étaient entre Varennes et Clermont, on aperçut d'une hauteur le régiment de *Royal-Allemand*, qui était venu à son secours avec M. de Bouillé, qui s'en retournait à Stenai.

Châlons, sous l'escorte de 6000 gardes nationaux, d'une foule de peuple, et au milieu des cris de *vivent la loi et la nation!*

Une lettre d'un sieur Beaudin, ou Bodan, datée d'Ordeval, près Sainte-Menehould, parvint à l'Assemblée dans la matinée du 23. Ce particulier annonçait que Sa Majesté lui ayant fait promettre qu'elle n'avait aucun risque à courir, il en avait répondu sur sa tête, et qu'il ne quittait point le roi pendant toute sa route : en conséquence, il priait instamment la municipalité de Paris de prendre toutes les précautions possibles pour la sûreté du roi et de la famille royale. Quelle lettre! que de réflexions elle devait faire naître! Un roi de France captif par son peuple révolté, forcé, pour mettre ses jours à couvert, de se mettre sous la protection d'un maire de village, après avoir été arrêté dans ses États par un maître de poste et par deux paysans! Quelle subversion d'idées, de principes et de lois! Il y avait si long-temps qu'elles se taisaient, suivant le caprice de nos législateurs, que cette lettre ne fit aucune sensation sur eux.

A cinq heures arriva une autre lettre des commissaires envoyés au devant du roi, datée de la Ferté-sous-Jouarre, le 23, neuf heures du matin. Elle informait l'Assemblée que le roi avait couché à Châlons, qu'une armée l'accompagnait, et que partout les citoyens signalaient, par une contenance fière et libre, leur respectueuse confiance dans l'Assemblée nationale.

Que son séjour dans cette ville dut rappeler dou-

loureusement à la reine celui qu'elle y avait fait en 1770, lorsque venant pour être dauphine de France, cette ville la signala par les démonstrations d'amour et de respect dont les Français étaient alors animés pour leurs souverains! Ah! combien un tel souvenir dut déchirer son âme! et qu'un tel changement dut être sensible à une princesse qui n'avait rien fait pour le mériter!

Les sermens des gardes nationales, ayant à leur tête M. de La Fayette, ceux d'une milice de citoyens de tous états, et des forts de la halle armés, des cris, des applaudissemens, des chants, de la musique jouant cet air devenu si fameux *ça ira;* enfin toutes les plus populaires démonstrations de la folie et de l'enthousiasme, remplirent le reste de la séance, qui fut terminée à 6 heures du matin par la lecture des dépêches de Châlons, portant que le roi avait dû coucher à Épernay.

Elle fut reprise le 24 à onze heures; elle s'occupa d'une loi qui suspendit dans toutes les caisses le paiement de ceux qui ne se présenteraient pas en personne, ou n'apporteraient pas des certificats visés par les départemens ou municipalités, constatant leur domicile dans le royaume. Cette loi n'était que le prélude de celle contre les émigrés, qui ne tarda pas à être proposée.

Cette loi, portée sans difficulté, parce qu'elle secondait la cruelle avarice de M. Camus, on produisit le passeport dont le roi était porteur. Ce député et M. Muguet demandèrent, l'un que M. de Montmorin fût

arrêté, l'autre qu'il fût amené à l'Assemblée par une garde nombreuse, ce qui fut ordonné. En l'attendant, l'Assemblée décréta que le métal des cloches serait fondu en sous et demi-sous; et par un décret en cinq articles, elle investit des plus grands pouvoirs sur le militaire les commissaires envoyés dans les départemens frontières, et les généraux d'armée, devenus maîtres de suspendre, de destituer et de nommer les officiers, malgré les lois et règlemens contraires, et d'employer sous leurs ordres les gardes nationales de la même manière que les troupes de ligne.

M. de Montmorin, arrivé à la barre, fut questionné sur le passeport de M^me^ la baronne de Korff, qu'il dit ne pas connaître. Il ajouta qu'il ne pouvait pas savoir si les noms sous lesquels on demandait des passeports étaient vrais ou supposés, et il fit remarquer que s'il en avait donné de faux au roi pour opérer son évasion, il l'aurait précédé ou suivi. Cette réponse était sans réplique; mais l'Assemblée n'en étant pas satisfaite, quatre commissaires furent nommés pour vérifier le fait du passeport sur les registres des affaires étrangères tenus à cet effet. On ne tarda pas à découvrir que, sur la demande de M. Simolin, ministre de Russie (1),

(1) C'est ce qui me donna (tardivement, à la vérité) l'explication de l'accueil extraordinaire et marqué que la reine et M^me^ Élisabeth avaient fait au jeu à ce ministre, auquel elles ne parlaient jamais. Ce M. Simolin était un homme d'une assez mauvaise conduite, peu estimé : la reine le détestait, je le sava s; elle me l'avait dit. Je fus si frappé de cette distinction, que je le dis, dès le soir même, à plusieurs personnes de mes amies. Je me

il avait en effet été expédié un passeport à Mme la baronne de Korff, allant à Francfort, qu'il y en avait eu même deux expéditions, sur une lettre qu'on rapporta, qui exposait que le premier avait été brûlé par mégarde. L'innocence de M. de Montmorin étant ainsi bien démontrée, on s'empressa de le publier à son de trompe, car le peuple eût été charmé d'expédier un ministre, et depuis l'évasion du roi, il menaçait ses jours et sa maison. Mais il en fut quitte pour la peur, et pour une forte garde qui veilla quelque temps sur sa personne.

Sur la connaissance qu'un assez grand nombre de citoyens, d'ouvriers et de peuple, ameutés par le parti républicain, devait présenter une pétition tendante à ce que l'Assemblée ne pût prendre, dans la crise actuelle, de mesures qui ne fussent concertées avec les quatre-vingt-trois départemens, pétition qui pouvait être appuyée; pour éviter que les assemblées primaires et les corps électoraux s'occupassent d'autre chose que d'élections, et pour ne pas avoir quatre-vingt-trois corps délibérans, l'Assemblée ordonna que les électeurs qui avaient été ou seraient nommés par les assemblées primaires, ne se réuniraient pas, et surseoiraient aux nominations auxquelles il devait être procédé d'après le décret du 29 mai, jusqu'au jour qui serait déterminé.

---

l'attribuai pas à son départ, quoiqu'on en parlât toujours sourdement, mais à une commission secrète et avantageuse de l'impératrice de Russie pour Leurs Majestés.

Cette mesure était sage dans cette circonstance critique. La demande hautaine et impérieuse de consulter les départemens sur la forme de gouvernement à adopter devenait inquiétante, le parti républicain commençait à se montrer plus à découvert. Il avait pour lui toute la populace, tous les ouvriers : il était donc important de le prévenir, en empêchant dans les provinces de nouveaux corps délibérans de se former ; mais on ne fit que retarder l'effet de la cabale républicaine, comme nous le verrons plus bas.

Après ce décret, le président fit lecture d'une lettre des commissaires envoyés au devant du roi, datée de Dormans, le 24, trois heures du matin. Elle marquait qu'ils avaient rejoint la famille royale à peu de distance d'Épernay ; qu'elle avait passé la nuit à Dormans, irait le lendemain coucher à Meaux, et le surlendemain 26 arriverait à Paris.

De tous les lieux que le roi avait traversés depuis son départ de Varennes, aucun ne se conduisit plus impertinemment envers lui et envers la reine, que cette petite ville d'Épernay. Tout ce qu'une populace peut se permettre d'injures, de menaces, de mauvais propos, s'exhala dans cette bicoque. La reine n'y répondit qu'avec cette modération, ce sang-froid, cette dignité qui la caractérisaient dans tous les momens de dangers. Elle présentait froidement sa poitrine aux baïonnettes qui s'offraient sans cesse aux portières de sa voiture, pour en préserver ses enfans. Elle ne répondait que par des dons et des largesses aux invectives atroces dont on l'accablait. Enfin deux prê-

tres fidèles non sermentés s'étant présentés sur le passage de leurs souverains, devinrent dans un instant l'objet de la rage de ce peuple barbare; ils allaient en être déchirés, lorsque les députés rejoignirent Leurs Majestés. S'oubliant elle-même en ce moment, oubliant sa propre sûreté, celle du roi, celle de ses enfans: « Ah! vous voilà, messieurs, leur « dit la reine; allez vite au secours de deux malheu- « reux prêtres qu'on égorge, et tâchez de les sauver. » Les députés volent, et parviennent à dégager un moment (1) ces malheureux, reviennent ensuite s'occuper de la sûreté de Leurs Majestés. Cette réception, ce sang-froid, ce mouvement d'humanité de la part de la reine, cette grandeur d'âme, cet oubli de soi-même frappèrent singulièrement Barnave. Il eut le courage, à son retour, de louer la bonté du roi, la noblesse et la sensibilité de la reine, la grandeur d'âme et la simplicité de mœurs de toute cette royale famille, et convint qu'elle lui avait donné de son caractère une toute autre idée que celle qu'il en avait, et qu'il en était revenu pénétré de respect et d'admiration.

Pour assurer davantage la vie de Leurs Majestés par l'inviolabilité de leurs personnes, les deux députés, Barnave et Péthion, montèrent dans leur voi-

(1) Je dis *un moment*, parce qu'après leur départ, le peuple, n'ayant plus de frein, se livra à sa rage, et immola sans pitié ces deux malheureux et honnêtes ecclésiastiques, pour avoir fait leur devoir, et pour avoir écouté et suivi leur conscience.

ture : le premier s'assit dans le fond, entre le roi et la reine ; l'autre sur le devant, entre Mme Elisabeth et Mme de Tourzel, qui tenaient, alternativement avec la reine, M. le dauphin et Madame royale sur leurs genoux. M. de Latour-Maubourg, dont la présence, vu ses rapports et sa naissance, eût, avec raison, plus choqué le roi que ces deux plébéiens, suivit avec M. Dumas dans une autre voiture. Les trois gardes du corps courriers furent établis sur le siége de la voiture du roi : c'est ainsi que le voyage fut continué. La conversation ne devait pas être vive ; cependant il s'en établit une, et quelquefois assez animée. Mme Élisabeth parla de religion avec Péthion, qui fut frappé de son instruction. Cet impudent eut l'audace de parler au roi de son projet de république, et de lui vanter les avantages de cette forme de gouvernement. Le roi et la reine causèrent aussi assez souvent avec Barnave ; l'aimable naïveté de M. le dauphin, enfant charmant (1), et de son intéressante sœur, fournissait de temps en temps quelques utiles distractions.

Le roi et la reine de France, pressés dans une voiture entre deux avocats, forment un tableau dont la bizarrerie offre à l'imagination un champ bien vaste de réflexions. « Qui m'eût dit, M. Barnave, dit la reine, que nous serions jamais dans la même voiture ? » Soit

(1) Lorsque cet intéressant enfant se trouva à Varennes au milieu des soldats et des baïonnettes, il dit à sa mère, en se jetant à son cou : « Maman, je croyais que nous avions laissé là-bas nos ennemis ; il y en a donc partout ? »

l'impression que lui fit cette réflexion, soit le tact de son esprit, il faut le dire à sa louange, il ne s'écarta jamais un moment du respect qu'il devait à ses souverains. Le roi, suivant le penchant de sa bonté naturelle, voulut un jour le faire mettre à table avec lui; Barnave refusa avec respect cet honneur, et ne manqua jamais à demander au roi ses ordres pour le départ, ordres qu'il se refusa constamment de donner en route, ainsi qu'à Paris; un jour même, il répondit aux Tuileries à l'officier des gardes nationales qui les lui demandait : *Mes ordres, monsieur, c'est moi qui suis aux vôtres.* Voilà cependant l'état d'humiliation où était réduit le roi de France. On recule devant de tels souvenirs, et la plume se refuse de transmettre à la postérité de si honteux évènemens pour le nom français; que dis-je, pour l'humanité! Mais, hélas! le cours des siècles ramène de pareilles calamités, et les mêmes passions enfantent les mêmes crimes. Leur récit n'en préserve pas sans doute les races futures; mais l'espoir qu'il peut retarder l'époque de leur retour suffit à tout ami de l'humanité pour lui donner la force de le retracer. Si je n'ai pu me dispenser de parler du massacre de ces deux prêtres infortunés, puis-je taire celui de M. de Dampierre, dont votre atrocité a forcé vos souverains d'être témoins? Ce gentilhomme accourait sur leur passage pour jouir de leurs regards, pour protéger leurs jours; son attachement connu pour la royauté était là un crime. Les paysans, armés partout, à la tête desquels il était, l'assassinent par derrière, et il tombe mort

[redacted]les yeux de la famille royale, et on la force d[redacted]éter, afin qu'elle ne perde rien du sort réservé à ses fidèles serviteurs! Je ne cesserai de le répéter, quelle recherche honteuse de barbarie et de cruauté dans un peuple connu et vanté pour la douceur et l'urbanité de ses mœurs!

Pendant que ces horribles scènes se passaient, l'Assemblée écoutait tranquillement un rapport enflé de ses approvisionnemens et de ses forces militaires, le récit des hauts faits des sieurs Drouet et Guillaume, qui avaient contribué à l'arrestation du roi, et elle hésitait si elle leur accorderait une couronne civique en récompense de leur criminelle audace.

La séance du 25, commencée après minuit, fut ouverte par la lecture d'une lettre des commissaires envoyés au devant du roi, datée de Meaux, le 24, à onze heures du soir, qui annonçait que le roi et sa famille y passeraient la nuit, et arriveraient à Paris le 25, entre deux et trois heures, si la marche n'était pas retardée. A cette lecture, l'Assemblée ordonna la levée des scellés apposés au château des Tuileries; mais que tous les papiers trouvés dans les appartemens seraient mis sous le sceau de la municipalité, de l'intendant de la liste civile, et déposés aux archives nationales.

Après un préambule où l'on entendit avec étonnement ces mots : « Il devient impossible de laisser subsister les premières relations qui existaient entre l'Assemblée nationale et le roi, de compromettre les décrets en les soumettant à une sanction toujours sujette au désaveu, de laisser l'exercice du pouvoir exé-

cutif à des intentions évidemment et nettement déclarées contre la Constitution, » le député Thouret lut un décret qui fut adopté; il est trop important et trop bizarre, pour ne pas le rapporter en entier; le voici :

Article 1^er^. Aussitôt que le roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté, et répondra de sa personne.

2. Il sera provisoirement donné une garde particulière à l'héritier présomptif de la couronne, de même sous les ordres du commandant général, et il lui sera nommé un gouverneur par l'Assemblé nationale.

3. Tous ceux qui ont accompagné la famille royale seront mis en état d'arrestation, et interrogés.

Le roi et la reine seront entendus dans leur déclaration; le tout sans délai, pour être pris ensuite par l'Assemblée nationale les résolutions qui seront jugées nécessaires.

4. Il sera donné provisoirement une garde à la reine.

5. Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le décret rendu le 21 de ce mois, qui enjoint au ministre de la justice d'apposer le sceau de l'État aux décrets de l'Assemblée nationale, sans qu'il soit besoin de la sanction ou de l'acceptation du roi, continuera d'être exécuté dans toutes ses dispositions.

6. Les ministres et les commissaires du roi pour la trésorerie nationale, la caisse de l'extraordinaire et

la direction de liquidation, sont provisoirement autorisés de faire, chacun dans leur département et sous leur responsabilité, les fonctions du pouvoir exécutif.

7. Le présent décret sera publié à l'instant même, à son de trompe, dans tous les quartiers de la capitale, d'après les ordres du ministre de l'intérieur, transmis au directoire du département de Paris.

Quand on a lu ce décret, dont chaque article est un crime, on ne doit pas être étonné de l'effet qu'il produisit parmi les défenseurs de la monarchie. M. Malouet fut le seul du côté droit qui s'éleva contre ses dispositions, avec toute l'énergie que déploie l'homme d'État, lorsqu'il puise ses principes dans sa conscience. Il représenta que c'était changer la Constitution décrétée, qu'elle avait prévu le cas de l'absence du roi, qu'elle l'avait déclaré inviolable, que l'Assemblée ne pouvait cumuler à elle tous les pouvoirs, et il déclara que jamais il n'accéderait à des mesures qui tendraient à rendre le roi prisonnier.

Le projet de loi, disaient ses défenseurs, n'attaque pas le principe de l'inviolabilité. Il ne s'agit pas d'un jugement, mais seulement de tenir le roi dans un état d'arrestation provisoire. *Non ! non ! cela est affreux !* s'écrièrent plusieurs voix du côté gauche. Le côté droit se taisait. Lié par sa protestation, qu'il rédigeait alors, et qu'il se proposait de rendre publique, il s'était interdit toute discussion et toute intervention dans les décrets. Il ne s'était réservé le droit de voter que pour la défense du roi et de la monarchie : il avait même été tenté de se retirer tout à fait,

comme le fit depuis M. de Casalès. M. Malouet fut presque le seul, quoique ayant accédé comme tous les autres à la protestation, et comme une trentaine de membres du côté gauche, qui se fût réservé le droit de parler. En conséquence, il reprit encore la parole, objecta des raisons tout aussi victorieuses que les premières, mais tout aussi inutiles; le décret fut adopté sans sanction, publié à son de trompe, et l'interrègne légalement prononcé.

Des adresses, des procès-verbaux de municipalités, des sermens occupaient l'Assemblée, lorsqu'une grande agitation annonça que le roi venait d'arriver. Nous suspendrons un moment le cours de ces opérations pour décrire son retour, son effet sur les principaux factieux, et l'impression qu'il produisit sur le peuple.

Dès qu'il avait été annnoncé, ils s'étaient tous, comme à l'envi, réunis. M. de La Fayette sentant qu'il avait besoin de tout le monde dans ce moment d'embarras, s'était raccommodé avec le brasseur Santerre, qui lui avait répondu du faubourg Saint-Antoine; avec le nommé Danton, membre du directoire, ardent républicain; avec les Lameth et avec tous les chefs du parti jacobin. Aidé par le sieur Penn, le colonel Tarleton et d'autres révolutionnaires anglais, par le sieur du Chastelet, par Roberspierre, Biauzat et quelques-uns de ces fanatiques subalternes qu'on trouve toujours prêts à se mettre à la suite d'un parti, et surtout d'un parti républicain, il anima le peuple contre le roi, en répandant qu'il avait trahi la Constitution

qu'il avait juré de maintenir ; qu'il était parjure à ses sermens, enfin qu'il n'avait voulu sortir de France que pour la livrer à ses ennemis. Il était en cela merveilleusement secondé par les clubs des jacobins et des cordeliers, qui prêchaient la même morale, à cette différence près que les jacobins alors voulaient un roi, et que le parti La Fayette n'en voulait plus. Quoique marchant à un autre but, ces différens partis se rencontrant sur le point essentiel pour le moment, celui d'éloigner le peuple du roi, ils le travaillèrent avec un plein succès, le disposèrent à leur gré, et montèrent les têtes de la crédule populace jusqu'à la plus dangereuse exaltation. Elle était telle, que, pour en modérer les effets, le département et la municipalité n'osèrent plus risquer de faire passer le roi par Paris, et firent prendre les armes à toute l'armée parisienne. On suivit donc le chemin qui tourne la capitale, et la voiture du roi entra aux Tuileries par la grande route des Champs-Élysées et par le Pont-Tournant, qu'on étaya.

Un placard, affiché dans les faubourgs, avait averti le peuple que quiconque applaudirait le roi à son arrivée serait bastonné, et que celui qui l'insulterait serait pendu. Un ordre du général La Fayette avait défendu à son armée de rendre aucun honneur à son souverain, et chaque soldat avait ordre d'obliger tous les spectateurs à garder leurs chapeaux sur la tête. Ces deux consignes furent rigoureusement suivies. Ce fut donc au milieu d'une populace innombrable, le chapeau sur la tête, au milieu d'une infanterie nombreuse

qui bordait la haie, entouré d'un gros corps de cavalerie à rangs serrés, par une chaleur brûlante et par une poussière exécrable (1), que l'infortuné Louis XVI fit pour la troisième fois, dans sa séditieuse capitale, sa honteuse entrée, trop heureux, ainsi que sa famille, de sauver leurs jours de la rage frénétique du peuple!

Une foule de curieux, qu'indiscrètement la garde avait laissé pénétrer, pressèrent un peu Leurs Majestés à la descente de leur voiture. MM. de Noailles et de Menou, députés, eurent l'impudeur d'offrir leur bras à la reine. « Je n'ai pas peur, je ne crains rien, » leur dit-elle en acceptant cet importun secours, qu'elle eût sans doute préféré devoir à d'autres, et suivit le roi. Au bas de l'escalier, les trois gardes du corps qui le précédaient (MM. de Valory, de Moutier et Moldan) furent insultés, appelés traîtres. Un grenadier tira son sabre sur eux, en menaçant de les frapper : un d'eux se retourne, et dit d'un ton froid et courageux : « Nous ne demandons pas mieux que de mourir; mais attendez que Leurs Majestés soient rentrées pour leur en dérober le spectacle. » Échappés à ce nouveau danger, ces trois fidèles sujets, qui n'avaient

(1) On rapporta alors, et il est de fait qu'aux approches de Paris, la reine, voulant s'en préserver, leva le store de sa voiture, disant : « Messieurs, voyez, nous étouffons; regardez donc mes pauvres enfans, dans quel état les voilà. » Des voix féroces se firent entendre : « Nous t'étoufferons bien autrement! » dirent-elles.

voyagé sur le siége de la voiture du roi que pour échapper à ce peuple de tigres, furent gardés dans les antichambres de Sa Majesté, et y passèrent la nuit dans un sommeil plus calme cent fois que celui des oppresseurs de leur maître. On ne saurait peindre la consternation du peu de serviteurs fidèles qui osaient se montrer : elle était exprimée sur leur visage. Le roi s'en aperçut, et distinguant celui de M. de Brissac, qui l'approchait de plus près, il lui prit la main et la lui serra en traversant les salles des gardes. Pressé par un mouvement de respect et de sentiment irrésistible, M. de Brissac voulut se jeter dessus pour la baiser. « Prenez garde, dit le roi en l'arrêtant, ils vous verraient, et vous seriez perdu. » Quelle affreuse contrainte pour un roi reconnaissant!

Le château des Tuileries, jusque-là converti en une geôle, devint une Bastille impénétrable. Le jardin, toutes les portes, toutes les issues furent fermées, étroitement gardées. Six officiers de la garde parisienne surveillèrent le roi, et le gardèrent à vue : ils couchaient et passaient la journée entière dans le cabinet du conseil. Toutes les portes intérieures de son appartement restaient ouvertes ; ils avaient le droit d'entrer en personne dans sa chambre, et jusque dans son cabinet, quand ils le voulaient, pour s'assurer s'il y était encore. Un d'eux couchait en travers de la porte de sa chambre à coucher, qui restait ouverte. On gardait la reine avec la même exactitude et la même indécence. Ses portes restaient ouvertes la nuit, comme celles du roi : un officier veillait jour et nuit

dans un passage noir derrière son lit, qui conduisait à sa garderobe, de manière qu'il entendait tout ce qui s'y passait, et qu'elle n'y était pas même sa maîtresse. On établit un camp sur la terrasse, sous les fenêtres du château; de sorte que ni le roi ni elle n'avaient pas même la facilité d'y prendre l'air. On leur laissa toutefois la douceur de pouvoir se communiquer entre eux. Mme Élisabeth n'était pas gardée; mais un officier ne quittait pas Mme de Tourzel. On juge bien que les sentinelles extérieures furent plus que doublées. On mura des portes, des fenêtres, des égoûts; la soupçonneuse inquiétude de M. de La Fayette redoubla de précautions et de vigilance. Ses insubordonnés satellites renchérissaient à l'envi sur leur chef; ils outre-passaient leur consigne, et n'en suivaient à peu près d'autre que leur volonté. Le commandant de la garde n'était pas plus écouté d'eux que les autres officiers; son autorité était aussi nulle; de manière que quoiqu'on fût inscrit sur la liste très-peu nombreuse des courtisans qui furent admis les premiers jours à faire leur cour, on n'y parvenait que suivant la fantaisie des soldats. Les dames et les officiers de service étaient également dépendans de leurs caprices. On les forçait à descendre dans la rue, à traverser à pied toutes les cours; trop heureux si on parvenait, sans être insulté par ces insolens gardiens, aux portes ou dans le château. Des cartes furent bientôt substituées à la liste; on en délivra peu, et elles ne servirent que pour un jour. On en étendait ou l'on en restreignait le nombre, suivant l'opinion

plus ou moins mauvaise du commandant de la garde ; mais elles ne vous empêchaient pas d'être arrêté à tous momens par les soldats, qui se faisaient un plaisir de vous la faire montrer, sous le prétexte de la vérifier (1) : enfin, c'était la Bastille dans toute sa rigueur. Cependant aucun décret de l'Assemblée n'avait prescrit de pareilles consignes. M. de La Fayette ne légitimait pas les vexations de sa garde par aucun ordre par écrit ; il n'en signait aucun, ni aucune carte, ni permission ; toutes les consignes étaient verbales, et par conséquent interprétées et mal suivies. Toutefois, sans qu'il y eût décret de l'Assemblée, sans qu'il parût un ordre de M. de La Fayette, la captivité du roi se resserrait de jour en jour sous différens prétextes. Rien n'était plus touchant que le spectacle qu'elle présentait. J'en fus témoin des premiers, et je ne puis exprimer ni rendre la sensation douloureuse et profonde que j'en rapportai. Le roi était changé ; son maintien était calme et touchant, par l'impression du malheur, qui perçait visiblement. Il parlait peu, mais assez pour montrer qu'il était sensible à l'intérêt de ses vrais serviteurs. Jamais, à mon gré, on n'eut mieux l'attitude et le maintien de sa position. La reine était défigurée ; ses cheveux étaient blanchis ; la maigreur, la pâleur

---

(1) Pour en donner l'idée, [illegible] qu'il est fréquemment arrivé que les valets [illegible] fois sortis de chez lui, n'ont pas [illegible] et qu'un jour, à son coucher, [illegible] gens.

l'abattement même de son visage, loin d'altérer la noblesse et le caractère de sa physionomie, y répandaient de l'éclat et de l'intérêt, de cet intérêt profond que la connaissance du malheur des autres, quand on le sait, joint à l'obligeance et à la bonté, imprime profondément dans le cœur de tout être sensible. Ses deux enfans abattus, changés par la fatigue, semblaient, par leur maintien sérieux et morne, partager les chagrins cuisans de leurs augustes parens. Mme Élisabeth exprimait, par une attitude froide, mais ferme et courageuse, l'excès de son indignation et la force d'un caractère résignée. La réunion de toute cette famille prisonnière, entourée d'un petit nombre de serviteurs, de nombreux et farouches satellites, prosternée avec recueillement aux pieds des autels, entendant une messe basse dans cette longue et sombre galerie des Tuileries, pour éviter, en allant à la chapelle, le farouche aspect de ces révoltés soldats qui refusaient de rendre des honneurs à leur roi; le silence de ce lugubre séjour, la tristesse empreinte sur tous les visages, les larmes prêtes à couler de tous les yeux, tout cela formait un ensemble si imposant, si triste, que le souvenir en restera à jamais gravé dans mon cœur.

Ce qui ajouta beaucoup sans doute à ma douleur et à mon vif intérêt, c'est la certitude que j'avais acquise que ce malheureux prince, aussitôt après son retour à Paris, se disposa, en bon chrétien, à la mort; qu'il fit son testament, l'envoya à M. le comte d'Artois, et qu'il faisait sa lecture habituelle de l'histoire et de

à mort de Charles I^er^, tant il était dès lors persuadé que son sort serait pareil au sien.

Le spectacle du retour du roi, loin d'émouvoir la populace, ne fut qu'un objet de curiosité. Elle trouvait son arrestation aussi méritée que sa détention; elle le nommait *traître, parjure*, et trouvait juste qu'il fût jugé, et même déposé et renvoyé. On entendait des applaudissemens pour M. le dauphin, et des cris de *vive Louis XVII!* Les femmes de maison, celles du peuple, étaient, dans la classe populaire, ce qu'il y avait de plus furieux et de plus fanatique. Mais les propriétaires, la bonne bourgeoisie, tout ce que Paris renfermait d'honnêtes habitans, cacha dans la retraite sa douleur et son effroi. Les spectacles furent interrompus, les voitures ne roulaient pas : on restait chez soi, hésitant de demander des nouvelles, et craignant d'en apprendre; et malgré tous les mauvais propos qu'on entendait dans les rues, il était aisé de distinguer que le spectacle de cette auguste famille prisonnière, de ces trois fidèles gardes ramenés sur le siége de la voiture, avait fait une grande impression sur les esprits. Mais bientôt emporté par sa légèreté naturelle, le peuple reprit ses habitudes; les Champs-Élysées, les guinguettes, les danses étaient également fréquentés, et Paris semblait avoir oublié que son roi et sa famille fussent dans les fers.

Ce grand évènement fut bientôt connu de l'Europe, confondue de l'apprendre. L'Angleterre en témoigna de l'indignation. Léopold en reçut la nouvelle à Padoue : il part à l'instant pour Vienne, y

fait fermer les spectacles à son arrivée, envoie des courriers à tous les souverains, à tous les princes pour accélérer le départ de leurs troupes, ordonne la marche d'un plus grand nombre, et jure, dans sa juste fureur, d'employer tous les moyens pour venger l'insulte faite à sa sœur et au roi son époux.

L'Assemblée, au-dessus de toutes les craintes, écouta tranquillement, le jour même du retour du roi, le compte que lui rendirent ses commissaires, et les éloges que prodigua M. Barnave aux gardes nationales, aux municipalités, aux administrateurs et au peuple : tous s'étaient conduits avec *une sagesse et un civisme respectables*. On renvoya aux ministres le soin de pourvoir au lieu de détention des trois gardes-du-corps ramenés prisonniers sur le siége de la voiture du roi : les prisons de l'Abbaye furent préférées; ils y furent traduits le 26. Bientôt la conduite loyale de ces braves gardes réveilla l'animosité de M. Voidel contre leur corps, qu'il accusa d'être plus attaché au roi qu'à la patrie. Il cita, à cette occasion, M. de Bonnai, l'un de leurs officiers, député, qui avait envoyé chercher un cheval à Versailles, le 22, pour fuir de Paris, tandis que l'Assemblée montrait, dit-il, tant de fermeté. M. de Bonnai répond que rien ne prouve la fausse assertion de M. Voidel; qu'il s'est rendu à l'Assemblée dès qu'il a su qu'elle avait repris ses séances. « Je regarderai toujours, dit-il, la patrie et le roi comme indivisibles, et je volerai partout où le devoir m'appellera pour l'un et pour l'autre. » S'élevant ensuite à la hauteur et à la noblesse d'un vrai

chevalier français : « Si le roi m'eût consulté, ajouta-t-il, je lui aurais conseillé de partir, et s'il m'eût permis de le suivre, je serais mort à ses côtés, et je me trouverais heureux de mourir pour sa défense. »

Il est consolant de retrouver encore quelques étincelles de ce véritable patriotisme français, et il est bien doux de les consigner dans l'histoire.

Cette réponse généreuse, en excitant les transports du côté droit, ne fit qu'enflammer le courroux du côté gauche, qui décréta d'urgence le licenciement des gardes-du-corps.

Les moyens d'exécution pour les décrets rendus la veille, occupèrent l'Assemblée à la séance du 26. M. Duport proposa que le tribunal de l'arrondissement des Tuileries fût chargé des informations relatives au départ du roi, de l'interrogatoire, de l'audition des témoins; et que des commissaires du corps législatif reçussent les déclarations du roi et de la reine. Selon M. Roberspierre, la reine n'était qu'une citoyenne, le roi qu'un citoyen comptable à la nation. M. Buzot et M. Chabroud réclamaient l'intervention de l'accusateur public. « C'est à Louis XVI que vous devez vous adresser, disait ce dernier, non au roi..... Il faut considérer ici le roi comme individu, et non comme roi. » — « Si un tribunal se présente au roi pour avoir sa déclaration, dès lors une autorité supérieure est en présence du roi, disait M. Malouet. » *La loi! la loi!* criait-on du côté gauche. « Sans doute, poursuivit-il, la loi est au-dessus du roi, dans le sens dont Sénèque parle de la Divinité, qui, dit-il, a com-

mandé une fois pour obéir toujours. Mais prenez garde qu'en décrétant l'inviolabilité du roi, décret sans lequel vous ne pouviez avoir ni roi ni monarchie, vous avez déclaré le roi étranger à tout délit. »

L'argument était sans réplique. On en revint à la proposition de M. Duport, que l'Assemblée décréta. MM. Tronchet, d'André et Duport furent nommés, au scrutin, commissaires pour aller recevoir les déclarations de Leurs Majestés, et le tribunal des Tuileries fut chargé de toutes les informations relatives et convenables. En conséquence, les interrogatoires, les emprisonnemens, les recherches et les délations se multiplièrent. Depuis l'instant du départ du roi, les comités de l'Assemblée et de Paris, comme on le juge bien, ne s'étaient pas endormis, et leurs perquisitions, plus inquisitoriales que jamais, avaient déjà fait arrêter une foule de citoyens. Dans les provinces, et sur leur avis, on avait marché sur leurs traces : M. de Brézé avait été arrêté au Mans, M. de Bridges emprisonné à Châlons, l'archevêque de Reims détenu à Saint-Quentin; nombre d'autres personnes avaient été inquiétées.

Des prestations de serment, et divers articles relatifs aux places de guerre et au Code pénal, occupèrent la séance du 27, dans laquelle MM. d'André, Duport et Tronchet, nommés commissaires près du roi, vinrent rendre compte de leur mission. Sa Majesté, qu'ils avaient trouvée seule dans son cabinet, leur déclara, avec assez d'humeur, qu'elle n'entendait point subir un interrogatoire, mais que son dessein était de

faire une déclaration. Le roi la dicta en effet, la lut, et la signa.

Cette déclaration, beaucoup trop étendue, portait, ainsi que tout le monde l'a vu, sur les motifs du départ et sur le choix du lieu de retraite, et sur tout ce qui y était relatif. Si elle eût été plus précise, plus royale enfin, tout soumis, tout prisonnier qu'était alors le roi, il eût terriblement embarrassé l'Assemblée. Toute imparfaite qu'elle était, elle eut assez de succès, aux deux phrases près qui la terminent, et qui furent arrachées à sa plume par les persécutions impératives de MM Duport et d'André, peut-être aussi par les conseils précédemment donnés par Barnave. Quoi qu'il en soit, il passa pour constant que le roi combattit et se refusa pendant une heure et demie à les écrire, et que cette persécution aussi opiniâtre finit par révolter Tronchet, qui, dans cette occasion, fléchit, et montra plus de bienveillance que les deux autres commissaires. Il est évident que ces deux phrases ne pouvaient pas être du même homme qui avait écrit la protestation. Les deux écrits avaient été faits dans deux positions différentes : le style d'un prisonnier ne pouvait pas être tel que celui d'un homme qui croit recouvrer sa liberté, ou du moins qui vit dans cette illusion. Tout le monde saisit cette réflexion si naturelle, et pardonna au roi ces phrases vides de sens et de vérité; car, comment le roi aurait-il *reconnu dans un voyage*, renfermé dans sa voiture, *que l'opinion publique était décidée en faveur de la Constitution?* Comment aurait-il pu reconnaître

la volonté générale, et *recueillir*, dans cette route, des *notions* positives? Est-ce au milieu d'une populace révoltée, au milieu de fanatiques délirans et armés, que se forme et se déclare la véritable opinion publique? Est-ce parmi de tels gens qu'il faut aller la chercher ? Encore, si elle y existait, faudrait-il avoir pu causer avec eux, pour s'en assurer; ce que le roi n'avait pu ni dû faire. Ces phrases lui avaient donc été évidemment imposées et arrachées, et ne pouvaient être l'effet de sa volonté.

La déclaration de la reine avait les mêmes vices que celle du roi : elle n'était pas assez concise; elle n'aurait dû parler que de son devoir de suivre le roi et de ne pas se séparer de ses enfans. Les commissaires ne la reçurent que le 27, M^me^ Elisabeth les ayant prévenus, lorsqu'ils furent chez la reine, au sortir de chez le roi, que cette princesse était dans le bain. Le but principal des deux déclarations était de sauver toutes les personnes complices de l'évasion. Comment accuser des gens qui obéissent à l'ordre de leurs maîtres? Une seule remarque à faire dans la déclaration de la reine, qui eût quelqu'importance, c'est que cette princesse y déclare être sortie avec toute sa famille par la porte de l'appartement de M. de Villequier. Or, on doit se rappeler que M. de Gouvion avait dit à l'Assemblée, le lendemain du départ du roi, que plusieurs officiers, et lui personnellement, avaient veillé très-tard autour de cet appartement. La différence de ces deux dépositions ne fut point relevée, et ne frappa personne, soit parce qu'on crut inutile, le

roi étant repris, de perdre M. de Gouvion, soit parce qu'il eût été secrètement convenu avec lui qu'il faciliterait l'évasion du roi, et que M. de La Fayette l'empêcha d'être recherché.

Dès que ce général eut reconquis sa proie, il leva le masque, et se déclara le chef du parti républicain. Une affiche rédigée par l'Anglais Penn, et signée par un M. Chastelet, tous les deux connus pour ses intimes amis, couvrit les murs de Paris dès le lendemain du retour du roi. La haine pour la monarchie, pour les rois, les avantages du républicanisme, respiraient dans cet atroce écrit. Les Condorcet, Brissot de Varville, Camille Desmoulins et tous les autres libellistes, s'empressèrent à l'envi de répandre ces principes dans leurs feuilles et dans leurs écrits, tandis que Robespierre, Biauzat et consors échauffaient leur parti dans l'Assemblée nationale, et prêchaient le club des jacobins, celui des cordeliers et celui de la société fraternelle.

L'heureuse occasion de s'affranchir de toute dépendance, de n'avoir plus de roi, d'être soulagé d'une liste civile, et de pouvoir jouer les premiers rôles fut saisie avec empressement, et mit le comble au délire patriotique. L'argent, répandu à propos, acheva de les exalter, décida les indifférens. On n'entendait dans ces tavernes de brigands que des motions violentes, que les expressions de la haine la plus exagérée contre le roi, qu'il fallait juger, déposer, chasser. Des forcenés se proposaient même pour l'assassiner et pour exterminer tous les tyrans de l'Europe. Le délire fut

poussé par quelques-uns jusqu'au point de s'obliger par serment de former une société sous le nom de *tyrannicides*, qui signeraient de leur sang l'engagement de détruire tous les souverains de la terre. Cette réunion de frénétiques aurait dû paraître dangereuse à l'Assemblée nationale; elle aurait dû empêcher la propagation d'une doctrine si opposée à ses lois et à ses principes publics, si évidemment factieuse, ou tout au moins en arrêter la publicité; mais la permission illimitée qu'elle avait donnée si imprudemment, de publier ses idées par écrit et par affiches, l'en empêcha; ou, pour mieux dire, elle ne l'osa pas, elle se sentit trop faible, et cette faiblesse accrut le parti, et lui forma des prosélytes, ce qui pensa lui coûter cher, comme nous le verrons dans peu.

Après avoir entendu, le 28, une foule de lettres de municipalités, toutes relatives aux suites de la fuite du roi, et à l'insubordination des troupes; après avoir interdit la libre sortie du royaume à tout individu qui ne serait pas étranger ou négociant français, l'Assemblée passa à la lecture d'un projet de décret sur l'élection d'un gouverneur provisoire pour M. le dauphin. L'héritier présomptif du trône appartenant à la nation entière, c'était à elle à confier son éducation à quelqu'un de son choix, et l'Assemblée, qui représentait la nation, en était chargée. Les droits sacrés de la nature, de la paternité, le respect, l'usage furent comptés pour rien, et méconnus.

Pour réprimer l'ambition de quelques membres qui n'auraient pas manqué de prétendre aux hon-

neurs de l'élection, il fut d'abord déclaré que les fonctions de gouverneur étaient incompatibles avec celles de législateur, à cause de l'assiduité qu'elles exigeaient, et que toute la nation devant concourir à ce choix honorable, le corps législatif, formé et divisé en bureaux, nommerait des sujets entre lesquels il se déciderait. Le côté droit refusa de prendre aucune part à cette délibération ni à l'élection. M. Malouet défendit vainement le droit paternel, qu'on ne pouvait pas plus enlever au roi qu'à aucun de ses sujets; M. d'André soutint cette cause avec tous les argumens puisés dans l'intérêt politique et les droits de la nature. Les deux orateurs furent hués, et le décret du comité passa ainsi libellé : « L'élection du « gouverneur sera faite au scrutin, d'après une liste « indicative des sujets jugés capables, et le choix « pourra tomber non seulement sur ceux qui y seront « inscrits, mais sur tous les citoyens. Le gouverneur « élu sera tenu de prêter serment à l'Assemblée, de « veiller à la sûreté et à la santé de l'héritier pré- « somptif, et de répondre de sa personne. »

Ce décret et le mode de son exécution sont d'une absurdité qui dispense de tout commentaire, et qui l'emporte peut-être sur ceux qu'on avait cru jusqu'à présent ne pouvoir être surpassés en déraison et en indécence. L'aveugle ambition du philosophe Condorcet avait enfanté ce projet, et conduit toute l'intrigue.

La liste des candidats désignés à l'importante fonction de gouverneur fit peu d'honneur à l'esprit des

électeurs; elle fut si ridicule, si pitoyable, qu'elle était faite pour corriger à jamais l'Assemblée de la manie des élections populaires. On y vit des maires, des officiers municipaux, des auteurs, des caissiers, des journalistes, des commandans de bataillon, des médecins, tous coryphées de leurs sectes, et pas d'autres qui pussent en être jugés dignes, si ce n'est MM. de Charost et de Bouillé, qui, je ne sais par quel hasard, s'y trouvèrent compris. Le public, cette fois juste, s'en moqua, les choix furent baffoués; et l'Assemblée, honteuse de sa production, suspendit son élection.

Investie de tous les pouvoirs, souveraine par la forme et par le fait, l'Assemblée, fort embarrassée de ce qu'elle prononcerait sur le sort du roi, s'assemblait tous les soirs en comité : très-peu de membres du côté droit y étaient admis. C'est là qu'en liberté les chefs factieux s'agitaient, intriguaient entre eux, décidaient du sort de l'empire, et en réglaient l'administration. Jusqu'à ce qu'ils eussent pris un parti, les séances publiques furent toutes insignifiantes. Celle du 29 n'offrit de remarquable que le discours de M. Duport, qui, après avoir exposé qu'on ferait sans doute aujourd'hui ce qu'il n'avait pas été possible de faire au commencement, que le pouvoir exécutif, dans les mains du roi, serait suspendu jusqu'à la fin de la Constitution, parce qu'il était indispensable de revenir aux vrais principes; il proposa

l'A mblée d'appuyer son ouvrage de toutes les
l'opinion générale (comme si dans les temps
il existait véritablement une opinion géné-

rale), en faisant une nouvelle fédération composée de gardes nationales, de troupes de ligne, de la marine et d'officiers municipaux. Ne pouvant fixer l'époque au 14 juillet, il indiquait le 4 d'août, anniversaire mémorable du jour où les droits féodaux furent abolis. Il conclut par dire que, dans le système représentatif, le gouvernement ne pouvait être placé qu'au centre, et par approuver la suspension déjà opérée des corps électoraux. Mille raisons s'opposèrent à cette motion, qu'une fédération générale serait inutile, dispendieuse, que Paris seul en profiterait; et d'ailleurs que des gardes nationales, des troupes de ligne et des officiers municipaux fédérés n'exprimeraient pas suffisamment le vœu du peuple. Elle fut donc rejetée, et on arrêta que la fête du 14 juillet aurait lieu, mais isolément, dans chaque département. Des discours et des complimens d'éloges adressés aux gardes nationales de Varennes, Sainte-Menehould, Reims et Châlons, qui avaient accompagné le roi, terminèrent cette stérile séance.

Celle du 30 ne le fut guère moins. Un rapport du comité militaire, observant que si le panache blanc d'un de nos rois montra jadis aux Français le chemin de la gloire, aujourd'hui que les couleurs nationales opéreraient bien autrement en servant de témoignage de la destruction du despotisme et de la conquête de la liberté, décida en conséquence l'Assemblée à les adopter au lieu du drapeau blanc, dans tous les régimens de l'armée, avec cette devise, *discipline et obéissance à la loi*, d'un côté, et le nu-

méro du régiment de l'autre. Quelques autres articles sur les places de guerre et sur les officiers français passés à l'étranger, et rentrés en France depuis la révolution, furent interrompus par la lecture d'une lettre de M. de Bouillé, adressée à l'Assemblée, timbrée et datée de Luxembourg, le 26 juin. La lecture fut demandée, et le vicomte de Noailles s'en chargea. On connaît cette lettre que dictèrent la colère et l'indignation, et que peut excuser le premier mouvement d'une âme forte et courageuse, dans un état de désespoir facile à comprendre. Si, quatre jours après sa réception, elle eût été suivie par ces troupes étrangères dont elle menaçait, elle eût été digne d'être consignée dans l'histoire comme le monument du plus noble et du plus héroïque enthousiasme; mais elle ne fut regardée que comme indiscrète et inconsidérée, dès qu'on ne la vit suivie d'aucun effet. Rien n'est plus méprisable qu'une menace déclamatoire, dépourvue de moyens d'exécution. Néanmoins ces menaces, la noblesse de la lettre, son énergie, son audace firent quelque impression dans le premier moment : elle donna à penser aux factieux, et le peuple en conçut de l'effroi. L'emportement d'un militaire aussi audacieux, aussi entreprenant que M. de Bouillé, fit véritablement beaucoup d'effet. Connu pour violent et plein de moyens, on supposait que certainement il n'aurait pas parlé des puissances étrangères, qu'on redoutait avec raison, s'il n'eût pas été dans le secret de leurs projets, s'il n'eût pas été autorisé par elles. La date même de sa lettre

donnait lieu à cette conjecture. Arrivé à Luxembourg le 22, il n'écrit que le 26. Sa lettre n'était donc pas l'effet d'un premier mouvement; il avait eu le temps de consulter, et ses menaces ne devaient pas être sans fondement. Telles étaient les réflexions que chacun fit à part soi, et dont la communication répandue confirma, propagea la crainte du public. L'Assemblée ne voulant pas avoir l'air d'y ajouter foi, dit qu'il fallait s'assurer que la signature de cette lettre fût bien de la main de M. de Bouillé; elle n'eut pas l'honneur d'être renvoyée aux comités, et on passa à l'ordre du jour.

Toujours avide de trouver des griefs contre la cour, sur un prétendu avis venu de Roye, qu'on y a arrêté une voiture d'effets adressés à Bruxelles, à M^me^ l'archiduchesse, contenant tous les bijoux de la reine et tous les diamans de la couronne, l'avarice et l'inquiétude de l'Assemblée ne se dissipent que sur une nouvelle assurance que tous les diamans de la couronne, ceux du roi, de la reine, et jusqu'à leurs montres, sont au garde-meuble. Enfin, M. Malouet dénonce une affiche placée dans le corridor, à la porte même de l'Assemblée, affiche signée, où l'on demandait l'abolition de la royauté; il veut la lire; on le hue, on l'interrompt; on lui objecte que le temps est trop précieux à l'Assemblée pour le lui faire perdre à écouter de pareilles misères, et qu'au surplus les opinions sont libres. On passe à l'ordre du jour au milieu des cris; on décrète une série d'articles sur le Code pénal, et la séance se termine.

Une alarme sur les mouvemens des Anglais sur les côtes du Poitou, effet de la terreur panique des habitans, fut rapportée à la séanée du 2, qui, après de nombreux articles décrétés sur les places de guerre, se termina par la lecture de la liste des personnages désignés comme dignes de concourir à la place de gouverneur de M. le Dauphin, et par la radiation du nom de Bouillé, qui, comme nous l'avons dit, y était inscrit. L'impudent qui avait osé présenter ce nom méritait au moins, suivant M. Rewbell, d'être chassé du corps législatif.

M. de La Fayette y vint déclarer qu'il avait reçu, sous le cachet de M. de Bouillé, deux exemplaires imprimés de sa lettre à l'Assemblée nationale. Le paquet, timbré de Luxembourg, eût levé tous les doutes, s'il en fût encore resté. Ce général patriote, dénoncé dans la lettre de M. de Bouillé comme chef du parti républicain, se crut obligé de s'excuser à l'Assemblée de cette imputation, et suivant la route tortueuse qu'il avait toujours observée, il évita de prononcer le mot *monarchique* en parlant de la forme de gouvernement établie; ne renouvela pas son serment, apparemment parce qu'il aurait fallu articuler le mot *roi*, et se borna à assurer l'Assemblée qu'il était prêt à verser son sang pour le maintien de ses lois. Cette forme ambiguë et astucieuse le laissait toujours en mesure vis-à-vis de l'Assemblée, quelque parti qu'elle prît, et vis-à-vis du parti républicain, dont il était un des chefs, et qu'il se flattait bien de faire triompher.

Par un effet de la même terreur qui agitait toutes nos frontières, le département des Pyrénées et la municipalité de Pau annoncèrent, à la séance du 3 (ce qui ne se confirma pas), que les Espagnols étaient entrés en France sur trois points différens, et que les habitans n'avaient pour se défendre ni troupes de ligne, ni armes, ni munitions, ni généraux.

Quoique l'Assemblée n'ajoutât pas foi à ces nouvelles *factices* (1), ni à celles d'une invasion et d'une coalition des puissances, elle décréta cependant une augmentation dans l'armée, et un rassemblement de vingt-six mille gardes nationaux, dont huit mille seraient répartis sur la Somme, dix mille pour la défense des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle, et huit mille pour les départemens du Rhin.

Une lettre de l'ambassadeur d'Espagne à M. de Montmorin ne tarda pas à rassurer sur cette prétendue hostilité de sa cour, qui n'avait aucun fondement et ne pouvait être que l'effet d'une méprise. Elle fut lue à la séance du 4, ainsi qu'une lettre de l'ambassadeur d'Angleterre, qui se plaignait d'une insulte faite à deux bâtimens anglais par un corps de garde natio-

(1) Je dis *factices*, parce que, dès que l'Assemblée avait l'intérêt ou le désir d'une opération ou d'une loi quelconque, elle-même se faisait écrire des départemens composés de ses créatures, soit de nouvelles fausses, soit des pétitions, soit des réclamations censées écrites par l'universalité des administrateurs, mais qui n'étaient signées en effet que de ses dévoués, pour légitimer ses opérations aux yeux du peuple hébété de Paris.

nale. L'Assemblée ordonna les informations et réparations convenables en pareil cas, et passa à la lecture des préliminaires de paix signés par les députés de l'Assemblée électorale, ceux des municipalités d'Avignon et de Carpentras, et ceux de l'armée avignonaise, par les commissaires conciliateurs de la France envoyés par le roi. Ils furent agréés, et les commissaires autorisés à requérir les troupes françaises pour arrêter les désordres, empêcher les violences, et protéger le licenciement des armées.

Cependant la furie des journalistes et des républicains, qui agitait toutes les têtes, échauffait beaucoup d'esprits et formait un parti qui alarmait l'Assemblée nationale, au point qu'on craignait qu'elle hésitât à soutenir la forme de gouvernement qu'elle même avait établie, l'usurpation qu'elle avait faite de tous les pouvoirs, la suspension de la royauté. Toutes ces raisons réunies engagèrent le côté droit à présenter, à la séance du 5, la protestation dont il s'occupait depuis quelque temps. Elle était signée de deux cent quatre-vingt-dix députés, et s'éleva depuis à trois cent trois. M. de Foucault fut chargé d'en faire lecture : l'Assemblée refusa de l'entendre et même de la recevoir. Cette protestation détaillait toutes les usurpations de l'Assemblée, l'inviolabilité de la personne du monarque anéantie, la monarchie détruite, et jusqu'à l'apparence même de la royauté, à laquelle était substitué un *interim* républicain.

« Avant l'époque désastreuse où nous sommes ar-
« rivés, disait cette protestation, nous pouvions du

« moins embrasser le fantôme de la monarchie, nous « combattions sur ses débris; l'espoir de la conserver « justifiait notre conduite : aujourd'hui le dernier « coup a été porté à la monarchie; mais au défaut de « ce grand motif, des devoirs d'un autre ordre se pré- « sentent : le monarque existe, il est captif; c'est à « l'intérêt du roi que nous devons nous rallier; c'est « pour lui, c'est pour sa famille, c'est pour le sang « chéri des Bourbons que nous devons rester au poste « d'où nous pouvons veiller sur un dépôt aussi pré- « cieux.....

« En conséquence, nous continuerons, par le seul « motif de ne point abandonner les intérêts de la « personne du roi et de la famille royale, d'assister « aux délibérations de l'Assemblée nationale; mais « ne pouvant avouer ses principes ni reconnaître la « validité de ses décrets, nous ne prendrons doréna- « vant aucune part aux délibérations qui n'auront pas « pour objet les seuls intérêts qui nous restent à dé- « fendre. »

Cette protestation éprouva de nombreuses critiques, beaucoup de gens furent même jusqu'à penser que le côté droit devait se retirer tout à fait. Peut-être eût-il dû le faire beaucoup plus tôt; mais étant resté jusqu'à ce moment, je pense que sa conduite ne pouvait être différente. Plusieurs députés firent leurs protestations particulières, qui se réunissaient toutes à la défense des droits du trône, des intérêts de la nation française et de la liberté publique. La lettre de l'archevêque de Bordeaux au président de l'Assemblée, de cet homme

ambitieux qui avait déserté son corps pour arriver à la place de garde des sceaux, mérita surtout d'être remarquée par l'énergie et la concision de son style.

Les signataires de cette protestation ne tardèrent pas à être dénoncés au peuple, par les folliculaires, comme des traîtres; mais l'Assemblée, instruite que cent-cinquante membres des plus modérés du côté gauche voulaient non seulement y adhérer, mais en produire une plus forte, tempéra son ressentiment, chercha à empêcher cette discussion, à revenir à des principes qui eussent leur approbation et capables de contenir le parti républicain, qui commençait à la serrer de près. Mais en attendant qu'elle eût pris un parti sur le roi, tandis que ses comités se disputaient, et qu'ils recueillaient toutes les informations et dépositions relatives à sa fuite, ses séances du matin étaient employées à des décrets sur la police municipale, et autres objets bien disparates avec les intérêts du moment.

Dans celle du 5 au soir, une députation de la haute cour nationale provisoire établie à Orléans, vint se justifier de l'inaction dont les ardens révolutionnaires de l'Assemblée l'accusaient. Ils blâmaient hautement ses lenteurs, et se plaignaient de n'avoir pas encore vu sur l'échafaud quelques victimes du prétendu crime de lèse-nation. Le compte que rendit ce tribunal prouva qu'il avait rempli son devoir, mais que tant de conspirations découvertes n'avaient produit que cinq ou six accusés, contre lesquels aucunes preuves ne les avaient mis dans le cas de prononcer.

Quelques lettres d'officiers émigrés, adressées à leurs soldats pour les engager à venir les joindre, et à servir la cause du roi, ayant été lues à la séance du 6, le roi écrivit le 7 à l'Assemblée, pour lui déclarer qu'il n'avait donné ni directement ni indirectement aucuns pouvoirs à personne pour engager les soldats à quitter le royaume; que quiconque se dirait chargé de semblables pouvoirs en imposerait de la manière la plus coupable, et qu'en quittant Paris, il n'avait eu d'autre projet que d'aller à Montmédi, pour faire connaître à l'Assemblée sa véritable opinion sur les défauts de son ouvrage et sur les difficultés que présentaient l'exécution des lois et l'administration du royaume. L'Assemblée décréta que cette lettre serait imprimée, insérée dans son procès-verbal, et discuta froidement quelques articles du code de police correctionnelle.

Après avoir accordé, à la séance du 8, un prêt de trois millions aux hôpitaux du royaume, que la suppression inconsidérée des octrois avait laissés sans revenus, l'Assemblée proposa enfin cette loi contre les émigrés, loi de circonstance, loi barbare, violation manifeste de ses principes. Deux mois seulement leur étaient accordés pour rentrer en France, et les biens de ceux qui ne seraient pas rentrés à cette époque devaient être assujettis à une triple imposition pour l'année 1791.

Il est de certains cas où rien ne remplit moins les vues du législateur que les voies de rigueur. L'ordre et la paix peuvent seuls ramener dans leur patrie des

citoyens que l'effroi du meurtre, du pillage et de l'incendie en a chassés. La tranquillité personnelle l'emporte sur la fortune. N'est-il pas de la dernière barbarie de vouloir forcer d'habiter un pays où son existence et celle de ses propriétés sont sans cesse compromises, et dépendent de la fantaisie du peuple ou du caprice d'un municipal? En principe, il y a tyrannie et esclavage là où on est contraint de vivre sous des lois qu'on n'a pas consenties, et qui sont au contraire une violation de celles sous lesquelles on est né : dans ce cas, on doit être le maître de s'y soustraire, et la fuite ne peut être un crime; ce n'est qu'en rendant la paix et la sûreté à son pays qu'il peut devenir coupable de n'y pas rentrer, lorsque la loi le commande au nom de l'intérêt de la patrie.

Toutes ces vérités furent exposées à l'Assemblée, et combattues par le despotisme du côté gauche, et surtout par celui de la multitude, qui, brûlant de s'approprier les biens des absens, soupirait après cette loi depuis long-temps. Il était difficile de l'allier avec les droits de l'homme. La loi fut lue, mais ne fut accueillie dans aucune de ses dispositions. L'Assemblée, qui certes n'était pas difficile en ce genre, la trouva trop injuste, n'osa pas la risquer, et laissa à ses successeurs la honteuse gloire de la promulguer, avec tous les développemens que l'avidité et la méchanceté de ses membres purent lui indiquer, comme le complément de ces désastreux décrets.

Qu'il me soit permis de présenter une réflexion qui naît du sujet : c'est qu'au milieu du chaos et de

l'anarchie que l'impunité des crimes et la nullité du gouvernement propageaient, il se trouvât encore quelque ordre, quelque sûreté dans une ville où les conseils les plus violens, les écrits les plus incendiaires et les plus meurtriers, les maximes les plus insensées se débitaient au coin des rues, dans tous les carrefours, électrisaient le peuple, lui prêchaient l'insubordination, la haine des rois, enfin tout ce qui constitue le chaos le plus complet. Serait-il dans les voies de la Providence que le mal n'aille pas au-delà des bornes que les ressources du repentir ne pourraient pas atteindre?

Deux objets fixaient constamment l'attention de Paris : la prison du roi et les dispositions des puissances étrangères. Était-il rien de plus contradictoire que de tenir en charte privée celui à qui la loi accordait le partage de la souveraineté, l'homme enfin dont le consentement était jugé indispensable à la validité des formes qui constituaient la liberté de tous? La légèreté parisienne ne fut que légèrement frappée de la grossière inconséquence de cette conduite de l'Assemblée. Suivant l'essence de la Constitution, le concours de l'autorité royale était nécessaire à la légitimité des décrets du corps législatif, et il est sensible que la liberté du prince est la première condition de cet acte politique. L'ancienne Constitution avait été sanctionnée au moins dans cette supposition; aujourd'hui on prétend en substituer une nouvelle, en conséquence de la protestation du roi contre l'ancienne. Quelle meilleure garantie pourra

t-on donner de la légitimité de celle-ci, sanctionnée par le même souverain, plus captif évidemment qu'il ne l'a jamais été? Comment résoudre cette difficulté? Elle est si grande, qu'il est impossible qu'elle ne fasse pas naître dans tous les esprits la nécessité de changer la forme du gouvernement; conséquence, il y a lieu de croire, qui était du goût du plus grand nombre.

Quoique les dispositions des puissances étrangères ne fussent que soupçonnées, il est constant que les excès de la révolution, son oppression sur les individus, avaient excité une horreur universelle contre elle chez nos voisins; qu'elle y était redoutée non seulement par les princes et par les rois, mais par tous les propriétaires, dont les justes plaintes des émigrés avaient ouvert les yeux. Il est encore certain que la réunion des princes réclamant contre les décrets pouvait aussi entraîner des dispositions hostiles; rien ne paraissait encore concerté, mais les conjectures et la crainte du danger faisaient naître de fortes inquiétudes. Elles étaient fondées d'une part sur notre impuissance de soutenir une guerre au dehors avec des forces et des moyens épuisés, et de l'autre, sur les outrages qu'on prodiguait contre les États voisins, dont on traitait les peuples d'esclaves, les rois de despotes, et les troupes d'êtres avilis, et qu'on disposait à trahir leur devoir et leur patrie avec de l'argent et des brochures.

Ce sont ces points, aussi majeurs qu'intéressans, qui frappaient la société de Paris. Les gens bien pensans fondaient tout leur espoir sur la fermeté du

côté droit dans ses principes, et sur sa résolution de ne pas sacrifier les débris de la monarchie aux fanatiques de la démagogie de quelques clubs.

L'évènement tragique de l'arrestation et de la captivité du roi aurait dû retarder l'exécution d'une fête populaire annoncée depuis quelque temps, et dont l'objet était la translation du corps de Voltaire au Panthéon, consacré aux mânes des grands hommes. Mais au contraire, le contraste choquant d'une fête publique dans le sein d'une capitale dont le souverain est prisonnier, fut justement le motif qui engagea les factieux à la donner. Il fallait des distractions qui remplissent le double but d'insulter au malheur du roi, et de tenir le peuple dans un état d'effervescence nécessaire aux projets révolutionnaires.

Cette procession, dont les formes et les costumes, imités de l'antique, rappelaient le temps du paganisme, partit de la Bastille, où le corps de Voltaire avait été déposé la veille, traversa tout Paris, suivit les remparts, et se rendit fort tard au Panthéon. Elle fut, malgré le mauvais temps, assez brillante, moins cependant par son ordonnance que par le concours des spectateurs et de son cortége : il était immense. Des députés de toutes les corporations civiles, politiques, littéraires, militaires, de l'Assemblée nationale et des clubs, chacun avec sa bannière et des emblêmes honorables aux mânes de Voltaire, précédaient ou suivaient le char antique qui le portait, et que traînaient des chevaux gris empruntés des écuries de la reine. L'effigie du poëte, couronnée par la

renommée, ne put, composée de carton, résister à la pluie qui survint. Sa tête se détacha, et tous les trophées tombèrent en loques. Le cortége, mouillé et crotté, perdit en chemin sa pompe et sa dignité, et finit par être une mascarade risible. Mais elle remplit son objet; elle amusa le peuple, et flatta la vanité de tous les libellistes ou écrivains, qui ce jour-là se crurent tous des Voltaires. Les ordonnateurs de cette fête n'avaient pas manqué d'y faire jouer un rôle à ceux qui avaient arrêté le roi à Varennes, et menacé de tirer sur sa voiture : ils étaient parés de couronnes de chêne, et marchaient en pompe au milieu des fanfares et des gardes nationales.

Les principes affectés de mépris pour les rois et pour les puissances qu'affichait l'Assemblée, éclatèrent sensiblement à sa séance du 10, où M. de Montmorin fit lecture d'une note du roi d'Espagne relative à l'arrestation et à la captivité du roi. Cette note, à la vérité, bien éloignée de ce ton de noblesse et de dignité si convenable à un grand monarque allié et parent du roi, loin de menacer les factieux et la nation française, l'assurait, au contraire, de la part qu'il prenait à sa félicité, et de l'éloignement où il était de la troubler, se bornant à lui donner des conseils de modération et de respect pour la personne sacrée du roi. Elle fut accueillie par des murmures et des éclats de rire immodérés du côté gauche et des tribunes. « L'Assemblée ne voulant se mêler des affaires d'au« cune nation étrangère, la nation francaise, disait« elle, ne veut pas souffrir à son tour qu'on se mêle

« des siennes. » Prononcer sur le sort du roi était plus intéressant, la nation le demandait, et l'intérêt de l'Assemblée l'exigeait ; mais en même temps qu'elle semblait peu s'affecter de l'opinion des puissances étrangères, elle était inquiète de n'avoir aucune nouvelle de M. du Verrier, que nous avons vu envoyé à M. le prince de Condé lui porter l'ordre de rentrer en France, ou de s'éloigner des frontières. Elle craignait qu'on eût violé pour lui les règles du droit des gens; elle fit venir M. de Montmorin, le questionna; il répondit qu'il avait dépêché des courriers pour avoir de ses nouvelles, qu'il ne présumait pas qu'il fût détenu, mais qu'il ne le pourrait savoir avant dix ou douze jours.

A l'exception d'un rapport du ministre du Portail, curieux par le détail de l'énormité de la dépense occasionnée par les gardes nationales soldées (1), les séances des 11 et 12 furent très-insignifiantes. Les faiseurs de l'Assemblée avaient bien autre chose à penser. Les comités, réunis au nombre de sept pour préparer les décrets à porter au sujet de l'évènement du 21 juin, s'en occupaient jour et nuit. Ceux qui voulaient que le roi ne fût pas mis en cause, avaient à lutter contre la faction républicaine, qui avait pris

(1) La solde des vingt-six mille gardes nationales déjà décrétées montait à 731,430 liv. par mois, 8,777,160 liv. par an, sans les dépenses des étapes, voitures, etc.; ce qui portait la solde et les frais des quatre cent mille proposées, à plus de 12,250,000 liv. par mois, à plus de 147,000,000 par an.

tout à coup un grand essor, et dans ce moment le roi y gagna d'avoir pour défenseurs les plus ardens détracteurs de l'autorité royale, les Barnave, Baumetz, Lameth, en un mot toute la secte qui depuis s'est appelée *des monarchiens*, et ensuite *feuillans*. La haine que les républicains portaient à la reine, dont les sentimens étaient bien connus, les animait contre elle, et leur faisait désirer de la mettre en cause comme auteur et instigatrice de l'exécution du projet, et soumettre la majesté royale à l'humiliation d'un jugement national : c'était à leurs yeux un moyen de l'avilir qu'il était bien tentant de saisir. Mais il était difficile d'y assujettir la reine, et de la séparer du roi. Par les lois déjà portées, le roi pouvait-il être jugé? Il était inviolable, et la tentative d'aller à la frontière de son royaume n'était pas un crime. Comme investi du pouvoir exécutif, les personnes de sa maison qui l'avaient suivi, les militaires qui avaient obéi à ses ordres, n'avaient commis aucun délit. Mais il fallait des victimes : renier la Constitution, fuir son joug, fuir son despotisme était un crime irrémissible. D'ailleurs, il fallait bien colorer d'une prétexte l'audace d'avoir mis en prison son souverain, et dans les fers les fidèles serviteurs qui avaient coopéré à son évasion. Mais après l'avoir privé de sa liberté, comment la lui rendre, comment la constater assez complète pour valider aux yeux de l'Europe la sanction nécessaire à la nouvelle Constitution presque terminée? C'était un problême insoluble.

D'aussi grandes questions occupaient toutes les pen-

sées des faiseurs des comités; ils calculaient les effets présens et à venir d'un jugement légal établi sur de fausses bases, ceux de la déposition forcée du roi, les inconvéniens d'une régence qui, par l'absence des frères du roi, était dévolue par leurs lois à M. le duc d'Orléans, méprisé par tous les partis; enfin de la suspension totale de l'autorité royale jusqu'à l'achèvement de la Constitution.

Barnave, que nous avons vu si hostile pendant le cours de l'Assemblée; Barnave, envoyé par elle commissaire au devant du roi à son retour de Varennes, et qui fut le seul des trois commissaires qui eut l'esprit et le tact de conserver vis-à-vis de ses maîtres le degré d'égards et de respect qu'il leur devait, était l'âme de ces comités. Jeune, né avec beaucoup d'esprit, égaré par ambition, il était devenu atroce par circonstance. Soit que, par son naturel, il ne fût pas enclin au crime, soit que son âme fût accessible au remords, il est constant, et nous l'avons déjà dit, que le malheur de ses souverains vu de près, leur courage, leur simplicité, leur bonhomie l'émurent et le touchèrent sensiblement. Il en fit l'aveu à son retour; il travailla dès lors à les servir et à cacher son intérêt pour eux, pour éviter d'être suspect à ses collègues. On prétend, et je crois être sûr, qu'ayant beaucoup causé pendant la route avec Leurs Majestés, il promit au roi qu'il n'aurait rien à craindre pour ses jours, qu'il ne serait pas mis en cause; et à la reine que son nom même ne serait prononcé dans aucun pamphlet, si, dès ce moment, il donnait l'assurance d'accepter

et de sanctionner la Constitution, en regardant comme réelle la liberté illusoire que l'Assemblée pourrait lui rendre. Il est possible que dans un moment aussi pressant pour sa sûreté personnelle, pour celle de sa famille, et témoin oculaire de l'ivresse et de l'égarement inouï de tout son peuple, le roi ait souscrit cet engagement tacite avec Barnave, et que celui-ci s'en soit servi avec adresse envers les chefs de la faction pour désarmer leur rigueur. Si le fait est vrai, comme je n'en doute pas, non seulement Barnave aurait rendu un grand service à l'Assemblée, mais en assurant les jours du roi, il aurait mis les siens à couvert de quelque manière que les choses pussent tourner à l'avenir. Certes, c'est la conduite d'un homme d'esprit (on peut dire d'un honnête homme). Les faits viennent à l'appui de cette vraisemblance. Les jours du roi n'ont pas été exposés, il n'a pas été mis en cause; le nom de la reine n'a pas été prononcé; Barnave a souvent vu Leurs Majestés, en a été bien traité, et le méritait, s'il leur a rendu ce service. Il leur a, dit-on, fait passer souvent des avis et des conseils, s'est montré bien moins violent vers la fin de la session qu'à son commencement, et a même fini par se très-bien conduire à l'égard des colonies.

Deux circonstances, l'une publique, l'autre particulière, me confirment dans l'opinion du retour de Barnave au roi et de son désir de le servir. La première, c'est qu'il est de fait que, dès cette époque, Barnave quitta non seulement le parti orléaniste, dont il était, mais le club des jacobins, et qu'il fut le fon-

dateur du club des feuillans, qui s'établit pour contre-balancer celui des jacobins : il y entraîna avec lui beaucoup de députés. Ce nouveau club était sans doute bien loin d'être bon, mais il n'était ni atroce, ni sanguinaire, ni désorganisateur. Il voulait un roi, il abhorrait la faction d'Orléans, et ses membres se désignaient sous le nom de *patriotes modérés*. L'autre circonstance, plus forte à mes yeux, c'est que causant un jour avec M^me^ Élisabeth, et lui exprimant mon aversion et mon horreur pour tous les députés ennemis du roi, et nommément pour Barnave, dont les discours à la tribune avaient indiqué le plus de cruauté : « Je vous les abandonne tous, me dit-elle, excepté Barnave, que nous avons des raisons d'aimer. » Surpris de cette réponse, et lui en témoignant mon étonnement, M^me^ Élisabeth continua à le défendre, et finit par ajouter : « Croyez-moi, il n'est pas aussi mauvais que vous le pensez, il s'en faut bien. » Quelle pouvait être la cause de l'intérêt de cette vertueuse princesse pour Barnave, si ce n'était la conviction du retour de ce député à la cause d'un frère qu'elle adorait ?

Quoi qu'il en soit, le roi, toujours étroitement gardé dans sa prison, sans autorité, sans conseils, sans ressources, étudiant sans cesse l'histoire de Charles I^er^, n'ayant d'autre consolation que celle de la religion, et s'y livrant tout entier, attendait tristement s'il serait mis en jugement par ses sujets pour avoir voulu fuir leur tyrannie et les soustraire eux-mêmes au danger qui les menaçait ; tandis que ses serviteurs dans

un silence forcé et dans une perplexité cruelle, éprouvaient chaque jour de nouvelles craintes et de nouvelles espérances, suivant la variation des opinions des comités, qui, quoique secrètes, perçaient dans le public.

Enfin la séance du 13 fut fixée pour entendre le commencement du rapport de cette grande cause, qui fut confié à M. Muguet de Nanthou.

Il est remarquable que, pour préparer les esprits à la clémence, les amis de la vertu et du roi, les véritables amis du peuple répandirent dans l'Assemblée, au commencement de la séance, une brochure intitulée *Le règne de Louis XVI mis sous les yeux de l'Europe.* Cet ouvrage n'était que la simple énumération des bienfaits ou des changemens utiles opérés par le roi à l'avantage de son peuple et de son royaume, et un tableau fidèle de la patience et du courage avec lesquels il avait supporté les divers évènemens de la révolution.

M. Muguet, après avoir retracé les détails connus de la fuite nocturne du roi, ceux de son arrestation et de son retour, après avoir lu tous les procès-verbaux, posa cette question si extraordinaire et si nouvelle : Le roi peut-il être mis en cause?

« Le roi, déclaré inviolable par la Constitution, « n'est pas un citoyen, mais un pouvoir; s'il n'était « pas indépendant, s'il pouvait être jugé par l'Assem- « blée, il lui serait soumis, il ne serait pas libre. On « ne peut séparer le roi de la royauté; son évasion « n'est pas un délit : l'Assemblée ne peut pronon-

« cer sur des lois qui ne sont pas faites. Fût-il sorti « du royaume, il n'aurait pas forfait à la Constitution « avant de se refuser à une proclamation. La décla- « ration qu'il a laissée n'a aucun caractère légal, et « ne contient aucune renonciation directe ni indirecte « à la royauté : il n'est donc pas coupable aux yeux « de la loi. »

Tels furent les principaux argumens du rapporteur. Mais soulevant ensuite le voile qui peut-être aurait dû couvrir toujours les suites possibles d'une opinion contraire, M. Muguet, après avoir parlé des malheurs de l'Angleterre après la mort de Charles I^er^, après avoir rappelé les troubles de la minorité de Louis XIV, finit par ces mots : *Vous verriez des régens que la loi désigne, et que la confiance éloigne;* phrase horrible qui ne laissait que trop apercevoir que la crainte d'avoir M. le duc d'Orléans pour régent, avait beaucoup plus dicté que la justice les conclusions et les opinions des comités.

Tous ces motifs réunis et développés, le rapporteur conclut que le roi ne pouvait, sous aucun rapport, être mis en jugement; que le procès serait fait à M. de Bouillé, complice et adhérent, ainsi qu'à tous les officiers arrêtés ou soupçonnés d'avoir eu connaissance du complot, et de l'avoir favorisé; qu'ils seraient tous transférés dans les prisons d'Orléans; que M^me^ de Tourzel, le sieur de Bridges, et quatre autre officiers seraient mis en état d'arrestation, et enfin que la liberté serait rendue aux deux femmes de chambre de MADAME et de M. le Dauphin.

Le rapport terminé, des membres demandèrent l'impression, d'autres l'ajournement; il était important de l'écarter, de ne pas donner aux factieux et aux intrigans le temps de former une opinion publique dans leur sens; ce n'étaient qu'eux qui voulaient faire différer la question : M. d'André l'emporta sur Roberspierre, elle s'ouvrit, et l'ajournement fut rejeté par un décret. Le parti qui s'était réuni à Barnave, joint aux modérés et aux royalistes, opéra ce triomphe inespéré.

Le député Péthion, zélé républicain, prit alors la parole : selon lui le roi n'était pas responsable quant aux actes de la royauté; quant aux actions civiles, il comparaît devant les tribunaux; quant aux actions criminelles, l'impunité du crime n'est bonne à rien qu'à enhardir à de nouveaux. Comme citoyen et fonctionnaire public, le roi est soumis à la loi. S'il est au-dessus d'elle, il est despote. « Pour être inviolable, « disait-il, il faut être impeccable; il pourra donc tuer « impunément. Un Néron, un Caligula peut se livrer « à ses fureurs : on respectera ses goûts sanguinaires. « Qu'allez-vous faire? conserver le roi? Ou le roi est « faible, ou il est pervers; dans les deux cas il doit « être jugé. Je demande qu'il soit mis en cause et jugé « par l'Assemblée nationale, ou par une Convention « nommée *ad hoc.* »

Telle était l'atroce et sacrilége logique de M. Péthion et du parti républicain : il fallait, en effet, pour qu'il triomphât, que le roi fût jugé, la Constitution changée et la royauté proscrite. L'Assemblée n'adop-

tant pas ce principe, la séance fut levée, et la discussion remise au lendemain.

M. de Liancourt parla un des premiers, et conclut à l'avis des comités. Un nommé *Vadier*, qui lui succéda, traita le roi de *brigand couronné*, de *perfide*, de *transfuge*, de *conspirateur contre la Constitution et contre le royaume*, et ne fit que répéter les atroces diatribes que le scélérat Marat imprimait dans ses coupables feuilles. M. Prugnon prit parti pour la monarchie et pour les comités; mais le républicain Roberspierre, envisageant le roi comme criminel de lèze-nation, présenta à la réflexion de ses auditeurs le tableau d'une nation gouvernée par un roi flétri de ce crime, et à l'abri de tout par son inviolabilité, égorgeant les enfans et outrageant les femmes de ses sujets. Il se résuma en proposant de consulter le vœu de la nation sur l'affaire du roi. Cette opinion était calculée sur la confiance de ce monstre dans l'influence qu'exerçaient les jacobins dans les villes de province, et par conséquent le crédit qu'il acquerrait par l'adoption de cette mesure, d'où résulterait nécessairement la déposition du roi.

Cette scélérate proposition ne prit pas dans l'Assemblée; le parti républicain l'appuya le lendemain 15 par la lecture d'une pétition de la société fraternelle, succursale des jacobins, composée de gens grossiers, de femmes sans mœurs, et la lie de la crapule de Paris. Quelques attroupemens de la même espèce se présentèrent à la porte de l'Assemblée, sur la terrasse des Feuillans. Les murs de Paris furent couverts de pla-

cards où l'on peignait le roi comme un tyran, où l'on trouvait étrange que l'Assemblée ne l'eût pas déclaré déchu du trône. Les clubs, ces arsenaux de fanatisme, infestaient Paris de brochures et d'affiches qui étaient lues avec avidité, et qui prouvaient autant l'impuissance de l'autorité que de la justice. Le club des cordeliers, que gouvernait cet abominable Marat, a l'audace d'afficher qu'il recèle dans son sein une société de *tyrannicides*, qui ont individuellement juré de tuer quiconque voudra porter atteinte à la liberté française; et l'on sait ce que ces furieux appelaient *tyrans*, et ce qu'ils entendaient par *liberté*. Enfin, le parti républicain grossissant à vue d'œil, la populace, qu'il animait et qu'il payait, croissait en nombre et en audace. L'Assemblée, qui voulait conserver la monarchie et sa Constitution, trembla pour sa propre sûreté : elle craignit, si elle différait à prononcer, d'avoir la main forcée par la canaille, et de rester sous sa dépendance. Elle sentit qu'elle n'avait pas de temps à perdre, et ses chefs prirent le sage parti de terminer la décision de l'affaire du roi, le troisième jour de sa discussion, pour ne pas donner le temps à la faction d'agir. Ils ne pouvaient ignorer qu'elle existât, qu'ils auraient à la combattre; mais ils s'étaient jugés assez forts pour lutter avec avantage, et pour conserver leur dignité, en ne prenant pas l'attitude de la peur et de la méfiance par une décision subite qui eût provoqué des réclamations. Il est bien certain que si Barnave, revenu à la modération, n'eût pas entraîné avec lui une portion des membres du club des jacobins, le

roi eût été mis en cause, et apparemment déposé.

Il fut bien curieux d'entendre, dans le cours de cette discussion, un législateur qui avait présidé le club des jacobins, qui avait été un de ses fondateurs, y déclamer avec violence contre *l'abominable démence* de ce club, traiter ses maximes et ses principes avec le mépris le plus profond, et y dévoiler la conduite et les basses manœuvres des Condorcet, des Brissot et de leurs adhérens, qui, par des lettres envoyées dans les provinces à des têtes faibles et évaporées, faisaient croire, par leurs réponses et par des gens payés pour les lire et les répandre, que le vœu de Paris et des quatre-vingt-trois départemens était conforme à leurs idées.

Le député Goupil de Préfeln, il faut le dire à sa louange, eut le courage d'attaquer ainsi de front la horde jacobine, et de défendre l'inviolabilité du roi comme un des points fondamentaux de la Constitution.

M. Grégoire, évêque constitutionnel, succéda à M. Goupil, et opina dans le sens républicain. S'étant plaint faussement qu'on disait autour de lui qu'un prêtre ne devait pas traiter la question présente, il fut interrompu par un membre qui lui dit : « Personne ne vous l'a dit; vous commencez par un « mensonge, vous finirez par des horreurs. » Telle était déjà la considération dont jouissaient les intrus dans le sein de l'Assemblée qui les avait créés.

Vint ensuite M. Salles. Dans son discours, il ne trouvait le roi coupable ni d'avoir fui, ni d'avoir laissé

un manifeste; mais il était un monstre s'il avait voulu ce que Bouillé exécutait. Il ne trouvait nulle trace, nul indice de cette volonté. Il s'élevait fortement contre la république, et partisan de l'inviolabilité indivisible, il ne pensait pas qu'elle pût s'étendre à un roi qui fuirait de son pays pour se mettre à la tête d'une armée ennemie. Dans ce cas, la sainte loi de l'insurrection donnait le droit de le chasser; et il était censé avoir abdiqué. En conséquence de cette opinion, il proposa un décret dont les principes furent adoptés à la séance du 16.

Après M. Buzot, qui ne fut que l'écho des Péthion et des Roberspierre, vint enfin le tour de Barnave. Son discours éloquent prouva que la stabilité ne pouvait se trouver que dans un gouvernement monarchique et dans l'inviolabilité du monarque. Il démontra les inconvéniens du gouvernement fédératif, inapplicable à notre population, à nos relations, à notre site, et insista sur la nécessité de terminer la Constitution, de ne pas déshonorer la révolution, selon lui glorieuse, en la prolongeant au milieu des horreurs. Son discours fut vivement applaudi; il enleva l'Assemblée; l'envoi en fut ordonné aux quatre-vingt-trois départemens; et enfin, après avoir adopté la demande de M. Prieur, que tout roi qui conspirerait contre la Constitution fût déchu, et d'après les articles proposés par M. Salles, on rendit le décret suivant :

Art. 1^er^. Qu'il y a lieu à accusation contre M. de Bouillé, et que son procès lui sera fait à la haute cour d'Orléans.

2. Ainsi qu'aux sieurs Heimann, Klinglin et d'Offelise, maréchaux-de-camp, Desotteux, adjudant-général, Bouillé fils, Décaulas, Choiseul, Damas, Mandell, Fersen, Valori, Maldan et du Moutier.

3. Qu'ils seront arrêtés et conduits dans les prisons d'Orléans.

4. Que les sieurs de Damas, d'Audouin, Vallecourt, Marassin, Talon, Floriec, Remi, Lacour, Pehondi, de Bridges, et la dame de Tourzel, resteront en état d'arrestation.

5. Que les dames Brunier et Neuville seront mises en liberté.

Dès que ce décret fut rendu, le parti républicain ne garda plus de mesure; il ne voulait rien moins que le faire révoquer. Les attroupemens augmentèrent; l'Assemblée fut menacée; on doubla sa garde; on y mena du canon; et à l'ouverture de la séance du 16, M. d'André l'informa que son décret de la veille était l'objet de violentes rumeurs. Il retraça la nécessité des mesures les plus fermes pour maintenir son exécution; il se plaignit de l'inaction de la municipalité, qui souffrait les motions, les écrits, les affiches incendiaires, les provocations au meurtre, au pillage, et demanda que le département et les administrateurs fussent mandés pour recevoir l'ordre de veiller à la tranquillité générale.

Comme la sûreté personnelle de l'Assemblée était fort compromise, les ordres furent sévèrement et ponctuellement donnés à M. de Larochefoucault pour le département, et à M. Bailli pour la municipalité;

et on décréta la rédaction, séance tenante, d'une adresse aux Français, pour leur exposer les principes qui avaient dicté le décret du 15, et les motifs qui avaient décidé les amis de la Constitution de se réunir autour des principes constitutionnels : laquelle adresse serait envoyée par des courriers exprès dans les provinces. C'était un moyen sûr et prudent de prévenir ou d'arrêter les manœuvres du parti républicain.

Mais à la séance du soir, on changea d'avis : on décida qu'il n'y aurait pas d'adresse, et l'on jugea que les trois articles du projet de M. Salles, qu'on décréta, suffiraient pour faire passer le décret porté en faveur du roi, par ceux-mêmes qui n'en voyaient un qu'avec peine. Voici ces articles.

Art. 1^er^. Si le roi, après avoir prêté serment à la Constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

2. Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à toute action de cette espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué.

3. Un roi qui aura abdiqué, ou qui sera censé l'avoir fait, redeviendra simple citoyen, et il sera accusable suivant les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication.

L'Assemblée nationale décrète que son décret du 25 du mois dernier, qui suspend l'exercice des fonctions royales et des fonctions du pouvoir exécutif en-

tre les mains du roi, subsistera jusqu'au moment où la Constitution étant achevée, l'acte constitutionnel entier aura été présenté au roi.

L'interrègne étant ainsi prolongé indéfiniment, le roi, renfermé dans sa prison, ne travaillait plus avec ses ministres, ne signait plus aucune expédition. L'Assemblée était son conseil et régnait; les ministres, devenus les siens, signaient et ordonnaient souverainement dans leurs départemens. Cependant, malgré cette nullité de fait, et par une contradiction remarquable et simple dans ces temps de confusion et d'anarchie, l'Assemblée eut besoin de publier une loi pour annoncer les mesures prises pour assurer l'ordre public; soit méprise, soit qu'on crût encore le nom du roi nécessaire, la loi parut et fut affichée avec les armes du roi en tête, et le protocole ordinaire : *Louis*, etc..... *voulons et ordonnons ce qui suit.* Il était question de contenir l'agitation du parti puissant qui ne s'était montré à découvert que depuis que le trône avait été menacé; et la sévérité était devenue nécessaire pour déconcerter ses manœuvres, qui tendaient à détruire le gouvernement monarchique et l'Assemblée. Le peu de cas qu'elle avait fait de la pétition populaire de la Société fraternelle, acheva d'aigrir contre elle les républicains et les jacobins, indignés du décret du 15. Les attroupemens séditieux, échauffés par la lecture de l'affiche, recommencèrent de plus belle le 17, et se portèrent au Champ-de-Mars, dans le dessein de signer une pétition contre ce décret du 15. Ils étaient payés, dit-on, par M. le

duc d'Orléans, et dirigés par son parti. Ses chefs, par des motions, par des harangues, et par des sermens sur l'autel de la patrie, montent et exaltent les têtes de ce ramas impur de brigands et de désorganisateurs stipendiés. Bientôt on apprend que deux hommes, trouvés sous les marches de cet autel de la patrie, et soupçonnés aussitôt du criminel projet de le faire sauter en l'air, ont péri victimes de cette nombreuse multitude, habituée au crime par l'impunité. La municipalité avertie s'assemble; la loi martiale est proclamée; le drapeau rouge déployé; le corps municipal, et environ six mille gardes nationaux, se rendent au Champ-de-Mars avec du canon. Les factieux insultent les magistrats, la garde, les aides-de-camp du général, et le général La Fayette lui-même.

Accoutumés à son incertitude, à sa mollesse, à ses phrases, et forts de la certitude de son opinion républicaine, ces hommes, convaincus qu'ils sont le *souverain*, ne peuvent se persuader que leur chef ose employer la force contre eux. En effet, M. de La Fayette, plus tâtonneur qu'il ne l'avait jamais été, n'osait compromettre sa popularité en ordonnant de tirer. Les canonniers ont beau l'en presser vivement, il s'y refuse, malgré les proclamations multipliées faites aux mutins par l'ordre du maire Bailli; enfin, les soldats, lassés des insultes et des pierres dont on les accable, font feu. Deux ou trois décharges sur une multitude tumultueuse concentrée suffisent pour la dissiper. La terreur s'en empare, et en fait se précipiter dans la rivière un beaucoup plus grand nombre

que les coups de fusil. On répandit qu'il n'y avait péri que douze ou quinze personnes, pour ne pas effrayer. Mais j'ai su par des chirurgiens appelés à leur pansement, qu'il n'y avait nulle exagération à porter à cinq ou six cents le nombre des morts, blessés ou noyés de cette journée. La capitale fut illuminée pendant la nuit pour sa sûreté, et la tranquillité s'y rétablit (1).

N'oublions pas de citer un trait de politique et de modération de M. de La Fayette dans cette émeute populaire. Obligé, par sa place de commandant de la milice parisienne, d'aller combattre les sectaires de sa propre opinion, il ne remplit, comme on peut bien le croire, cette commission qu'avec peine, car il sentait bien qu'il allait se dépopulariser auprès de la gent républicaine, de la faction orléaniste et des jacobins enragés; Charles de Lameth, alors président de l'Assemblée, conçut de lui quelque méfiance, et frappé de la répugnance qu'il témoignait, comme il partait de la salle pour aller au Champ-de-Mars exécuter les ordres de l'Assemblée, il prit ce général par la main, en lui disant : *Faites votre devoir, ou votre tête en répond.* Placé entre la dure alternative de faire tirer

(1) Je ne dois pas oublier que le maire de Paris (M. Bailli), intimidé par les coupables, eut l'infamie de livrer les innocens à la fureur publique, en faisant afficher sur les murs de la capitale que c'étaient les aristocrates qui fomentaient la pétition du Champ-de-Mars pour faire juger le roi et le détrôner. Malgré sa grossièreté, cette noirceur fit effet dans le peuple.

sur ses propres troupes, ou de risquer sa tête en ne faisant pas tirer et ne dispersant pas le rassemblement, M. de La Fayette, pour se concilier le parti qu'il attaquait par sa modération, usa de clémence, fit relâcher un de ces forcenés, qui l'avait mis en joue et voulu le tirer à bout-portant. Ce scélérat fut arrêté sur le champ; mais malgré l'ordre de sa liberté donné par M. de La Fayette, l'Assemblée, qui en fut instruite, ordonna sa détention.

Je me rappelle qu'alors on crut entrevoir (et l'on avait raison) quelque intervention étrangère dans ces mouvemens populaires. Un scélérat nommé *Rotondo* fut arrêté; un Juif, soupçonné de connivence avec la Prusse, fut mis en prison. On assura qu'il se trouva beaucoup d'individus de cette nation dans le nombre des morts et des blessés, et que plusieurs fanatiques, décorés de la croix de Saint-Louis, avaient été remarqués dans la foule des révoltés. Je n'assurerai pas toutes ces circonstances; mais le fond est vrai. Que ne peuvent l'esprit de faction et la cupidité! Ce dont on ne peut pas douter, c'est des secours et des moyens d'argent fournis par les puissances étrangères pour entretenir et fomenter nos divisions intestines. L'esprit de représailles était bien juste de la part de l'Angleterre; elle a dû plus qu'une autre y contribuer. Comment ne pas croire que ce ne soit avec une certaine joie qu'elle voyait sa rivale marcher à sa ruine? car s'il était contre la politique de l'Europe que la France cessât d'être une puissance, il était de l'intérêt particulier de chacune de ces puissances qu'elle

se déchirât, qu'elle s'appauvrît, et qu'elle cessât de partager avec elle son commerce et sa prospérité. C'est à ces ressources étrangères, plus encore qu'aux secours privés des factieux, que j'attribue toutes les dépenses et l'énormité de frais nécessaires pour soudoyer et pour mouvoir à volonté la populace des tribunes, de la capitale et de toutes les villes et clubs du royaume depuis le commencement de la révolution. Je me persuade donc que si toutes les religions, toutes les sectes, toutes les associations étrangères ont contribué à une dépense dont le résultat devait faire triompher leurs projets, leurs prétentions et leurs idées, les différens gouvernemens de l'Europe ont tenu la même marche pour satisfaire leur haine, leur jalousie, et pour accroître à nos dépens leurs richesses, leur commerce et leur population.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il est de fait que l'acte de rigueur du Champ-de-Mars intimida la fureur populaire, et fit taire les fanatiques. Le drapeau rouge, suspendu à l'Hôtel-de-Ville, les contint, et en imposa à la faction d'Orléans. Si M. de La Fayette eût eu un peu plus de nerf et une politique moins fausse, il eût pu et il eût dû l'anéantir; mais il ne savait que céder, et il n'en devint pas moins l'objet de la haine des jacobins, des orléanistes et des républicains, comme la garde nationale le fut des sans-culottes. Leur nombre s'était prodigieusement accru; on prit quelques précautions pour le diminuer. On ordonna un nouveau dénombrement des citoyens domiciliés à Paris. On chassa quelques vagabonds; mais la

police étant sans force comme sans activité, bientôt ils y rentrèrent, ou y furent rappelés en plus grand nombre qu'auparavant, sous la mairie de M. Péthion.

Il s'en fallait bien que les provinces jouissent du calme apparent et momentané que produisit dans la capitale l'exécution du Champ-de-Mars. Les militaires persécutés pour le serment par les commissaires de l'Assemblée envoyés dans les provinces pour le recevoir, ou le refusaient et quittaient leurs corps, ou le prêtant pour sauver leur vie menacée, dans les villes ou garnisons où ils étaient surveillés, n'attendaient que le moment de le fausser. Les départemens ne cessaient d'accuser les prêtres non assermentés de tous les troubles et de tous les délits commis. Aucune preuve ne venait à l'appui de leurs fausses dénonciations, inspirées par la rage des prêtres constitutionnels, dont les églises étaient désertes, et pour qui les campagnes n'avaient que du mépris. Leur conduite et leurs mœurs étaient les causes premières du mauvais traitement que la plupart d'entre eux éprouvait. Les plaintes portées contre les prêtres non assermentés s'étendirent sur les moines. « Les religieux, dit un jour « à l'Assemblée M. de Broglie, présentent aux femmes « le diable sous toutes les formes, et leur persuadent « qu'on ne baptise plus les enfans qu'au *nom du père,* « *du fils et de la nation.* »

Dans ces circonstances, les corps administratifs et la commune de Strasbourg prirent un arrêté qui portait en substance de réunir sous huit jours, de force ou de gré, tous les prêtres non assermentés dans la

ville, et qu'ils ne pussent plus en sortir sans passeport, tandis que l'évêque les remplacerait par des prêtres jureurs.

Loin d'improuver une mesure aussi contraire aux lois qu'à la liberté du culte, des opinions et des personnes, il fut proposé en pleine Assemblée d'étendre cette violence à tous les départemens. « Constatez les « délits avant que de punir. Ce serait être despote et « tyran que de lancer un acte de proscription contre « une classe entière de citoyens non jugés, leur cria « courageusement M. Malouet. Si les ecclésiastiques et « les moines sont les auteurs des troubles et des insur- « rections, nul doute qu'ils sont coupables, jugez-les: « mais des législateurs ne peuvent dans aucun cas s'é- « loigner des principes, proscrire une classe d'in- « dividus, des ecclésiastiques, qui, d'après vos dé- « crets, ont dû compter au moins sur la liberté de « continuer à vivre dans leurs maisons conventuel- « les. »

On n'osa pas enfreindre encore aussi ouvertement la Constitution. La motion fut retirée, pour ne pas outrager les lois et les droits de l'homme; mais il résulta des débats un décret pour retirer dans des maisons de l'intérieur du royaume les religieux qui choisiraient la vie commune, et astreindre à l'habit séculier ceux qui préféreraient la vie particulière, en déclarant le lieu de leur résidence.

Toute espèce de monnaie ayant disparu en même temps que le numéraire, et les assignats d'une petite valeur étant encore très-rares, et se vendant jusqu'à

et on décréta la rédaction, séance tenante, d'une adresse aux Français, pour leur exposer les principes qui avaient dicté le décret du 15, et les motifs qui avaient décidé les amis de la Constitution de se réunir autour des principes constitutionnels : laquelle adresse serait envoyée par des courriers exprès dans les provinces. C'était un moyen sûr et prudent de prévenir ou d'arrêter les manœuvres du parti républicain.

Mais à la séance du soir, on changea d'avis : on décida qu'il n'y aurait pas d'adresse, et l'on jugea que les trois articles du projet de M. Salles, qu'on décréta, suffiraient pour faire passer le décret porté en faveur du roi, par ceux-mêmes qui n'en voyaient un qu'avec peine. Voici ces articles.

Art. 1^er^. Si le roi, après avoir prêté serment à la Constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

2. Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à toute action de cette espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué.

3. Un roi qui aura abdiqué, ou qui sera censé l'avoir fait, redeviendra simple citoyen, et il sera accusable suivant les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication.

L'Assemblée nationale décrète que son décret du 25 du mois dernier, qui suspend l'exercice des fonctions royales et des fonctions du pouvoir exécutif en-

tre les mains du roi, subsistera jusqu'au moment où la Constitution étant achevée, l'acte constitutionnel entier aura été présenté au roi.

L'interrègne étant ainsi prolongé indéfiniment, le roi, renfermé dans sa prison, ne travaillait plus avec ses ministres, ne signait plus aucune expédition. L'Assemblée était son conseil et régnait; les ministres, devenus les siens, signaient et ordonnaient souverainement dans leurs départemens. Cependant, malgré cette nullité de fait, et par une contradiction remarquable et simple dans ces temps de confusion et d'anarchie, l'Assemblée eut besoin de publier une loi pour annoncer les mesures prises pour assurer l'ordre public; soit méprise, soit qu'on crût encore le nom du roi nécessaire, la loi parut et fut affichée avec les armes du roi en tête, et le protocole ordinaire : *Louis*, etc..... *voulons et ordonnons ce qui suit.* Il était question de contenir l'agitation du parti puissant qui ne s'était montré à découvert que depuis que le trône avait été menacé; et la sévérité était devenue nécessaire pour déconcerter ses manœuvres, qui tendaient à détruire le gouvernement monarchique et l'Assemblée. Le peu de cas qu'elle avait fait de la pétition populaire de la Société fraternelle, acheva d'aigrir contre elle les républicains et les jacobins, indignés du décret du 15. Les attroupemens séditieux, échauffés par la lecture de l'affiche, recommencèrent de plus belle le 17, et se portèrent au Champ-de-Mars, dans le dessein de signer une pétition contre ce décret du 15. Ils étaient payés, dit-on, par M. le

duc d'Orléans, et dirigés par son parti. Ses chefs, par des motions, par des harangues, et par des sermens sur l'autel de la patrie, montent et exaltent les têtes de ce ramas impur de brigands et de désorganisateurs stipendiés. Bientôt on apprend que deux hommes, trouvés sous les marches de cet autel de la patrie, et soupçonnés aussitôt du criminel projet de le faire sauter en l'air, ont péri victimes de cette nombreuse multitude, habituée au crime par l'impunité. La municipalité avertie s'assemble; la loi martiale est proclamée; le drapeau rouge déployé; le corps municipal, et environ six mille gardes nationaux, se rendent au Champ-de-Mars avec du canon. Les factieux insultent les magistrats, la garde, les aides-de-camp du général, et le général La Fayette lui-même.

Accoutumés à son incertitude, à sa mollesse, à ses phrases, et forts de la certitude de son opinion républicaine, ces hommes, convaincus qu'ils sont le *souverain*, ne peuvent se persuader que leur chef ose employer la force contre eux. En effet, M. de La Fayette, plus tâtonneur qu'il ne l'avait jamais été, n'osait compromettre sa popularité en ordonnant de tirer. Les canonniers ont beau l'en presser vivement, il s'y refuse, malgré les proclamations multipliées faites aux mutins par l'ordre du maire Bailli; enfin, les soldats, lassés des insultes et des pierres dont on les accable, font feu. Deux ou trois décharges sur une multitude tumultueuse concentrée suffisent pour la dissiper. La terreur s'en empare, et en fait se précipiter dans la rivière un beaucoup plus grand nombre

que les coups de fusil. On répandit qu'il n'y avait péri que douze ou quinze personnes, pour ne pas effrayer. Mais j'ai su par des chirurgiens appelés à leur pansement, qu'il n'y avait nulle exagération à porter à cinq ou six cents le nombre des morts, blessés ou noyés de cette journée. La capitale fut illuminée pendant la nuit pour sa sûreté, et la tranquillité s'y rétablit (1).

N'oublions pas de citer un trait de politique et de modération de M. de La Fayette dans cette émeute populaire. Obligé, par sa place de commandant de la milice parisienne, d'aller combattre les sectaires de sa propre opinion, il ne remplit, comme on peut bien le croire, cette commission qu'avec peine, car il sentait bien qu'il allait se dépopulariser auprès de la gent républicaine, de la faction orléaniste et des jacobins enragés; Charles de Lameth, alors président de l'Assemblée, conçut de lui quelque méfiance, et frappé de la répugnance qu'il témoignait, comme il partait de la salle pour aller au Champ-de-Mars exécuter les ordres de l'Assemblée, il prit ce général par la main, en lui disant : *Faites votre devoir, ou votre tête en répond.* Placé entre la dure alternative de faire tirer

(1) Je ne dois pas oublier que le maire de Paris (M. Bailli), intimidé par les coupables, eut l'infamie de livrer les innocens à la fureur publique, en faisant afficher sur les murs de la capitale que c'étaient les aristocrates qui fomentaient la pétition du Champ-de-Mars pour faire juger le roi et le détrôner. Malgré sa grossièreté, cette noirceur fit effet dans le peuple.

sur ses propres troupes, ou de risquer sa tête en ne faisant pas tirer et ne dispersant pas le rassemblement, M. de La Fayette, pour se concilier le parti qu'il attaquait par sa modération, usa de clémence, fit relâcher un de ces forcenés, qui l'avait mis en joue et voulu le tirer à bout-portant. Ce scélérat fut arrêté sur le champ; mais malgré l'ordre de sa liberté donné par M. de La Fayette, l'Assemblée, qui en fut instruite, ordonna sa détention.

Je me rappelle qu'alors on crut entrevoir (et l'on avait raison) quelque intervention étrangère dans ces mouvemens populaires. Un scélérat nommé *Rotondo* fut arrêté; un Juif, soupçonné de connivence avec la Prusse, fut mis en prison. On assura qu'il se trouva beaucoup d'individus de cette nation dans le nombre des morts et des blessés, et que plusieurs fanatiques, décorés de la croix de Saint-Louis, avaient été remarqués dans la foule des révoltés. Je n'assurerai pas toutes ces circonstances, mais le fond est vrai. Que ne peuvent l'esprit de faction et la cupidité! Ce dont on ne peut pas douter, c'est des secours et des moyens d'argent fournis par les puissances étrangères pour entretenir et fomenter nos divisions intestines. L'esprit de représailles était bien juste de la part de l'Angleterre; elle a dû plus qu'une autre y contribuer. Comment ne pas croire que ce ne soit avec une certaine joie qu'elle voyait sa rivale marcher à sa ruine? car s'il était contre la politique de l'Europe que la France cessât d'être une puissance, il était de l'intérêt particulier de chacune de ces puissances qu'elle

se déchirât, qu'elle s'appauvrît, et qu'elle cessât de partager avec elle son commerce et sa prospérité. C'est à ces ressources étrangères, plus encore qu'aux secours privés des factieux, que j'attribue toutes les dépenses et l'énormité de frais nécessaires pour soudoyer et pour mouvoir à volonté la populace des tribunes, de la capitale et de toutes les villes et clubs du royaume depuis le commencement de la révolution. Je me persuade donc que si toutes les religions, toutes les sectes, toutes les associations étrangères ont contribué à une dépense dont le résultat devait faire triompher leurs projets, leurs prétentions et leurs idées, les différens gouvernemens de l'Europe ont tenu la même marche pour satisfaire leur haine, leur jalousie, et pour accroître à nos dépens leurs richesses, leur commerce et leur population.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il est de fait que l'acte de rigueur du Champ-de-Mars intimida la fureur populaire, et fit taire les fanatiques. Le drapeau rouge, suspendu à l'Hôtel-de-Ville, les contint, et en imposa à la faction d'Orléans. Si M. de La Fayette eût eu un peu plus de nerf et une politique moins fausse, il eût pu et il eût dû l'anéantir; mais il ne savait que céder, et il n'en devint pas moins l'objet de la haine des jacobins, des orléanistes et des républicains, comme la garde nationale le fut des sans-culottes. Leur nombre s'était prodigieusement accru; on prit quelques précautions pour le diminuer. On ordonna un nouveau dénombrement des citoyens domiciliés à Paris. On chassa quelques

la

police étant sans force comme sans activité, bientôt ils y rentrèrent, ou y furent rappelés en plus grand nombre qu'auparavant, sous la mairie de M. Péthion.

Il s'en fallait bien que les provinces jouissent du calme apparent et momentané que produisit dans la capitale l'exécution du Champ-de-Mars. Les militaires persécutés pour le serment par les commissaires de l'Assemblée envoyés dans les provinces pour le recevoir, ou le refusaient et quittaient leurs corps, ou le prêtant pour sauver leur vie menacée, dans les villes ou garnisons où ils étaient surveillés, n'attendaient que le moment de le fausser. Les départemens ne cessaient d'accuser les prêtres non assermentés de tous les troubles et de tous les délits commis. Aucune preuve ne venait à l'appui de leurs fausses dénonciations, inspirées par la rage des prêtres constitutionnels, dont les églises étaient désertes, et pour qui les campagnes n'avaient que du mépris. Leur conduite et leurs mœurs étaient les causes premières du mauvais traitement que la plupart d'entre eux éprouvait. Les plaintes portées contre les prêtres non assermentés s'étendirent sur les moines. « Les religieux, dit un jour « à l'Assemblée M. de Broglie, présentent aux femmes « le diable sous toutes les formes, et leur persuadent « qu'on ne baptise plus les enfans qu'au *nom du père,* « *du fils et de la nation.* »

Dans ces circonstances, les corps administratifs et la commune de Strasbourg prirent un arrêté qui portait en substance de réunir sous huit jours, de force ou de gré, tous les prêtres non assermentés dans la

ville, et qu'ils ne pussent plus en sortir sans passeport, tandis que l'évêque les remplacerait par des prêtres jureurs.

Loin d'improuver une mesure aussi contraire aux lois qu'à la liberté du culte, des opinions et des personnes, il fut proposé en pleine Assemblée d'étendre cette violence à tous les départemens. « Constatez les « délits avant que de punir. Ce serait être despote et « tyran que de lancer un acte de proscription contre « une classe entière de citoyens non jugés, leur cria « courageusement M. Malouet. Si les ecclésiastiques et « les moines sont les auteurs des troubles et des insur- « rections, nul doute qu'ils sont coupables, jugez-les: « mais des législateurs ne peuvent dans aucun cas s'é- « loigner des principes, proscrire une classe d'in- « dividus, des ecclésiastiques, qui, d'après vos dé- « crets, ont dû compter au moins sur la liberté de « continuer à vivre dans leurs maisons conventuel- « les. »

On n'osa pas enfreindre encore aussi ouvertement la Constitution. La motion fut retirée, pour ne pas outrager les lois et les droits de l'homme; mais il résulta des débats un décret pour retirer dans des maisons de l'intérieur du royaume les religieux qui choisiraient la vie commune, et astreindre à l'habit séculier ceux qui préféreraient la vie particulière, en déclarant le lieu de leur résidence.

Toute espèce de monnaie ayant disparu en même temps que le numéraire, et les assignats d'une petite valeur étant encore très-rares, et se vendant jusqu'à

six pour cent, l'Assemblée, comme nous l'avons vu, avait ordonné la fabrication d'une monnaie de billon et de pièces de 15 et de 30 sous, pour alléger la gêne insupportable qu'éprouvaient les échanges et le commerce du peuple. Elle ordonna, le 18, la distribution de cette monnaie nouvelle. Le détail de tout ce qu'il fallait faire pour s'en procurer, prouva plus que tout, par la patience du peuple, à quel point il était enivré de la Constitution. On cherchait à lui prouver, par tous les argumens révolutionnaires, que le mal devait nécessairement précéder le bien, mais qu'une fois le but atteint, il jouirait d'une prospérité inébranlable; il se résignait à attendre, bien loin de croire qu'il n'y eût que la première partie du raisonnement des sophistes de vrai.

On ne pouvait échanger à la même personne plus d'un billet à la fois. Non seulement il fallait que les chefs d'atelier fussent munis d'assignats de 5 liv., alors fort rares, et qui, devenus nécessaires, se vendaient six pour cent, mais il fallait qu'ils fussent munis de leurs patentes et du certificat de leur section pour aller toucher, à un bureau établi au Marais, un seul billet, depuis la somme de 5 liv. jusqu'à celle de 100 : on s'y tuait. Dans la suite il s'établit un bureau dans chaque section, car un seul pour tout Paris ne pouvait suffire; il fallut y attendre son tour des journées entières. Cette gêne, même étant devenue bientôt insupportable, et la menue monnaie une fois livrée et répandue étant disparue et resserrée comme valeur plus réelle que le papier, on fut forcé, pour

les détails du commerce, d'avoir recours à d'autres expéditions.

Une maison se forma sous le nom de *Maison de secours, ou de confiance.* Ses administrateurs émirent des billets imprimés de toutes couleurs et de tout prix, depuis cinq sous jusqu'à cinquante, comme monnaie des assignats, contre lesquels on les échangeait. Ces assignats déposés leur servaient de gages et d'assurance. Le besoin et la commodité leur donna du crédit; on les accapara, on les vendit. Dans peu ils se multiplièrent; non seulement chaque section de Paris eut son papier, mais bientôt chaque ville, chaque village de la banlieue en fabriqua. Les provinces et les villes de l'intérieur imitèrent la capitale et les villes de commerce, qui les premières avaient servi de modèle. A l'exemple des compagnies et des municipalités, des particuliers firent aussi leurs billets de confiance; il y en eut même qui firent leur monnaie : en rien de temps la France se trouva inondée d'une masse énorme de papiers de la contrefaction la plus facile, et d'autant plus suspects, que l'infidélité des administrateurs pouvait en augmenter le nombre fort au-delà de la somme d'assignats déposés dans leurs mains, ou la distraire et la faire valoir à son gré. Mais le besoin l'emporta sur la réflexion. Faute de numéraire, il fallait un signe représentatif d'échange pour le petit commerce; celui-ci ayant une fois pris faveur, il devint aussi général que les assignats eux-mêmes. On eut beau les contrefaire, les falsifier, en accroître à volonté la masse, les billets de confiance des parti-

culiers, comme ceux des municipalités, comme ceux qui ne devaient avoir cours que dans chaque section de la capitale, furent reçus de tous les marchands, dans tous les spectacles, de tous les négocians, et enfin à toutes les caisses. On ne faisait pas plus de difficulté de recevoir les faux que les véritables, par la certitude qu'on avait de s'en défaire. On peut juger par-là combien le nombre s'en accrut, combien il s'en fabriqua de faux, et combien abusèrent les compagnies ou les municipalités infidèles. La masse de ces papiers devint si effrayante, que je ne me compromettrais pas en avançant qu'il en exista dans Paris une valeur trois fois supérieure à celle des assignats déposés qu'elle représentait. C'était le moyen le plus sûr qu'on eût pu trouver pour faire partager au petit peuple la banqueroute des assignats, quand elle arriverait, et pour qu'aucun individu n'en fût exempt. La commodité dont étaient ces papiers de confiance aveugla toutes les classes sur leur danger. La menue monnaie, les sous disparurent, et se resserrèrent comme les louis et les écus; et le petit débitant, comme le porte-faix et le fiacre, furent contraints de se munir d'un porte-feuille, au lieu d'une bourse.

Chaque jour, chaque séance offrait une nouvelle preuve de la pénurie des finances et de l'impuissance des ressources. On rendit compte, à celle du 19, des progrès de la fabrication de la nouvelle monnaie de billon. On enlevait à Brest tout le vieux cuivre provenant du doublage des vaisseaux; on le transportait à Rouen pour y être fondu : on se pro-

mettait d'en tirer beaucoup de Lorient, de Toulon, de Rochefort, de tous les ports du royaume. On vantait les expériences faites du moulage en sable du métal des cloches, qui, n'étant pas assez ductile, ne pouvait soutenir l'épreuve du coin. Ce nouveau procédé devait fournir par semaine 40 mille livres en sous de cloche; on passait des marchés pour la descente des cloches des églises supprimées : on vantait avec emphase toutes ces ressources comme des trésors inépuisables. Le peuple abusé le croyait, parce qu'il ne supputait pas les frais énormes de tous ces transports, de tous ces essais, de toutes ces fabrications : il se croyait riche en voyant remplacer par du papier, et par une misérable monnaie de cuivre, celles d'or et d'argent qui avaient disparu, et il ne calculait même pas que cette monnaie, que le besoin avait rendue nécessaire, ruinait l'État, et portait un tort irréparable à la marine et à ses arsenaux.

Un tel aveuglement ne se peut comprendre, si quelque chose pouvait encore étonner. Sa durée surtout est un des phénomènes les plus extraordinaires de la révolution. Car, que par fanatisme ou par l'espérance d'être mieux à l'avenir, tout un peuple sacrifie momentanément quelques jouissances sans murmurer, cela se conçoit; mais que tous les individus d'une nation se trouvent à la fois privés de leur religion, de leur état et de leur numéraire; les commerçans de leur négoce, les artisans de travail; que chacun d'eux éprouve des pertes, soit par le non paiement de leurs créanciers, soit par le renchérissement

des denrées, soit par la hausse du prix de la main-d'œuvre, soit enfin par la perte du papier, et que, loin d'ouvrir les yeux, non seulement il ne revienne pas sur ses pas, mais qu'il accorde chaque jour une nouvelle confiance à ses chefs, il faut l'avoir vu pour le croire; il faut l'avoir vu pour avoir l'idée de ce que la vanité, l'amour-propre des uns, le renversement de principes et l'ambition des autres peuvent produire dans une nation devenue égoïste et corrompue à l'excès. On ne croira pas possible dans trente ans ce que nous avons vu, et je l'écris avec la crainte d'être soupçonné de vouloir en imposer pour favoriser mon opinion.

Ce qui aveuglait le plus les partisans de la révolution et le peuple, ce qui en même temps, aux yeux des personnes sensées, dévoilait ses vices et la ruine certaine du commerce de la France, c'est l'activité éphémère des manufactures de draps et d'étoffes, et la défaite facile des effets rares et précieux. Jamais, disait-on, il n'y a eu plus de commerce, jamais il n'y a eu plus d'argent. La cause en était simple. Le discrédit des assignats était tel, que chacun achetait toutes sortes d'effets, les préférant au papier. Moyennant le sacrifice d'une légère somme en argent, qui, convertie en papier, doublait de valeur, tous les spéculateurs étrangers venaient enlever à Paris les livres, les tableaux, tous les objets de prix que le besoin faisait mettre en vente. Toute espèce d'argent monnoyé étant enfoui ou ayant disparu, le papier-monnaie français n'ayant ni crédit ni cours hors de la France, le commerce

était obligé de solder ses retours en draps, en étoffes, en ouvrages manufacturés. Cette activité apparente éblouissait, et portait elle-même le germe de sa destruction. Elle se soutiendra ainsi tant que les magasins de matières premières ne seront pas épuisés. Dès qu'ils le seront, dès qu'il faudra tirer ces matières premières de l'étranger, on ne pourra se les procurer que par des sacrifices énormes. Le doublement du prix de la main-d'œuvre, joint à la cherté des achats, portera ces étoffes, ces draps et ces ouvrages de manufactures à un prix tel que les étrangers, déjà pourvus amplement et à bon compte, n'en voudront plus, et ne pourront plus y atteindre. Alors le commerce sera anéanti par l'impossibilité où il sera de vendre, et de pouvoir solder sa balance avec l'étranger. Voilà l'avenir qui nous attend.

Toutes ces considérations étaient trop compliquées pour être comprises par la multitude. Les marchands et les manufacturiers les sentaient bien; mais pensant peu à l'avenir, ils étaient emportés par les besoins du moment, et par l'attrait d'une vente énorme à laquelle ils ne pouvaient suffire. La hausse et la baisse du numéraire, des effets publics et des assignats, offrait, par l'agiotage, à l'homme intelligent et hardi, un moyen presque infaillible de doubler son capital. Quand l'argent baissait de prix sur la place, les papiers haussaient, et quand ceux-ci baissaient, l'argent devenait plus cher. En dénaturant ainsi successivement ses fonds, suivant le cours de la place, suivant les nouvelles étrangères et suivant les décrets de l'As-

semblée, qui pouvait y influer le plus, on faisait des gains énormes; en peu de temps il s'est élevé des fortunes rapides. Vendre de l'argent était devenu un des meilleurs métiers; on allait en acheter en province, hors du royaume, pour le revendre à Paris. Les petits assignats, les billets de confiance, tout se vendait. Tout le monde spéculait, agiotait, commerçait. Jamais l'intérêt et l'avidité ne furent mis à un plus grand jour. Aussi jamais plus de friponneries, de vols, d'assassinats ne souillèrent cette capitale, devenue le refuge des brigands de tous les pays et de toutes les nations.

Le goût pour ce genre d'affaires, et l'appât d'un gain facile s'étaient emparés de toutes les classes et les consolait toutes. Quelques bénéfices réels, l'espoir d'en faire de plus considérables et de réaliser un jour sa fortune, flattaient et endormaient tout le monde sur les dangers et les maux présens de la patrie. C'était à qui se sauverait d'un naufrage que chacun envisageait comme certain. Il n'y avait de réellement à plaindre que le père de famille honnête et laborieux, qui, ne voulant pas risquer le pain de ses enfans aux spéculations de l'agiotage, se bornait à les faire subsister de son travail. Esclave de ses ouvriers, qui lui faisaient la loi, qui réglaient eux-mêmes leurs salaires et les heures de leur travail, mal payé de ses débiteurs, devenus pauvres ou émigrés, souvent manquant d'ouvrages ou de moyens de les exécuter, forcé quelquefois à vendre au dessous de sa valeur la matière qu'il avait ouvragée, payant ses vivres plus cher que ja-

mais; tel était le sort vraiment critique d'une portion des chefs d'atelier de Paris.

Quant à la classe du petit peuple, l'industrie, un peu d'agiotage, l'argent que l'Assemblée, d'une part, et, de l'autre, les différens partis répandaient pour entretenir sa chaleur patriotique, et conserver chacun ses partisans, la sauvaient de la misère. Les vrais pauvres étaient secourus par les efforts que faisaient en leur faveur les bourgeois partisans de la religion constitutionnelle, les sections, le département, l'Assemblée et tous les sectaires et nombreux ennemis des prêtres non assermentés et du culte catholique romain. Ainsi secouru, ou employé, soit dans la garde nationale, soit par l'agiotage, soit par l'espionnage, soit par son industrie, le peuple n'avait pas l'air de souffrir, il n'avait pas l'extérieur malheureux. Le bourgeois, au contraire, annonçait la plus grande aisance; les femmes étalaient les parures les plus élégantes, passaient leur vie aux promenades ou aux spectacles; mais aucun signe de joie, aucune gaieté ne frappait les regards dans les rues. J'ai parcouru six mois à pied tout Paris, sans entendre un seul ouvrier chanter dans sa boutique. Les passans avaient l'air hagard; le soupçon, la méfiance, l'inquiétude étaient peints sur tous les visages; les plaintes s'exhalaient quand vous entriez dans l'intérieur des ménages; mais elles cessaient sur le seuil de la porte, de peur d'être entendu ou dénoncé par son voisin comme un mauvais citoyen; et on l'était, lorsqu'on paraissait attaché au roi ou à la religion; il n'existait de sûreté et de protection que

pour ceux dévoués aux bons principes : hors la Constitution point de salut.

La même crainte existait dans la haute société. On y redoutait la trahison de ses valets. Les plus anciens, les plus fidèles, imbus du fanatisme de la démagogie, étaient sans pitié pour les mauvais citoyens; ils vous auraient dénoncé pour un propos, et vous auraient fait noter à la section ou au comité des recherches comme un contre-révolutionnaire ennemi de la liberté et du peuple (1). Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la même indifférence dont était affectée la bourgeoisie, se retrouvait dans les cercles de la bonne compagnie. Les mêmes futilités d'usage l'occupaient. Un jeu énorme, des soupers remplissaient également ses soirées et ses nuits; et au luxe près de la table, des habits et des livrées qui avaient changé de place, un étranger ne se serait pas douté qu'il y eût une révolution en France.

Le goût des spéculations, le désir de se défaire de son papier multipliaient les bâtimens (2) : jamais il n'y eut plus d'entreprises de ce genre. De nouvelles salles de spectacle s'élevèrent dans tous les quartiers de Paris. La licence des mœurs introduite dans les

---

(1) Cette règle n'était pas tout à fait sans exception, et j'ai le bonheur de pouvoir me citer comme un exemple du contraire.

(2) C'est assez généralement l'effet que produit le papier-monnaie dans tous les pays où il a été introduit. La ville de Stockholm, qui était toute bâtie en bois, a été reconstruite en pierres pendant le temps de l'établissement du papier-monnaie.

écrits, ouvrit le champ le plus vaste à tous les petits auteurs. Une foule de pièces allégoriques célébrèrent la révolution, la liberté, et s'évertuèrent à propager le goût républicain, la haine des rois, de la religion et de la noblesse. La dépravation des mœurs et l'indigence fournirent à ces divers théâtres tous les acteurs dont ils avaient besoin ; comme l'oisiveté et le désœuvrement des bourgeois et des artisans les remplissaient de spectateurs.

Il est à remarquer que dans cet interrègne où l'Assemblée exerça tous les pouvoirs, elle fit cependant quelques réglemens de police pour le bon ordre : elle sévit contre les écrits publics et les affiches incendiaires. Elle fut secondée par les corps administratifs, qui, par le calme et la sûreté de la capitale, voulaient faire goûter au peuple cette nouvelle forme de gouvernement, et lui faire pressentir qu'on pourrait se passer de roi : elle y réussit ; car, en effet, Paris fut d'une tranquillité qu'on peut dire surprenante.

Tel était le spectacle qu'offrait Paris pendant la prison de son roi.

Cependant l'Assemblée, et le peuple à son exemple, étaient plus que jamais divisés d'opinions.

Le club des jacobins, fondé par l'Assemblée, était devenu le foyer de la faction républicaine. La Fayette, Péthion, Roberspierre, l'abbé Sieyès en étaient les principaux chefs. Depuis l'aventure du Champ-de-Mars, où les républicains avaient levé la tête, ils étaient en guerre ouverte avec l'Assemblée, qu'ils voulaient combattre et renverser. Les députés attachés à la

Constitution, leur ouvrage, et à ce monstre de gouvernement soi-disant monarchique qu'elle instituait, sentirent qu'ils ne pouvaient rester dans le sein d'une société devenue leur ennemie. Ils s'en retirèrent, et pour contrebalancer la puissance des opinions de ce club, qui prenait chaque jour un nouveau degré de faveur dans la populace, ils fondèrent un nouveau club qui se tint aux Feuillans. Ce nouveau schisme, enfanté par Barnave, Beaumetz, etc., se lia au dogme constitutionnel par de nouveaux sermens. M. le duc d'Orléans, pour y surveiller les gens de son parti, et pour ramener un peu à lui l'opinion, ambitionna d'y être admis, et le fut à force de bassesses, et après de nombreuses humiliations. C'est là que se forgeaient tous les plans, tous les projets; c'est là que s'organisaient toutes les batteries contre le parti républicain; c'est là, enfin, où se discutaient les formes très-embarrassantes sous lesquelles on rendrait au roi une liberté assez apparente pour qu'il eût l'air d'accepter librement l'acte constitutionnel.

Ce nouveau parti une fois formé, il s'en trouva quatre très-distincts : les républicains, les feuillans, les monarchiens et les royalistes. Ces derniers, en petit nombre, étaient pour l'autorité pleine et unique du roi, telle qu'elle avait existé. Les monarchiens voulaient bien un monarque revêtu d'une autorité plus étendue que celle que lui laissait la Constitution, mais, par-dessus tout, la Constitution, sans clergé, ni noblesse; ni parlemens. Les feuillans consentaient aussi à un roi, mais qui n'en aurait que le nom, ne

trouvant par encore le peuple assez mûr, disaient-ils, pour un gouvernement purement populaire; et c'était à la condition de tout innover, de tout renverser, de tout détruire, mais par des moyens moins atroces, moins sanguinaires que les républicains restés attachés au club des jacobins, tous scélérats sans principes et sans respect pour la vie et les propriétés de leurs concitoyens.

Dans ce conflit d'opinions et de partis divisés, le grand art eût été de les détruire l'un par l'autre, en nourrissant et fomentant leur haine réciproque. Le moyen eût été sûr, mais peut-être long. Le temps pressait; le peuple commençait à s'ennuyer; il soupirait après l'achèvement d'une Constitution qui devait, suivant le langage de ses flatteurs, devenir une ère nouvelle d'un bonheur inconnu jusqu'à ce jour. L'Assemblée, inquiète, fatiguée, entrevoyait un orage se former autour d'elle; elle jugeait pressant pour sa sûreté, de laisser à ses successeurs à débrouiller le chaos dans lequel elle avait été entraînée.

Elle s'occupa donc sans relâche de terminer cette interminable Constitution, de former un comité central chargé d'examiner l'immensité de décrets qu'elle avait rendus, de séparer ceux qu'elle envisageait comme constitutionnels d'avec ceux purement réglementaires, et de composer l'acte constitutionnel de ce ramas informe et incohérent. Il importait peu à la plupart de ses membres, qu'il fût praticable ou non. Ils ne pensaient qu'à leur retraite, qu'à sortir du mauvais pas où ils s'étaient engagés, et qu'à échapper à ce

même peuple qu'ils avaient fait souverain, et dans la puissance les moyens de compromettre leur liberté en rendant constitutionnel le décret de suppression de la noblesse, qu'ils abolirent par-là à jamais. Ils eurent peur du peuple, et c'était à tort, car ils avaient encore alors assez de force pour pouvoir réparer, sans danger, une partie des fautes qu'ils avaient faites; mais une fausse honte et l'amour-propre les retinrent. Ils crurent que des législateurs s'aviliraient en revenant sur leurs pas, et les circonstances étaient trop pressantes pour se livrer à de nouveaux débats. Les principaux chefs du club des Feuillans avaient de fréquens entretiens avec le roi et avec la reine. Barnave, à la faveur du service qu'il leur avait rendu, et Beaumetz, par l'entremise d'une Mme Campan, femme de chambre de la reine, communiquaient aussi avec eux.

Les conférences secrètes avec les chefs *des enragés* firent alors beaucoup de tort à la reine dans l'esprit des princes et des émigrés français. On accusa légèrement cette princesse de négocier avec eux au nom du roi, et l'un et l'autre de manquer de courage. On ne se mettait pas à leur place, et l'on trouvait étrange qu'étant en prison, sans amis, sans conseils, sous le couteau des factieux, ils prissent des mesures secrètes pour être informés des projets qu'on tramait contre leur vie ou contre le fantôme d'autorité qu'on voulait leur laisser. Cette injuste prévention ne fit que s'accroître; elle ne prit malheureusement que de trop profondes racines; car elle établit une mésintelligence funeste à l'intérêt de la cause. Elle

était telle, il faut en convenir, qu'elle allait jusqu'à l'injustice de croire que la reine avait changé d'opinion, et qu'elle avait embrassé le parti démocratique. Je puis certifier, à sa gloire, que rien de sa conduite, de ses actions et de ses discours ne put jamais donner prise à une telle calomnie. Je la voyais, et je l'ai vue depuis trop souvent; j'ai eu avec elle et trop de rapports et trop de conversations pour ne pas assurer que la fille de Marie-Thérèse n'a jamais conçu une telle idée, et que ce n'est qu'à la crainte, aux circonstances et à la politique du moment, qu'il faut attribuer le peu de démarches susceptibles de reproche qu'on arracha à sa complaisance et à sa facilité.

Une femme qui a plus marqué qu'aucune autre dans le parti opposé à la reine, est M^me^ de Staël, fille de M. Necker, intrigante, spirituelle et galante; elle tenait chez elle un bureau de démagogie, où les jeunes gens allaient s'empoisonner de ses dangereux principes. Ceux qu'elle ne pouvait convertir par son esprit, elle se les attachait par sa séduction. Son rang d'ambassadrice, sa réputation de femme d'esprit, sa maison, lui avaient formé un parti. Elle avait pour amis et pour société tous les chefs de la faction, les gens de lettres, les philosophes. Tous ces énergumènes se rassemblaient chez elle. Elle était le point de réunion de ceux qui ne se connaissaient pas, et qu'elle croyait de l'intérêt commun de rapprocher. Elle exhortait les uns à prendre couleur plus ouvertement, les autres à se faire nommer à la nouvelle législature; elle désignait les sujets les plus propres à remplir les places

et les emplois; souvent elle en disposait avec cette chaleur qu'excusent l'obligeance et l'amitié : son zèle était infatigable. Condorcet et l'abbé Sieyès étaient l'âme de ce bureau d'adresse, que l'on peut accuser d'avoir été, plus par elle que par les misérables qui s'y rassemblaient, l'école la plus dangereuse et la plus fatale à la cause du roi. Elle abhorrait la reine et en était haïe. Toutes ses menées avaient pour but l'avancement et la fortune de *ses amis :* une juste méfiance de ses appas lui faisait juger prudent de se les attacher par les liens de la reconnaissance.

Revenons à l'Assemblée. Soit pour rassurer la multitude, soit pour se rassurer elle-même, elle s'occupa du militaire, voulut en connaître les forces et les détails, dans l'espoir d'en imposer ainsi aux malveillans et aux puissances. Déjà l'avocat Emery, organe du comité militaire, après un long rapport sur le remplacement des officiers, sur l'insubordination des troupes, avait proposé, pour y rétablir l'ordre, des moyens aussi puérils qu'insuffisans, lorsque, le 22, M. Alexandre de Lameth prit la parole au nom des comités militaire et diplomatique. Après une énumération fatigante, autant qu'amplifiée, du nombre des bouches à feu, des milliers de poudre, des magasins de toute espèce renfermés dans les places et dans les arsenaux du royaume, il ne vit que deux suppositions possibles à faire : celle d'une coalition générale des puissances pour une invasion, ou celle d'une attaque partielle, dans l'espérance de former un parti dans le royaume, et de réunir dans cette entreprise les émigrés, les petites puis-

sances de l'Empire, et peut-être même quelques puissances du premier ordre. Ces deux suppositions étaient également invraisemblables à ses yeux. La première ne pouvait se tenter qu'au printemps, et la seconde serait une haute imprudence, qu'il est cependant bon, disait-il, d'examiner sérieusement. C'est ce qu'il fit, en analysant rapidement les intérêts des puissances, leurs intentions pacifiques et leur inactivité du moment. Il n'y avait de troupes menaçantes que celles du Brabant et les rassemblemens informes des émigrés. Rien de tout cela n'était à craindre : les troupes de ligne, portées au complet de guerre, et les vingt-six mille gardes nationaux, étaient plus que suffisans pour y faire face.

Malgré cette tranquillité, il proposa de mettre sur pied, dès ce moment, et d'entretenir quatre-vingt-dix sept mille gardes nationaux, ce qui porterait l'armée à deux cent quarante-trois mille hommes effectifs, et à trois cent dix mille, lorsque les troupes de ligne seraient au complet de guerre. Cette augmentation de gardes nationales à quinze sous par jour, qui devait coûter plus de 3 millions 750,000 liv. par mois (plus de 45 millions par an), fut adoptée sur le champ sans réflexions. Leurs divisions, leur emplacement furent marqués, et 4 millions furent provisoirement décrétés pour la réparation des places. On l'ordonna avec activité; on porta à trois mille le nombre des chevaux d'équipage d'artillerie; on nomma des commissaires de l'Assemblée pour visiter les magasins et aller presser les travaux nécessaires à la défense de l'Etat, et l'on

et les emplois; souvent elle en disposait avec cette chaleur qu'excusent l'obligeance et l'amitié : son zèle était infatigable. Condorcet et l'abbé Sieyès étaient l'âme de ce bureau d'adresse, que l'on peut accuser d'avoir été, plus par elle que par les misérables qui s'y rassemblaient, l'école la plus dangereuse et la plus fatale à la cause du roi. Elle abhorrait la reine et en était haïe. Toutes ses menées avaient pour but l'avancement et la fortune de *ses amis :* une juste méfiance de ses appas lui faisait juger prudent de se les attacher par les liens de la reconnaissance.

Revenons à l'Assemblée. Soit pour rassurer la multitude, soit pour se rassurer elle-même, elle s'occupa du militaire, voulut en connaître les forces et les détails, dans l'espoir d'en imposer ainsi aux malveillans et aux puissances. Déjà l'avocat Emery, organe du comité militaire, après un long rapport sur le remplacement des officiers, sur l'insubordination des troupes, avait proposé, pour y rétablir l'ordre, des moyens aussi puérils qu'insuffisans, lorsque, le 22, M. Alexandre de Lameth prit la parole au nom des comités militaire et diplomatique. Après une énumération fatigante, autant qu'amplifiée, du nombre des bouches à feu, des milliers de poudre, des magasins de toute espèce renfermés dans les places et dans les arsenaux du royaume, il ne vit que deux suppositions possibles à faire : celle d'une coalition générale des puissances pour une invasion, ou celle d'une attaque partielle, dans l'espérance de former un parti dans le royaume, et de réunir dans cette entreprise les émigrés, les petites puis-

sances de l'Empire, et peut-être même quelques puissances du premier ordre. Ces deux suppositions étaient également invraisemblables à ses yeux. La première ne pouvait se tenter qu'au printemps, et la seconde serait une haute imprudence, qu'il est cependant bon, disait-il, d'examiner sérieusement. C'est ce qu'il fit, en analysant rapidement les intérêts des puissances, leurs intentions pacifiques et leur inactivité du moment. Il n'y avait de troupes menaçantes que celles du Brabant et les rassemblemens informes des émigrés. Rien de tout cela n'était à craindre : les troupes de ligne, portées au complet de guerre, et les vingt-six mille gardes nationaux, étaient plus que suffisans pour y faire face.

Malgré cette tranquillité, il proposa de mettre sur pied, dès ce moment, et d'entretenir quatre-vingt-dix sept mille gardes nationaux, ce qui porterait l'armée à deux cent quarante-trois mille hommes effectifs, et à trois cent dix mille, lorsque les troupes de ligne seraient au complet de guerre. Cette augmentation de gardes nationales à quinze sous par jour, qui devait coûter plus de 3 millions 750,000 liv. par mois (plus de 45 millions par an), fut adoptée sur le champ sans réflexions. Leurs divisions, leur emplacement furent marqués, et 4 millions furent provisoirement décrétés pour la réparation des places. On l'ordonna avec activité; on porta à trois mille le nombre des chevaux d'équipage d'artillerie; on nomma des commissaires de l'Assemblée pour visiter les magasins et aller presser les travaux nécessaires à la défense de l'Etat, et l'on

étendit jusqu'à Bitche le commandement de M. de Rochambeau, qui, par cette marque de confiance, sembla réunir celle de la nation.

Par ces précautions, encore sans nécessité, la peur des constituans se manifestait clairement : tantôt ils se croyaient mal informés; tantôt, à la moindre fausse nouvelle de marches de troupes, ils laissaient pénétrer leur terreur, et demandaient aux ministres des notions positives. Le rapport personnel que vint leur faire M. du Verrier de sa commission auprès de M. le prince de Condé, ne dut pas leur donner une grande idée des égards que les émigrés français, et même les puissances étrangères, témoignaient aux envoyés *nationaux*. Charmés toutefois de le voir revenu sans accident, ils apprirent avec déplaisir qu'il avait été arrêté à Luxembourg, soupçonné d'embauchage, reconduit à la frontière; qu'il ne rapportait aucune réponse de M. le prince de Condé, ayant été peu accueilli chez lui, y étant arrivé au moment où ce prince partait pour Worms, et où l'on venait d'apprendre la nouvelle de la fuite du roi.

Le non succès de l'ambassade de M. du Verrier, la légèreté de sa réception et de son traitement excitèrent quelques plaintes de l'Assemblée. Un envoyé national mal reçu était une chose grave; cette affaire fut renvoyée au comité diplomatique pour aviser aux mesures convenables à prendre.

La folie de liberté qui agitait toute la nation, rassembla dans peu les bataillons de milice nationale que nous venons de voir décréter. Déjà ceux de Paris

étaient prêts et passaient la revue. L'indigence des villes et des campagnes contribuait, autant que le patriotisme, à compléter les bataillons : tout était militaire, tout voulait ou croyait l'être. Malgré la loi des passeports, qui était en vigueur pour l'intérieur du royaume, mais non pour sa sortie, toute la noblesse, le plus grand nombre des officiers, de ceux dont l'état et le devoir étaient le militaire, étaient forcés de le fuir; quoique les barrières du royaume fussent fermées, chacun d'eux s'en échappait à la faveur de la nuit ou du déguisement (1). Dans quelques parties, les frontières étaient si bien gardées, qu'on y courait le risque d'être pris et fusillé par les patrouilles; mais dans d'autres, on n'y apportait pas tant de soin, et les contrebandiers, les paysans étaient les premiers à faciliter l'émigration, et se faisaient un revenu des secours qu'ils prêtaient à ceux qui voulaient sortir.

C'est dans ces entrefaites que le prix de l'argent étant monté jusqu'à 25 et 30 pour cent, et cette augmentation obligeant le trésor public de payer en papier une partie de la solde des troupes, la diète helvétique, rassemblée à Frauenfeld, défendit aux régimens suisses au service de France d'en recevoir, conformément à la lettre des traités, qui portait qu'ils seraient

(1) Un contraste bien frappant avec cette rigueur de l'Assemblée, c'est la facilité que l'on trouvait pour émigrer. On faisait publiquement des marchés à Paris, pour sortir de France : jusqu'aux fiacres, qui proposaient sur les places publiques de vous conduire à Coblentz.

payés en espèces sonnantes. Elle leur enjoignit expressément de ne prêter aucun autre serment que celui décrété en 1789, et interdit à tous officiers et soldats, sous peine d'être poursuivis dans leurs corps et fortune, de s'affilier aux clubs patriotiques, et de les fréquenter : c'était le seul moyen de conserver dans ces corps leur subordination et leur fidélité; mais ce n'était pas ce que voulaient les jacobins; aussi l'Assemblée ne fut-elle pas plus contente de cette défense que de l'obligation de les payer en espèces. Il est à remarquer que cette loi des cantons suisses fut portée à l'unanimité, et sollicitée plus vivement encore par les cantons démocratiques que par les autres, ce qui dérangea un peu l'opinion des gazetiers, qui publiaient que le corps helvétique témoignait hautement son attachement à la Constitution française.

Ce fut aussi à peu près vers ce temps que le Comtat se trouva à la veille de voir les torches de la guerre civile se rallumer dans son sein. Les commissaires pacificateurs envoyés par l'Assemblée au mois de juin, MM. Lescène-Desmaisons, de Saint-Maur, l'abbé Mulot, et un sieur de Ferrières, maréchal-de-camp constitutionnel, créature de M. le duc d'Orléans, commandant les troupes, agirent avec mollesse contre le brigandage : loin de prendre parti pour les opprimés, ils eurent l'air de pencher pour les oppresseurs; la paix ne se rétablit point; la méfiance et les voies de violence continuèrent : c'est à leur conduite toute jacobine, à leur indulgence pour les brigands, peut-être même à leur connivence avec eux et à une pro-

clamation du roi portant amnistie pour les déserteurs français, que sont dus les atrocités et les crimes que nous verrons dans la suite se commettre à Avignon, des crimes faits pour imprimer une tache éternelle au nom français et à la criminelle Assemblée qui, loin de les prévenir, les fit naître.

La suppression des ordres de chevalerie militaire avait échappé jusqu'alors à la faux destructive de l'Assemblée. Ces distinctions ne pouvaient s'allier avec son système d'égalité, puisqu'elles supposaient des rangs et des naissances distinctes; elle eût regardé son ouvrage comme imparfait, en les laissant subsister plus long-temps. Après de longs débats philosophiques et vides de sens, il fut porté, le 30, un décret qui supprima en France tout ordre de chevalerie, toute décoration, tout signe extérieur qui supposent quelques distinctions de naissance, et qui ordonna qu'il n'en serait plus établi à l'avenir de semblables.

La croix de Saint-Louis fut conservée sous la même forme, mais sa dénomination changée en celle de *décoration militaire*. Dégagés de la formule catholique du serment, ceux qui l'obtiendront ne seront plus astreints qu'au serment civique (1). Les réclamations

(1) M. du Portail, qui était alors ministre de la guerre, obtint que, pour porter la décoration militaire, on compterait à ceux qui avaient quitté le service, comme à ceux qui y étaient encore, leurs années de soldat. Cette décision la multiplia dans un instant : le ministre et ses bureaux en firent ensuite un objet de spéculation; ils la vendaient publiquement : elle fut ainsi avilie, du moment qu'on la vit portée par des gueux qui n'avaient jamais servi.

du commerce de Marseille, mais plus encore quelques 100,000 liv. que l'ordre de Malte versa à propos dans la poche des membres des comités, sauvèrent (pour le moment) ses biens et sa décoration; ceux qui la portaient furent seulement exclus des droits de citoyen français.

La cupidité, le désir de s'approprier les riches revenus des ordres de Malte, du Saint-Esprit et de Saint-Lazare, eurent autant de part à leur suppression que la philosophie et l'esprit d'égalité; ce qui flatta surtout ces bas et petits esprits, ce qui fut pour eux une véritable jouissance, ce fut de dépouiller les grands seigneurs d'une décoration à laquelle ils ne pouvaient atteindre, et de ne pas même laisser au roi, à qui ils avaient tout ôté, la possibilité d'une grâce de faveur. En supprimant l'ordre du Saint-Esprit, ils voulurent bien toutefois permettre au roi et à sa famille d'en porter la décoration; mais ne pouvant plus la conférer à personne, le roi la quitta. Il fut, je crois, quelques jours avec le seul ordre de la Toison-d'Or et la croix de Saint-Louis, et finit ensuite par en porter le grand cordon avec la plaque. Il est à remarquer que tous les chevaliers de l'ordre, zélés démocrates ou membres de l'Assemblée, n'attendirent, pour quitter leur décoration, ni le décret ni la sanction du roi, mais se firent un honneur et une gloire de les prévenir et de les provoquer. Tels furent MM. de Liancourt, de Montesquiou, d'Estaing, de Rochambeau et quelques autres. Il est bon de consigner ici leur bassesse.

Au milieu de ces actes d'humiliation auxquels était condamné le roi, malgré toutes ses destructions et sa puissance, l'Assemblée était très-agitée et très-inquiète dans ses comités particuliers. M. Freteau, jadis conseiller au Parlement, alors membre du comité diplomatique, était très-alarmé de la tournure que prenaient les affaires du dehors. Le peu d'égards que les cabinets étrangers marquaient aux ministres nationaux, l'accueil que les voyageurs attachés au parti du roi, ou les personnes accréditées par les princes, recevaient dans toutes les cours de l'Europe, lui inspiraient de profondes terreurs; il ne les dissimulait pas à ses collègues, et elles gagnaient les plus enragés. Tous les cabinets de l'Europe étaient muets; ils attendaient tous le moment de l'acceptation ou du refus du roi à la Constitution, et ce moment était décisif.

On reçut alors une dépêche authentique et officielle de Ratisbonne, en date du 21 juillet, portant que le résultat combiné du collége électoral et du collége des princes était une sorte de *conclusum* préparatoire, par lequel les ministres impériaux *ont été invités* à prier l'empereur d'ordonner l'armement des cercles dans le plus court délai. M. Freteau, *chargé* du rapport, le fit à l'Assemblée le 31 juillet, et ne lui dissimula pas que, par d'autres avis qu'il *ne croyait pas* devoir communiquer, *la nation était dans le cas de* [illegible]

l'un, rendre compte à l'Assemblée de l'exécution des décrets concernant la sûreté de l'État, parce que, faute d'accord, les mesures essentielles n'étaient pas exécutées. Pour appuyer ces assertions, il cita le camp des gardes nationales rassemblées dans la plaine de Grenelle. En effet, s'il était public que ce camp existait, il était encore plus public que c'était sans aucun ordre. L'Assemblée dit qu'elle ne l'avait pas ordonné. Le ministre de la guerre, interpellé, répondit qu'il ignorait même son existence. M. de La Fayette, le département, la municipalité, nièrent tous successivement que ce fût par leur ordre. Ce n'était qu'à la profonde anarchie du moment qu'il devait son existence; chacun était le maître, chacun voulait donner des ordres, en donnait, et les niait ensuite. Ces troupes avaient voulu camper, et elles campèrent; elles avaient demandé des tentes; la municipalité en avait donné sans ordre, ni du département, ni du ministre, ni de l'Assemblée, et le camp s'était établi sans ordre de personne. Ce trait de désordre couvrit de ridicule l'administration, les ministres, l'Assemblée et ses nouvelles lois; il attesta leur insuffisance, la confusion de tous les pouvoirs, de toutes les autorités, finalement l'anarchie générale. Ce camp, qui dura quelques jours, fut le séjour de la débauche et de la crapule la plus dégoûtante; il ne tarda pas à être levé, et transféré à Gonesse, où il commit toutes sortes d'excès et de violences.

M. Freteau se plaignit ensuite du retard qu'on apportait à la nomination des emplois de l'armée. Plus

de soixante places de colonels, et quatre-vingts places de lieutenans-colonels étaient vacantes. Mais l'avocat Emery répondit à cette plainte qu'il ferait le lendemain un rapport sur le remplacement des officiers de l'armée. Rien, en effet, n'était réglé à cet égard, et pouvait-on en être surpris? Lorsqu'un avocat se trouvait être l'organe et le rapporteur du comité militaire, pouvait-on s'étonner que l'armée française fût dans le désordre et livrée au brigandage, à l'insubordination et à l'anarchie?

M. Rewbell porta ses plaintes sur ce que M. de Montmorin n'avait pas envoyé quelqu'un auprès du prince évêque de Bâle, parce qu'il craignait qu'il ne fût pas reçu. M. Rewbell proposait de le faire appuyer par le général Luckner, et qu'il répondait alors du succès de l'ambassade. Que répondre à des gens aussi grossiers et aussi ineptes en politique qu'en militaire?

Quelques gens sensés osèrent avancer qu'ils ne voyaient de remède à tant de maux que dans une forte organisation du gouvernement monarchique, que les comités, les départemens, les municipalités, toutes ces différentes autorités incohérentes se croisaient et entravaient la marche du gouvernement : on ne l'ignorait pas; rien n'était plus sensible; mais c'était prêcher dans le désert, que de parler d'ordre à gens qui veulent le désordre, dont il est l'intérêt et le but; ceux qui l'ont créé doivent vouloir le maintenir; c'était donc temps perdu. Aussi M. de Baumetz s'écriait qu'on avait tout fait pour le pouvoir exécutif, en accordant aux ministres l'entrée de l'As-

semblée à toutes les heures, et que s'ils éprouvaient quelques entraves, ils n'avaient qu'à s'en plaindre. S'ils l'eussent fait, les aurait-on écoutés, quand aucun des corps administratifs n'obéissait ni au roi, ni aux ministres, ni à l'Assemblée? Il était notoire qu'elle n'en avait ni réprimandé ni puni un seul.

Comme il fallait cependant que les gardes nationales dépendissent et reçussent les ordres de quelqu'un (car, par la Constitution, elles n'étaient point sous le pouvoir du roi, mais sous celui des départemens), l'Assemblée ordonna, dans cette séance, au comité militaire, de lui présenter un projet de décret sur le degré d'autorité qu'il convenait de donner au ministre pour les mouvemens et la marche des gardes nationales volontaires.

Des rapports pompeux et exagérés sur l'état des places, des arsenaux, sur la discipline et la volonté des troupes nationales, des diatribes et des inculpations vagues contre les prêtres dits *réfractaires*, des comptes ridicules sur le prix des ventes des biens nationaux, enfin tout ce qui pouvait répandre la confiance dans un peuple fou et exagéré, remplirent et terminèrent cette séance, la dernière du mois de juillet.

Si le roi et sa malheureuse famille languissaient dans la captivité aux Tuileries, du moins leur prison était adoucie depuis le jour qu'il avait été décidé qu'ils ne seraient pas mis en cause. Le geôlier La Fayette avait insensiblement diminué le nombre de sentinelles qui entouraient le château, et des satellites intérieurs qui gardaient à vue l'infortuné monarque. On

aura une idée des précautions prises pour prévenir la tentative d'une nouvelle évasion, quand on saura que les portes du château étaient toutes fermées pendant le jour, à l'exception de celle dite *des princes*, dont un seul battant restait ouvert : à l'entrée de la nuit il se refermait. Une seule petite porte restait ouverte à une mesure si étroite, qu'on ne pouvait y passer que de côté; et l'on avait calculé et mesuré avec soin que le roi, vu l'épaisseur de sa taille, ne pourrait pas y passer. On questionnait tous ceux qui entraient; on fouillait, on ouvrait tous les paquets qui en sortaient. Peu à peu cette rigueur s'adoucit : on put entrer en voiture dans la cour des princes; mais comme M. de La Fayette avait décidé que ses soldats ne rendraient au roi aucun honneur tant que l'Assemblée ne lui aurait pas rendu la liberté, ce prince, pour ne pas traverser la salle des gardes, et n'avoir pas l'humiliation de se voir refuser les honneurs qui lui étaient dus, n'allait pas à la messe dans sa chapelle, et se la faisait dire dans la galerie. C'était le seul moment où l'on pût voir Leurs Majestés, qui, comme de véritables prisonniers, n'osaient parler à personne. Ils étaient si étroitement surveillés, qu'on leur eût fait un crime de distinguer quelqu'un. M^me^ Elisabeth, quoiqu'il n'y eût pas de décret contre elle, partageait l'étroite captivité de son frère; au point que je me souviens qu'un jour qu'elle me fit dire que je pouvais aller la voir chez elle, je m'y rendis après la messe du roi. On me refusa sa porte; elle n'était pas encore rentrée. Je l'attendis sur le perron de l'escalier, et la suivis à

son passage ; quoiqu'à sa suite, on eut l'insolence de m'arrêter ; je fus contraint de forcer la sentinelle, et elle d'ordonner à l'officier national qui l'escortait de me laisser passer. Les courtisans ne pouvaient entrer dans le château qu'avec des cartes signées, dont on vérifiait les noms sur une liste affichée à la porte des appartemens ; on commença par en accorder très-difficilement, ensuite on n'en refusa plus ; mais la garde prenait de l'humeur et la témoignait hautement quand le nombre des courtisans lui paraissait trop considérable.

De tous les reproches que mérite la conduite de M. de La Fayette, celui qui pourra le moins s'oublier est la rigueur de sa conduite dans cette circonstance. Si les devoirs de la politique peuvent entraîner aussi loin, que de réflexions ne doit-on pas faire avant d'entrer dans cette carrière !

Il est remarquable que c'est pendant cette rigoureuse captivité du roi, que se publia la Charte de la liberté française, qui ne pouvait acquérir de consistance que par l'adhésion royale ; adhésion qui, pour être de quelque poids, de quelque valeur, devait être donnée librement et volontairement. Elle parut imprimée dans tous les formats, et simplement signée par les membres du comité de Constitution. Elle se répandit promptement dans le royaume, dans l'Europe, précédée de ces fameux droits de l'homme qui ont bouleversé toutes les têtes et fait tant de mal à l'humanité. Ces aveuglés législateurs, fiers de leur informe production, la livrèrent ainsi audacieusement

à la critique, avant que le roi l'eût acceptée, bien sûrs que son acceptation ne pourrait éprouver d'obstacles, puisqu'elle devenait le prix de sa liberté.

Mais avant de parler des moyens qu'ils employèrent pour arracher au roi cette vaine formule, il est nécessaire de nous occuper des princes ses frères, de leurs négociations auprès des puissances, et de celles qui se faisaient secrètement au nom du roi.

Elles devaient, pour réussir, être très-mystérieusement conduites, et par un homme bien versé dans l'art diplomatique. Le baron de Breteuil jouissait, à cet égard, de toute la confiance du roi, et il en fut revêtu formellement dès son départ forcé de Paris en 1789. Pour mieux cacher son jeu, il fut s'établir à Soleure en Suisse. C'est là que M. de Calonne, son ennemi, voulant se rapprocher de lui, fut le trouver lorsqu'il fut joindre M. le comte d'Artois en Italie. Leur entretien fut long, mais froid. Le baron, qui dirigeait alors, de concert avec l'empereur, le plan de la fuite du roi à Montmédi, ne put répondre aux avances de M. de Calonne, et couvrit sa froideur de l'éloignement où il voulait se tenir de toutes les affaires. M. le comte d'Artois ignorait les correspondances du baron de Breteuil. Ce prince, dont la conduite à Turin (1) et à Venise mérite d'être citée par sa sagesse,

(1) Il s'y était formé un conseil, où beaucoup de personnes entrèrent : les principales étaient M. le prince de Condé, MM. de Sérent, de Vintimille, d'Autichamp, de Vaudreuil, et l'évêque d'Arras.

qui, de la vie dissipée qu'il menait à Versailles, s'était livré sans peine et sans ennui à une vie sérieuse, occupée et sédentaire, avait déjà entamé quelques négociations dans les divers cabinets de l'Europe, afin de les décider à une coalition générale pour secourir le roi son frère; ce prince jeta les yeux sur M. de Bombelles, à qui le refus du serment venait de faire perdre l'ambassade de Venise (1). M. de Bombelles, ami tout dévoué au baron de Breteuil, et dans son secret, le consulta avant que d'accepter l'offre de M. le comte d'Artois : le baron l'approuva, bien résolu de se servir aussi de lui pour les intérêts qu'il traitait de son côté. M. de Bombelles fut donc en même temps l'homme de M. le comte d'Artois et du baron de Breteuil; mais ce double rôle ne fut pas long, et fut découvert par une infidélité. Un jeune M. du Hautoy, que le prince employait souvent en courrier, causant un jour avec M. de Bombelles, dans son cabinet, aperçut sur sa table un papier contenant des instructions sur des choses qui ne devaient être connues que du roi. Il ne résista pas au désir de le soustraire, le mit dans sa poche, et le porta à M. le comte d'Artois. M. de Bom-

(1) Il fut le seul de tout le corps diplomatique qui le refusa. Né sans fortune, cette conduite noble et fidèle lui fit un grand honneur, et donna occasion à la reine de Naples, sœur de la reine, d'exercer envers lui un acte de générosité remarquable. Elle lui donna une pension de 12,000 liv., avec une lettre la plus flatteuse et la plus honorable : le tout était renfermé dans un joujou qu'elle envoyait en don à un de ses enfans.

belles, en serrant ses papiers pour sortir, chercha vainement celui-là. Il se douta du tour, et en acquit la certitude par le mécontentement que lui en témoigna M. le comte d'Artois. Une rupture subite, comme on le présume bien, en fut la conséquence.

Cette découverte, qui montra que M. le baron de Breteuil n'était pas aussi inactif qu'il voulait le paraître, le départ du roi, qui suivit de près, et qu'il avait tramé à l'insu de M. le comte d'Artois, achevèrent de mettre le baron à découvert : voilà les deux causes principales de leur division. Le prince n'a pas été indifférent à ce manque d'égards pour lui. On peut l'attribuer à la haine qui existait entre le baron et M. de Calonne.

Le baron de Breteuil, chargé du secret de son maître, dépositaire de sa confiance, devait-il la trahir? le pouvait-il? M. le comte d'Artois, dont l'esprit est juste et le cœur bon, l'a reconnu lui-même; car, dans une conversation qu'il eut à Aix-la-Chapelle avec le baron de Breteuil, il se raccommoda avec lui; mais comme, dans la suite, le très-ambitieux baron, en poursuivant dans les cours de l'Europe le plan qu'il avait formé pour les intérêts de son maître, ou qu'il tenait de lui, a souvent contrecarré les négociations et les plans de l'émigration, M. de Calonne, de son côté, agissait pour les mêmes intérêts, non seulement sans accord, mais dans un sens opposé. Le baron de Breteuil, investi de la confiance, et chargé des pleins pouvoirs du roi, versé dans les négociations, avait, à tous ces titres, plus acquis la confiance

des cabinets de Vienne et de Berlin, que n'avait pu faire M. de Calonne, dont toutes les cours redoutaient et connaissaient la légèreté et l'excès de confiance, et dont le plus grand mérite était son attachement pour le prince et son zèle pour sa cause : zèle qu'il a poussé jusqu'à compromettre toute sa fortune (1).

Le progrès des affaires, la suite des négociations, qui devaient produire l'ébranlement de l'Europe, ayant forcé le prince à quitter l'Italie et à se rapprocher pour être plus à portée de les suivre, il fut s'établir chez l'électeur de Trèves, son oncle. Nous avons vu le membre de son conseil, l'avocat Bonnières, député près de lui par le roi pour arrêter sa marche, dans la crainte qu'elle ne donnât l'éveil du projet de sa fuite. Forcé de s'arrêter, et n'osant plus s'établir à Namur, comme il le projetait et comme il en avait la permission de Léopold, il dut à M. de Jaucourt, qui était alors avec lui, le choix de cet établissement. L'électeur le reçut en bon parent, et lui donna pour habitation le château de Schonburnslust, à un quart de lieue de Coblentz, et le traita avec toute sorte d'égards et de générosité. C'est dans ce lieu qu'il apprit le départ du roi ; il alla rejoindre MONSIEUR et MADAME à Bruxelles, et les ramena avec lui. Beaucoup de gens ont pensé, et je suis de ce nombre, qu'au lieu de ve-

(1) M. de Calonne fut arrêté à Londres, à la fin de l'année 1792, à la diligence de M. de Boislandry, pour des fonds que M. de Calonne avait pris imprudemment sur sa signature. On prétend qu'il s'était engagé pour des sommes immenses.

nir à Coblentz, MONSIEUR, suivant l'engagement qu'il avait pris avec le roi de ne pas l'abandonner pendant le cours de la révolution, aurait dû retourner le joindre à Paris, dès qu'il apprit à Bruxelles la nouvelle de son arrestation (1). Le roi y comptait si bien, qu'il l'annonça dans l'espèce d'interrogatoire qu'il subit aux Tuileries devant les commissaires de l'Assemblée. Je m'étonne que personne n'ait donné à MONSIEUR ce conseil, et qu'il ne l'ait pas suivi si on le lui a donné. Cette marque de dévouement et d'amour fraternel l'eût couvert de gloire aux yeux de l'Europe entière.

Le plus fort argument que l'on ait pu faire en faveur de cette opinion, c'est que l'absence de MONSIEUR pouvait tenter la faction d'Orléans d'établir une régence sur la tête de son chef. On a même prétendu que MONSIEUR avait fait usage d'un blanc-seing que le roi lui avait donné lorsqu'il vint à Paris en 1789, et qu'il avait oublié de lui redemander. Il est certain que le roi, blessé dans son sentiment par ce premier abandon de MONSIEUR, le fut encore davantage dans la suite, lorsque le décret qui déclara MONSIEUR déchu du droit à la régence, s'il ne rentrait pas dans deux mois, ne décida pas la rentrée de ce prince en France.

Dans ce temps, l'empereur fit passer à Sa Ma-

(1) Ce parti eût été généreux, sans doute, mais bien inutile à la cause ou au salut du roi; les évènemens qui se sont passés dispensent certainement de toute réflexion à cet égard. (*Note de l'éditeur.*)

jesté un Mémoire que lui avait adressé MONSIEUR, pour presser ses résolutions. La raison la plus forte qu'il y alléguait était celle qu'il ne tenait qu'à lui de faire cesser par son retour : *le roi, sous le poignard de la faction de M. le duc d'Orléans, aspirant à la régence.* Le roi fut blessé de voir que son frère sentait le danger auquel il l'exposait volontairement, qu'il le présentait à l'empereur comme un motif puissant d'accélérer son secours, et qu'il ne voulait ni le lui éviter ni le partager. Je crois être sûr qu'il en a gardé un profond mécontentement, et qu'il aurait eu de la peine à pardonner à MONSIEUR sa conduite; elle fut dirigée par M. de Jaucourt, et peut-être par le désir de jouer un rôle, et de se laver aux yeux de la noblesse française du premier tort qu'il avait eu d'embrasser le parti du tiers-état, au commencement de la révolution et de la seconde assemblée des notables.

MONSIEUR, devenu par son rang le chef du parti émigré, n'éclipsa pas son frère, qui avait tout fait jusqu'à cette heure, et qui avait la clef de tout ce qui était relatif aux intérêts de la cause ainsi qu'à la disposition des puissances étrangères. Sur cet objet, il eut le bon esprit de bien vivre avec son frère, et de ne se mêler de rien. MONSIEUR et MADAME, fixés à Coblentz avec leurs entours, au lieu d'y établir un camp, comme la politique le prescrivait, y formèrent une petite cour, et donnèrent à cet établissement la forme d'une résidence royale. Le rôle des princes, qui devait avoir un caractère purement militaire, en prit

un qui ressemblait beaucoup plus à celui qu'ils jouaient à Versailles; et les courtisans, qui n'auraient dû apporter à Coblentz que leurs épées, y arrivèrent armés de leurs prétentions, de leur ambition et de toutes leurs habitudes : c'est ce qui charmait le plus le comte de Vaudreuil, qui, à notre première entrevue, me dit avec enthousiasme : *Mon ami, on se croirait à Versailles.*

Combien le jeune prince auquel les destinées de l'émigration étaient confiées, ne devait-il pas être embarrassé d'un tel ordre de choses! Tout le monde, sans doute, s'accordait sur le point principal, le rétablissement de l'autorité du roi; mais combien de dissentimens n'existait-il pas sur les intérêts généraux, sur les moyens, sur la part que chacun voulait prendre aux affaires, et sur le prix qu'il mettait aux sacrifices vrais ou supposés qu'il prétendait faire à la cause? Toutes ces difficultés et beaucoup d'autres, comme on peut le supposer, qui résultaient de la nature des circonstances, rendaient la tâche du chef de l'émigration bien difficile à remplir. Mais elle ne se trouva pas cependant au-dessus des forces d'un frère auquel le salut du roi ne faisait trouver rien d'impossible.

Le premier et le plus pressant des besoins était l'organisation d'une force armée pour classer la foule de militaires ou de royalistes qui venaient de tous côtés se rallier sous la bannière des princes; leur désœuvrement eût été funeste, et on ne pouvait l'utiliser d'une manière plus conforme à leur position et

aux besoins de la cause. Tous les cœurs, tous les esprits se rallièrent à la voix de l'honneur, que ce prince savait si bien faire entendre, et à l'exemple du dévouement, qu'il savait si bien donner.

Il s'était formé beaucoup d'autres rassemblemens d'émigrés dans différentes petites villes des frontières, dont la plupart s'étaient organisés militairement sous la discipline du chef le plus élevé en grade qui se trouvait parmi eux; quelques-uns de ces corps, composés particulièrement de la noblesse, ou autres émigrés de la même province, s'étaient formés sous le titre de *coalition*, telles que celles d'Auvergne, la plus considérable du Languedoc, du Poitou, etc. Nous entrerons dans quelques détails à cet égard, après avoir fait connaître la composition du conseil qui avait été formé pour la conduite et l'administration des affaires, relativement au militaire, à la politique et aux finances; il consistait en sept personnes: MM. le maréchal de Broglie, de Calonne, le bailli de Crussol, le marquis de Jaucourt, l'évêque d'Arras, le comte de Vaudreuil, le baron de Flachslanden. Le duc de Polignac fut chargé de la correspondance de Vienne; le baron de Roll fut envoyé à Berlin, le duc d'Havré à Madrid, et le baron d'Escars près du roi de Suède, désigné pour être l'Agamemnon de la grande entreprise contre-révolutionnaire. M. de Calonne, ancien contrôleur-général des finances, plein de dévouement et de ressources dans l'esprit, peut être regardé comme l'agent principal des intérêts de l'émigration; il exerçait, par la confiance qu'il avait inspirée, la

plus grande influence sur la partie politique; il dictait à peu près toutes les dépêches, et réglait tout ce qui regardait les finances. Le maréchal de Broglie, que M. le comte d'Artois avait justement appelé auprès de lui, dirigeait en chef la partie militaire. Sa confiance dans ce vieux général était l'effet de son ancienne réputation militaire; mais sa tête était extrêmement affaiblie; il n'avait jamais été propre aux détails, et c'était précisément de détails dont il s'agissait le plus dans ce moment. Bon militaire aux yeux de l'Europe, il n'était vraiment général qu'un jour de bataille, dans l'occasion, et sur le terrain. Le même homme qui ne put se décider à Versailles à aller voir les troupes qu'il commandait, ne rêva qu'armées et combats à Coblentz; il voulut s'en créer une d'officiers et de tous les gentilshommes que la persécution forçait à émigrer.

L'évêque d'Arras avait une tête ardente, un ton brusque et tranchant, qui, lui faisant supposer plus de moyens et de caractère qu'il n'en avait, lui donnaient souvent plus d'influence qu'il n'en méritait; il était grand faiseur de plans et de projets, et se proposait de jouer un jour un grand rôle. Son frère, l'archevêque de Tours, qui avait plus de sens que lui, mais moins de ténacité dans les idées, n'était que son organe et son écho. La chaleur indiscrète de ces deux frères, loin d'être utile à la cause des princes, la desservit par des propos inconsidérés tenus sur le roi et sur la reine, qui en étaient bien informés.

A la tête des personnages marquans qui se dévouè-

rent à la chevaleresque entreprise, on doit mettre le prince de Nassau, ami sincère de M. le comte d'Artois : il quitta la Russie pour se rendre auprès de lui, guidé par l'ardeur guerrière qui lui avait fait tour à tour servir toutes les puissances de l'Europe; aimé de l'impératrice Catherine, il employa tout son crédit auprès d'elle pour exciter son intérêt en faveur de l'émigration française; il l'obtint à un degré qui ne s'est jamais démenti, et aucune protection n'a jamais été plus efficace que la sienne, ni accordée sous des formes plus aimables et plus généreuses.

Le comte de Sérent, gouverneur des enfans de M. le comte d'Artois, était resté à Turin pour correspondre avec cette cour, dont les conseils sages et les bienfaits ont toujours été dignes de son auguste roi. Beaucoup d'autres agens ont été employés, soit pour les correspondances, soit pour missions particulières : toutes les personnes qui entouraient les princes ont toujours été à leur disposition avec le dévouement le plus absolu et tout le désintéressement que pouvait leur permettre leur position.

Nous allons jeter un coup-d'œil rapide sur les principaux cantonnemens d'émigrés où l'organisation militaire s'est faite avec le plus de succès, et dont la conduite peut s'appeler *l'honneur de l'émigration*. Celui d'Ath, qui a pris d'abord le plus de consistance, était presque en totalité composé d'officiers que l'insubordination de leurs soldats avait forcés d'abandonner le service; il était commandé par le comte de la Châtre, maréchal-de-camp. Réduits à la

simple fourniture de soldats, ils en faisaient rigoureusement le service de la manière la plus exemplaire.

Rien n'était plus touchant que le spectacle de tous ces officiers allant en ordre militaire à la messe, y assistant dévotement, et répétant, les larmes aux yeux, le *Domine salvum fac Regem.*

Le ton de leur société était décent et conforme à toutes les convenances; les chefs étaient fermes et polis, toujours occupés du bien-être de leurs corps, et les subordonnés pleins de soumission et de déférence pour leurs supérieurs. Les uns et les autres y ont acquis une réputation également honorable.

Le deuxième cantonnement était celui composé de tous les officiers que commandait plus particulièrement M. le prince de Condé, et qui avaient tous servi anciennement sous ses ordres. Avec le même zèle que celui d'Ath pour le service, on y apercevait de plus la vénération et l'attachement sans bornes qu'ils professaient pour leur vénérable chef. Ce prince n'avait rien négligé pour gagner tous les cœurs et se concilier tous les esprits. Un père tendre n'est pas plus soigneux pour ses enfans que M. le prince de Condé ne l'était pour les officiers de tout grade qui s'étaient réunis à lui : simplicité dans les manières, attention dans leurs besoins, rien n'était négligé pour leur plaire; sa table était frugale, sa maison sans luxe, ses valets sans insolence; son accès était des plus faciles, et il n'avait l'air d'être au-dessus d'eux que lorsque le moment du danger le plaçait à leur tête. La subordination y était

aussi remarquable, et il en donnait lui-même l'exemple vis-à-vis des princes de la famille royale. Son fils, sa fille, son petit-fils et sa vieille amie, M^me^ la princesse de Monaco (mariée à M. le prince de Condé, à Londres), étaient établis avec lui dans le château de Worms, que lui avait prêté l'électeur de Mayence. S'il a existé des intrigues dans cette petite cour, elles n'ont eu aucun éclat, et n'ont jamais exercé d'influence sur l'intérêt général.

Le troisième cantonnement, celui d'Enghien, composé des officiers de la marine royale, forcés de même à l'émigration par l'insurrection des matelots, mérite également d'être remarqué. Plus de cinq cents officiers de tout grade réunis à Enghien, sous le commandement de M. d'Hector, lieutenant-général, s'organisèrent en deux corps d'infanterie et de cavalerie; ils s'exercèrent avec la plus grande application aux exercices de ces deux armes; ils acquirent incessamment, au moyen d'une école d'équitation, la facilité de faire le service avec les corps de cavalerie. Leur respectable chef, si distingué dans son corps, fut le premier à donner l'exemple de tous les devoirs et de tous les sacrifices que sa nouvelle position exigeait. A tous les genres de mérite que cette coalition si intéressante fit remarquer, celui de la bienfaisance fut poussé au point de causer aux habitans malheureux du pays les plus vifs regrets lorsqu'ils s'en séparèrent, à cause des ressources qu'ils avaient trouvées dans leur bienfaisance. Leur conduite charitable reçut un témoignage bien honorable de la reconnaissance de leurs

hôtes, dans la lettre qu'ils écrivirent à l'archiduchesse, pour la supplier de conserver à cet illustre corps d'émigrés, leurs bienfaiteurs, un asile dans ses États. Il est consolant pour un Français de trouver l'occasion de consigner dans ses écrits des traits aussi honorables pour le caractère national, lorsqu'il n'est pas dégénéré.

Il y aurait bien d'autres remarques aussi flatteuses à faire sur différens rassemblemens ou réunions moins considérables, et disséminés sur la frontière; mais mon séjour dans l'émigration n'a pas été assez long pour entrer dans plus de détails et en tracer le tableau complet : je me suis fait un devoir de ne parler que de ce que j'ai vu ou ce dont j'ai acquis la connaissance positive par les informations les plus sûres. Les coalitions des provinces étaient toutes organisées plus ou moins régulièrement, et autant qu'un amalgame de vieux militaires, d'anciens magistrats, souvent de bons bourgeois campagnards, ardens royalistes, le permettait. Leur tenue, quelquefois grotesque et bizarre, aurait pu prêter au ridicule, si leur noble conduite n'eût commandé le respect. Ces réunions étaient le moins à charge au trésor des princes, toutes s'équipant et s'entretenant à leurs frais. Plusieurs régimens, tels que ceux de *Saxe-Hussards*, *Royal-Allemand*, *Berwick*, etc., avaient émigré presqu'en corps, et faisaient leur service à part.

Le corps d'officiers du régiment des Gardes françaises avait formé presqu'à ses dépens un gros corps d'infanterie qui représentait ce régiment. On eut d'a-

bord l'intention de recréer l'ancienne maison du roi telle qu'elle existait autrefois, c'est-à-dire deux compagnies de mousquetaires, une de chevau-légers et une de gendarmes, ainsi que les quatre compagnies de gardes-du-corps. Ayant été informées que cette création avait paru déplaire au roi, elles prirent le nom de *compagnies rouges*. On eut l'imprudence de rendre à ces corps une grande partie des priviléges dont ils jouissaient, ce qui donna lieu aux prétentions les plus gênantes et les plus dispendieuses. Chacun ambitionnait de l'avancement, et prétendait à un grade supérieur; les brevets se multipliaient à un point qui les faisait appeler *les assignats de Coblentz*. Les inconvéniens et les abus auxquels l'organisation militaire des émigrés a donné lieu, peuvent se trouver bien compensés par l'utilité dont elle a été aux généreuses victimes du dévouement et de la fidélité, qui avaient tout sacrifié à leurs devoirs, à leurs sentimens; qui avaient tout abandonné, état, famille, fortune, amis, et n'avaient emporté que leurs dieux pénates, et le feu sacré de l'honneur, menacé de s'éteindre sous les ruines de la patrie.

L'engagement d'impartialité que j'ai pris avec moi-même m'impose le devoir de répondre à de malignes critiques, dont l'émigration en général, et le cantonnement de Coblentz en particulier, ont été l'objet. Nous pourrions croire que les esprits malveillans qui ont le plus déclamé contre le parti de l'émigration, ne mériteraient pas l'égard que nous leur montrons en leur répondant, ou que ceux qui ont pu juger avec

impartialité ce qu'un pareil ordre de choses, ou plutôt ce chaos, comprenait de difficultés, nous dispenseraient de ces observations; mais l'injustice ne se contenterait pas de notre silence, et mépriser leurs déclamations aurait trop l'air de les craindre.

A Coblentz comme dans toutes les cours, car c'en était bien une, puisqu'il y avait un prince, des courtisans, et tous les élémens qui composent un ordre politique, la société se trouvait dans des circonstances plus critiques que partout ailleurs, et tout à fait hors de l'ordre de choses ordinaire : chacun y était plus ou moins malheureux, avait beaucoup à regretter, et plus encore à craindre.

Le besoin était à peu près général, ou à la veille de l'être, la fortune de chacun consistant dans des ressources qui s'épuisaient chaque jour, sans espoir de les remplacer. De telles circonstances étaient faites pour produire une grande fermentation dans les esprits, et irriter les passions d'une manière bien dangereuse pour l'harmonie de la société. La plupart des femmes s'y trouvaient isolées des entours si nécessaires à la régularité de leur conduite, et les jeunes gens privés du frein de leurs parens, indispensable pour les contenir dans les bornes de leur devoir, le respect de l'autorité, et l'observation des convenances. Ceux que l'âge mettait à l'abri des passions de la jeunesse, se livraient aux calculs de l'ambition, dans un moment où l'utilité publique exigeait impérieusement le sacrifice absolu de l'intérêt personnel.

L'exaltation de la politique du moment, effet bien

naturel du désir de se venger de tant de maux et de si grandes injures, portait, comme on peut bien l'imaginer, cette réunion fortuite à des plaintes et à des murmures qu'il n'était pas au pouvoir du chef ni de prévenir ni de réprimer. Donner des consolations pour le passé, des espérances pour l'avenir, et fournir au présent, était une épreuve à laquelle le malheur de sa position ne lui permettait pas de suffire. Que pouvait-il y avoir de plus cruel pour son âme généreuse, que de tenir le gouvernail d'un vaisseau battu par une si affreuse tempête?

Je suis bien loin sans doute de vouloir déprécier la conduite des princes; je la crois trop pure, je leur suis trop attaché pour dissimuler tous les obstacles qu'ils avaient à surmonter, soit par la pénurie habituelle de leurs finances, ou les prétentions importunes, les besoins urgens de tout ce qui les entourait, et surtout l'indiscrétion et l'injustice, qui accompagnent toujours le malheur.

Comme observateur véridique, qui ai pris l'engagement de ne rien cacher de ce que je crois vrai, je me permettrai de relever quelques fautes qu'il m'est démontré que leur conseil leur a fait faire, et dont plusieurs m'ont plus particulièrement frappé.

Je crois d'abord devoir déclarer que je ne suis point partisan de l'émigration comme système de contre-révolution. Celle forcée par les évènemens n'est susceptible d'aucune réfutation; c'est une soumission à la nécessité ou à un préjugé aussi impérieux, effet de circonstances assez connues. Je lui ai payé moi-même

mon tribut, et je n'ai quitté ce parti que par des raisons déduites ou pressenties dans le courant de ces Mémoires.

Je fonde mes argumens contre l'émigration, sur ce que je pense que la noblesse aurait été beaucoup plus utile en restant dans les provinces, pour être à portée de se rapprocher du roi, dans le cas que la division des opinions politiques opérât un parti en sa faveur. L'abandon de ses foyers l'a exposée à de grands sacrifices de fortune qui auraient pu être mieux employés, dans le cas de la formation d'un parti; il a compromis la tranquillité de leurs familles, et y a semé de grandes divisions. Les corps d'émigrés armés ne pouvaient pas rendre de grands services militairement, étant trop faibles pour agir isolément, et peu en état de soutenir les fatigues d'une guerre active, et sans avoir tous les besoins assurés; et comme auxiliaires, ils ne pouvaient être employés politiquement qu'en seconde ligne, et par conséquent d'une manière peu honorable. L'opinion générale en pays étranger, était que l'intérêt des puissances pour la cause de l'émigration n'était fondé que sur l'espoir de tirer parti de cette guerre en cas de succès, et l'intention de sacrifier les émigrés en cas de revers.

Mon opinion particulière est que c'est plutôt le danger de la contagion des mauvais principes, qui leur a fait juger nécessaire de s'armer pour former un cordon contre leur invasion, sans rien préjuger; car rien n'était calculable : le temps et les évènemens pouvaient seuls dicter la conduite qu'il fallait suivre; et

les effets de la révolution étaient hors de tout calcul pour les gens qui l'observaient de près et de sang-froid.

Une seconde réflexion, qui me semble sans réponse, c'est que les ressources pécuniaires que l'émigration a trouvées dans les finances des puissances auraient été bien mieux appliquées en les employant à secourir les malheureuses familles réduites à l'indigence, et sans aucun moyen de subsister, et qui ne pouvaient rentrer en France sans s'exposer à un supplice certain. Que de dépenses n'entraînaient pas une armée d'officiers de la formation la plus dispendieuse, et tout ce qui résulte d'un pareil armement, quoiqu'il ne s'élevât peut-être pas au-dessus de douze mille hommes effectifs!

La troisième faute que je me permettrai de faire observer, est de n'avoir pas pris au moins sur l'ensemble de l'émigration militaire, toute l'autorité que les circonstances exigeaient. Cette sage précaution eût prévenu l'introduction d'une espèce de démocratie qui a enfanté plus ou moins de désordres, et une intolérance qui a imprimé une grande tache à l'émigration, en lui faisant commettre beaucoup d'injustices et de violences envers des Français repentans qui venaient expier leurs erreurs en demandant à se ranger sous la bannière de l'émigration. Plusieurs gentilshommes dont le repentir n'a pu trouver grâce à Coblentz, ont été de nouveau se jeter dans le gouffre de la révolution, tel que le prince de Saint-Maurice Montbarrey, jeune homme plein d'honneur et de

[illegible] remonté. Un [illegible] à [illegible] chemin à se rendre en France, pour exécuter l'importante et périlleuse démarche. Il fut [illegible] et [illegible] de [illegible] de [illegible] entre eux à ses [illegible] [illegible] [illegible] bientôt que ceux de Coblentz à Paris, et il n'y avait de différence que du [illegible] à la journée. Voilà les moyens [illegible] de l'absence de la noblesse dont les chefs ou [illegible] [illegible] [illegible] tous ceux qui [illegible] [illegible] [illegible] auxquels [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] de la cause publique. Les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] était de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'avoue, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] veur, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

par l'effet de sa politique et de ses œuvres. Fatale division sans doute, mais inévitable, puisque le roi et sa famille, sous le couteau des assassins, ne voulait opérer le rétablissement de son autorité que par des moyens qui ne causeraient pas de convulsions; et que les princes, qui connaissaient sa position, savaient bien qu'on ne pouvait rétablir un ordre certain en France que par les efforts combinés des puissances étrangères, seules capables de couper le mal dans la racine; et que toute restauration de l'autorité royale qui s'opérerait par une composition avec l'une des factions dominantes, finirait toujours par être faite au profit de la faction contractante.

Je répondrai sommairement à quelques diatribes dont plusieurs réunions d'émigrés ont été l'objet, telles que celle de Bruxelles, la plus considérable, de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, etc. L'esprit de la société dans ces réunions a pu donner sans doute prise à la critique sous quelques rapports : pourquoi en serait-elle plus exempte à Bruxelles qu'à Paris? Jamais élémens de société ne furent plus incohérens : différence de rang, d'état, de fortune, de ton; différence même jusque dans l'opinion; car pour combien de différentes raisons n'émigrait-on pas, sans compter les perfides émissaires des factions qui venaient jeter les semences de discorde parmi les royalistes?

C'est en dire assez pour expliquer tout ce qu'on pourrait trouver de repréhensible dans la conduite de cette classe d'émigrés, où l'on aurait compté autant d'intrigans, de faux frères, d'aventuriers et d'agitateurs que

de royalistes fuyant la persécution et dévoués à la restauration, qu'ils attendaient de la protection de leurs princes et de leur intervention près les cabinets étrangers.

Les mœurs et la morale sont toujours la partie la plus vulnérable de la société, et par conséquent seront toujours les premières attaquées par tous les détracteurs de l'émigration. La médisance est ce qu'il y a de plus aisé, puisqu'elle ne consiste qu'en suppositions, et son champ sans doute était plus vaste dans les réunions d'émigrés que partout ailleurs. Mais à Coblentz, comme à Paris, le voile des actions privées ne doit être soulevé qu'avec toutes les précautions qu'exige l'intérêt de la société.

Par une suite de la politique de Léopold, de la faiblesse et de l'indécision de son caractère, qui le portait à promettre des secours à son beau-frère, mais à les retarder sans cesse, objectant la fatigue de son armée, l'épuisement de ses finances, espérant que, par un retard, les affaires de la France s'arrangeraient d'elles-mêmes; l'archiduchesse sa sœur, qui venait de rentrer dans le Brabant, y accueillait assez médiocrement les Français, dans les différentes villes qu'elle visita pour la cérémonie de l'inauguration de l'empereur. Cette princesse, éternellement jalouse de la fortune de sa sœur, qui l'avait portée sur le trône de France, ne le lui avait jamais pardonné. Elle voyait sans répugnance son humiliation présente et sa triste position : on pourrait même croire qu'elle en jouissait. Léopold, gêné par les traités faits avec la Hol-

lande et avec la Prusse (1), n'avait pu, en rentrant à main armée dans ses possessions, y exercer les droits et la sévérité d'un vainqueur. La tolérance et la faiblesse étaient aussi les principes des ministres et du conseil de Brabant. C'était l'esprit de l'archiduchesse: sa timidité naturelle, sa peur n'étaient occupées qu'à ramener par la douceur les habitans à leurs devoirs de sujets. Le nombre des troupes, leur discipline en imposaient au pays; mais on craignait de l'aigrir, de le mécontenter, parce qu'on redoutait son intelligence avec les révoltés français. On était entretenu dans cette terreur et dans cet esprit de faiblesse par le chancelier Crumpipen, que sa démocratie connue et son crédit dans le pays, que pendant une longue administration il avait rempli de ses créatures, rendaient redoutable. M. de Mercy, ambassadeur de Vienne à Paris, qui avait traité en Hollande la soumission et la reprise du Brabant, y avait bien employé toute l'adresse d'un négociateur; mais il avait suivi la faiblesse de son caractère et négligé les moyens sévères qu'un souverain puissant aurait dû employer en rentrant en vainqueur dans un pays révolté. Ainsi, d'un

(1) Ces deux puissances, par un traité, lui avaient garanti la possession des Pays-Bas; mais, pour ne pas déplaire au parti patriote et à la faction française, elles avaient exigé de Léopold que, rentrant à main armée dans le Brabant, il ne punirait aucun des chefs de son insurrection. M. de Mercy avait eu la faiblesse d'y consentir pour son maître. Je suis encore à concevoir cet excès de pusillanimité et cette politique mal entendue.

côté, l'esprit philosophique de Léopold, la faiblesse et la fausse politique de M. de Mercy; de l'autre, la terreur de l'archiduchesse et la domination de la famille Crumpipen, concoururent à établir dans le Brabant l'administration la plus timide et le gouvernement le plus pusillanime. M. de Metternich était le seul des ministres de l'archiduchesse qui ne fût pas du système de la grande clémence qu'on employait. Il en gémissait le premier. Mais seul, que pouvait-il faire? On tolérait les rassemblemens français d'émigrés, sans leur donner aucun secours, aux conditions qu'ils ne pourraient ni s'armer ni s'exercer en corps. Tous les autres princes ou souverains de l'Allemagne imitèrent l'exemple de l'empereur. Le seul qui s'en écarta, le seul qui lui donna toute l'assistance qui était en son pouvoir, et mérita seul la reconnaissance de la noblesse française, fut l'électeur de Trèves. Aidé par le baron Duminique, son ministre, il fixa dans ses États et à Coblentz le prix des logemens et des subsistances: tout ce qui était Français ne payait ni droits d'entrée ni péages; les lettres, pour éviter qu'elles fussent ouvertes à Paris, cessèrent d'être timbrées; enfin, toutes les recherches que la générosité et les droits les plus étendus de l'hospitalité purent lui inspirer, il les prodigua aux officiers français avec une noblesse et une humanité dignes de son état et de sa naissance. L'électeur de Cologne, quoique frère de la reine de France, ne se conduisit pas aussi bien.

Je ne parlerai avec détail ni des émigrés nombreux qui s'étaient refugiés en Espagne, ni de ceux

qui l'étaient en Savoie ; ceux d'Espagne ne furent pas organisés. Les princes envoyèrent M. de Lautrec pour les commander, et firent un mauvais choix, car il se brouilla avec le gouvernement espagnol, n'en put obtenir que quelques secours d'argent et de vaisseaux pour regagner avec eux l'Italie et la Savoie. Je n'ai pas su assez de détails sur ces derniers pour en parler.

Tel fut le tableau des cantonnemens, telle fut l'attitude de l'empereur et de l'empire pendant les mois de juillet et d'août, dans l'attente du parti que prendrait Louis XVI au sujet de l'acte constitutionnel, qui devait être présenté à son acceptation. Il est temps de revenir à lui et à l'Assemblée.

A sa séance du 1^er^ août, elle reprit la loi sur les émigrés, proposée et discutée déjà dès le 9 juillet. Elle passa sans difficultés. Une triple imposition foncière et mobiliaire fut la peine décernée contre les émigrés qui ne seraient pas rentrés dans le royaume sous deux mois. Mais, soit à cause de son extrême injustice, soit par l'impossibilité de son exécution, soit enfin parce que le mode et la quotité de l'imposition ne furent pas encore connus, cette loi n'eut aucun effet. Elle ne fit rentrer personne, et fut aussi vaine que les proclamations faites dans la suite par le roi pour le même objet.

Des décrets pour le remplacement des officiers des troupes de ligne, travail fait par l'avocat Émery, pour 16 à 17 millions demandés par la guerre pour l'augmentation des troupes, remplirent la séance du 1^er^ et du 2 août.

L'organisation des troupes nationales soldées, opération la plus critique et la plus instante du moment, occupait l'Assemblée. Elle sentait que Paris ne pouvait pas solder éternellement pour sa garde une troupe aussi nombreuse et aussi chère. Mais comme elle était composée de tous les ci-devant Gardes françaises, de tous ces héros de la révolution, elle craignait de la mécontenter, soit en l'éloignant de Paris, soit en diminuant sa solde, soit en l'assimilant aux troupes de ligne. M. de La Fayette pressait cette décision. La Constitution terminée, il voulait quitter son rang suprême; et déjà, afin d'éviter, disait-il, les dangers de l'influence d'un chef unique, il avait proposé que les chefs de division prissent le commandement général à tour de rôle. Les comités, qui penchaient pour qu'on en formât des régimens de ligne, sentaient combien il serait absurde de ne pas les assimiler pour la solde au reste de l'armée. L'Assemblée trancha toutes ces difficultés. Elle en forma trois nouveaux régimens de ligne. Elle décréta qu'aucun des individus de cette garde soldée ne perdrait aucun des avantages ni aucune partie de la solde dont il jouissait; que lorsque ces régimens, employés actuellement à Paris, marcheraient en partie ou en totalité à la défense des frontières, ils recevraient la même paye que celle affectée au reste de l'armée, mais qu'il leur serait fait tous les trois mois un décompte particulier, en forme de supplément de paye, traitement conservé à tous les individus qui avaient servi la révolution dans la garde soldée de Paris.

Il était juste que l'Assemblée ne parût pas ingrate envers ceux qui lui avaient immolé leur honneur et leur fidélité. Mais cette reconnaissance forcée satisfit médiocrement les anciens Gardes françaises. Malgré la continuation de leur traitement, passer du premier régiment de l'armée, de celui qui avait la garde du roi, au dernier corps de la ligne, leur parut avec raison une humiliation. Plusieurs mécontens refusèrent d'y entrer, et d'autres, refroidis par la crainte de quitter leur femme, leur maîtresse et le séjour de leurs débauches, prirent leur congé. Toutefois la loi portée s'exécuta. Un officier-général fut nommé pour les commander, et ils furent particulièrement aux ordres du commandant de la division de l'intérieur.

A la séance du 6, M. de La Fayette monta à la tribune. Après avoir parlé *de ses devoirs pénibles*, dont il lui était du moins permis de calculer impatiemment la durée; après avoir dit qu'il était temps que *le sommeil* des fonctions royales cessât, afin que la confiance mutuelle pût renaître, il ajouta la proposition au comité de constitution de s'occuper d'un décret sur les formes d'après lesquelles l'acte constitutionnel, aussitôt qu'il aurait été définitivement décrété, serait présenté, au nom du peuple français, à l'examen le plus indépendant et à l'acceptation la plus libre du roi.

Ces deux points n'étaient pas faciles à concilier; ils étaient l'objet de la sollicitude des législateurs. Pressés de mettre fin à leur puissance, ils voulaient cependant laisser au roi le temps nécessaire pour *avoir*

l'air au moins d'examiner mûrement l'acte qu'il devait accepter. On commença par répandre qu'il aurait deux mois de réflexion. Mais ce terme parut trop long. Il effraya tous ceux qui désiraient de voir une autre Assemblée, espérant qu'elle serait meilleure, et tous ceux qui attendaient leur bonheur de la Constitution. Quinze jours semblèrent suffisans à ces individus si empressés. « D'ailleurs c'est la volonté na-« tionale, disaient-ils; ce que le peuple veut, le roi « doit y consentir. On ne le laisse roi que pour exécu-« ter la volonté du peuple, qui est le véritable souve-« rain. Eh bien, s'il s'y refuse, on en prendra un « autre. » Ainsi raisonnait ce peuple fatigué, mais impatient autant que séduit.

D'un autre côté, le roi était livré à l'anxiété la plus cruelle. S'il refusait sa sanction, il était assuré que la nation trompée qui avait déjà pu méconnaître l'étendue de ses magnanimes sacrifices et la pureté de ses intentions, l'écarterait du trône, sans égard pour cette race antique et illustre sous le gouvernement de laquelle elle avait surpassé toutes les nations en richesses, en gloire et en félicité. S'il l'accordait purement et simplement, comment persuader que ce fût avec bonne foi? Comment concilier cette acceptation avec la protestation laissée à son départ pour Varennes, qui démontrait, par une analyse scrupuleuse, les vices de tous les décrets, de toutes les lois, et son éloignement pour la Constitution? Était-il dans le cas de demander des modifications? Eût-on écouté ses demandes? La coupable Assemblée se serait-elle prêtée

à composer avec lui tandis qu'elle le tenait en prison et que la liberté était le prix de son acceptation? Comment s'engager à la face du monde à faire exécuter une chose qu'on sait inexécutable? Comment enfin approuver dans un discours solennel ce qu'on a improuvé soi-même dans un écrit de sa main?

Ces contradictions répugnaient à l'honnêteté et à la loyauté du caractère du roi. Elles ne pouvaient être sauvées et excusées que par la contrainte exercée envers lui. Mais elle allait être levée. Il allait être libre, déclaré tel, cru tel par tout le peuple, parce que l'Assemblée ne manquerait pas d'y mettre un grand appareil. Tous ceux qui étaient à portée de le conseiller étant suspects, on s'empressait de lui faire passer des avis secrets, des conseils, des mémoires, différens modèles de discours d'acceptation qui, ne le compromettant pas, sauvaient la contradiction apparente de sa conduite passée avec sa conduite forcée du moment, et ne lui faisaient pas prendre l'engagement *de faire exécuter*. Mais ces différens mémoires, ces différens avis ne faisaient qu'accroître ses embarras et son incertitude; et dès qu'une fois il fut décidé à accepter, il se trouva contraint de suivre la forme d'acceptation que ses tyrans lui prescrivirent, comme nous le verrons bientôt.

Tandis que le roi était livré à ses tourmens et la nation dans l'attente du parti qu'il prendrait, l'Assemblée revisait l'ensemble de son ouvrage, et apportait de légers changemens à quelques-uns de ses décrets. Sans m'appesantir sur l'indécence, devenue très-ha-

bituelle, des débats qu'ils produisirent, je me bornerai à parler des principaux.

Ce fut le 7 d'août que commença cette révision, par une nouvelle lecture des droits de l'homme. Cette philosophique production, base de tout l'édifice, fut regardée comme sacrée, comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain et le produit le plus impérissable des lumières du siècle; on n'osa pas y toucher. Ils restèrent intacts, et furent de nouveau universellement applaudis.

A la suite d'un discours de M. Malouet, qu'on ne lui permit pas d'achever, et dans lequel il attaquait moins la Constitution que ses moyens d'exécution, M. d'Éprémesnil se leva et dit : « Je déclare que nous « nous regarderions comme indignes de l'estime de « tous les honnêtes gens, si nous ne persistions dans « toutes les déclarations que nous avons faites au sujet « des entreprises pratiquées depuis deux ans contre « la religion, l'autorité royale, les principes consti- « tutifs de la monarchie et les propriétés. » A ces mots, tout le côté droit se leva, et chacun accéda à la protestation en disant *je le déclare*.

Malgré ce coup de force de la minorité, l'Assemblée, impassible dans l'exécution de son plan, rejeta avec mépris les réclamations tardives que lui firent MM. d'Harenburc, de Lusignem, de Croix, de Chatenai, contre l'abolition de la noblesse, inutile au bonheur du peuple. « C'est trop tard! leur cria le côté « gauche, nous vous tenons. » Ces qu sieurs y siégeaient.

Cette manière barbare d'écouter les réclamations fut suivie du changement de rédaction au décret qui portait : *La loi ne connaît plus de vœux monastiques;* on y substitua : *La loi ne reconnaît plus de vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire au droit naturel ou à la Constitution :* rédaction bien autrement grave par ses conséquences relativement au célibat des prêtres, à l'indélébilité du sacerdoce, et au mariage considéré comme sacrement.

Le 12, se rétablit la discussion sur le décret du marc d'argent. Les comités sentaient que ce tarif devait être augmenté; qu'il ne produisait, dans les campagnes, pour électeurs, que des gens sans propriétés, et pour élus, que des libellistes au lieu d'agriculteurs et de propriétaires. Ils employaient, pour opérer ce changement désirable, tous les mêmes argumens, toutes les mêmes raisons qui avaient été employés par le côté droit lorsqu'on avait primitivement traité cette grande question. Mais il s'éleva de si grands débats dans cette Assemblée, qui ne voulait rien changer, parce qu'elle sentait que si elle se laissait aller sur un point, il faudrait qu'elle en cédât mille autres, qu'elle suspendit la discussion, et qu'elle ajourna l'article après la révision de l'acte constitutionnel.

Le 13, elle réduisit à deux ans l'exclusion du ministère, qui avait été prononcée pour quatre ans, pour tous les membres du corps législatif.

Par un décret rendu le 15, après des débats pleins d'aigreur, les ministres du roi doivent être entendus par

le corps législatif, toutes les fois qu'ils le demanderont, sur les objets relatifs à leur administration, ou qu'ils seront requis de donner des éclaircissemens. Ils seront également entendus sur les objets étrangers à leur administration, quand l'Assemblée nationale leur accordera la parole.

Par ce décret, qui leur coûta beaucoup, les législateurs crurent avoir fait un grand pas pour le pouvoir exécutif : ils craignirent même d'en avoir trop fait, et d'avoir donné trop d'influence aux ministres en leur permettant de les approcher quelquefois. Beaucoup d'entre eux voulaient les tenir dans une dépendance plus éloignée, comme s'il était naturel d'interrompre toute communication entre les chefs de l'administration et le corps qui lui imprimait le mouvement. On ne peut rien concevoir de plus absurde que les obstacles dont, par crainte, ils entravaient la marche du pouvoir exécutif, et gênaient son action au lieu de lui rendre le mouvement et la puissance, qui pouvaient seuls soutenir la Constitution.

Un acte bien digne de la conduite de l'Assemblée, fut le décret qu'on lui arracha le 18, allouant des récompenses glorieuses et exagérées à la commune de Varennes et à tous les particuliers et gardes nationaux qui avaient empêché l'évasion du roi. Une somme de 200,000 liv. fut consacrée à cet acte de reconnaissance et d'encouragement. Des éloges sur leur civisme; sur leur zèle, furent prodigués aux troupes de ligne qui avaient désobéi à leurs chefs; aux particuliers et aux gardes nationales qui avaient arrêté et in-

sulté leur souverain; deux pièces de canon et deux drapeaux aux trois couleurs, avec l'inscription *la patrie reconnaissante, à la ville de Varennes,* furent le prix décerné à son insolente audace, et des lettres flatteuses du corps législatif remercièrent de leur zèle atroce les départemens de Clermont et de Sainte-Menehould.

Qu'est-ce qui peut mieux attester la révolte de l'Assemblée que ces honneurs, ces récompenses accordés par une loi aux insolens sujets qui avaient osé arrêter leur souverain? C'était ériger en vertu la révolte et l'insubordination; c'était autoriser le mépris pour l'autorité royale, que de récompenser aussi publiquement ceux qui y avaient porté atteinte. Rien de plus criminel, de plus monstrueux, et on peut ajouter de plus impolitique, ne s'était encore opéré par elle. Car si, profitant de cette occasion, elle eût puni le crime de l'arrestation du roi, elle eût mis sa gloire à couvert, et elle eût ranimé ce respect pour l'autorité, qu'il était de son devoir et de son intérêt d'établir; mais elle a partagé l'opprobre en le récompensant, et a pu laisser croire à l'univers qu'on n'avait agi que par ses ordres.

Le 22, M. Thévenard, ministre de la marine, envoya une lettre de M. de Blanchelande, commandant à Saint-Domingue, annonçant les mauvais effets des décrets rendus aux séances des 13 et 15 mai, qui admettaient aux assemblées primaires et coloniales les gens de couleur nés de père et mère libres. L'aversion et le préjugé établis entre les blancs et les gens

de couleur, menaçaient la colonie des plus grands désastres. Ce décret avait paru une violation formelle de la promesse consignée dans le préambule du décret du 12 octobre. Selon cette lettre, le salut de la colonie était compromis; une guerre civile semblait assurée, et la perte totale des habitations prochaine, si le décret n'était pas retiré. Toute l'île était dans un état d'effervescence, tel qu'on y exprimait tout haut le vœu de se donner à l'Angleterre, qui, dans ce moment, avait quarante-cinq vaisseaux en armement. Une telle nouvelle n'inspira à personne la plus légère envie de proposer même la révocation ou la modification du décret. Le côté gauche divagua dans l'agitation, ne permit aucun raisonnement, accusa M. de Blanchelande, et le dénonça comme favorisant l'insurrection. La lettre fut renvoyée au comité colonial; on manda le ministre de la marine, et l'on se contenta d'adjoindre six nouveaux membres au comité colonial, comme si c'eût été un moyen de parer aux désordres qui compromettaient le sort de la colonie; mais *les amis des noirs* l'avaient décidé, et répétaient leur axiome favori : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe!*

En suivant la révision de l'acte constitutionnel, on arriva, le 24, à l'article de la garde du roi. Le comité proposait qu'elle fût payée par la liste civile, et composée de douze cents hommes d'infanterie, de six cents hommes de cavalerie pris dans les troupes de ligne, ou dans la garde nationale, et qu'elle ne ferait jamais aucun service public. Croirait-on que la

force de cette garde, fort insuffisante à l'éclat du trône et à la majesté d'un roi de France, ait inspiré tant de méfiance à tous les zélés constitutionnels ? Ils ne voyaient, dans cette garde proposée, qu'une *institution bizarre, vicieuse et chevaleresque, une école de monarchisme, un dépôt d'illusions nobiliaires*, et ils voulaient y substituer des détachemens fournis tour à tour par les gardes nationales des quatre-vingt-trois départemens. Malgré ces ridicules et cent platitudes amphatiquement débitées, on adopta l'avis du comité : la garde du roi fut fixée à dix-huit cents hommes, mais son organisation remise jusqu'à un prochain rapport du comité militaire. Elle fut même fort retardée, comme nous le verrons par la suite, car elle ne prit son service qu'au mois de mars 1792, tant la seconde législature, la garde nationale soldée et les jacobins en conçurent de l'ombrage, et tremblèrent de voir le roi entouré d'une troupe à lui, qui pût le défendre dans l'occasion.

On ne sait par quel enchaînement et par quel rapport la discussion sur la garde du roi amena le corps législatif à la question de savoir si les parens du roi jouiraient ou non des droits de citoyens actifs. M. le duc d'Orléans, ne manquant pas cette occasion de faire briller son civisme, demanda le rejet de l'article. « Mais dans le cas où vous l'adopterez, dit-il, je « déclare que je déposerai sur le bureau ma renoncia- « tion formelle aux droits de la dynastie régnante, « pour m'en tenir à ceux de citoyen français. »

Des *bravo* du côté gauche couronnaient cette hon-

teuse forfanterie, lorsque M. d'André lui répartit qu'il n'avait le droit de renoncer à rien du tout, ni pour lui, ni pour ses enfans, ni pour ses créanciers. Des applaudissemens, des éclats de rire du côté droit et des murmures du côté gauche répondirent à la saillie de M. d'André, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour sur l'honorable renonciation de M. le duc d'Orléans à la parenté du roi.

Le 25, cette même question fut reprise, et il fut décrété que les parens du roi jouiraient des droits des citoyens actifs, mais qu'ils ne seraient pas éligibles aux places à la nomination du peuple.

Il fut agité, le 25, quel titre on donnerait aux membres de la famille royale : leur en assignerait-on un? quelle sera leur dénomination particulière? Telle était l'importante question, bien étrangère sans doute au bien du peuple.

Depuis la suppression des titres de *prince* et de *duc*, on ne savait plus comment les appeler. Mais depuis qu'on avait fait revivre le titre de *prince*, en baptisant M. le Dauphin *prince royal*, on était fort tenté de l'étendre à tous les parens du roi. M. le duc d'Orléans s'indignait de cette idée : son abjecte popularité se trouvait très-bien d'être confondue avec tout le monde; il trouvait honteux d'être né prince; et en effet, il en soutenait trop bassement le caractère pour ne pas craindre qu'on lui en rendît le titre. Il lui fut rendu à son grand regret; aussi l'appela-t-on, par dérision, *prince malgré lui*.

Cette troisième séance, employée à une discussion

aussi puérile que ridicule, par une assemblée qui, ayant tant d'objets importans à remplir, eût pu mieux employer son temps et l'argent qu'elle coûtait à l'Etat, se termina enfin par un décret qui établit constitutionnellement que les membres de la famille royale seraient susceptibles des places et emplois à la nomination du roi; qu'ils ne pourraient commander les armées ni être ambassadeurs que du consentement du corps législatif, sur la proposition du roi; qu'ils porteraient le nom qui leur aurait été donné dans l'acte civil qui constate leur naissance, et que ce nom serait suivi de la dénomination de *prince français*.

Ces grands objets terminés, on discuta, le 27, si les décrets sur les contributions avaient besoin d'être sanctionnés. On ne trouva pas de la dignité du corps législatif d'être arrêté par le *veto* du roi, comme, sous l'ancien régime, le roi était arrêté par le refus d'enregistrement des parlemens. Le roi n'était, quant à l'Assemblée, *qu'un véritable fonctionnaire public, qu'un commis de la nation pour faire percevoir ce qu'elle avait imposé; ce n'est que pour cela qu'on a fait un roi et des ministres.* On juge bien que, d'après une telle morale et de telles maximes, tous décrets en matière de contributions furent déclarés exempts de sanction. On fit ensuite une nouvelle loi pour l'élection d'un régent, dans le cas où un roi mineur n'aurait aucun parent réunissant les qualités requises.

Un avocat proposa, le 28, une nouvelle loi martiale pour rétablir la subordination dans l'armée, qui

portait peine de mort pour les officiers, et de vingt ans de chaîne pour les soldats révoltés. M. Péthion se plaignit alors vivement de ce qu'on parlait toujours des soldats, jamais des officiers, et de ce que les engagemens portaient encore *servir le roi, troupes du roi,* et nulle part *la nation.* M. Alexandre Lameth oubliant alors ses propres succès pour attaquer des maux devenus extrêmes, répliqua que l'insubordination de l'armée avait pour cause les opinions débitées dans diverses sociétés, et jusque dans l'Assemblée même, par MM. Péthion et Roberspierre; qu'ils parlaient sans cesse des droits de l'homme, de liberté, d'égalité; que rien de tout cela n'était compatible avec l'engagement du soldat; que ce n'était pas dans le moment où tous les soldats étaient insurgés qu'il fallait prendre leur défense contre les officiers, qui ne partaient tous que parce qu'ils étaient en danger d'être pendus.

Les jacobins furent vivement blessés de cette sortie et de ces vérités trop avérées; elles furent confirmées par des rapports sans nombre que les commissaires de l'Assemblée avaient eu soin de lui taire. A leur retour, au contraire, ils n'avaient pas manqué de vanter la volonté, le patriotisme, la discipline de l'armée, tandis que tous les régimens, livrés à l'indiscipline la plus ouverte, chassaient leurs officiers, les menaçaient de faire feu sur eux, pillaient et vendaient leurs nippes, et jusqu'à leurs armes, pour satisfaire à leurs débauches.

Il n'était plus temps de remédier à ces désordres;

on les avait provoqués, encouragés. La discipline une fois perdue ne se rétablit pas à volonté; elle est l'ouvrage du temps et d'une sévérité continue et incompatible avec le système de l'égalité. La loi martiale proposée par l'avocat Chabroud eût échoué pour la rétablir, comme échoua à l'Assemblée le discours de M. Alexandre Lameth. Il ne fit que confirmer la haine que lui portaient les jacobins Péthion et Roberspierre, après avoir été ses partisans et ses soutiens; car la haine et les divisions sont heureusement les conséquences nécessaires de tous les partis factieux. Si la Providence permet qu'ils s'entendent pour commettre des crimes, elle ne veut pas qu'ils s'accordent pour en profiter.

Enfin, après plus de deux mois, un décret rendu le 29 leva les scellés apposés le 22 juin sur les maisons royales et sur la caisse de la liste civile. Il sera difficile un jour de croire à l'excès aussi prolongé d'une semblable audace.

Comme les législateurs ne se dissimulaient pas l'imperfection de leur ouvrage et la nécessité pressante de le changer un jour, ils discutèrent long-temps l'adoption d'une loi qui offrît des moyens constitutionnels, mais amiables, de revoir et de modifier la forme du gouvernement. L'avocat Camus ne leur avait pas dissimulé qu'ils couraient les plus grands dangers si la Constitution n'était promptement présentée au roi; que leur faiblesse augmentait chaque jour par les factions qui divisaient l'Assemblée et par *la vieillesse et la lassitude* de ses membres. Stipuler des conventions

nationales à époques fixes et rapprochées, c'était entretenir l'incertitude et l'instabilité du gouvernement. Après une foule de raisonnemens sans bases, un déluge de disputes sans discussions, on décréta, le 30, le principe que la nation avait le droit imprescriptible de revoir sa Constitution quand il lui plaît. Mais l'Assemblée nationale déclara en même temps que son intérêt l'invitait à suspendre l'exercice de ce droit pendant trente ans.

Dans le cas où la Constitution fût mauvaise, dans le cas où les législateurs, comme ils en convenaient eux-mêmes, se fussent trompés et eussent plus écouté leurs passions que cherché le bien, le royaume se trouvait, par cette prévoyante loi, condamné à faire la cruelle expérience de leurs décrets, composition bien heureuse, puisqu'elle mettait un terme à des désordres dont on n'aurait pas pu prévoir la fin. Peu leur importait l'avenir; ils n'étaient touchés que du moment et occupés que des moyens de laisser à leurs successeurs à débrouiller la fusée, en se mettant à couvert des évènemens.

Une convention nationale étant fixée à un retour périodique de trente ans, la manière dont la nation notifiera sa convocation, quand et comment elle pourra se rassembler, furent la suite et l'objet de nouveaux débats, au bout desquels il fut enfin décidé que lorsque trois législatures consécutives auront émis un vœu uniforme pour la révision de quelques articles constitutionnels, il y aurait lieu à une révision, et que, dans ce cas, seraient appelés pour cette

révision deux cent quarante-neuf députés additionnels, trois par départemens, qui se retireraient dès que la révision serait terminée.

Dans la crainte que, dès le mois suivant, quelque membre de la nouvelle législature n'aspirât à se distinguer en proposant des révisions, on se hâta d'opposer un préservatif à cet inconvénient, en insérant dans le décret cette clause : « Par les mêmes vues « d'intérêt général qui l'ont dirigée, et d'après la né- « cessité d'attendre les leçons de l'expérience, l'As- « semblée nationale décrète qu'il ne pourra être fait « aucune motion tendante à la révision de la Consti- « titution, ni pris aucune délibération à cet égard, « dans la première législature subséquente et la sui- « vante. »

Après avoir ainsi lié les mains aux deux prochaines législatures, à la séance du 1^er^ septembre, l'Assemblée trouva son ouvrage assez complet, et sa révision assez parfaite pour s'occuper de le présenter au roi. M. Roberspierre étala dans un discours la beauté du présent que la nation allait faire au roi en lui offrant la couronne ; il détailla tous les avantages dont elle l'avait embellie, le pouvoir exécutif, le *veto* suspensif, le trésor public enrichi de tous les biens nationaux, 40 millions destinés à ses plaisirs personnels. « Nous allons, disait-il, dire au monarque : « La na- « tion vous offre le plus beau trône de l'univers. » Sa « réponse ne peut être que *je le veux*, ou *je ne le* « *veux pas*. Or, pour répondre à cette question : « *Voulez-vous être roi des Français?* je soutiens

« que le roi sera toujours libre dans quelque lieu qu'il « se trouve. »

Après avoir conclu que l'état des choses et la situation de Louis XVI n'avaient aucun besoin d'être changés par son acceptation, il finit par demander que quiconque proposerait la révocation d'un décret constitutionnel fût déclaré *traître à la patrie.*

A la suite de débats, de démentis aussi indécens, aussi ridicules que la harangue de M. Roberspierre, et un discours de M. de Beaumetz, qui l'avait précédée, M. de Montlosier eut de la peine à faire entendre les paroles suivantes au nom du côté droit : « Les for- « mes, dit-il, sous lesquelles la délibération a été « proposée, et la délibération elle-même, nous ont « paru entièrement neuves, attentatoires à la dignité « royale et au gouvernement monarchique : en con- « séquence, nous demandons acte de notre silence. »

Du sein des murmures qui étouffèrent sa voix sortit le décret suivant, conforme au projet de M. de Beaumetz :

Art. 1^er^. Il sera nommé une députation pour présenter l'acte constitutionnel à l'acceptation du roi.

2. Le roi sera prié de donner tous les ordres qu'il jugera convenables pour sa garde et la dignité de sa personne.

3. Si le roi se rend au vœu des Français en adoptant l'acte constitutionnel, il sera prié d'indiquer le jour et de régler les formes dans lesquelles il prononcera solennellement, en présence de l'Assemblée nationale, l'acceptation de la royauté constitu-

tionnelle et l'engagement d'en remplir les fonctions.

En conséquence de ce décret, une députation de soixante membres, et qu'on voulait de quatre-vingt-trois, fut nommée le 3. M. Malouet fut le seul du côté droit qui y fut admis. Elle se rendit aux Tuileries à neuf heures du soir, pour présenter au roi l'acte constitutionnel, sous l'escorte d'un détachement nombreux de garde et de gendarmerie nationale, au milieu des applaudissemens du peuple. Le roi la reçut entouré de ses ministres. On lui adressa ce discours :

« Sire, les représentans de la nation viennent of-
« frir à l'acceptation de Votre Majesté l'acte consti-
« tutionnel qui consacre les droits imprescriptibles
« du peuple français, qui maintient la vraie dignité
« du trône, et qui régénère le gouvernement de l'em-
« pire. »

Le roi répondit : « Messieurs, je vais examiner la
« Constitution que l'Assemblée nationale vous a char-
« gés de me présenter; je lui ferai connaître ma réso-
« lution après le délai le plus court qu'exige l'examen
« d'un objet si important. Je me suis décidé à rester
« à Paris, et je vais donner au commandant-général
« de la garde parisienne les ordres que je croirai né-
« cessaires pour le service de ma garde. »

On n'aura pas de peine à croire que cette expression du roi de rester à Paris avait été concertée, et lui avait été positivement prescrite; et que pour le mettre dans le cas de donner cette réponse, les apparences de la liberté lui avaient été extérieurement rendues; en effet, depuis huit jours, le château et le jardin étaient

ouverts; depuis huit jours, Leurs Majestés avaient la permission d'entendre la messe dans la grande chapelle, et la garde nationale s'était pliée à leur rendre des honneurs; mais on avait crié des *vive le roi! pourvu qu'il signe*, à son passage pour la chapelle, et tout lui indiquait qu'il serait forcé de prendre ce parti. Chaque jour on lui faisait parvenir de nouvelles menaces contre la reine, contre ses enfans, contre sa personne ou contre les fidèles serviteurs qui avaient contribué à son évasion, et qui étaient détenus. On resserrait gradativement leur captivité, et on semblait vouloir presser leur jugement et leur condamnation. On répandait dans le peuple, et on lui faisait croire (car il croit tout) que le roi serait criminel de ne pas accepter le trône que la nation voulait bien encore lui donner; qu'il n'avait que ce seul moyen de se faire oublier son parjure et pardonner son évasion et l'oubli de ses sermens.

Le peuple de Paris, plus vain, aussi borné, peut-être plus crédule qu'aucun peuple du monde, fier de la découverte de sa souveraineté et de l'idée qu'il donnait une couronne, suivait servilement l'impulsion de ses agitateurs. Il avait adopté avec enthousiasme tous les principes, toutes les flagorneries qui flattaient sa vanité; il les débitait avec emphase, et y croyait avec un aveuglement stupide. Convaincu, parce qu'on le lui avait dit, que la royauté était intacte, que son autorité était immense pour faire le bien, qu'elle n'avait été restreinte et bornée que pour qu'on n'en abusât plus à l'avenir, non seulement il

t pas que le roi pût refuser l'offre de la con-
mais il pensait qu'il devait être reconnaissant
ue la nation faisait pour lui, et qu'il devait ac-
ans modifications, ni conditions, ni observa-

refus du roi l'eût aigri, porté peut-être à des
coupables, excès que les feuilles, les mauvais
s publics faisaient pressentir et craindre.
st curieux de voir une nation assez aveuglée pour
suader tout à coup qu'un trône héréditairement
mis dans la même famille depuis quatorze cents
n'est pas sa propriété, qu'elle est une usurpation,
ue c'est elle qui a le droit de le déférer. Exemple
e et frappant de l'abus que peuvent faire des fac-
ux de leur ascendant sur la multitude, pour lui
re seconder leurs ambitieux projets. S'ils n'eussent
ercé leur empire que dans une capitale corrompue,
uplée d'oisifs et d'ambitieux, telle que Paris, j'en
urais été moins surpris; mais je ne pourrai revenir
e l'entraînement de leurs idées métaphysiques dans
es provinces et dans les campagnes, et de la facilité
avec laquelle elles prirent, à l'aide de leurs agens et
de leurs clubs. Voir à la fois tous les habitans d'un
grand empire abjurer leur culte, poursuivre et dé-
pouiller leurs prêtres, massacrer leurs bienfaiteurs,
incendier les châteaux de leurs seigneurs, et redou-
bler de vexations, d'ingratitude et de cruauté envers
ceux dont ils avaient le plus reçu de secours et de
bienfaits, peut paraître un terrible argument contre
le progrès des lumières. Aurait-on pu faire pis dans

les temps de la barbarie? Le chaos avait été créé aussi subitement que la lumière. Avec quelle profonde habileté, avec quel art les machiavélistes, qui ont conduit cette révolution, surent détourner la fureur du peuple, au moment où ils rompirent ses chaînes, de ceux qu'elle aurait dû frapper! Dès que l'autorité fut méconnue, dès que la justice fut sans activité, ses vengeances ne devaient-elles pas naturellement se porter sur ses oppresseurs directs, sur les percepteurs des impôts, les receveurs des aides, les commis préposés pour la contrebande; en un mot, sur tous les gens du fisc, dont les rigueurs pesaient journellement sur les familles indigentes des campagnes? Pas un ne fut vexé; d'autres victimes furent sacrifiées à sa férocité. La noblesse, qui habitait ses terres et le faisait vivre en lui donnant du travail et des secours; le haut clergé, les prêtres, qui, sans exception, alimentaient plus ou moins sa misère, furent la proie de ce peuple dirigé par la scélératesse de ses chefs. Ils lui commandèrent l'ingratitude, la lui firent exercer avec noirceur, tant ces habiles artisans de crimes craignaient l'empire de la reconnaissance dans le cœur des vassaux, et par conséquent un obstacle à leurs vastes desseins. Le même esprit et les mêmes vues les portèrent à soulever le peuple contre les prêtres, les soldats contre leurs officiers, afin d'en rester les maîtres absolus, afin que, dans aucune classe, il ne fût retenu par les liens de l'habitude ni par ceux de la subordination et de la reconnaissance.

L'intervalle entre la présentation au roi de l'acte

constitutionnel et son acceptation, fut très-court, et ne fut rempli par aucun débat et par aucun décret important de l'Assemblée. La désunion et l'esprit de parti qui y faisaient des progrès journaliers, y renouvelèrent des scènes aussi orageuses qu'indécentes, tantôt sur la perte inévitable des colonies et sur le rapport du décret du 15 mai, tantôt sur l'établissement d'un tribunal nécessaire pour la révision et l'apurement des comptes, dont l'Assemblée, ne voyant que les détails, ne pouvait saisir l'ensemble. L'article des finances, objet premier, objet de sa convocation, était devenu celui dont elle était le moins pressée de rendre compte, et pour cause; car elle n'aurait pu cacher à la nation ni leur mauvaise gestion ni ses dilapidations et les abus de ses comités.

Déjà pressée par l'opinion publique, elle l'était aussi journellement dans les papiers, dans des affiches, de donner le bilan national. Dans la confusion où étaient les affaires, comment aurait-elle pu l'opérer? Des rapports hypothétiques faits par M. de Montesquiou, dénués de vraisemblance, furent lus le 9, pour modérer l'impatience et la curiosité indiscrète de ceux qui voulaient connaître la situation de la France, et fixer leur opinion sur l'administration de l'Assemblée, qui, croyant avoir satisfait à tout par ces rapports superficiels et mensongers, s'empressa de quitter l'analyse des résultats, qui n'eussent constaté que son impéritie. Elle rejeta donc l'établissement d'un tribunal financier, à l'instar de la chambre des comptes, qui aurait pu jeter un jour des lumières sur ses déprédations, et

elle passa à un objet bien plus cher à son cœur, et dont elle n'avait jamais perdu de vue l'usurpation.

Elle se fit faire une députation du peuple avignonnais, exprimant le vif désir de la réunion d'Avignon et du Comtat à la France. Cette députation, aussi dérisoire que l'avait été celle de l'univers, celle du peuple helvétique, et tant d'autres, autorisa tous les déclamateurs contre le Saint-Siége et l'Église, à crier, au milieu des applaudissemens des tribunes, que la sagesse de l'Assemblée ne repousserait pas cent mille Français qui venaient se jeter dans ses bras. Son rôle était d'avoir l'air d'y être forcée par les circonstances. Prononcer la réunion du Comtat à la France, avait toujours été l'objet de ses vœux, et c'était par ce chef-d'œuvre d'iniquité qu'elle voulait couronner toutes les autres. En conséquence, on entendit le 10 les commissaires pacificateurs revenant d'Avignon. Leur rapport peignit la révolution opérée dans Avignon par une armée d'étrangers, de gens sans aveu, comme une suite naturelle et inévitable de la révolution française. Les pillages, les contributions, les assassinats commis par cette horde de brigands, furent excusés, palliés. L'éloge de Jourdan, leur général, ne fut pas oublié; ce qu'il avait raconté lui-même de son intervention dans les horreurs des 5 et 6 octobre 1789, ne fut taxé par le rapporteur *que d'un léger oubli de lui-même, qui n'empêchait pas* (selon lui) *que Jourdan, quoiqu'un homme grossier, ne fût plutôt sensible que sévère, ayant le courage, du sang-froid, et le langage qui convient au peuple.*

... conclusions de ce rapport monstrueux, et sur ... détails duquel on aurait honte de s'appesantir, ... que la paix procurée à ces contrées par les ... médiateurs, n'était qu'une trève éphémère; qu'elle ne ... pouvait être cimentée que par le bienfait nécessaire ... une prompte réunion, malgré la cocarde que chacun y portait, malgré les vœux libres et malgré le bonnet de la liberté substitué à la tiare pontificale. « Si c'est être d'un parti que professer certains principes et porter dans son cœur l'amour de la Constitution française, à ce compte, messieurs, nous sommes tous coupables d'esprit de parti, car il n'est aucun de nous qui n'adore votre ouvrage. » Telle fut l'apologie des commissaires médiateurs et la terminaison de leurs rapports, prononcée par M. Lescêne-des-Maisons.

L'abbé Maury ne put tenir à ce discours : il s'élance à la tribune; des cris lui coupent la parole. Il se porte accusateur des commissaires médiateurs, et demande de les poursuivre au tribunal d'Orléans. Des rires, des cris le font taire. Un décret prononce qu'il ne sera pas entendu, et témoigne aux médiateurs la satisfaction de l'Assemblée. Ne se tenant pas pour battu par ce revers, l'abbé Maury redemande, le 12, à être envoyé à Orléans comme accusateur des trois commissaires médiateurs, s'engageant à prouver sur sa tête qu'ils s'étaient conduits non en médiateurs, mais en exterminateurs. On lui imposa silence, et l'on préféra d'entendre M. de Menou, qui, après un calcul fictif des communes du Comtat qui avaient énoncé leur vœu pour la domination française, ou pour celle

du pape, conclut à adjuger à la France Avignon et le Comtat, au nom de l'humanité, de l'honneur national et de l'intérêt de l'État.

Après cette conclusion digne de l'orateur, il fut enfin permis à l'abbé Maury de parler. Il prouva que les médiateurs envoyés à Avignon non seulement n'avaient pas fait leur devoir, mais le contraire de ce que leur imposait leur mission, et qu'ils s'étaient rendus les complices des sicaires qui dévastaient ce malheureux pays. Les détails atroces et révoltans qu'il publia n'attirèrent que des contradictions, et pas une réfutation palpable. Il remonta le 13 à la tribune. Sommé de déposer sur le bureau sa dénonciation contre les commissaires médiateurs : *La voici*, dit-il avec courage ; et après l'avoir lue, écrite et signée de sa main, il la déposa ; et s'étant soumis à toute réparation civile, à tous dépens, il demanda acte de sa dénonciation, se réservant d'en articuler d'autres aussi majeures. Jamais accusation ne fut plus directe, plus détaillée, plus forte que celle de l'abbé Maury, et ne mit plus au jour la conduite et l'infamie des coupables qu'il accusait. Cependant, assis à la place des ministres, ils entreprirent de la réfuter par des faux-fuyans et des sarcasmes.

Quelque faible que fût leur défense, malgré la pauvreté de leurs moyens, elle n'eut pas de peine à triompher de la justice et de l'abbé Maury, qui, pressentant que le parti était pris d'avance dans l'Assemblée, s'était retiré. N'étant donc plus gênée pour la consommation de cet acte d'injustice, l'Assemblée

rendit le 14 le décret de réunion du Comtat-Venaissin et d'Avignon à la France, fondé sur le vœu libre et solennel de ses habitans, de passer sous la domination française, et sur la réserve que la France avait faite de ses droits sur ces provinces, par le décret du 25 mai.

Jamais rien de plus contraire à la justice, à la raison, au droit des gens et à l'équité naturelle n'avait été appuyé sur des bases plus fausses et plus évidemment illusoires. Non seulement il était connu que le vœu des habitans du Comtat était éloigné de la réunion à la France ; mais quand même il aurait été unanime, est-il une plus dangereuse maxime à établir que celle de reconnaître que les peuples ont le droit de changer de domination et de se donner à qui il leur plaît ? Il était clair que l'Assemblée n'avait reconnu ce droit, et n'avait cherché à le faire valoir, que parce qu'elle connaissait la faiblesse du souverain qu'elle dépouillait, et l'impuissance où il était de réclamer lui-même ses droits à main armée. Comme s'il n'était pas de la politique comme du devoir de toutes les puissances de défendre l'envahissement des États faibles, et de maintenir les souverains légitimes dans leurs droits. Ce n'était la politique que de l'Assemblée. Sans songer ni aux principes ni à l'avenir, elle vit une jouissance présente, le dépouillement d'un souverain, chef d'un culte qu'elle voulait anéantir, humilier, qu'elle détestait, d'un ennemi impuissant, et l'acquisition facile d'une contrée riche et fertile enclavée dans la France. En fallait-il davantage ?

Par une de ces contradictions bizarres qui se trou-

vaient sans cesse dans ses opérations, elle stipula par le décret de réunion que le roi serait prié d'ouvrir des négociations avec la cour de Rome, pour traiter des indemnités et dédommagemens qui pourraient lui être dus. N'était-ce pas reconnaître clairement l'usurpation? Car si les droits de la France sur Avignon étaient évidens, si enfin les peuples avaient le droit de changer à volonté de souverain, pourquoi négocier avec le pape? pourquoi traiter de dédommagemens, d'indemnités? C'eût été au contraire à lui à en donner pour avoir joui d'un bien usurpé, et non à la France à reconnaître qu'il lui en est dû. C'est évidemment ajouter l'ironie à la scélératesse et à la mauvaise foi.

La veille du jour que se consomma cette iniquité, le garde du sceau, du Port-du-Tertre, apporta à l'Assemblée une lettre du roi dont le président fit lecture. Elle annonçait l'acceptation du roi, fondée sur le vœu exprimé du peuple, dont il ne doutait plus; il y prenait l'engagement de maintenir la Constitution au-dedans, de la défendre au-dehors, et de la faire exécuter par tous les moyens mis en son pouvoir. Pour éteindre toutes les haines, il consentait à l'oubli du passé, à une amnistie générale, et réclamait à la fin l'indulgence de l'Assemblée pour ceux qui avaient éprouvé des poursuites et des accusations par attachement à sa personne. « Pourriez-vous, disait-il dans cette lettre, voir en eux des coupables? » Elle annonçait enfin pour le lendemain son acceptation solennelle dans le lieu même où la Constitution avait été

formée, et que par cette raison il avait jugé être le plus convenable.

Des cris, des *bravo*, des *vive le roi!* retentirent à cette lecture, et de l'Assemblée et des tribunes, et contrastèrent singulièrement avec un morne silence du côté droit. Aussitôt M. de La Fayette, se relâchant un moment de l'inflexibilité de son rôle de geôlier, proposa, pour se laver un peu (ainsi qu'il en avait été convenu tacitement pour prix de l'acceptation), la liberté de toutes les personnes détenues relativement au départ du roi; l'abolition des procédures nées de la révolution, et la libre sortie du royaume. Une députation de soixante membres fut chargée de porter ce décret au roi, et l'expression du bonheur qu'avait causé sa lettre.

Comme les discours de cette députation, conduite par M. Chapelier, et la réponse du roi ont été insérés dans tous les papiers du temps, je ne les rapporterai pas; je me contenterai de dire que la reine et ses enfans se montrèrent à la porte de la salle du conseil, au moment où la députation y fut reçue; que le roi, se tournant vers elle, lui dit : « Voilà la reine et mes enfans, qui partagent mes sentimens; » qu'alors la reine s'avançant avec empressement, ajouta : « Nous « accourons tous, mes enfans et moi, et nous parta- « geons tous les sentimens du roi. » Cette expression, *nous accourons tous*, fut dans le temps fort blâmée par le parti royaliste. Elle parut exagérée, et l'était en effet. Puisque le roi se voyait forcé d'accepter la Constitution, sans doute il fallait bien que la reine eût aussi

l'air de l'approuver, mais avec réserve, avec modération; ses sentimens étaient trop connus. Qui prouve trop, ne prouve rien.

Le lendemain, 14 septembre, le roi vint à l'Assemblée sans cordon bleu : elle était convenue avec lui qu'elle recevrait son serment assise. Il se plaça à la gauche de M. Thouret, président, et prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Je viens consacrer ici solennellement l'accepta-
« tion que j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En
« conséquence, je jure d'être fidèle à la nation et à la
« loi; d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à
« maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée
« nationale constituante, et à faire exécuter les lois.
« Puisse cette grande et mémorable époque être celle
« du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir
« le gage du bonheur du peuple et de la prospérité
« de l'empire! »

Au style de ce discours, qui consacrait la légalité et la puissance de l'Assemblée, on ne doutera pas que la rédaction n'en eût été faite par elle, et n'eût été négociée et convenue d'avance.

Après les mots de son discours, *Assemblée nationale constituante*, le roi, qui s'était tenu debout, s'aperçut qu'il était le seul de la salle; il la parcourut d'un regard où la bonté tempérait jusqu'à la surprise et dissimulait sa secrète indignation; il se rassit et continua. Lorsqu'il eut achevé, le président Thouret

se leva ; mais après les premiers mots, il s'assit avec une familiarité tout à fait fraternelle, et lut un discours long et diffus, où se trouvèrent toutes les phrases usées et rebattues sur *la puissance et la souveraineté du peuple*, sur *sa générosité de déférer au roi la plus belle couronne de l'univers*, sur *l'impérissable autorité d'une Constitution librement décrétée, librement acceptée, que le roi promettait de maintenir au-dedans et de défendre contre les attaques du dehors, et sur la grandeur de l'époque de la régénération française, qui donnait à la France des citoyens, aux Français une patrie, au roi, comme roi, un nouveau titre de grandeur et de gloire, et comme homme, une nouvelle source de jouissances et de nouvelles sensations de bonheur* ; discours d'un plat rhéteur et d'un avocat obscur qui vise à l'éloquence : c'est ce qui m'a décidé à l'abréger autant que je l'ai pu.

La reine et M^me^ Élisabeth assistèrent toutes deux à cette séance dans une loge grillée, mais où il était aisé de les apercevoir.

Que cette séance, où une partie du côté droit se refusa d'assister, fut curieuse ! qu'elle fut instructive pour les souverains, en leur montrant où conduit la faiblesse, l'abus de la bonté ! Pour la première fois depuis l'existence de la monarchie française, voir son souverain déchu de son autorité légitime, ravalé au point de jurer debout fidélité à ses sujets assis, et ceux-ci, prenant son rôle, ne voir dans leur roi qu'un premier fonctionnaire salarié par eux, légalement sou-

mis à la déchéance, quel spectacle, que ce revers de la fortune! qu'il dut être cruel pour ce malheureux Louis XVI, si j'en juge par ce qu'il coûta à ses fidèles serviteurs, à tous les bons Français, aux amis du monarque et de la monarchie! C'était l'anéantir que de prononcer l'acceptation; c'était renoncer à sa religion, à la splendeur de son trône, à l'autorité qu'il avait reçue de ses pères, et à ses premiers sermens; mais la rigueur de sa position était telle, qu'il n'y avait plus que son refus qui eût pu étonner.

Les chefs de la faction étaient seuls dans le secret; les véritables serviteurs du roi furent affligés de voir l'acte de son acceptation appuyé sur les motifs qu'on y allégua; ils auraient désiré une acceptation pure et simple. L'évidence des malheurs qu'eût entraînés son refus l'aurait pleinement justifiée. On fut peiné de voir revêtus de sa signature, censée libre et volontaire, des principes et des choses aussi contraires à sa protestation laissée à son départ pour Varennes, et l'engagement de faire exécuter une Constitution qu'il avait déclarée inexécutable. On fut peiné que, dans sa lettre à l'Assemblée, il ne répétât pas, avec sa sincérité constante, des vérités confirmées déjà par l'expérience, et que, promettant un attachement inviolable à la loi, il dissimulât la difficulté de la faire craindre et respecter avec un gouvernement sans pouvoir, un peuple sans frein et des moyens insuffisans; mais il ne fut le maître de rien. La maladresse de ses tyrans, en lui faisant signer des choses aussi contraires à son opinion connue qu'à la vérité, mit dans la plus grande

évidence que sa captivité était toujours la même, malgré le soin qu'ils avaient pris de le faire croire libre. Ce fut peut-être, et je le crois, cette raison qui porta le roi à tout signer aveuglément, et à ne faire aucune objection majeure. Il en eut une surtout bien puissante sur son âme : ce fut le sort des prisonniers détenus dans les prisons pour cause de sa fuite. Leurs jours étaient menacés s'il n'obéissait pas à ses tyrans; ils firent resserrer leur captivité; ils firent répandre qu'on allait hâter l'instruction de leurs procès; ils connaissaient combien l'humanité du roi souffrirait de voir des innocens périr victimes de leur attachement pour lui; ils se servirent de cet infâme, mais sûr moyen, de la menace de faire égorger tous les prêtres, pour arracher de lui son consentement; ils ne se trompèrent pas. L'humanité du roi parla seule à son cœur, et lui fit faire le sacrifice de la dignité royale. Quoi qu'on en ait dit, la peur n'y eut aucune part : quel qu'en ait été le véritable motif, la liberté des prisonniers fut le prix de son obéissance et de sa soumission (1).

---

(1) MM. Charles Damas, duc de Choiseul, de Floriac, les trois gardes-du-corps arrêtés avec le roi; MM. de Guillin, d'Escars, Terrasse, Bonne-Savardin, et quelques milliers d'individus dont les prisons constitutionnelles étaient combles, furent mis en liberté. Comme la fidélité et le dévouement à ses devoirs conservent toujours leur empire sur le peuple, même alors qu'il s'en écarte le plus, le peuple accueillit, entoura et admira ces trois gardes-du-corps dans le jardin du Palais-Royal.

C'était l'acheter bien cher, sans doute; mais enfin l'âme de ce bon prince eut un bon moment en les voyant échapper au fer de leurs bourreaux; il les revit avec la plus grande émotion et les témoignages de la plus profonde sensibilité; il reçut Charles de Damas (1) dans ses bras, et l'embrassa avec un tel attendrissement et une expression de reconnaissance si vraie, qu'en me le racontant deux mois après, ce brave et loyal jeune homme en avait encore les larmes aux yeux, m'assurant que de sa vie il n'oublierait cette scène touchante.

Le peuple témoigna la plus grande allégresse de l'acceptation du roi. Peu de jours après, on obligea ce monarque, pour faire croire à l'existence de sa liberté, d'aller à l'Opéra avec sa famille; il y fut reçu avec un véritable enthousiasme; mais c'était le roi constitutionnel qu'on applaudissait, celui qu'on aurait peut-être poignardé s'il eût refusé de l'être. Le dimanche 18, la Constitution fut proclamée solennellement dans tous les carrefours et au Champ-de-Mars, au bruit du canon. Le soir, une fête publique, des illuminations, un feu d'artifice, des orchestres aux Tuileries et aux Champs-Élysées, célébrèrent la joie du peuple, et lui persuadèrent qu'il serait heureux.

On ne tarda pas à faire connaître à l'Europe la nouvelle position du roi. M. de Montmorin s'empressa, à cet effet, d'écrire à tous les ministres de

(1) Duc de Damas, premier gentilhomme de la chambre du roi.

France dans les cours étrangères, que Sa Majesté avait accepté librement et volontairement la Constitution. Cette lettre était écrite d'un style si précis, elle était si bien conçue, qu'elle pouvait laisser croire que celui qui l'écrivait était aussi partisan de la Constitution que de son acceptation.

Le ton de cette lettre, que M. de Montmorin se permit d'écrire et de faire signer au roi, sous la dictée des chefs de la faction, acheva de le discréditer auprès des princes frères du roi et des personnes bien pensantes, qui eussent pu peut-être excuser sa conduite et sa ténacité au ministère, par le motif de son attachement à la personne du roi, et le désir de ne pas le laisser seul livré à un ministère inconnu. On peut juger qu'elle eut le plus mauvais succès à Coblentz; les puissances attendirent quelle serait la réponse de Léopold, pour régler leur conduite. La plupart furent insignifiantes et froides : étant trop tard pour agir cette année, on prit le parti de dissimuler, et l'on feignit de croire que le roi était libre et avait accepté librement; mais dans aucune de ces réponses, le mot *nation* ne fut articulé; sa puissance fut partout méconnue; plusieurs cours, nommément celles de Pétersbourg et de Stockholm, furent très-long-temps sans vouloir ouvrir le paquet; elles l'ouvrirent enfin, mais s'obstinèrent à n'y faire aucune réponse.

Pendant le cours de ces évènemens, les électeurs de Paris et des départemens nommaient les députés de la nouvelle législature; déjà de tous côtés ils arrivaient dans la capitale, et s'assemblaient entre

eux pour se recorder, pour prendre l'esprit des lois portées par leurs prédécesseurs, ou pour saisir celui des différens partis auxquels ils devaient leur élection. Les corps électoraux, désertés de tous les gens honnêtes et sensés, de toute la noblesse, de tous les propriétaires considérables, suivirent l'impulsion du fanatisme et de la passion dominante. Non seulement leur choix tomba sur des têtes ardentes, sur des êtres vicieux décriés dans l'opinion, et désignés d'avance aux honneurs de la législature par des actes de patriotisme exagéré, mais qui, aux termes de la loi, n'étaient pas susceptibles d'être élus, ne payant pas une contribution suffisante, et n'ayant pas la propriété requise. Les chefs des factieux trouvant d'ailleurs en eux toutes les qualités nécessaires à leurs vues, passèrent aisément sur ces irrégularités. Aucun d'eux ne fut rejeté; et avant même d'être formée, la législature se trouva très-illégalement cqmposée. Les noms des Brissot, des Condorcet, des Chabot, des Mulot, des Antonelle, etc., se trouvant sur la liste des élus, le public pressentit tout ce qu'il avait à craindre de ses nouveaux législateurs; et les espérances de ceux qui, fatigués des maux produits par l'Assemblée constituante, en désiraient une autre, s'évanouirent à l'instant. On ne s'attendit qu'à de plus grands maux, qu'à de plus grands désordres, et l'augure fut juste. Les députés sortant de place ne dissimulaient pas à ceux qui leur témoignaient quelque joie de leur départ, qu'on serait forcé de les regretter : certes, on ne le croyait pas alors possible.

L'Assemblée, à sa séance du 19, fixa au 30 septembre le terme définitif de son règne; elle prit le parti de ne plus nommer de président ni de secrétaires, et de faire part au roi de sa résolution; elle avait fait tant de mal, on était si fatigué de sa domination despotique, que malgré la mauvaise opinion qu'on pouvait avoir de ses successeurs, on se réjouit de voir arriver le terme de sa fatigante existence; elle s'occupa, jusqu'au 22, à décréter différens articles du Code pénal, la suppression des notaires royaux, leur conversion en notaires publics, et à stipuler une peine contre ceux qui prendraient à l'avenir les titres de *comte* ou de *marquis*. L'orgueil roturier de ceux qui ne pouvaient les porter, excita cette ridicule et puérile discussion. L'avocat Chabroud proposa de mettre trois heures au carcan quiconque oserait les prendre, et de destituer l'officier public qui les autoriserait : on n'avait nul besoin de prendre des moyens aussi violens; car ceux vraiment faits pour porter ces titres n'y tenaient plus; ils n'ajoutaient rien à l'éclat de la naissance, et pouvaient compromettre la sûreté.

Le 22, on osa insister pour que l'Assemblée rendît ses comptes. Toutes les affiches, tous les placards, tous les pamphlets les demandaient très-impérativement au nom *du peuple souverain*, et c'est à quoi elle ne voulait pas entendre. « L'Assemblée, disait-« elle, n'avait pas administré, n'avait pas reçu d'ar-« gent; elle avait ordonné des dépenses; mais ceux « par qui elles ont été faites en sont comptables : elle « a fait face aux besoins publics; elle a sauvé la ban-

« queroute en prenant les biens nationaux là où ils « étaient. C'est là le compte qu'on voudrait; mais « il est rendu, parce que *la nation* a jugé que ces « biens lui appartenaient, et qu'elle les vend. » Ce cri général, *rendez vos comptes*, n'est que la suite, ajoutait-on, du désespoir où les ennemis de la révolution ont été jetés par l'acceptation du roi et par l'émission du vœu général de la nation française.

C'est avec de telles phrases, c'est avec des subterfuges aussi grossiers, avec des réponses aussi plates, qu'une Assemblée appelée pour remédier au désordre des finances, éluda d'en rendre compte, après avoir complété leur dilapidation, après avoir épuisé toutes les ressources de la France, et l'avoir plongée dans le chaos de l'anarchie.

A la séance du 27 au soir, l'abbé Maury osa demander à l'Assemblée l'exécution d'un décret du mois de février, portant qu'elle ne se séparerait pas avant d'avoir rendu ses comptes. Il se chargea de prouver qu'elle en devait un, et que ceux de M. de Montesquiou étaient des romans. On lui interdit la parole et on le couvrit d'injures. On lui répéta les mêmes phrases, les mêmes subterfuges; alors : « Je ne dis- « cute rien, dit-il, parce que je n'ai rien à opposer « à la force; mais je déclare que l'intention du côté « droit, qui vous parle par ma bouche, est de rendre « des comptes. Oui, nous avons des comptes à rendre, « des accusations à intenter... Il faut nous séparer « comme nous avons vécu. » Et il descendit de la

tribune, applaudi par le côté droit et hué du côté gauche et des galeries. « Nous vous recommanderons aux provinces ! » cria alors aux membres du côté droit un nommé *Lavie ;* les mots d'*infâmes, de scélérats, de brigands* sortirent alors de sa bouche. On demanda vainement justice de ces invectives, de ces menaces. L'Assemblée n'y donna aucune suite, et passa froidement à l'ordre du jour.

Le seul décret important qu'elle rendit avant sa séparation, le seul qui eût pu sauver les colonies, s'il n'eût pas été rendu trop tard, lui fut arraché par les efforts de Barnave. La politique de ce député avait été constamment bonne relativement aux colonies. Il avait vu avec douleur leur destruction s'opérer et se consolider par le décret du 15 mai. Les colons, les négocians, les villes de commerce, le bon sens même demandaient sa rétractation, mais les soi-disant amis des noirs, les Brissot, les Condorcet, les jacobins, vrais amis du désordre et de la destruction, préféraient les succès de leurs principes, l'égalité, à la richesse du commerce et à la prospérité de l'État. Barnave entreprit de les combattre et d'annuler le décret du 15 mai, sans le révoquer directement, de manière à ne compromettre ni la dignité du corps législatif ni la confiance affaiblie des colons. Il s'appliqua à démontrer la nécessité de conserver un préjugé qui était la sauve-garde de la vie de 60 mille blancs contre 600 mille noirs, et que si la suprématie des blancs n'était pas dans la nature, elle était dans la politique et les conventions de la société, pivot de tout ordre social

qu'il n'était ni prudent ni permis de méconnaître. Au surplus, le sentiment de barbarie dont on prétendait noircir ceux qui voulaient défendre le code colonial, était bien plus applicable à ceux qui en demandaient la réforme.

Il conclut en disant qu'on ne pouvait se hasarder, sans aucune connaissance, à porter des lois sur les colonies; et qu'enfin, au lieu de travailler pour la philosophie, on ne ferait que compromettre la paix et la sûreté de ses habitans. Il prouva que les gens de couleur jouissaient de la liberté civile; mais qu'il était absurde que pour faire jouir deux ou trois mille mulâtres de la vanité civique, du droit de voter aux Assemblées, on mît les colonies et la métropole en péril. Il finit par proposer une loi qu'il nomma *constitutionnelle*, quoique la Constitution fût achevée. Enfin, malgré les déclamations des Péthion, des Robespierre, malgré le tumulte et les débats de la faction jacobine délirante, le projet de la loi proposée par Barnave fut décrété le 24 comme constitutionnelle pour les colonies. Je ne la rapporterai pas, je me contenterai d'observer que l'état des personnes non libres et l'état politique des gens de couleur et nègres libres étant renvoyés aux lois à porter par les assemblées coloniales, auxquelles on en laissait l'exécution, détruisant le principal germe des troubles actuels des colonies, ce décret aurait pu les apaiser et y rappeler la tranquillité. Mais, comme je l'ai déjà remarqué, il fut trop tardif. L'esprit de parti y avait déjà jeté de trop profondes racines; les factions y dominaient trop puis-

sairement, le mal était fait, il était sans remède

Le député Chapelier proposa alors un projet d
sur les actes illégaux que se permettaient les so
des amis de la Constitution, autrement dit les
mis (car c'était ainsi qu'ils se désignaient). Il
des dangers de leur fausse popularité, de leurs
correspondances, de leurs affiliations, de leurs journ
et conclut qu'il fallait des lois répressives contre
usurpations de pouvoir. L'Assemblée qui allait s
soudre, et qui avait retiré de ces sociétés qu'elle
créées tout le fruit et tout l'appui qu'elle avait p

---

(1) Je ne puis résister à la tentation de dire quatre mo
la malheureuse colonie de Saint-Domingue, prête à subi
on, la dernière conséquence des sottises de l'Assemblée c
tuante, la reconnaissance de son indépendance : les négro
la trouvent d'une nécessité absolue, et un chef-d'œuvre d
tique. « Comment ne pas accepter, disent-ils, 150 milli
profit des anciens propriétaires, et un privilége de com
exclusif pour dédommager la France de la perte d'une c
devenue impossible aujourd'hui à conquérir, par la rés
invincible et la puissance formidable de ses habitans? » Je n
pas étonné que des nègres tiennent ce langage, que des p
tropes libéraux le répètent; je ne serais étonné que d'une c
c'est que les ministres du roi de France puissent penser q
150 millions soient jamais payés, que le misérable comme
Saint-Domingue puisse dédommager la métropole de la
possession qui lui offre une relâche et un entrepôt aux îles s
vent. Je ne dirai pas tout ce que je pense sur le danger et la
d'admettre aux droits des puissances légitimes une peupl
deux cent mille âmes, devenue propriétaire du sol par l'in
et l'assassinat. (*Note de l'éditeur.*

attendre, aurait dû (si elle en eût eu la force), sinon les supprimer, au moins les contenir par des lois et des règles sévères qui les empêchassent d'influencer l'opinion populaire, contradictoirement aux lois faites et aux autorités constituées. Elle aurait dû prévoir, par le mal qu'elles avaient déjà fait, celui qu'elles feraient à l'avenir, et par les oppositions qu'elle avait éprouvées de leur part, celles qu'éprouveraient ses successeurs; l'abus qu'elle avait fait de son crédit pour faire le mal, la priva de celui dont elle avait besoin à présent pour faire le bien.

Enfin, le 30 septembre arriva. Le département, le corps municipal s'empressèrent de venir offrir leurs hommages à l'Assemblée, et de lui faire l'étalage de leur admiration pour la beauté de la Constitution et les protestations les plus exaltées sur leur patriotisme et leur dévouement.

Un compte de M. de Montesquiou suivit un décret d'organisation de la garde du roi et un du code pénal militaire, où telle peine infligée au soldat était doublée pour le sous-officier et triplée pour l'officier.

Ce compte exposait l'état actuel du trésor public, montant à 35,190,160 livres, dont 16,971,819 livres étaient en espèces: et celui de M. Camus, qui succéda à M. de Montesquiou, montra qu'il y avait encore 347 millions d'assignats à émettre sur ce qui avait été décrété, soit déjà fabriqué, soit en fabrication.

Ce tableau, qui présentait près de 400 millions à la disposition de la législature, offrait un état de finance assez rassurant pour le moment, ou du moins pour

quelques mois. La masse des citoyens, imprévoyante par caractère, vit le paiement de ses rentes assuré pour quelque temps, et se flatta que la nouvelle législature améliorerait la position générale des affaires, et pardonna bien vîte à l'Assemblée constituante le refus de sa reddition de comptes; tout fut oublié en faveur d'un avenir qui devait lui assurer les bienfaits illusoires d'égalité, de liberté qu'elle avait reçus d'elle, ou plutôt qu'elle lui avait promis.

Le roi, qui la veille avait prévenu l'Assemblée par une lettre au président, fut annoncé dans la salle immédiatement après les états de finance. Précédé d'une députation, suivi de ses ministres et d'un cortége bien court, il vint s'asseoir à côté du président, et y prononça un discours fort applaudi, dans lequel, après avoir renouvelé ses assurances de maintenir et défendre la Constitution, dont il avait notifié l'acceptation aux puissances étrangères, il exhortait les députés, et leur prescrivait comme un devoir, en retournant dans leurs foyers, d'être les interprètes de ses sentiments pour leurs concitoyens, et de leur dire qu'il ne pouvait être heureux que par eux et pour eux.

L'avocat Thouret, président, répond au roi par un discours analogue à la circonstance, où il lui prédit l'adoration de ses sujets, s'il assure leur bonheur commun par le maintien de la Constitution. Le roi sort au milieu des battemens de mains, des cris de *vive le roi!* L'avocat Target lit le procès-verbal, et le président ayant dit alors : « L'Assemblée constituante déclare « que sa mission est finie, et qu'elle termine en ce

« moment ses séances. » L'Assemblée fut dissoute au milieu des applaudissemens, et fit place à ses successeurs.

C'est ainsi qu'au bout de vingt-neuf mois de souveraineté, l'Assemblée nationale déposa le sceptre de la France. Ainsi qu'un voyageur, après avoir parcouru une mer pleine d'écueils, regarde derrière lui, et frémit du danger qu'il a couru, de même l'observateur sensible aux intérêts de son pays, après la clôture de cette longue et malheureuse session, épouvanté du chaos qu'elle laisse après elle, rentre en lui-même, et absorbé par les plus tristes réflexions, il se demande : Où en sommes-nous? qu'allons-nous devenir? et quels députés allons-nous avoir? D'autres factieux sans doute remplaceront les premiers factieux : la monarchie, la fortune publique, l'autorité, les lois n'existent plus; la religion est sans culte, la révolte sans frein, le déchaînement du peuple est au comble. Qu'est-ce qui peut vouloir le bien? qui est-ce qui peut le faire? Le torrent révolutionnaire n'entraînera-t-il pas tout? et cette Assemblée, quelle qu'elle soit, pourra-t-elle dire comme celui qui commande aux flots irrités : *Huc procedes.....*? Non, sans doute, l'abîme est ouvert, nous y serons irrésistiblement entraînés, et il ne reste plus qu'un doute, celui de l'heure où nous y serons précipités. Quels reproches, quelles animadversions ne mérite pas de tout Français ami de son roi et de son pays, l'exécrable abus qu'ont fait de leur autorité des législateurs, en transformant une mission de paix et de bienfaisance en

des actes de sang, d'incendie et de dévastations (1)!

Si ces sentimens leur sont dûs par le résultat de leurs opérations, combien, à plus juste titre, ne les méritent-ils pas par les moyens qu'ils ont employés pour les concerter et pour assurer leurs succès? Que d'intrigues, de séductions, d'espionnage, de délations, de mensonges, de calomnies crues et admises sans preuves! que d'assassinats ordonnés et impunis! que de crimes enfin de toute espèce, de tout genre! que d'innocens dans les cachots ou sur l'échafaud, incendiés et massacrés par des brigands soudoyés, pour le seul crime d'être contraires à la Constitution, à ses lois oppressives ou à l'insolente tyrannie de ses agens

---

(1) Ce qui fit et assura le succès de l'Assemblée constituante et de ses opérations destructives, ce fut l'éloignement qu'on avait pour le despotisme, et l'art avec lequel elle en peignit les effets, en grossit les excès au point de persuader au peuple qu'il en avait beaucoup souffert. Cependant, aucun gouvernement ne fut jamais plus doux que ne le fut le *despotisme* de Louis XVI, cru de personne; car c'est la faiblesse qui le perdit. Un homme du peuple disait à sa famille, le jour de l'exécution du roi : « Non, jamais je ne me consolerai de la mort de notre pauvre *tyran*. » Aucun des partis ne voulait le despotisme, sans doute; tous en redoutaient également les dangers. Mais dès qu'une fois les mots de *despote*, de *despotisme* furent pris en horreur par le peuple, il les confondit avec celui d'*autorité*; toute autorité lui devint odieuse, insupportable, et était à ses yeux du *despotisme*. Il fut facile alors à l'Assemblée de lui inspirer de l'éloignement pour l'obéissance au roi, et pour tout ce qui émanait de lui ou de ses ministres; il ne se crut libre que qand il se vit affranchi de cette obéissance qu'on lui persuadait avoir été arbitraire et oppressive.

subalternes! Le meurtre leur était devenu familier comme la délation, ou la précédait, ou la suivait de près. Il est incalculable ce que la France a perdu de citoyens honnêtes, de pères de famille respectables, soit par des meurtres ou des émeutes de commande, soit par les hordes de brigands soudoyés, soit enfin par les insurrections des soldats de terre et de mer. Aucune justice, aucune punition ne réprimait ces excès. Cent fois dénoncés à l'Assemblée, ce n'était à ses yeux que l'effet d'un patriotisme exalté, qui devait être plaint plutôt que puni. L'amour de la Constitution, l'obéissance aveugle à l'Assemblée ou à ses agens, excusaient tous les crimes et faisaient pardonner tous les attentats. Telle était l'impureté de sa morale et le fondement de sa puissance. La terreur qu'imprimait son injustice imposait à tout le monde, au roi lui-même, qu'elle environnait d'alarmes, de faux avis, de lettres anonymes, de menaces d'être assassiné, ou de voir périr sous ses yeux sa femme, ses enfans, ou ses serviteurs les plus dévoués. Que de fois elle a abusé de ces artifices inhumains pour le faire consentir à des décrets qui répugnaient également à sa conscience et à sa raison! Combien elle a su mettre à profit la connaissance profonde qu'elle avait acquise de son humanité, de sa répugnance à voir couler le sang pour la défense de sa personne! Que d'art, que de recherches astucieuses et scélérates dans ses moyens! que d'hypocrisie dans sa conduite! Servira-t-elle de modèle à ses successeurs, peut-être encore moins habiles, et entraînés par les conséquences nécessaires du

désordre et de la confusion où elle a tout laissé, à consommer le dernier crime qu'elle a préparé, et dont elle leur a réservé d'être l'instrument?

Les deux seuls partis des jacobins et des feuillans influèrent sur les élections de la législature, et l'on sent bien que des choix opérés par des factions ne peuvent jamais être rassurans, si ce n'est effrayans.

Les feuillans, auxquels s'étaient ralliés les ministériels, ou le club de 1789, et les Barnave, les Duport, les Lameth, les Menou, avaient dominé les jacobins sur la fin de l'Assemblée; mais la populace, qui s'était ralliée aux derniers, les vengea des légers désavantages qu'ils avaient obtenus, en couronnant à la dernière séance et en prodiguant ses hommages à MM. Pétion et Robespierre, les principaux chefs républicaines, et en vilipendant et huant même ceux des feuillans qui avaient déserté les jacobins et avaient été l'objet de ses adorations frénétiques.

Du sein des factions qui partageaient la France, et des partis divers qui divisaient ces mêmes factions, pouvait-il résulter un ensemble, une unité d'opinions? Le parti royaliste était comme détruit; entièrement dépouillé, il languissait dans l'abaissement, et cherchait presque l'oubli. Les deux partis prédominans étaient le parti républicain et le parti monarchien. C'est de l'opposition de ces deux partis, de leurs victoires et de leurs défaites réciproques l'un sur l'autre, que naquit la Constitution, qui n'était qu'une monstrueuse démocratie royale. La monarchie établie par l'un, fut aussitôt dégradée par les principes républi-

cains de l'autre; et ce mélange incohérent et incompatible de l'autorité populaire et d'un roi sans pouvoir, chargé de l'exécution de cette autorité, fut trouvé impraticable par ceux même qui l'avaient enfanté. Le jour même qu'ils le présentèrent au roi, la plupart d'entre eux (M. Chapelier entre autres) en convinrent de bonne foi, et dirent hautement qu'ils rougissaient de présenter un ouvrage si informe et si vicieux. Ce fut pour sauver leur amour-propre qu'ils exigèrent du roi de prendre, en l'acceptant, l'engagement de faire exécuter des lois qu'ils savaient aussi bien que lui inexécutables : et c'est à quoi le roi n'aurait jamais dû consentir, par la raison que l'on ne s'en prendrait jamais à l'imperfection des lois, mais à sa mauvaise volonté ou à la négligence de ses ministres. C'est un engagement trop lourd à prendre que celui de faire aller une machine dont tous les rouages sont embarrassés, et qu'un frottement continuel use et paralyse. Il ne fallait pas s'en charger. Le refus était moins dangereux; mais était-il possible à celui qui jusqu'à présent avait tout accepté? On ne s'arrête pas dans le système des concessions (1).

---

(1) Je suis encore à concevoir comment il la donna; car tout ce qu'il y avait à Paris de gens d'esprit bien pensant, lui firent passer des mémoires démontrant jusqu'à l'évidence combien cette démarche était fausse; MM. Malouet, Rivarol, et antérieurement Mirabeau même, par le canal de M^me^ d'Ossun. Il céda à la peur, aux menaces des jacobins et aux persécutions des constitutionnels, qui, alors repentans, le flattèrent de renverser eux-

Dès qu'elle fut accordée, le roi, qui s'ét
qu'alors déclaré pour les vaincus, c'est-à-dire
aristocrates, et qui pendant deux ans avait r
les échecs et essuyé tous les périls auxquels
naturellement s'attendre lorsqu'on est du
battus, se retourna, et se livra aux feuillans
tionnels. C'est, à proprement parler, la seco
que de la révolution. Ce parti vainqueur ac
traité, et se rangea auprès du roi. Il avait e
sauver ses jours, et ensuite quelques-unes de
rogatives, par la révision de la Constitution;
en quelque façon réparer ses premiers crime
toura le trône de ses conseils et de ses créat
s'efforça de faire marcher son ouvrage, espé
assez fort pour écraser ses ennemis les jacob
partisans, leurs femmes reparurent à la cou
tèrent, mais vainement, de redevenir courtis
s'emparer des places. Mais vus avec mépris,
dirent bientôt dans l'opinion. Le roi aurait
que les feuillans, remplacés par des jacobin
plongeraient, en s'attachant à lui, dans l
gouffre dont ils avaient cherché à le tirer,
souffrirait autant pour les avoir préférés aux j
qu'il avait déjà souffert pour avoir jusqu'ici pr
aristocrates à eux. De leur côté, les feuillan
tutionnels ne sentirent pas que les jacobins
forts contre eux de tous les moyens dont eu

---

mêmes leur ouvrage, s'il voulait se livrer à eux et ac
fut aussi l'avis de M. de Montmorin.

avaient écrasé les aristocrates; car s'ils l'avaient senti, ils auraient rendu au roi le service de le quitter; mais au lieu de cette sage mesure, ils l'entourèrent, comme je l'ai dit, et voulurent le soutenir par la Constitution, contre la révolution. Les jacobins, prédominans par leur nombre dans la nouvelle législature, livrèrent alors aux feuillans la même guerre, et avec les mêmes armes qu'ils avaient employées ensemble contre les aristocrates : et comme le plan de suivre la Constitution ne pouvait amener qu'à des catastrophes; comme la Constitution ne pouvait sauver personne, pas même le roi, tant elle était vicieuse et impossible à défendre, la révolution l'emporta constamment sur elle; et malgré les conseils des feuillans, le roi pensa être perdu, et languit dans le malaise et les dangers d'une fausse position, jusqu'au moment où il sentit la nécessité de se tourner vers la faction dominante, et de se soutenir par le parti populaire, en prenant des ministres jacobins; ce qui fit, comme nous le verrons, la troisième époque de la révolution. La première se passa avec des aristocrates, la seconde avec des feuillans, et la troisième commença avec des jacobins.

Du moment que le roi, au commencement de la révolution, eut pris le parti de venir à Paris, au lieu de suivre l'armée du maréchal de Broglie, il fallait que, sans s'attacher à défendre aucun parti, il se rangeât constamment du côté du plus fort; et comme un pilote dans un vaisseau battu par la tempête n'essaie pas de lutter contre les vents, et seulement fait usage du gou-

vernail pour se sauver des écueils, il louvoye sans cesse, cargue ses voiles, profite des différens airs de vent, mais ne fait jamais résistance à l'orage. L'effet des factions est passager comme les orages : toute opposition, toute masse de résistance irrite et accroît leur audace; elles finissent alors comme les torrens, par tout emporter avec elles, par tout détruire. Un roi qui sait l'être doit toujours en conserver la dignité, éviter de se laisser primer, et avoir l'air de gouverner, même dans les temps de tourmente, en se rangeant du parti dominant, qu'alors il peut ou régir ou modérer. Un roi n'est pas plus le chef de la noblesse qu'il ne l'est des ecclésiastiques ou du tiers-état; il est le roi de tout son peuple. Il doit donc avoir l'air de gouverner, de conduire la plus grande masse de ce peuple. Si donc, après avoir perdu l'occasion d'employer sa force, le roi se fût rangé du côté du parti dominant, en ayant l'air d'abandonner la noblesse et le clergé, il eût amorti la rage qu'on a développée contre eux, et qui a provoqué leur destruction. Il aurait pu être blâmé sans doute, mais il eût évité une partie de leurs maux, et il eût attendu avec plus de patience le moment de les réintégrer dans leurs droits, lorsque l'orage eût été calmé. Mais sa générosité, au contraire, l'a toujours porté à défendre ouvertement le parti faible, et cette générosité augmentant la résistance, a accru l'audace de la partie forte. Il a lutté pour la noblesse et pour le clergé contre les feuillans et les jacobins réunis; la noblesse et le clergé ont été sacrifiés avec leur défenseur, lorsque, forcé de les

abandonner, il s'est livré aux feuillans constitutionnels, séparés des jacobins et moins forts qu'eux; il a encore éprouvé le dessous et des humiliations, et n'a été un moment assuré de sa vie et de son trône que lorsqu'il s'est enfin abandonné au parti dominant, aux jacobins, en prenant un ministère dans leur sein.

Je conviens que la maxime d'adopter l'esprit d'une faction dominante lorsqu'elle est aussi contraire à ses principes, à ses mœurs, à sa religion que celui des jacobins l'était au roi, devait également répugner à sa droiture et à son âme. Mais au milieu de l'orage des factions, un tel calcul n'est-il pas permis à un roi? Il ne doit voir que l'ensemble, il doit savoir se plier aux circonstances, aux évènemens, braver les opinions, et perdre tous les agrès du vaisseau pour en sauver la carcasse, la rentrer dans le port et se réparer ensuite à son aise.

Mais j'avouerai que, pour soutenir une telle conduite, il faut avoir une connaissance parfaite de l'esprit humain et fait une étude particulière des révolutions, et pour ainsi dire en avoir vu; car comment les connaître autrement? La marche de celle-ci n'a jamais pu se calculer. Si ceux qui l'ont entreprise avaient un plan, ils l'ont changé bien des fois; il a varié suivant les évènemens et les circonstances. Eux-mêmes, une fois emportés par le peuple, n'ont pas pu s'arrêter, et ont été forcés d'aller fort au-delà des bornes qu'ils s'étaient proposées; une fois livrés au torrent, il leur a fallu en suivre aveuglement l'impul-

sion, et tout détruire malgré eux, faute d'avoi
culé la force de tout un peuple sans frein livré
même, à la fougue et à l'inconséquence de son
tère naturel, qui lui a constamment refusé et q
refusera toujours le talent et la modération
saires pour se gouverner. Le caractère français n
changé; les *Commentaires de César* le peigne
qu'il est aujourd'hui. Il n'a acquis, depuis cett
que reculée, qu'un peu d'urbanité, qu'une
teinte d'instruction, un vernis superficiel de co
sances auquel on s'est mépris, et qui a fait croire
flatteurs qu'il était éclairé, instruit et humain.

Je n'entrerai dans aucun détail sur les triste
qu'occasionna à Paris l'acceptation du roi. La vil
donna au peuple, et le roi illumina magnifique
le château des Tuileries. Les Parisiens, dans la
s'attendaient au bonheur dont on les avait bercé
qu'ils auraient une Constitution; elle était fai
cependant le numéraire et la confiance ne repa
saient pas, les assignats perdaient toujours davan
le commerce languissait, la police était inactiv
sûreté mal établie, les brigands très-multipliés,
les feuillans triomphaient; l'espoir d'un mei
avenir soutenait les esprits; et quoiqu'on ne fî
un grand fond sur la nouvelle législature, on se
tait qu'en suivant les nouvelles lois, elle ramèn
le calme et la sûreté.

La joie de Paris ne fut partagée ni par les pri
ni par les émigrés, ni par les gens clair-vo
L'acte de l'acceptation, quoique prévu, étonna,

rut grave par ses suites. On savait que le roi n'avait pas pu faire autrement; mais on craignait qu'il ne fût obligé de défendre et ne défendît avec bonne foi ce qu'il avait accepté contre son gré. Pour ne pas se rendre suspect à son peuple et aux factieux, tous ses écrits, toutes ses démarches devaient avoir et avaient en effet le caractère inquiétant de la bonne foi d'un homme qui, après avoir lutté long-temps, s'est enfin décidé, et a accepté librement et de sa volonté. Des lettres à ses frères, des proclamations aux émigrés pour les exhorter à rentrer dans le royaume, furent les conséquences de son acceptation; elles manquèrent leur effet, car ce fut le moment de la plus forte émigration de la noblesse et de la bourgeoisie, qui n'auguraient rien de bon du régime constitutionnel.

Dès le mois d'août, le roi avait envoyé le chevalier de Coigni à ses frères, pour les prévenir de son acceptation future et pour les engager à rentrer dans le royaume. Il était, de plus, porteur de paroles de paix et de propositions d'accommodement de la part du parti feuillant constitutionnel, avec lequel ses liaisons l'avaient laissé en rapport. Son départ fut autorisé et concerté par ses chefs; non seulement il fut muni par eux des passeports personnels nécessaires, mais il en demanda et en obtint pour ses amis qui le suivirent. Il arriva à Coblentz. Bien reçu des princes, qui connaissaient son opinion et son attachement pour eux et pour le roi, il ne le fut pas si bien des émigrés, dont l'exaltation était fort éloignée de toute idée d'accommodement. Après leur avoir remis les dépê-

ches du roi : « Si vous êtes assurés de secours puis-
« sans, leur dit-il, pour remettre le roi sur le trône,
« si vos moyens sont prêts et suffisans, vous ne devez
« pas rentrer, et je reste avec vous; mais si vous n'a-
« vez que des espérances frivoles, réfléchissez que
« votre séjour ici cause de l'inquiétude dans le
« royaume, nuit au roi, qu'on accuse d'intelligence
« avec vous, expose la sûreté de sa personne, com-
« promet l'existence de la noblesse non émigrée et
« les propriétés de celle qui est dehors, et que si vous
« attaquez sans forces suffisantes, non seulement vous
« fermez les portes du royaume à vous et à ceux qui
« vous auront suivis, mais vous faites égorger toute
« la noblesse restée dans l'intérieur et toutes les fem-
« mes des émigrés. »

Quoique M. le comte d'Artois, dans sa dernière entrevue avec Léopold, comptât fermement sur son assistance et sur ses promesses par écrit, signées et rédigées en six articles, il n'osa pas prendre son parti, et répondre au roi avant que de s'être fait renouveler ces mêmes promesses par un traité plus authentique que la convention secrète dont Léopold semblait vouloir différer l'exécution. Pressé par les raisons du chevalier de Coigni, il se décida donc à partir subitement pour Vienne avec MM. de Calonne, d'Esterhazy et le comte François d'Escars. Il logea chez l'ambassadeur d'Espagne, et fut deux jours sans voir l'empereur. Il finit par y être traité en public, aux spectacles et dans le particulier, avec la plus grande distinction et les égards les plus marqués. Il obtint

de l'empereur la permission de le suivre à Pilnitz, maison de campagne de l'électeur de Saxe, où ce monarque devait avoir une entrevue avec le roi de Prusse. Il s'y rendit, demanda à ces deux souverains leur appui pour le roi son frère, et les intéressa à sa cause par le motif de leur intérêt personnel. Il n'assistait à cette conférence que le maréchal de Lascy, M. Spielman et l'aide-de-camp-général prussien Bischopwerder. M. de Lascy, imbu de la politique du cabinet de Vienne et de celle du vieux prince de Kaunitz, qui était alors bien loin d'être porté pour la France, objecta aux vœux de M. le comte d'Artois et à la bonne volonté apparente de l'empereur et du roi de Prusse, d'abord l'épuisement des finances, ensuite l'incomplet et la fatigue d'une armée hors d'état de rien entreprendre, les forces rassemblées dans les Pays-Bas, qu'on ne peut en détacher sans danger. Cette résistance de M. de Lascy décida M. le comte d'Artois à demander que M. de Calonne fût admis à la conférence pour plaider la cause des Français et démontrer la nécessité de les secourir. Il est admis; il parle avec éloquence, il persuade; les deux souverains se décident. On arrache d'eux une convention signée le 27 août, mais faible, mais insignifiante et peu propre à donner l'espoir de secours prochains dans un temps où ils étaient si pressans et si désirables. C'était peu qu'une pareille pièce, mais enfin c'était quelque chose, c'était un genre d'engagement plus formel et plus authentique que tout ce qu'on avait obtenu jusqu'alors; il laissait du moins l'espoir que les puis-

sances étrangères ne resteraient pas passivement spectatrices des maux de la France, lorsqu'elles commenceraient à en ressentir chez elles les effets. Le roi de Prusse (il faut lui rendre cette justice) fut le plus facile à décider (1). Dès le principe de la révolution, il lui fut opposé, et aurait agi seul et en chef pour le roi de France, si la qualité de *chef de l'empire* et de *beau-frère de Louis XVI* n'en eût pas donné le droit exclusif à Léopold, et s'il n'eût pas été obligé de déférer à son opinion et à l'habituelle indécision de son caractère faux, philosophe et pacifique.

Muni de cette pièce, dont la publication lui fut permise par les deux souverains, M. le comte d'Artois ne tarda pas à revenir à Coblentz; il y arriva le 4 septembre. J'y étais alors, et je n'oublierai jamais le spectacle intéressant que me procura son retour. Monsieur, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, tous les généraux, toute la noblesse émigrée du cantonnement et des environs, tous les Français enfin, avaient été à sa rencontre de l'autre côté du Rhin. Lorsqu'il entra sur le pont volant, les embrassemens de Monsieur, les cris de *vive le roi!* l'attendrissement simultané des spectateurs, leur inquiète curiosité sur le succès d'une négociation d'où dépendaient leur état, leur honneur, leur roi et la monar-

(1) Il ne faut pas oublier que c'est à M. du Moustiers, alors ministre de France à Berlin, qu'il faut attribuer la constante et bonne disposition que témoignait le roi de Prusse aux affaires de la France.

chie française, formèrent un tableau le plus touchant que j'aie vu de ma vie. La grâce de M. le comte d'Artois, ses formes douces et polies, la joie de son visage, accrurent l'intérêt qu'on lui portait, l'espérance et l'ivresse de tous les cœurs (1).

La déclaration de Pilnitz ne tarda pas à être répandue à Coblentz. La confiance française fit bientôt envisager cette pièce comme plus positive qu'elle ne l'était, et les ordres qu'elle annonçait de faire marcher des troupes comme plus prochains qu'on n'en avait effectivement l'intention. Les personnes sensées et instruites de l'état de l'Europe et de la situation des choses, prévoyaient bien qu'arrivés déjà au mois de septembre, il était trop tard pour faire marcher des armées du fond de la Hongrie et de la Silésie; qu'on n'entreprendrait pas une guerre d'hiver, et que les efforts des puissances seraient remis à l'année prochaine. Mais il fallait soutenir l'espérance française, qui se décourage facilement : on ne voulait dégoûter personne par une attente aussi longue; on voulait entretenir l'émigration, l'augmenter même, et dans cette vue on seconda l'opinion de ceux qui croient facilement; on berça, on nourrit leurs espérances, et on les amusa tout l'hiver par des contes et par des nouvelles souvent apocryphes qu'on répandait à dessein pour charmer leurs ennuis : conduite que je n'ai jamais pu approuver, qui souvent a manqué son but,

(1) La réception que me fit ce prince fut la plus aimable du monde : il me combla de bontés.

qui a découragé, a déjoué les princes et leur conseil, et a été au moment de leur être funeste.

Aussitôt que M. le comte d'Artois fut de retour à Coblentz, MONSIEUR et lui firent tenir au roi la déclaration signée à Pilnitz, et lui écrivirent une lettre commune, en date du 10 septembre, contenant l'expression de leurs sentimens pour lui, de leur respect, de leur fidélité, mais en même temps le détail et les motifs de leurs protestations contre tout ce que l'Assemblée s'était permis de contraire à la religion, aux droits de la royauté et au bien de l'État, et que jamais Sa Majesté ne pouvait consentir à confirmer par son acceptation. Cette lettre, à laquelle accédèrent tous les princes de la maison de Condé, était noble, bien écrite, touchante, mais un peu forte, soit qu'ils eussent espéré qu'elle ferait effet, soit qu'ils eussent cru avoir besoin, par des expressions énergiques, de se lier plus ostensiblement à la cause dont ils avaient pris la défense.

La lettre de M. le prince de Condé et de ses enfans, courte et précise, est un modèle. Mais le roi, comme nous l'avons vu, n'était pas en position de pouvoir se conduire d'après ces lettres : elles n'eurent auprès de lui d'autre effet que de le contraindre à les désapprouver hautement, comme opposées au parti qu'il était forcé d'embrasser. Il est d'ailleurs à remarquer qu'elles n'arrivèrent et ne furent publiques à Paris qu'au moment de son acceptation de l'acte constitutionnel, qui, étant d'un intérêt plus général, fit manquer tout leur effet ; et le mécontentement que le

roi, dans ce moment intempestif, en ressentait, n'était pas propre à lui faire adopter leurs conseils (1).

---

(1) Voici une anecdote que je crois utile de faire connaître, relativement à la division que l'on supposait qui existait entre les Tuileries et Coblentz.

J'arrivai dans ce dernier lieu le 3 septembre. Je venais d'être témoin de la captivité du roi, et de toute la rigueur de sa position ; j'en étais encore tout ému. Je m'attendais à trouver des personnes qui ne l'ignoraient pas, et qui y prenaient la même part que moi ; mais on me parut en général être assez mal informé, et peu disposé à ce que les princes connussent toute l'étendue de la cruelle position de leur malheureux frère. L'évêque d'Arras me dit à cette occasion des choses qui me déplurent, et me firent saisir avec autant d'empressement que de plaisir l'occasion que me fournit l'un de nos augustes princes, dans une conversation qu'il voulut avoir avec moi, de lui faire connaître la vérité, que je m'étais aperçu qu'on cherchait à lui cacher. Sûr de l'âme pure et droite du prince auquel je m'adressais, je ne lui déguisai pas ma surprise de l'ignorance où l'on était, à Coblentz, de la véritable position de son frère, ainsi que de l'opinion de la France et de la capitale. Après m'être acquitté des commissions que Mme Élisabeth m'avait données pour lui, j'osai lui tenir un langage que me dictait leur intérêt commun ; j'entrai dans des détails nécessaires pour éclaircir bien des choses qui m'avaient paru avoir excité du mécontentement parmi l'émigration, et principalement les rapports que la reine avait entretenus avec Barnave et son parti, depuis son retour de Varennes. Je motivai et justifiai sa conduite à cet égard, et démontrai que, si elle lui devait, comme cela me paraissait certain, de n'avoir pas été ni nommée ni citée, et le roi de n'avoir pas été mis en cause en rentrant dans sa captivité, elle était bien excusable de l'avoir vu en secret, de paraître écouter les conseils des personnes auxquelles elle avait une obligation aussi majeure, et qu'il

La reine partageait la répugnance du roi d'adhérer à ces projets; elle était affectée qu'on la soupçonnât d'occasionner les retards de l'empereur, et de se

---

était bien injuste de lui en faire un crime. Je repoussai aussi vivement le reproche que beaucoup de gens passionnés lui faisaient de solliciter les retards et l'incertitude de l'empereur; j'observai que rien n'était plus éloigné de la noblesse et de la fierté de son caractère, incompatible avec l'état d'abjection et d'avilissement où le régime populaire la réduisait; que la vie du roi et celle de son fils pouvaient dépendre de l'affectation de quelques égards, de quelque déférence apparente pour le parti dominant, et que la rigueur de sa position excusait tout : au surplus, qu'elle témoignait toujours la même bienveillance pour les gens bien pensans; que son maintien ni ses discours n'avaient jamais varié, et que rien ne pouvait faire supposer en elle un changement d'opinion. Ce prince m'écouta avec un vif intérêt, mais avec une impatience sourde de tout ce que j'avançais, dont il n'était pas convaincu : il insista sur ce que ces communications intimes avec les révolutionnaires, étaient ce qui faisait rencontrer le plus d'obstacles dans les cabinets des puissances, et influaient sur la faiblesse de la conduite du roi, dont la dignité se trouvait compromise. J'osai continuer de combattre ses préventions, au risque de lui déplaire, en Français véridique, en gentilhomme; je le suppliai de s'en rapporter à son cœur, et à des informations plus désintéressées sur la conduite du roi et de la reine, et de l'esprit public de la France. Comme si j'eusse été prophète, je lui dis que l'opinion avait fait la révolution, que l'opinion seule la renverserait. La conversation continua d'une manière très-animée : je l'émus; et loin de me savoir mauvais gré d'un langage auquel il était peu accoutumé, après lui avoir dit des choses qui auraient pu le blesser, mais qui avaient échappé à ma franchise, cet aimable prince me sauta au cou, m'embrassa, et termina ainsi cet intéressant entretien.

laisser influencer par le parti Barnave, Baumetz, Lameth et Chapelier, et surtout qu'il eût été question de faire donner la régence à Monsieur par les puissances. La création des places et des corps anciennement réformés, lui donnait aussi de l'humeur, et l'éloignait de toutes les négociations dont on s'occupait. La seule chose qu'il m'a paru que Leurs Majestés approuvassent, était la formation des quatre compagnies des gardes-du-corps. Plusieurs officiers, et entre autres M. Lhuillier, maréchal-des-logis, sont émigrés de leur aveu; et je tiens de celui-ci que le roi l'avait chargé d'assurer ses camarades que jamais il ne les perdrait de vue, et qu'ils prissent patience jusqu'à de meilleurs temps.

La lettre des princes, malgré son peu d'effet à Paris, en fit un grand sur les émigrés; elle les liait plus étroitement à leur sort et à la cause, et ranima leurs espérances. L'émigration, devenue plus facile par la suppression des passeports, se multiplia infiniment dans le mois d'octobre, et la nouvelle qui se répandit alors de la marche de douze mille Prussiens et de douze mille Autrichiens dans le Brisgaw, remonta le courage de tout le parti. Déjà les lettres réquisitoriales étaient arrivées; déjà on ne doutait plus qu'ils ne fussent en marche, lorsqu'un contre-ordre suspendit tout. Les régimens de *Saxe-Cobourg*, d'*Hohenzollern* et peu d'infanterie furent les seuls corps qui marchèrent. Ce changement inopiné, des nouvelles fausses qui se croisèrent et se contredirent, affaiblirent promptement les espérances des émigrés et la

confiance exagérée des agens des princes. On commença à ouvrir les yeux, à soupçonner la mauvaise foi de l'empereur, et à croire qu'il ne voulait se prêter à aucun secours.

En effet, ce souverain affectant de regarder comme volontaire l'acceptation forcée de Louis XVI, et comme véridiques toutes les dépêches de M. de Montmorin et tous les dires du marquis de Noailles, alors ambassadeur de France à Vienne, apportait dans les affaires de la France toute la lenteur et toute l'indécision de son caractère. Soit que son avarice l'engageât à éluder une guerre dispendieuse, soit qu'écoutant la politique du prince de Kaunitz et son aversion pour la France, il trouvât son avantage dans son abaissement et dans son humiliation, soit enfin qu'il ne fît que suivre son habitude naturelle, il s'engageait, promettait tout, ne tenait rien, et différait sans cesse sous de nouveaux prétextes. Cependant, il n'avait plus celui de la guerre contre les Turcs; tous les articles de la paix et la convention pour les limites des frontières avaient été signés à Sistowe dès le 4 août, et l'intérêt de son beau-frère, son allié, l'honneur et la sûreté des couronnes menacées par la propagande française, devaient être de puissans motifs de détermination.

Pour l'accélérer, on eut recours à l'impératrice de Russie. Le caractère de cette grande princesse lui en imposait, il la redoutait; elle venait de terminer seule et glorieusement sa guerre contre la Porte ottomane. Les préliminaires en avaient été signés le 11 août, à Gallaoz; sa noblesse n'hésita pas à se pro-

noncer pour le roi de France. Elle écrivit aux princes, pour leur offrir argent, troupes et vaisseaux, une lettre vraiment noble, vraiment digne de la souveraine du Nord. Les effets suivirent de près cette lettre. Deux millions furent comptés de sa part aux princes, et le comte de Romanzow fut accrédité auprès d'eux en qualité de *ministre*. Le roi de Suède ne tarda pas à imiter l'exemple de Catherine; il nomma et envoya le comte Oxenstiern, son ministre, à Coblentz.

Le secours de ces deux puissances du Nord, dont l'influence devait entraîner l'incertain Léopold et tout l'Empire avec lui, releva pour un temps le courage un peu abattu des émigrés, et les porta à un grand enthousiasme pour la généreuse impératrice. La noblesse française le lui exprima dans une lettre écrite en son nom par le maréchal de Broglie, que signèrent tous les cantonnemens. Outre que cette lettre avait le défaut, étant écrite au nom de la noblesse, de ne pas assez parler de son attachement à la personne du roi, elle était très-impolitiquement conçue, et l'avait été à dessein pour piquer l'empereur. On n'y disait pas un mot de la convention de Pilnitz, et on regardait les offres de l'impératrice comme les premiers qu'eussent reçus les princes. L'affectation d'un tel oubli était faite pour le choquer. Etait-il sage de risquer de déplaire au chef de l'Empire, dans le moment où l'on avait autant de besoin de son assistance? Mais le conseil de Coblentz était piqué de ses lenteurs, de ses manques de parole, et la politique n'était pas le fort de M. de

Calonne. M. de Calonne, comme je l'ai déjà fait observer, ne plaisait ni aux cabinets de Vienne et de Berlin, ni au roi, ni à la reine. Le baron de Breteuil négociait pour eux à Bruxelles, un congrès armé des puissances. C'était pour l'appuyer, disait-on, que marchaient les 12,000 Prussiens et les 12,000 Autrichiens. Le bruit courut même qu'il était arrêté, convenu, et qu'il se tiendrait à Aix-la-Chapelle. Le baron, qui avait la confiance des Tuileries et celle du cabinet de Vienne, persuadé que les relations des princes croisaient ses plans et nuisaient à ses projets, engagea le roi à déjouer les princes, en faisant rentrer les émigrés et en les faisant abandonner par eux. On y travailla en effet. Alors les princes sentirent de leur côté qu'ils ne feraient rien pour le roi sans son aveu, et tentèrent de ramener à eux celui qui avait sa confiance. Ils firent des avances au baron, et lui proposèrent d'entrer dans leur conseil, mais il s'y refusa. Ils firent plus, ils écrivirent au roi pour lui proposer le sacrifice de M. de Calonne, ennemi du baron de Breteuil; ils lui offrirent de renoncer à tout, et d'aller voyager chacun de leur côté, s'il soupçonnait qu'ils fussent nuisibles à ses intérêts. J'ignore quelle fut la réponse à cette lettre, mais je crois être sûr qu'elle a été écrite. C'est à peu près à cette époque que le baron de Breteuil, plus ouvertement reconnu l'homme du roi, fut fêté et accueilli à Bruxelles (1) par tous

(1) C'est aussi dans cette ville que s'était retiré le comte de Fersen, après le mauvais succès de la fuite du roi, dont il avait

les Français qui y étaient fixés, et c'est aussi vers ce temps (le mois d'octobre) que la reine rappela à Paris Mme de Lamballe. Cette infortunée princesse, avertie par Sa Majesté de son départ pour Montmédi, s'était sauvée de France par l'Angleterre pour la rejoindre plus sûrement, et était restée à Aix-la-Chapelle.

Soit que la bonté du roi n'eût pas voulu exiger de M. le comte d'Artois le sacrifice du renvoi de M. de Calonne, soit que ce prince n'ait pas voulu y consentir, l'éloignement qui existait entre le baron de Breteuil et M. de Calonne nuisant à la marche des affaires, on résolut de les faire passer par un tiers d'un esprit sage et modéré, également agréable à ces deux ministres et au roi. Le choix tomba sur M. le maréchal de Castries, et ne pouvait pas mieux tomber, car il existe peu de personnes qui réunissent plus d'honneur et de probité. Il fut donc le modérateur et l'arbitre des deux partis, c'est-à-dire du parti Calonne et des princes, et du parti Breteuil et du roi. Son établissement à Cologne, sur la route de Bruxelles à Coblentz, facilita sa correspondance avec eux. Les princes l'appelaient souvent à leur conseil, et le roi, qui ne s'était peut-être pas bien conduit avec lui sur la fin de son ministère, et qui avait reconnu sa faute,

été un des principaux agens. Je l'y vis au mois d'octobre; il y tenait une correspondance suivie avec le roi de Suède, avec les Tuileries, de concert avec le baron de Breteuil, dont il était l'ami.

lui rendit toute la confiance qu'un souverain doit avoir dans un honnête homme éprouvé.

A peine l'Assemblée constituante fut-elle dissoute, qu'une grande partie des membres du côté droit se rendit à Trèves, et de là à Coblentz; elle y trouva les princes occupés de la levée de plusieurs légions, de l'organisation de différens corps et de l'achat d'un nombre assez considérable de chevaux, qui, par les marchés, devaient être livrés au 15 octobre. On pressait les habillemens, les équipemens pour cette époque, et tout semblait annoncer une expédition prochaine pour répondre à celle que M. de Kellerman avait proposée et voulu tenter sur Worms et le Palatinat, et que l'électeur de Mayence avait prévenue. La guerre n'étant pas encore déclarée, cette hostilité n'eût été qu'un brigandage; elle fut toutefois proposée à l'Assemblée, qui y eût consenti, si elle n'eût écouté que sa haine pour M. le prince de Condé; mais elle n'osa pas y donner les mains. L'alarme s'en répandit dans le pays. En effet, il pouvait être inquiet du voisinage de troupes indisciplinées commandées par des officiers brigands aux ordres d'une Assemblée peu délicate sur les moyens de satisfaire sa haine. Sur ces entrefaites, les princes reçurent la réponse du roi, dictée par le parti auquel il s'était livré.

On était occupé à Coblentz de préparatifs militaires et de lutter contre les efforts des jacobins et de la propagande, qui avaient envoyé leurs émissaires pour soulever le peuple et pour porter la division jusque

dans les gardes-du-corps, lorsqu'on apprit, le 23 novembre, la nouvelle de l'évasion du roi et son arrivée à Condé. Quoiqu'il fût difficile d'y ajouter foi, cette nouvelle, venue d'un secrétaire de M. de Metternich à Bruxelles, à M. de Vergennes, ministre du roi auprès de l'électeur, était tellement détaillée, qu'il était difficile de se refuser à y ajouter quelque croyance. L'avis portait que le roi était à Condé, gardé par 12,000 Autrichiens; que la reine, Mme Elisabeth et les enfans avaient passé par les Ardennes, et qu'ils étaient en sûreté. Comme il est tentant de croire ce que l'on désire vivement, malgré le silence des lettres de Paris, les princes le crurent. L'électeur envoya arrêter les chevaux à toutes les postes, et on dépêcha le chevalier de Saxe en courrier pour aller prendre les ordres du roi. Dès le jour même, la nouvelle ne se confirmant pas, on en douta; elle finit par se trouver fausse, et la joie incroyable qu'elle avait répandue se convertit en une tristesse d'autant plus fondée, qu'on jugea que les princes n'étaient pas dans un rapport fort intime avec les Tuileries, puisqu'ils étaient si mal informés. La nouvelle ne fut pas crue à Bruxelles. Le baron de Breteuil s'indigna qu'elle eût été répandue, et qu'on y eût un instant ajouté foi.

Les jacobins étaient les auteurs de ces bruits, qui, de Paris, gagnèrent promptement le Brabant. Ils les accréditaient dans cette capitale, ainsi que l'invasion des émigrés en France, qu'ils devaient répandre un jour par l'arrivée subite de courriers supposés, pour y produire un soulèvement et un massacre. Heureu-

sement, le ministre de l'intérieur en fut prévenu à temps. Il déjoua leurs complots par des affiches et par une lettre au nom du roi, adressée au département la veille du jour de l'exécution. Les journaux factieux avaient accueilli ces rumeurs populaires; ils parlaient sans cesse et avertissaient d'un prochain départ du roi. Tout était dirigé pour opérer un grand mouvement dans Paris, que la seule faction jacobine était en état d'effectuer par le secours de ses nombreux patriotes à piques.

Il me serait impossible de répondre qu'il n'y ait eu alors en effet quelque projet de fuite (1) pour le roi. Tant de plans avaient été proposés avant celui qui fut si malheureusement exécuté, qu'il est possible qu'on en ait conçu un autre qui, une fois découvert, aura suffi pour donner lieu à cette fable; mais j'en doute. Je doute que le roi ayant tant fait que d'accepter la Constitution, il ait sérieusement pensé à sa fuite. Outre qu'une telle démarche eût répugné à la probité de son caractère, elle l'eût exposé à une perte trop certaine, s'il eût été repris, pour qu'il osât la tenter. Ce qui est plus vraisemblable, c'est que cette

(1) Il est de fait qu'il en a existé un grand nombre, outre celui pour l'exécution duquel on laissa pendant deux mois les chevaux de M. le prince de Condé en relais, ce qui fit retarder leur vente. La fuite devait avoir lieu par les forêts de Chantilly, de Compiègne, et par les Ardennes. Le chemin avait été reconnu par M. de Conti, gentilhomme de M. le prince de Condé. Je crois que le baron de Viomesnil en proposa un autre : il m'en a parlé souvent.

fable fut inventée par la méchanceté jacobine pour augmenter la méfiance de la nation, sa surveillance et la captivité du roi. Elle était plus réelle que jamais : chaque jour la municipalité et la garde nationale affectaient de nouvelles inquiétudes. Un jour (le 26), on fit lever M. le Dauphin à dix heures et demie du soir, pour le montrer au peuple, et lui prouver qu'il n'était pas parti. La municipalité passa la nuit sur pied. Les jacobins usaient de toutes ces ruses pour agiter le peuple, pour l'inquiéter, et pour l'indisposer de plus en plus contre le roi, en lui faisant croire qu'il voulait fuir, qu'il voulait faire sauver son fils, et qu'il était bien loin d'être attaché de bonne foi à la Constitution.

Tandis que cet évènement occupait Coblentz, de fréquens courriers de toutes les cours se croisaient, et montraient évidemment l'activité de tous les cabinets de l'Europe. Différentes circonstances indiquaient qu'ils commençaient à s'entendre, et que les cours de Berlin et de Pétersbourg étaient assez bien disposées pour entraîner Léopold à agir malgré lui. Naples, Madrid, et Léopold même, avaient fourni aux princes des secours d'argent : ce qu'il y avait le plus à redouter, c'est qu'ils ne fussent intéressés. L'avare Léopold n'était pas homme à entreprendre une guerre par pure générosité et sans intérêt, et le successeur du grand Frédéric, quand on commença à réclamer ses secours, avait témoigné le désir de se les faire payer par l'acquisition de quelque province à sa convenance ; mais il avait changé d'avis : il était devenu

plus généreux, et l'on espérait que son exemple entraînerait les autres. On se croyait assuré de la neutralité de l'Angleterre, et c'était beaucoup, parce que cette puissance conservait une grande influence sur la Hollande et sur la Prusse. L'Espagne, Naples, la Sardaigne ne laissaient aucun doute sur leur bonne volonté. Les Suisses ne voulaient pas renouveler leur capitulation, qui était finie. Ainsi, tout, à la lenteur près, et à l'incertitude de Léopold, annonçait une coalition formée et menaçante. Les gazettes même parlaient d'un traité arrêté entre l'Autriche et la Prusse, entre la Suède et la Russie, et d'un double contingent que devaient fournir les cercles de l'Empire. Elles désignaient même les généraux d'armée. Quoiqu'il n'y eût aucune troupe en marche, les apparences accréditaient ces conjectures.

C'est sous des auspices aussi défavorables, c'est au milieu d'un discrédit public effrayant (car les assignats ne tardèrent pas à perdre près de 50 pour cent sur l'argent), que la seconde législature, composée de gens sans mœurs, sans principes et sans propriétés, prit les rênes de l'empire et l'autorité de l'administration (1).

---

(1) Il ne se trouva de noms connus dans cette assemblée, que MM. Théodore Lameth, le troisième frère, et François de Jaucourt, Condorcet, un M. d'Estrées, ancien lieutenant-colonel du régiment du *Roi*, et un M. Dumas, qui avait succédé à M. de Guibert au secrétariat du conseil de la guerre, qui, admis ensuite dans l'état-major du maréchal de Broglie, lui avait donné

Je me garderai bien de suivre avec exactitude ses débats et l'indécence de ses séances; je ne me suis que trop appesanti sur celles de la constituante; je me bornerai à peindre son mauvais esprit, et à parler de ses décrets les plus atroces. Mais avant de m'en occuper, il est nécessaire de dire un mot sur Paris et sur les principaux personnages qui y figuraient, et qui sortaient de l'Assemblée constituante.

M. de La Fayette, qui, dès le principe de la révolution, s'était proposé pour modèle la conduite de l'américain Washington, employa tous ses efforts pour l'imiter. Aussitôt qu'il vit la Constitution acceptée, fier d'avoir été un des premiers agens de la liberté de sa patrie, il voulut, ou fit semblant de vouloir, comme son héros, ensevelir modestement sa gloire dans la retraite, espérant bien qu'il serait assez nécessaire à son parti pour qu'il ne l'y laissât pas trop longtemps. Déjà il avait pressenti le public qu'il quitterait le commandement général de la garde parisienne; déjà se jugeant comme impossible à bien remplacer, il avait obtenu qu'il ne le serait pas, et que les chefs de division commanderaient dans Paris à tour de rôle; il effectua son plan, et ne tarda pas à emporter dans ses terres d'Auvergne, où il se retira, les regrets d'une grande partie de l'armée parisienne et de tous les constitutionnels. Il fut reçu, traité, dans sa route

un mémoire pour réduire et brûler Paris avec son armée, et qui, le lendemain de son départ, changea de parti, se jeta dans celui de M. de La Fayette, et se fit son aide-de-camp.

et à Clermont, comme un père de la patrie; des hommages, des félicitations l'accueillirent partout; mais son inaction apparente, dont la modestie éblouissait, avait un but secret qu'il se hâta de remplir. Rapproché des provinces méridionales de la France, où le parti protestant dominait, il les visita, lui fit de nouveaux prosélytes, échauffa les indifférens, soutint le courage et l'audace des chefs par ses discours, par ses correspondances, et ne négligea rien pour grossir le nombre des partisans de la révolution et du système républicain.

Ses amis ne l'oublièrent pas pendant son absence. Ils suivirent le plan de campagne que lui-même avait tracé avec toute l'intrigue dont il était capable, et pensèrent le porter aux honneurs de la mairie, que quittait M. Bailli, son camarade révolutionnaire. Mais malgré leurs efforts ils échouèrent, car sur dix mille six cent trente-deux votans, M. de La Fayette n'obtint que trois mille cent vingt-six suffrages; le parti jacobin, et M. le duc d'Orléans, qui voulait dans cette place un homme à lui, en obtinrent six mille sept cent vingt-huit pour M. Pétion son ami (1).

---

(1) Au mois de juin de cette même année, Paris renfermait quatre-vingt mille citoyens actifs. Il est remarquable qu'à l'élection du chef de la municipalité de cette ville, faite au mois de novembre, il ne s'y soit trouvé que la huitième partie des électeurs : cela prouvait ou une nombreuse émigration, ou une profonde indifférence pour la chose publique, et une grande tiédeur pour la révolution.

Le député Prieur fut nommé président du tribunal criminel; Roberspierre, suivant l'impulsion du caractère féroce qu'il déploya depuis, obtint la place d'accusateur public; Rœderer fut nommé procureur-syndic du département; M. de Larochefoucauld, l'évêque d'Autun, l'abbé Sieyès, l'avocat Des Meuniers, furent membres du Directoire. Toutes les places de l'administration, des tribunaux, du ministère, de l'armée, furent successivement occupées par les constituans ou par leurs créatures; ils s'emparèrent à l'envi de toutes les places qui pouvaient le plus flatter leur vanité ou leur ambition (1) : ce qui accrut la haine du parti jacobin, qui, voulant régner seul, y trouva de la résistance, et lui déclara la guerre.

Ce qui est remarquable, c'est la stupide bêtise du Parisien, qui, asservi à la faction qui le dominait, en suivit l'impulsion au point de confier à des étrangers des places de justice et d'administration de sa ville, comme si elle n'eût pas renfermé dans son sein des gens capables de les bien remplir; soit insouciance pour la chose publique, soit tiédeur pour la révolution, soit dégoût pour des Assemblées tumultueuses, et souvent injurieuses pour les gens modérés, les hon-

(1) Barnave seul eut le bon esprit de se retirer en Dauphiné, dans sa famille, à deux lieues de Grenoble. Thouret, Treilhard, Chapelier prirent des places. M. de Sémonville fut à Gênes. Duport ne fut rien : l'instituteur de tous les jeunes gens révolutionnaires, et l'un des chefs des Feuillans, il se déclara contre la Constitution, et la décria tout haut, en disant qu'il fallait la détruire entièrement, parce qu'elle était absurde et inexécutable

nêtes bourgeois n'allaient plus ni aux sections ni aux assemblées électives. Les crânes, les cerveaux brûlés des constitutionnels et des jacobins s'en étaient exclusivement emparés. Ils y faisaient la loi avec un despotisme sans égal. C'est eux qui firent seuls tous les mauvais choix dont Paris eut depuis tant à se repentir.

Le plus dangereux pour cette capitale fut celui de Pétion. Ce petit avocat obscur de Chartres, né avec peu d'esprit, et sans éloquence réelle, mais avec cette loquacité obscure et ampoulée qui plaît au peuple, et qu'il admire parce qu'il ne la comprend pas, avait beaucoup de sang-froid, d'obstination dans ses idées, de scélératesse et d'ambition. Il avait été, comme nous l'avons vu, nommé, par le parti jacobin, commissaire de l'Assemblée pour aller au-devant du roi à son retour de Varennes. Il avait eu l'insolence, pendant la route, de vanter à Sa Majesté les avantages du système républicain, et il ne s'en était pas écarté depuis. La cour essaya de le gagner, et ne réussit pas (1). Cette fidélité à ses principes et à son parti, ses liaisons étroites avec M^me^ de Sillery, avec San-

(1) Il y avait peu de mérite, si ce qu'on m'a rapporté est vrai, et je crois en être sûr. M. le duc d'Orléans lui donnait beaucoup; il reçut de lui, au commencement de sa mairie, un présent de quinze à seize douzaines de couverts d'argent : ces dons, son intimité avec ce prince étaient des motifs suffisans pour nourrir l'ambition d'un petit avocat de province, et pour l'engager à afficher dans le public un grand désintéressement qui lui valut le titre de *vertueux*.

terre, avec la faction d'Orléans, qui, par sa haine pour le roi, se rapprochait beaucoup du parti républicain, une assez belle figure, faite pour la représentation; en un mot, tous ses vices, cachés sous le manteau d'*ami du peuple*, le portèrent à la mairie, et cette place importante le rendit chef du parti jacobin et le maître de Paris. L'influence d'un maire sur la populace est énorme : il sut se l'attacher; il se fit des créatures par le moyen des places qui étaient à sa disposition, et augmenta considérablement la force et les prosélytes de la secte républicaine. Est-il rien, je le demande, de plus contradictoire dans un gouvernement déclaré monarchique, que l'élection d'un républicain connu, à la première place de la magistrature populaire? Il n'y a que Paris, il n'y a qu'un temps de faction, il n'y a que la bêtise du peuple, qui puissent produire une semblable inconséquence. Il fut dès lors possible de prévoir les malheurs qu'occasionnerait ce choix, et combien serait redoutable le parti qui avait eu la force de l'opérer. On regretta la sotte bonhomie de M. Bailli, qui reprit le cours de ses occupations littéraires et des académies, qu'il n'aurait pas dû quitter.

Pendant que Paris, qu'on amusait de temps en temps de l'annonce positive de la prochaine arrivée des princes et de contes faits à plaisir sur les négociations entamées à ce sujet; pendant, dis-je, qu'il s'occupait des différentes élections, il en partait des flots de militaires nobles, de citoyens de toute espèce pour l'Allemagne et le Brabant. L'argent d ara ait, le

papier perdait de plus en plus, et la nouvelle législature s'établissait.

Dès son début, on la jugea. L'ignorance, l'indécence de ses débats répondirent à la mauvaise composition de ses membres. Brissot, le libelliste le plus emporté; Condorcet, l'écrivain le plus dangereux, le philosophe le plus égaré, secondés tous deux de quelques prêtres constitutionnels, tels que Fauchet, évêque du Calvados, et Torné, évêque de Bourges, en étaient l'âme et l'esprit. Ce fanatique, ce rêveur creux, ce partisan emporté de la déclaration des droits et du républicanisme, ce grand-vicaire de Chartres, qui avait déjà fait tant de mal par ses écrits (1) et par ses discours à l'Assemblée constituante, cet abbé Syeyès enfin, dirigeait invisiblement ses successeurs et leur distillait les poisons de son atroce philosophie. Il avait été et était encore le Mahomet de la révolution; un Cerutti, un Vergniaud, un abbé Mulot, une foule d'esprits faux, d'écrivailleurs subalternes, de gens sans aveu, sans talens, sans propriétés, marchaient sur les pas de ces dignes chefs par l'appât de la célébrité et de la fortune. On jugea bientôt que cette Assemblée ainsi composée, qui ne renfermait ni un bon

(1) Il avait fait, au commencement de la révolution, un ouvrage intitulé *le Tiers-État*, qui fit beaucoup de bruit et de mal; et c'est lui qui composa les fameux cahiers que M. le duc d'Orléans donna pour instruction à tous ses fondés de procuration dans ses terres et domaines; cahiers qui, entre autres choses, demandaient la loi du divorce.

esprit ni un orateur même médiocre, incapable de faire le bien, ne pourrait se distinguer que par des atrocités; elle tomba bientôt dans le plus profond discrédit. Elle n'inspirait aucun intérêt, même aucune curiosité, par l'aridité de ses séances; on la regardait comme incapable seulement de pouvoir remplir sa carrière, tant elle était dans la boue, lorsqu'elle sentit elle-même que ce n'était plus que par les crimes et les excès de tout genre qu'elle pouvait se relever. Elle suivit ce plan, sortit de son inaction, et au milieu du mépris qu'elle sut dès son principe inspirer, elle remplaça par la terreur, qu'elle était bien capable d'exercer, la confiance et le talent, auxquels elle ne pouvait pas prétendre.

Les nombreux ennemis de la Constitution espérèrent d'abord qu'elle ferait la faute de se déclarer constituante, pour avoir le droit de retoucher et de refondre un ouvrage aussi imparfait: elle en fut même fort tentée; mais ses prédécesseurs surveillaient sa conduite, et, comme des pères tendres envers leurs enfans, ils dirigeaient tous ses mouvemens. Ils tâchaient qu'elle fît exécuter leurs lois, mais qu'elle n'eût pas la puissance de les altérer. Ils l'empêchèrent donc de prendre d'autre titre que celui d'*Assemblée nationale législative;* et pour être plus à portée de suivre ses opérations, ils firent marquer des places pour eux dans la salle; mais ces enfans ingrats se révoltèrent bientôt contre les auteurs de leur existence, qui, piqués de voir journellement dégrader leur ouvrage, de voir leurs lois ou faussement interpr[illegible]es ou trop clai-

rement insuffisantes et inexécutables, les abandonnèrent à leur mauvais sort, et devinrent leurs ennemis les plus acharnés et leurs détracteurs les plus véhémens.

Le premier acte que fit l'Assemblée après celui de son installation, fut celui du serment de *vivre libre ou mourir*, serment qui fut une véritable farce par l'apprêt qu'on y mit. Il fut juré sur le livre de la Constitution, qu'on fut avec pompe chercher aux archives, et que M. Camus, archiviste, apporta et rapporta le tenant élevé en l'air comme le livre des saints Évangiles; aussi le député Cérutty, en demandant que l'Assemblée votât des hommages au corps constituant qui avait fait cette immortelle Constitution, la qualifia-t-il de l'*évangile de la Constitution*.

Le lendemain de cette scène burlesque et irréligieuse, une députation fut envoyée pour prévenir le roi que l'Assemblée était constituée; et en attendant le jour où Sa Majesté viendrait elle-même en faire, pour ainsi dire, l'ouverture, on lui retrancha par un décret les titres de *sire* et de *majesté*, comme étant des qualifications féodales : ce décret portait qu'il ne lui serait donné d'autre titre, en lui adressant la parole, que celui de *roi des Français;* que l'Assemblée serait debout quand le roi serait debout, assise quand le roi serait assis : que les députations ne seraient plus que de douze députés; que toute l'étiquette prescrite par les constituans serait réformée, et qu'enfin le roi et l'Assemblée traiteraient d'égal à égal, parce qu'il paraissait scandaleux à l'ex-capucin Chabot qu'un hé-

rault d'armes vînt annoncer le roi dans le sein de l'Assemblée, et à M. Goupilleau que le président lui fît des inclinations profondes.

Une telle impertinence, un manquement aussi formel à la loi révoltèrent le public, indignèrent les constitutionnels, et même la garde nationale, au point que le lendemain le rapport du décret fut ordonné : et ce premier essai de puissance ayant été baffoué, l'esprit de l'Assemblée fut bien mis à découvert. Le roi attendit que les formes de sa réception fussent arrêtées; et comme elles restèrent constitutionnelles, il s'y rendit le 7 octobre pour faire un discours et en recevoir une réponse de M. Pastoret (1), qui présidait. Le discours du roi renfermait des promesses d'exécution, des exhortations, des encouragemens, et la réponse des protestations d'amour du bien public et du peuple, et l'énumération des devoirs que l'Assemblée avait à remplir, et dont elle s'acquitta si mal.

Le plus pressant de tous était sans doute les finances. Si elle eût eu le moindre esprit d'ordre et d'amour du bien, n'aurait-elle pas dû s'attacher d'abord à connaître à fond cette partie importante et délabrée de son administration ? N'aurait-elle pas dû présenter à la nation l'état de ses affaires, ses ressources, ses moyens d'amélioration, pour ne pas faire retomber un jour sur elle tout le poids de son indignation et de sa colère? Mais il eût fallu dévoiler la conduite obscure de l'Assemblée constituante, ses

(1) Pair de France, chevalier des ordres du roi.

vols, sa dilapidation, et s'interdire par cette dénonciation les moyens de faire comme elle. Il était bien plus commode de se les ménager, bien plus tentant de s'enrichir comme elle, de partager avec elle, et bien moins pénible de se dispenser de revoir et de vérifier des comptes compliqués et inexplicables. On devait s'attendre, par sa composition, à cet excès de bassesse et de confiance aveugle dans ses prédécesseurs. Dès lors, rien de ce qu'elle fit depuis n'étonna. Mais tandis qu'elle perdit son temps à former des comités, à écouter les discours et les divagations de M. Brissot contre les émigrés et contre les rois, sans rien statuer sur la chose publique : passons à d'autres objets.

Le règne des ministres était passé. Le peu d'influence qui leur restait, le ton indécent et léger que l'Assemblée prenait avec eux, avait non seulement refroidi l'ambition des aspirans au ministère, mais encore plus dégoûté ceux qui l'occupaient. Ils n'étaient plus que des commis subalternes de l'Assemblée, et dans l'impossibilité absolue d'opérer le bien, sans une constance et une fermeté de caractère aussi rares à rencontrer que dangereuses à déployer. M. Thevenard, qui d'une place obscure de capitaine de port était arrivé au ministère de la marine, et n'y avait pas porté un grand talent, voyant son département se désorganiser dans ses mains, sans pouvoir y remédier, avait déjà depuis quelques jours donné sa démission, lorsque le roi, sur le refus de M. de Bougainville, confia ce département à M. Bertrand de Molleville, ami de

M. de Montmorin. Il avait été intendant de Bretagne, tandis qu'il y commandait encore; il y était à l'époque des troubles de cette province, en 1788, l'homme de la cour et de l'archevêque de Sens, et en avait été chassé par le peuple breton, c'est-à-dire par la faction des parlementaires et des nobles, qui agitait alors la Bretagne contre l'autorité royale. L'ex-constituant le Chapelier, député de cette province, y avait été témoin de la fermeté de sa conduite, et en avait conçu l'opinion que méritait son caractère. Quoique ce député eût été un des plus chauds constitutionnels, il avait trop d'esprit pour ne pas sentir tous les vices de la Constitution. Soit pour sauver l'amour-propre de ses collègues, soit qu'il fût touché de la fâcheuse obligation qu'avait contractée Sa Majesté, il lui proposa M. Bertrand comme le seul homme capable de la faire marcher, et de la défendre des attaques des jacobins. Le roi, trop heureux de trouver un tel secours, n'hésita pas, et M. Bertrand se dévoua. Il soutint dans le ministère le caractère qu'il avait montré dans n intendance. Pendant sa courte et orageuse durée, rendit beaucoup de services au roi et à la marine: roi, en lui faisant adopter une marche uniforme et vie; en défendant, la Constitution à la main, le u d'autorité qu'elle lui laissait, des usurpations sans sse renaissantes de l'Assemblée; à la marine, en etardant de son mieux sa défection totale; en cachant, en protégeant même l'émigration forcée des officiers de ce corps, et ne quitta enfin, malgré son courage et sa fermeté, qu'après une foule d'assauts et

[illegible] contraignirent
seul de tous les nombreux
ministres que la révolution fit monter sur ce dang
théâtre, qui ait montré de la fermeté, de la log
de l'esprit, et qui ait su allier son respect et son
chement pour son maître à l'amour apparent
Constitution.

La passion de son ami Montmorin pour le n
tère commençait cependant à se lasser. L'Assem
à l'exemple de la constituante, le tracassait, le ve
l'une et l'autre avaient oublié son intimité
M. Necker, le style bien constitutionnel de ses l
aux puissances, de ses dépêches aux ambassa
sur l'acceptation du roi, enfin tous les petits ser
que la petitesse de ses moyens avait rendus à la
lution. Il pressait souvent le roi d'accepter sa d
sion. Le choix du successeur le retint quelque te
On offrit sa place à M. le comte du Moustier
nistre du roi à Berlin. On le fit revenir à cet
dans l'espérance de le décider. Sur son refus
même, un courrier fut dépêché à Constantinople
faire la même offre à M. de Choiseul-Gouffier
n'eut pas plus de succès. Il fut offert ensuite à M
comte de Ségur, et accepté. Mais à peine son exce
ambition l'eut-elle décidé, que la manière du
atroce dont l'Assemblée interrogea le ministre
Portail, lui fit faire des réflexions, et le porta à se
tracter. La crainte d'être un jour traité comme l
dégoûta. Enfin, M. de Montmorin sentant que la
des affaires allait éclater ; que s'il tardait, la

ait annoncer avoir maintenue jusqu'à présent
oins serait troublée, et qu'il perdrait le léger
le l'avoir entretenue, prit à la fin son parti, et
fin d'octobre il remit le portefeuille par *in-*
M. Delessart, ministre de l'intérieur. Il pré-
ssemblée de sa démission, après lui avoir lu
rapport sur l'état pacifique, mais menaçant,
sances, et toutes les réponses de ces mêmes
es à la lettre d'acceptation du roi.
devait décider M. de Montmorin (1) à pren-

---

de Montmorin, qui, pendant le cours de son minis-, nontra aussi ardent démocrate qu'aristocrate prononcé 'eut quitté, à qui on peut justement reprocher d'avoir roi des conseils faibles et timides, d'avoir été aveuglé- é à M. Necker, et d'avoir été pour la très-fausse me- acceptation de la Constitution, est en partie excusable ux de tous ces torts, par son attachement au roi, qui, i ainsi, était réel. Il avait monté dans Paris (d'après : les conseils du baron de Breteuil) une police secrète, · la liste civile, dont il était le chef invisible : le sieur -Foix en était le chef visible, et les principaux agens de l'ancienne police de Paris. Ces moyens dispendieux, ltaient de 7 à 800,000 liv. par an, instruisaient le roi ommé des projets et de la conduite personnelle des dé- lui étaient les plus suspects, et lui furent d'un grand hélas! bien inutile. Plusieurs membres de l'Assem- la municipalité, du département, du club même des , étaient payés sur ces fonds : tels que Danton, Mi- d'Ailli, d'André, Émery, Durand, Chapelier, etc. ontmorin, qui ne pardonna pas au roi de lui avoir ca- lépart pour Montmédy, et les dangers effectifs que ce i avait fait courir, eut peur, lorsqu'après son retour il

dre ce parti, qu'il eût dû suivre plus tôt, en
à la même époque que MM. de Latour-du-P
la Luzerne. Les réponses des puissances au
d'acceptation du roi n'étaient favorables ni à
blée ni à la Constitution. Aucune d'elles n
naissait *la nation*, et ne répondait qu'au roi
n'offrait pas des conjectures pacifiques ; et
blée, choquée de leur style, et feignant de l'
à la mauvaise volonté et aux mauvais princ
agens diplomatiques, en avait diverses fois
le changement. M. de Montmorin, sur qui,
qualité de chef, retombait sourdement une
ce mécontentement, obligé d'y céder, en a
opéré quelques-uns malgré lui : son succe

---

fut suspecté et persécuté par l'Assemblée, qu'elle ne d
fil de la police qu'il avait montée ; il ne voulut plus s'e
il la désorganisa, persuadant au roi qu'elle ne pouvai
sister, et qu'elle le compromettrait trop. Tous ceux
grassement payés sur ces fonds furent affligés de les
surent mauvais gré au roi, et s'en vengèrent en faisa
par la seconde législature que les revenus de la liste ci
sujets aux mêmes impositions que ceux des particuliers;
enleva six millions. Cette liste civile, obérée par la q
charges qu'elle supportait, était administrée sans éco
M. Delaporte, homme honnête et attaché au roi, mai
en finances et peu propre à cette place : il ne fit pas le
nécessaires, et il employa mal l'argent destiné par le
penses secrètes. Il est à remarquer qu'il lui en coûta
pour avoir à lui les tribunes de l'Assemblée consti
qu'elles furent constamment et ouvertement contre la
dant toute sa durée. L'esprit de parti était plus fort qu

a des autres. M. de Sainte-Croix remplaça, à
ıtz, M. de Vergennes auprès de l'électeur de
ı; M. de Semonville fut apostoliser en Italie,
ıes ; d'autres changemens plus importans s'o-
nt dans la suite ; j'en parlerai lorsqu'il en sera

première opération des deux nouveaux minis-
ɜ la marine et des affaires étrangères fut d'en-
des lettres aux commandans des ports, et une
mation du roi contre les émigrations. Comment
ıt-on se flatter d'obtenir quelques succès de
ıs si insignifians? Comment décider des gen-
nmes, chassés de chez eux par l'oppression de
ɜassaux, à rentrer dans un pays qui ne pouvait
ırantir ni paix, ni liberté, ni leur religion ni
ûreté? C'étaient de vaines formules qui prou-
seulement la bonne intention du roi et de ses
res, mais l'impuissance des lois et l'excès de
:hie.

ɜ était à son comble à Avignon, malgré les com-
res conciliateurs envoyés dans cette malheu-
ville. Les brigands dont l'Assemblée consti-
ı s'était servie pour porter le pays, par la ter-
à demander la domination française, s'étaient
'és de la ville. Les portes en étaient fermées.
mêmes, retranchés dans le château, y égor-
ıt de sang-froid les citoyens de tout sexe, de tout
le tout rang, qu'ils avaient inscrits sur leurs lis-
proscription. Plus de quatre-vingt-dix, retenus
ıniers dans leurs mains depuis le 21 août, furent

victimes de leurs fureurs. Des familles entières égorgées dans leurs maisons, plus de six cents maisons brûlées, des viols, des massacres sans nombre, cinq mille habitans sans pain, une ville de trente mille âmes dépeuplée par la terreur : tels étaient les résultats politiques de la nouvelle Constitution et de sa morale dissolue. En vain on avait réclamé le secours des troupes, au nombre de dix-huit cents hommes (ce qui était plus que suffisant). Elles étaient aux ordres d'un M. de Ferrières, maréchal-de-camp constitutionnel, et créature de M. le duc d'Orléans et de sa faction. Il prétexta la faiblesse de ses moyens, et ne marcha point. De l'autre côté, les commissaires, de moitié dans toutes ces horreurs, ne prirent aucune mesure, ou n'en prirent que d'insuffisantes, et l'Assemblée les apprit avec calme et avec indifférence.

Uniquement absorbée par la formation de ses comités, par leur choix et les nombreuses pétitions qui lui arrivaient de tous côtés; livrée à la fougueuse politique de Brissot, à l'intolérance barbare de Fauchet et de Torné, elle rendit, le 29 octobre, un décret qui déclara Louis-Stanislas-Xavier, prince français (autrement dit Monsieur), premier appelé à la régence, déchu de son droit à la régence, s'il ne rentrait pas en France dans l'espace de deux mois, à compter du jour de sa notification.

Quelque dur qu'il fût pour le roi de sanctionner la proscription de son frère, il n'osa pas s'y refuser, dans l'espoir qu'il lui persuadrait de rentrer en France;

il y était fondé : MONSIEUR lui avait promis de ne pas le quitter de toute la révolution. Il lui écrivit en conséquence ; MONSIEUR s'y refusa, l'exposa, par ce nouveau refus, à l'ambition parricide de la faction d'Orléans et de son chef, principe de l'éloignement des deux frères, ainsi que je l'ai déjà dit précédemment.

A peine le décret contre MONSIEUR fut-il passé, que la nouvelle d'une insurrection générale des nègres de Saint-Domingue contre les blancs parvint à l'Assemblée. Elle n'était pas directe, et venait de la partie espagnole par la voie de l'Angleterre ; mais elle était trop circonstanciée pour qu'on ôsat en douter. Les nègres étaient réunis au nombre de trente-cinq à quarante mille, dont plus de cinq mille étaient armés. Toutes les habitations de la plaine du Cap étaient en cendres, nombre de nègres et de blancs massacrés. Pour éloigner les secours qu'une nouvelle aussi désastreuse pour la France entière devait engager à voter sur le champ, les amis des noirs, Brissot surtout, s'efforcèrent de prouver que ces nouvelles étaient exagérées, invraisemblables et contradictoires. Une lettre du lord Effingham, gouverneur de la Jamaïque, au lord Chatam, premier lord de l'amirauté, remise par l'ambassadeur d'Angleterre, et bientôt après des nouvelles officielles de M. de Blanchelande, ne confirmèrent que trop ces tristes vérités. Les colons propriétaires résidant à Paris, présentèrent au roi, le 2 novembre, une adresse énergique et touchante pour implorer des secours. Le roi les reçut avec bonté, les écouta avec émotion ; les secours furent ordonnés. Le

ministre Bertrand ne négligea rien pour qu'ils fussent expédiés avec la célérité désirable; mais l'indiscipline des ports, les querelles qu'on lui chercha sur le choix qu'il avait fait du commandant de l'expédition (1), le mauvais esprit des troupes de ligne, ensuite la contrariété des vents, tout retarda leur départ. Ils n'arrivèrent que successivement. Pendant leur retard, le mal s'était accru, la colonie entière était en feu, la dévastation générale, et les amis des noirs triomphaient de leurs succès philantropiques et dévastateurs, qui faisaient perdre à la France sa plus belle colonie, 160 millions de revenu, l'école et la source de la marine, et condamnaient à la misère toutes les villes de commerce du royaume, et plus de six cents familles propriétaires dans ces contrées.

La révolution et la faction jacobine avaient pris un tel ascendant sur les esprits, le croira-t-on? que les villes de commerce, que Bordeaux, que Nantes, qui devaient leurs richesses et leurs fortunes uniquement au commerce des colonies, furent presqu'insensibles à leurs pertes, offrirent toutefois quelques secours, firent quelques légers sacrifices, mais ne se révoltèrent pas contre les amis des noirs, auteurs de leurs maux, comme elles auraient dû le faire, ni contre

(1) M. de la Jaille. Les jacobins le dénoncèrent comme royaliste à la populace de Brest, qui le poursuivit et voulut le mutiler : elle le traitait de traître et d'aristocrate. La municipalité, pour le soustraire à sa fureur, fut obligée de le mettre en prison dans le château.

cette Assemblée coupable, dont les principes pervers et destructeurs avaient créé et soutenu tous ces désastres. Leur aveuglement, leur fureur, leur rage, croissaient au contraire en raison de leurs pertes. Jamais ces villes ne furent plus mauvaises, plus empoisonnées, plus constitutionnelles, plus opposées à l'autorité royale, par la funeste influence de leurs clubs.

Leur affiliation, leur correspondance intime entre eux, propageaient, jusque dans les colonies, les fausses maximes de celui de Paris avec une telle célérité et un tel succès, que les nègres de Saint-Domingue chantaient : *Vive La Fayette ! vive Grégoire ! bons amis des noirs, défenseurs de la liberté !* Suivant toutes les apparences, des Européens et des mulâtres avaient été employés pour fomenter leur rébellion. Les dépêches mêmes de M. de Blanchelande ne laissèrent aucun doute à cet égard : il mandait que des blancs philanthropes envoyés de France pour opérer cette abominable révolution, étaient grandement soupçonnés de l'avoir tramée.

Quoique le pouvoir exécutif eût ordonné avec activité les secours à envoyer aux colonies, il lui fallait de l'argent pour les faire partir. Il demanda à cet effet 10 millions et quelques cent mille livres; mais avant de les accorder, l'Assemblée voulut entendre le rapport des comités colonial et de marine, et cette combinaison occasionna encore des retards.

Pour s'indemniser de ces dépenses et de la perte des colonies, l'Assemblée, pressée par l'horrible logique de MM. Brissot et Condorcet, convoitait depuis

long-temps les biens des émigrés, qu'elle jugeait coupables de conspiration publique.

Après des débats sans nombre, et aussi vides de sens que l'avaient été ceux de l'Assemblée constituante lorsqu'elle traita la même question, elle rendit enfin un décret le 9 novembre, qui fut à la fois une accusation, une procédure et un jugement. Il punissait de mort, comme coupables de conjuration, tous ceux qui, au 1^er^ janvier 1792, seraient encore en état de rassemblement. Les princes étaient traités avec la même rigueur, et tous leurs biens, revenus et traitemens, suspendus et confisqués au profit *de la nation*. Il était difficile de croire qu'un décret aussi illégal, témoignage du mépris de ses auteurs pour la Constitution, pour la justice, la prudence et la liberté, pût avoir son exécution. Mais il avait un but perfide : il plaçait le roi entre le ressentiment populaire et la nécessité de faire égorger ses frères et les royalistes, ou provoquait un refus de sanction qui constatait sa liberté. Nonobstant, Sa Majesté n'hésita pas à la refuser. Ce refus excita une tempête aux jacobins, dans les cafés, dans les clubs et dans le parti républicain; l'on travailla vainement pour obtenir quelqu'émeute; on ne put y réussir. Le roi en fut quitte pour un affront de plus. Un jour qu'il voulut sortir, il se trouva consigné à sa porte; et quelques recherches qui fussent faites, on ne put découvrir de qui les sentinelles avaient reçu cet ordre.

Une nouvelle proclamation du roi, de nouvelles lettres aux princes ses frères, en date du 12 et du 16

novembre, suivirent [illegible]. Par ces pièces, le roi [illegible] tait paternellement [illegible] à rentrer dans le royaume [illegible] sévères contre eux. [illegible] le peuple que [illegible] succès, qui [illegible] aucun effet, comme on peut bien l'imaginer.

Peu de temps après, l'Assemblée, [illegible] rester en arrière [illegible] si bien, établit [illegible] sous la pacifique [illegible] *lance*, institution [illegible] nemens en [illegible].

L'un fut la [illegible] d'une lettre [illegible] par un M. Varnier, ancien employé des fermes, [illegible] pour avertir le passage des [illegible]. Cette lettre, qui n'était [illegible] de M. [illegible], et qui fut reconnue [illegible] qu'on en attendait.

Le second, plus grave, fut l'affaire de Caen. Les honnêtes gens et les habitans nobles de cette ville, où l'on était alors assez calme, s'étaient coalisés entre eux pour se rassembler dans le besoin et contribuer à l'ordre public. Un prêtre non assermenté devait dire une messe, avec la permission du curé constitutionnel, et une foule de fidèles se disposaient à l'entendre; l'église était pleine, le sanctuaire et le chœur remplis de nobles et de leurs gens. On les soupçonne armés de pis-

tolets, apostés pour exciter le trouble. La municipalité ordonne de ne pas dire la messe. Le prêtre se soumet à l'ordre, et remet sa messe au lendemain. Le lendemain, même défense ; mais ce changement étant ignoré, une affluence considérable de monde se rendit à la paroisse ; une rixe s'établit entre des officiers de la garde nationale, quelques patriotes inquiets d'un rassemblement si légitime et quelques domestiques accusés d'avoir provoqué un grenadier. Les sabres sont en l'air, quelques coups de pistolet partent. La garde, la municipalité arrivent avec le drapeau rouge non déployé. Quatre personnes sont blessées, et le calme se rétablit. Le district vient se réunir à la municipalité.

Pendant ce tumulte, fidèle à l'engagement arrêté, une troupe de ci-devant nobles armés s'était rassemblée sur une place. L'officier major de la garde nationale s'y rend, les fait entrer à l'Hôtel-de-Ville. Ils y vont sans résistance ; on les interroge séparément. Il est d'abord décidé qu'ils seront élargis ; mais une lettre anonyme trouvée à propos sur l'un d'eux, annonce une coalition ; il sont emprisonnés au château, au nombre de quatre-vingt-deux, le tout, dit-on, pour leur sûreté et en attendant des renseignemens. On ne manque pas de répandre qu'on a trouvé dans la poche d'un des coalisés un plan de contre-révolution ; le peuple s'échauffe contre les nobles. Des voies de fait suivent les insultes et les menaces. M. du Rosel, M. d'Héricy sont arrêtés, blessés, et renfermés dans le château, où les mauvais traitemens aggra-

vent leur détention. Elle fut longue. Mais comme le département, mieux composé que la municipalité, refusa de souscrire à tous les mensonges que celle-ci envoya à l'Assemblée, que sa déposition fut toute contraire, il fut trop évident que des gens en armes qui n'avaient fait aucune résistance aux autorités constituées, ne s'étaient armés que pour l'ordre public, pour qu'on n'osât les poursuivre. D'ailleurs les lettres anonymes trouvées sur eux n'étaient pas assez convaincantes pour servir même d'indices. Ils furent donc relâchés après une assez longue captivité, au grand regret de l'Assemblée, qui eût bien voulu y trouver des coupables. Tous ces gentilshommes, comme on peut bien le croire, désertèrent bientôt la province et la France : la ville de Caen fut abandonnée par tous les amis de l'ordre et de la tranquillité.

Il est de fait, nous devons l'avouer, que la coalition existait, qu'elle avait été éventée par quelque indiscrétion, et s'était trop pressée de se montrer. Elle aurait dû attendre une occasion plus favorable ; son indiscrète ardeur pensa coûter la vie au peu de noblesse qui restait dans cette partie de la Normandie.

Le monstrueux comité des recherches étant une fois rétabli, par rapport aux faits que je viens de rapporter, la marche de l'Assemblée était tracée. Elle ne manqua pas de la suivre. Elle disposa tout pour une prompte convocation de la haute cour nationale à Orléans. Les moyens de trouver des criminels étant pris, la création d'un tribunal nécessaire les pour juger en était une conséquence.

Suivant ainsi scrupuleusement la marche de ses prédécesseurs, nous verrons constamment l'Assemblée adopter leurs vues, les surpasser dans leurs erreurs, ajouter foi à toutes les délations, aux calomnies les plus absurdes; écouter comme eux tous les aventuriers, toutes les députations, tout ce qui pouvait ou tromper le peuple, ou lui faire croire à la rigueur du despotisme anéanti.

C'est par une suite de ce calcul qu'elle subit la honte d'admettre à sa barre et d'entendre sérieusement les réclamations d'un escroc se disant être Charles de Bourbon Montmorency, autrement Alexandre de Créqui, né, disait-il, en 1737, d'un mariage secret de Louis XV avec une princesse allemande, avant qu'il eût épousé la fille de Stanislas, roi de Pologne. Sa mère avait depuis épousé un Alphonse de Créqui. Détenu dans les prisons de Stetin, il en était sorti par la protection de l'Assemblée constituante; il réclamait les biens légitimes dont il avait été dépouillé, il réclamait tous ses droits, et assurait que ses titres étaient aux archives de la couronne.

Concevra-t-on qu'une Assemblée de législateurs ait eu l'impudeur de paraître ajouter foi à d'aussi romanesques absurdités, et la bêtise de les écouter plusieurs fois? Ce qu'il y a de plus étrange, et ce dont je ne fais aucun doute, c'est que ce fut un jeu joué pour persuader au peuple l'excès du despotisme du dernier règne, et pour lui présenter un mannequin du sang de ses maîtres, tout prêt à le gouverner dans le cas qu'on vînt à bout de le détacher de la dynastie ré-

gnante, comme on s'efforçait de le faire. Ce qui est certain, c'est que cet aventurier, à qui d'abord le président fit une réponse très-digne, revint à la charge pour demander tout crûment des secours d'argent. Alors son aveuglement parut cesser. Le pétitionnaire fut reconnu pour un aventurier, et éconduit. Y eut-il jamais rien de plus dégradant, de plus avilissant que cette conduite de l'Assemblée, ni rien de plus capable de lui faire perdre toute considération? Mais pouvait-elle en avoir? Ses séances n'étaient suivies que par des gens payés et par la plus vile canaille; la tenue de ses membres, leurs propos, leur ignorance, le ton de ses orateurs, le style de leurs discours en avaient chassé tous les gens sensés. Je ne puis me refuser, pour en donner une idée, de citer quelques traits du discours d'un de ses plus fougueux orateurs (M. Isnard). Il sollicitait un décret de déportation pour les prêtres non assermentés, et disait: « Toute pacification est dé-« sormais inutile..; le fanatisme ne peut vivre dans « l'atmosphère de la liberté..; ce monstre est déjà « blessé par la philosophie..; l'univers applaudira à « votre triomphe..; les prêtres ont vendu le ciel et le « crime..; frappez avec rigueur sur cette classe d'hom-« mes... Croyez-vous, s'écriait-il, que la révolution « française, la plus étonnante qu'ait éclairée le soleil, « révolution qui tout à coup arrache au despotisme « son sceptre de fer, à l'aristocratie ses verges, à la « théocratie ses mines d'or; qui déracine le chêne féo-« dal, froudroie le cyprès parlementaire, renverse le « piédestal de la noblesse, désarme l'intolérance,

« déchire le froc, étouffe la chicane, détruit la fisca-
« lité; qui va peut-être forcer toutes les couronnes à
« fléchir devant les lois, et verser le bonheur dans le
« monde entier, s'opérera paisiblement? Non, il faut
« un dénouement à la révolution française... Prévenez-
« en la marche avant que l'enthousiasme soit refroidi...
« Si vous laissez à la misère le temps d'apercevoir ses
« haillons, vous ne serez plus les maîtres peut-être..;
« nous ne sommes déjà plus les mêmes, ce que nous
« étions dans la première année de la liberté. Les af-
« faires particulières détachent les citoyens de l'inté-
« rêt public... Provoquez des arrêts de mort.., frappez
« du glaive de la loi.., livrez des batailles.., écrasez
« tout de vos victoires. C'est au commencement d'une
« révolte que vous devez être tranchans. Heureuse-
« ment Louis XVI n'a pas employé ces moyens (quel
« véridique aveu!) : nous ne serions pas ici, et la na-
« tion ploierait encore sous le joug. »

La loi qu'il sollicitait, et qu'il taxait de rigueur, de forfait dans le despotisme, était justice pour le véritable souverain, le peuple. « Elle fera couler du « sang, disait-il, je le sais; mais si vous ne la dé-
« ployez pas, il en coulera davantage; vous seriez les
« premières victimes, vous vous trouveriez en butte à
« tous leurs coups. » Et il chassait du royaume tous les prêtres non assermentés sur la moindre plainte, et condamnait à la mort tous ceux que leurs persécuteurs pourraient convaincre.

Telle était la logique sanguinaire, le style barbare et ampoulé des Isnard, des François de Neufchâteau,

de l'ex-capucin Chabot, de tous ces misérables qui arrachaient les applaudissemens des tribunes, pervertissaient le peuple, et le rendaient féroce et impie; ils révoltèrent, et c'est tout dire, jusqu'aux évêques constitutionnels leurs collègues; celui de Rennes traita d'immoralité, d'athéisme, le discours de M. Isnard; mais M. Bazire et les tribunes l'appelèrent à la barre.

C'est au milieu de ces principes d'une intolérance aussi révoltante et de scènes aussi scandaleuses que celle que je viens d'esquisser, que M. François de Neufchâteau, petit poëte lorrain, rédigea un décret contre les prêtres (1), qui eut les mêmes honneurs du *veto* qui celui contre les émigrés. On juge bien que de pareilles scènes et de semblables productions étaient loin de donner de la considération à l'Assemblée, parmi les gens qui avaient conservé quelque humanité et quelque raison.

---

(1) En 1789, l'Assemblée constituante déclara que les biens de l'Église étaient à la disposition de la nation, et elle en décréta la vente. Par le serment du 27 novembre 1790, elle priva de leur état et de leurs fonctions tous les prêtres consciencieux, sans égard pour leur âge et leurs vertus. Un scrupule d'humanité l'engagea à leur assigner un traitement modique, mais strictement suffisant pour vivre; et l'Assemblée législative ne voulait plus reconnaître ni cette dette ni ses engagemens, quoique mis au-dessus de ses atteintes. Elle imposait un serment à ses créanciers, et confisquait leurs créances, s'ils ne se soumettaient pas à cette prestation. Quelle plus grande immoralité! quelle barbarie!

taillons d'*Artois* et de *Normandie* étaient dans la plus grande insubordination; qu'il serait plus aisé de commander cent mille hommes de troupes de ligne, que deux mille hommes de troupes patriotes; que l'équipage des vaisseaux était en insurrection, qu'il n'était venu aucun secours de la part des Espagnols, que la province du Nord était dans le même état que le reste, et que les gens de couleur offraient de secourir les blancs en partageant le pillage, à condition qu'on leur donnerait les deux tiers de ce qu'ils sauveraient. Ces dépêches furent renvoyées froidement, suivant l'usage, au comité colonial, et l'on n'en parla plus.

Nous avons vu précédemment M. de Lessart accepter par *interim* le portefeuille des affaires étrangères, lors de la démission de M. de Montmorin; personne n'ayant osé accepter cette place importante et difficile, M. de Lessart le risqua. Il changea des fonctions qui lui étaient propres, et où il avait rendu quelques services, pour des fonctions qui lui étaient absolument étrangères, et qui demandaient une étude et des connaissances particulières. Dans le département qu'il abandonnait, il avait donné des preuves de zèle. Ce fut en grande partie à ses instances qu'on dut l'ouverture des églises non conformistes, l'opposition aux arrêtés oppressifs des directoires, qui se disposaient à chasser les prêtres non assermentés; enfin, le paiement presque suspendu du traitement accordé aux ecclésiastiques, aux religieux et aux religieuses. Ce ministre, l'homme et l'ami de M. Necker pendant son ministère, eût dû s'en tenir à ses premières fonc-

tions; car dans la carrière périlleuse qu'il accepta, l'Assemblée oublia le titre qui aurait dû lui mériter son indulgence, ainsi que nous le verrons dans la suite.

La place de M. de Lessart fut offerte, après lui, à un M. Garnier, ci-devant, je crois, avocat ou procureur au Parlement, honnête homme, que son civisme avait porté à une place dans le directoire du département. Il eut le bon esprit et la prudence de refuser une place aussi incertaine, en disant que quand on avait mille écus de rente, il ne devait pas être permis à un honnête homme d'y penser.

Un M. Cahier de Gerville, avocat, ami du garde du sceau Duport-du-Tertre, fut moins prévoyant que M. Garnier, et accepta le département de l'intérieur. Un rapport qu'il avait fait dans le sens de la révolution, sur l'affaire de Nanci, de moitié avec le sieur Duverrier, l'avait fait connaître, et lui avait valu la place de substitut du procureur-syndic de la commune. Il avait d'ailleurs une réputation de probité et d'intelligence.

Les changemens du ministère ne se bornèrent pas là. Quoique M. du Portail eût tout fait pour l'Assemblée, quoiqu'il se fût plié à être le premier commis du comité militaire et le premier valet des jacobins, et que pour les servir l'un et l'autre, l'armée se fût désorganisée dans ses mains du jour qu'elle fut autorisée à aller aux clubs des amis de la Constitution, elle l'avait pris en défaveur, et le lui avait témoigné avec rudesse dans une de ses séances, elle l'avait

aussi l'injonction au roi de changer les agens du corps diplomatique, mal disposés pour assurer l'exécution fidèle et prompte du vœu de la nation et de ses ordres. Le roi, plus modéré que l'Assemblée, et qui s'efforçait d'éviter à son royaume les malheurs de la guerre, répondit qu'il prendrait dans la plus grande considération le message de l'Assemblée nationale; qu'elle savait qu'il n'avait rien négligé pour assurer la tranquillité publique au-dedans, pour maintenir la Constitution, et pour la faire respecter au-dehors.

Il lui fallut bien toutefois remplir le vœu de l'Assemblée : de nouveaux messages, de nouvelles lettres aux souverains de l'Allemagne furent expédiés; de nouveaux ministres plus populaires, moins suspects aux jacobins, furent nommés; des mouvemens de troupes vers les frontières ordonnés, des armées et des généraux désignés. Je reviendrai sur tous ces détails, exécutés en novembre et en décembre, après que nous aurons rapidement parcouru les opérations de l'Assemblée pendant le reste de l'année.

Des commissaires de l'Assemblée générale de Saint-Domingue, envoyés vers le sénat français, lui offrirent l'attachement de la colonie, lui présentèrent en même temps l'évaluation de ses pertes. Cet affligeant tableau était estimé 600 millions; quinze mille nègres avaient péri, et on portait à mille le nombre des blancs assassinés. Les commissaires attribuaient l'insurrection aux écrits, aux suggestions, aux émissaires des amis des noirs, aux maximes atroces de MM. Pétion, Brissot, Roberspierre, aux lettres de M. Grégoire. Eux-mê-

leurs places pour rien, et il était dur de les abandonner sans en avoir recueilli quelque fruit. C'est la marche de l'ambition, surtout en révolution, où les chances sont plus séduisantes et plus incalculables que dans tout autre cas; c'est la meilleure loterie pour les aventuriers; les mises n'y sont pas en proportion avec les profits; et ceux qui y perdent tout en général, ne perdent pas grand'chose.

Entraver ainsi la marche des agens du pouvoir exécutif, était sans doute de la plus grande absurdité; mais c'était la tactique de la méchanceté jacobine. Cette faction, divisée en deux partis, l'un républicain et l'autre anti-constitutionnel, réunissait ses efforts pour détruire la Constitution. Le premier voulait prouver au peuple que le roi, que ses ministres nuisaient à son action, et qu'on n'avait pas besoin d'un roi, d'un centre de pouvoir pour faire marcher le gouvernement.

Le second, partisan de l'anarchie, en la prolongeant, prouvait l'impuissance des nouvelles lois, les vices de la Constitution et le mélange des autorités. Malgré la différence de leurs principes, leurs vues se trouvant également intéressées contre la Constitution, leurs moyens d'attaque se réunissaient et se servaient mutuellement : de là leur accord et leur unité. Le côté droit de l'Assemblée (car il s'en était formé un soudainement, comme à l'Assemblée constituante) était composé de gens honnêtes, mais trop faibles pour s'opposer à rien. Les indifférens formèrent un second parti neutre, et les jacobins, qu'on nomma *la monta-*

gne, parce qu'ils siégeaient ensemble sur le haut des gradins de la salle, restèrent le parti dominant, menaçant les deux autres, et les régissant par la terreur, comme les constitutionnels avaient régi les aristocrates.

Le ridicule se joignait souvent à l'absurde dans les séances de cette assemblée vraiment populacière, si je puis m'exprimer ainsi; elle entretenait correspondance avec la société des wighs en Angleterre; elle se flattait de faire germer dans ce pays de la vraie liberté les principes de sa licence et de sa morale dissolue; elle lisait avec emphase, le 17 décembre, une lettre écrite à cette société; on en jugera par ce ridicule fragment : « Salut à l'antique société des wighs! « salut à vous, innombrables défenseurs de la liberté! » Ces innombrables défenseurs de la liberté étaient une soixantaine d'Anglais, ou soi-disant tels, réunis dans un club obscur, qui offraient de défendre la liberté française de leurs fortunes et de leurs personnes. Le peuple ne pouvait pas deviner que ces correspondans anglais étaient à l'Angleterre ce qu'étaient à l'univers les vagabonds reçus par l'Assemblée constituante, sous le titre de *députés du genre humain*. Il croyait à *ces innombrables défenseurs*, son enthousiasme s'exaltait, et n'était que plus persuadé de la beauté d'une Constitution et de l'avantage d'une liberté que vantaient à ses oreilles tous les peuples de la terre; jamais il n'en fut de plus dupe; mais jamais aussi, et c'est un hommage qu'on doit à ses agitateurs, on n'employa plus d'art, plus d'ensemble, plus de moyens;

et la destruction de l'empire. Le peuple, fatigué du désordre dans lequel il vivait, adopta facilement leurs idées, et préféra bientôt ce fléau à celui de l'anarchie. Dans peu, le badaud parisien, aussi bête que fanatique et arrogant, ne parla que guerre, ne respira que guerre; et les sections de Paris, après s'être plaint à l'Assemblée de la démarche que le directoire du département avait faite auprès du roi, pour qu'il refusât sa sanction au décret inconstitutionnel contre les prêtres, vinrent lui demander de faire forger des millions de piques, *d'en armer tous les bras pour écraser les tyrans, et fouler les trônes qui ont écrasé le monde.*

Toutes les folles idées du peuple étant accueillies, cette demande le fut aussi; et sans ordre ni de l'Assemblée, ni du directoire, ni de la municipalité, on fabriqua des piques à Paris, dans les villes, dans les villages, partout, et elles devinrent dans tout le royaume les armes de tous les sans-culottes, de tous les gueux qui n'avaient pas de quoi s'armer de fusils.

Il serait injuste de ne pas louer la démarche du département, dont cependant nous venons de voir les sections venir se plaindre à l'Assemblée (1). Outre

(1) Cette démarche était une pétition en date du 5 décembre, pétition très-constitutionnelle, mais très-forte, très-bien écrite, autorisant et invitant le roi à refuser sa sanction au décret de l'Assemblée, qui ne pouvait infliger une nouvelle peine aux prêtres insermentés, puisqu'ils en avaient déjà subi une par leur refus de serment, laquelle peine était la destitution.

qu'elle était constitutionnelle, elle était courageuse, elle prêtait au roi la force nécessaire pour refuser sa sanction à un décret auquel le peuple et les jacobins attachaient un grand prix, force sans laquelle peut-être il n'eût pas été en position de faire usage de son *veto;* car on ne se fait pas d'idée de l'emportement du style des pétitions nombreuses que l'acharnement contre les prêtres dicta aux jacobins. Toutes attaquaient le département; l'Assemblée les accueillit toutes, les inséra honorablement dans son procès-verbal, mais n'osa pas en ordonner l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens.

Puisque le hasard m'a conduit à parler de celui de Paris, je me crois obligé de rendre hommage à la modération de sa conduite; il était composé de gens honnêtes, quoique fort portés pour la révolution et fort constitutionnels; mais attachés à l'ordre, aux lois, et à les faire exécuter par les moyens les plus doux, et à modérer les injustices décrétées par l'Assemblée. On verra, par la suite, que sa conduite fut soutenue, courageuse, et il est de la justice d'avouer que si tous les fonctionnaires publics eussent apporté dans l'administration le même esprit d'ordre que les départemens en général, et celui de Paris en particulier, les maux de la France eussent été bien moindres.

Cependant, les plaintes assaillaient l'Assemblée de toutes les parties du royaume. D'un côté, la famine menaçait; de l'autre, on était infesté de brigands qui compromettaient la sûreté des chemins et des campagnes : le change était ruineux, les assignats perdaient

le tiers de leur valeur, et la misère se faisait sentir partout. C'est au milieu de ces désordres qu'il est curieux, au lieu de chercher à les réprimer, de voir une assemblée de législateurs s'abaisser à écouter un bouffon étranger, cet Anacharsis Chloots, l'orateur du genre humain, et employer une nuit entière à entendre des dépositions et des discussions dignes des pilliers des halles. J'aurais tu tous ces détails, indignes de la plume de l'histoire, s'ils n'étaient pas le cachet de la petitessse de cette Assemblée, et la preuve de l'avilissement et du mépris qu'elle méritait d'inspirer. Tout ce que le délire de l'imagination la plus déréglée et la plus folle peut produire, se trouvait dans le discours de l'orateur prussien Chlootz; il n'avait pour but que d'injurier les souverains, d'échauffer contre eux le ressentiment du peuple français, de le porter à la guerre, et de lui persuader qu'avec les droits de l'homme et l'urne sacrée de Mirabeau, il serait invincible, et triompherait aisément de toutes les puissances liguées.

Une longue réponse du président, ampoulée comme le style de l'orateur, l'assura de l'adoption du peuple français, le remercia du *tribut de ses pensées*, les accepta comme *l'offrande de sa reconnaissance*, et fut enfin, par sa froide exagération, aussi ridicule au moins que le discours.

A cette farce succéda la société patriotique de Paris, car tout était patriote ou patriotique, pour appeler les foudres de la loi sur les infâmes transfuges, les princes français, les Broglie, les Rohan, les Bouillé, les Breteuil,

les Mirabeau, les Calonne, etc; applaudissemens des tribunes aussi violens que le fut, le moment d'après, l'indignation de l'Assemblée, en apprenant que le roi, qui était alors à son conseil, avait fait attendre les commissaires chargés de porter les décrets à sa sanction. La majesté nationale ne leur avait pas permis d'attendre; on les approuve. De cette affaire si simple, on en fait une affaire d'Etat; on annonce un travail tout préparé sur l'étiquette, par lequel le roi se trouve astreint à recevoir à toute heure les députés, et à leur faire ouvrir les deux battans de sa chambre, en quelque nombre qu'ils se trouvent.

L'évêque Fauchet dénonce ensuite une preuve complète des enrôlemens qu'on fait pour Coblentz. Il cite ensuite un nommé *Lucet*, arrêté, ayant reçu 120 liv., et un tambour qui séduisait les jeunes gens dans un cabaret de la rue Saint-Honoré. Nos graves législateurs s'arrêtent sur cette dénonciation, qui méritait tout au plus l'attention d'un commissaire de police; ils font venir ces divers particuliers, les interrogent, les confrontent, et passent jusqu'à sept heures et demie du matin à entendre avec gravité des dépositions d'ivrognes, de tambours, de cabaretiers, ou d'autres gens de cette espèce, pour vérifier un fait aussi peu important qu'invraisemblable. Certes, jamais une Assemblée législative, dans aucun siècle, ne souilla plus sa dignité, et n'offrit à son pays une séance plus puérile, plus basse et plus ridicule.

Le 13 se rendit le décret le plus inique et le plus atroce; il était visiblement dirigé contre les émigrés;

mais si ce fut dans le dessein de les faire rentrer, ce qui n'est pas vraisemblable, il manqua son but; il suspendit, dans toutes les caisses nationales, le paiement des rentes, les remboursemens d'offices ou intérêts quelconques à tous ceux qui ne produiraient pas des certificats de résidence, attestant non seulement qu'ils habitent dans l'étendue de l'empire français, mais qu'ils y habitent depuis six mois sans interruption. Ce procédé, également contraire à la noblesse et à la bonne foi d'une grande nation, qui, dans tous les cas, doit tenir les engagemens qu'elle a contractés avec ses débiteurs, ne pouvait provenir que d'une assemblée aussi avide de spoliations.

Le 14 décembre, le roi vint à l'Assemblée; les commissaires, lors de sa sanction, lui avaient rendu compte que Sa Majesté les avait reçus *avec fraternité.* Il fut accueilli avec respect et silence : debout, à la gauche du président, il prononça un discours dans lequel, après avoir représenté combien il fallait de circonspection après les orages d'une révolution et les premiers essais d'une Constitution naissante, il rendait compte des démarches qu'il avait faites auprès de l'empereur, auprès de l'électeur de Trèves et des autres puissances, pour faire cesser les attroupemens et les dispositions hostiles des émigrés français. Il y disait que l'empereur avait rempli à cet égard ce qu'on devait attendre d'un allié fidèle; qu'il avait défendu dans ses États et dispersé tous les rassemblemens; que son exemple et son intervention seraient d'un grand poids; qu'au surplus, il prenait en même temps les

mesures militaires les plus propres à faire respecter ses déclarations, et que si elles n'étaient pas exécutées, il ne resterait que la guerre à proposer. « La « guerre, disait-il, qu'un peuple qui a solennellement renoncé aux conquêtes, ne fait jamais sans « nécessité, mais qu'une nation généreuse et libre « sait entreprendre lorsque sa propre sûreté, lorsque « l'honneur le commandent.

« Mais en vous abandonnant à cette résolution, « ajoutait-il, messieurs, hâtez-vous d'employer les « moyens qui seuls peuvent vous en assurer le succès; portez votre attention sur les finances; affermissez le crédit national; veillez sur la fortune publique; que vos délibérations, toujours soumises aux « principes constitutionnels, prennent une marche « grave, fière, imposante, la seule qui convienne aux « législateurs d'un grand empire; que les pouvoirs « constitués se respectent pour se rendre respectables; qu'ils se prêtent un secours mutuel, au lieu « de se donner des entraves, et qu'enfin on reconnaisse qu'ils sont distincts et non ennemis. Il est « temps de montrer aux nations étrangères que le « peuple français, ses représentans et son roi ne sont « qu'un. C'est à cette union, c'est encore, ne l'oublions jamais, au respect que nous porterons au « gouvernement des autres États, que sont attachées « la sûreté, la considération et la gloire de l'Empire. »

Il terminait par déclarer à la France entière que vainement on cherchait à entourer de dégoûts l

cice de l'autorité qui lui était confiée; que rien ne pourrait lasser sa persévérance ni ralentir ses efforts, et qu'il ne s'abaisserait pas à repousser, par des paroles, les injurieuses défiances répandues par ces hommes qui, ne voulant que le trouble et le désordre, calomnient journellement ses intentions.

Ce discours paternel et raisonnable déplut à la horde jacobine; il était pacifique, et elle voulait la guerre; il renfermait d'ailleurs une critique tacite et une improbation méritée de la conduite des corps administratifs et des tumultueuses délibérations de l'Assemblée; il ne fut donc applaudi que par une très-petite partie; les tribunes et le côté gauche de la salle gardèrent le plus morne silence. Le président fit au roi cette incroyable réponse : « L'Assemblée délibérera « sur les propositions que vous venez de faire; elle « vous instruira, par un message, des résolutions « qu'elle aura prises. » (On observera que le roi n'avait fait aucune proposition). Cette réponse, inverse de tout principe comme du sens commun, révolta la partie saine de l'Assemblée, causa un grand tumulte on ne voulait pas qu'elle fût envoyée, avec le di cours du roi, aux quatre-vingt-trois départemens, l'on finit par passer à l'ordre du jour.

Le discours du roi fut suivi le même jour d'un d cours emphatique du ministre de la guerre Narbon qui promettait un rassemblement facile de 150 m hommes aux frontières, divisés en trois armées, avaient paru nécessaires, et dont le commanden semblait désigné par la patrie aux généraux Roch

beau, Luckner et La Fayette. Il demandait, comme on peut le croire, un supplément de fonds devenu indispensable, sûr, disait-il, que la France ne marchanderait pas sa liberté.

Son discours, couvert d'applaudissemens redoublés, étant dans le sens du parti dominant, déplut au député Brissot; il eut néanmoins les honneurs de l'impression, et l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens; mais on ajourna la discussion pour sa réponse. Nous parlerons ailleurs plus en détail des mesures que prit ce ministre.

La rédaction de la réponse à faire au roi remplit la séance du 15; elle est si mal écrite et si plate que je me dispenserai de la rapporter.

Comme on voulait la guerre, il fallut bien s'occuper de finances. On en parla le 17, mais ce ne fut point pour chercher à les améliorer, mais pour avoir de quoi faire face aux dépenses. On n'y trouva d'autre moyen que de décréter que la somme d'assignats à émettre en circulation, fixée par un décret du 1^er^ novembre à 1400 millions, serait portée à 1600 millions; qu'il y aurait une nouvelle émission de 300 millions, ce qui éleverait à 2 milliards 100 millions la totalité des créations d'assignats déjà faites; et que ces 300 millions seraient composés de 100 millions d'assignats de 25 livres, de 100 millions d'assignats de 10 livres, et de 100 millions d'assignats de 5 livres : c'est à quoi se borna toute la science financière de l'Assemblée.

L'expéditif ministre de la guerre vint le 18 dire à l'Assemblée que la totalité des fonds nécessaires

au département de la guerre pour 1792, monterait à 190,862,815 livres, non compris 10,529,500 livres pour la gendarmerie nationale (en tout 201,392,315 livres); qu'il faudrait 22 millions pour l'extraordinaire de l'artillerie et du génie; que l'armée devait être de 420 mille hommes; que près de 50 mille hommes manquaient au complet des troupes de ligne, et que la cavalerie et l'artillerie étaient les deux armes qui en étaient le moins rapprochées.

Quand on a connu ce que c'est qu'une armée et sa dépense dans un temps ordinaire et sous une administration raisonnable, on comprendra facilement combien un militaire dut être surpris d'entendre parler de la proposition d'une armée de 420 mille hommes et d'une dépense de 224 millions; mais dans ce temps de vertige et de délire, rien n'étonnait, et tout paraissait simple. Ce que nous avons vu depuis a bien plus de droits à notre surprise.

Un des décrets les plus justes qui soient sortis de cette Assemblée (et ils ont été trop rares pour ne pas les remarquer), ce fut celui du 21; il défendit les rassemblemens des patriotes fugitifs du Brabant, qui, soutenus, protégés et payés par le jeune M. de Charost, espèce de fou révolutionnaire, remplissaient les villes de Lille et de Douai. Dans le temps où l'on demandait à l'empereur le dispersement des rassemblemens d'émigrés français dans le Brabant, il était sage d'ordonner celui des Brabançons en France.

Comme une partie des séances était remplie de dénonciations contre les ministres, il était juste qu'elles

le fussent aussi de leurs justifications. M. de Lessart se lava pleinement le 22 de toutes les inculpations de Fauchet, évêque du Calvados. Mais aux yeux de ces législateurs pervers, c'était un tort grave d'avoir raison et de démasquer leurs injustices et la fausseté de leurs accusations. Ils ne le pardonnèrent pas à M. de Lessart. Tout ami de M. Necker qu'il était, il en fut la déplorable victime, ainsi que nous le verrons dans la suite.

M. de La Fayette, précédé de nombreux applaudissemens, vint le 24 à l'Assemblée protester de son profond respect pour les représentans de la nation, de son dévouement à la Constitution, et de sa sensibilité à l'approbation donnée au choix que le roi avait fait de lui pour le commandement d'une des trois armées. Le parti constitutionnel triomphant alors, il avait été facile à M. de Narbonne de le faire agréer du roi. Ce prince et lui avaient peut-être pensé qu'il était d'une sage politique de ne pas mécontenter un homme qui jouissait encore d'une certaine influence, et qui sentait intérieurement que la faction qu'il avait servie avait été beaucoup trop loin. Le président lui répondit: « Monsieur, le nom de La Fayette rappelle la liberté « et la victoire... si tel est l'aveuglement de nos enne- « mis qu'ils veuillent éprouver la force d'un grand « peuple régénéré, marchez au combat. Le peuple « français, qui a juré de vivre et de mourir libre, pré- « sentera toujours avec confiance aux nations et aux « tyrans, la Constitution et La Fayette. »

D'après cet emphatique discours, croira-t-on que

c'est cette même Assemblée, parlant toujours de la Constitution, qui l'a renversée et a proscrit son général favori? Il eût fait bien plus sagement de rester dans ses terres d'Auvergne, que d'aspirer au généralat. L'amour propre et l'ambition l'entraînèrent, et il subit le sort de tous ceux qu'ils égarent. Infidèle à son roi, à son ordre, à ses sermens, il participa à tous les funestes évènemens, qui ne lui ont valu que la réputation d'une nullité absolue dans la carrière révolutionnaire.

Les opérations de l'Assemblée pendant cette fin d'année furent nulles, ou presque nulles. Nous nous en occuperons après avoir jeté un coup d'œil sur ce qui se passait en Allemagne au mois de décembre, et sur l'État de la capitale et du royaume à cette époque.

L'ascendant de M. de Calonne dans les conseils des princes ayant pris chaque jour de nouvelles forces, le roi, qui ne l'aimait plus, et qui se méfiait de sa légèreté, se décida à engager le maréchal de Castries à aller à Coblentz pour tout diriger. N'osant écrire, il y envoya, au commencement de décembre, un de ses plus fidèles serviteurs, le baron de Viosmesnil. L'objet de sa mission était d'engager MONSIEUR à rentrer en France, M. le comte d'Artois à retarder ses projets hostiles, et surtout d'employer la douceur et la raison de son caractère pour tempérer l'ardeur des émigrés, leur ressentiment et leur animosité contre les membres de la noblesse qui n'étaient pas sortis du royaume, et qui étaient, ainsi que lui, restés auprès du roi. Le baron réussit dans une partie de sa mis-

sion. Il trouva plus de modération dans les deux princes que dans leur parti. Il le calma, et s'il n'obtint pas du maréchal de Castries d'aller s'établir à Coblentz, où M. de Nassau, de la part des princes, était déjà venu le solliciter d'aller, du moins il le fit consentir à communiquer avec M. de Calonne, d'un côté, avec M. le baron de Breteuil, de l'autre, à leur servir d'intermédiaire et à assister quelquefois au conseil des princes, lorsque des affaires sérieuses l'y appelleraient. C'était la seule manière de rapprocher ces deux ex-ministres, ennemis irréconciliables, dont l'un, investi de la confiance du roi, l'autre de celle des princes, se croisaient réciproquement et se nuisaient, quoique marchant tous deux au même but.

Dans ce même moment, les troubles du Brabant furent près de se renouveler. La présence des troupes et leur nombre imposaient à ses agitateurs, mais ils travaillaient sourdement. Le tiers-état de ce duché refusa les subsides, et le gouvernement crut ne devoir pas perdre un moment pour faire arrêter plusieurs membres des États, et environ trente-quatre particuliers à Louvain, Bruxelles, Tirlemont et autres villes, ce qui fut exécuté la même nuit et à la même heure. Les États se séparèrent, et Léopold, las enfin de sa patience et de sa modération, rendit une déclaration dans laquelle il exposait les griefs commis envers lui; il se plaignait de ce que le parti patriote soudoyait encore les mêmes officiers qu'il avait employés contre lui pendant la révolution; de ce que le Brabant manquait à ses conventions, entretenait les troubles et l'agitation,

et n'imitait pas la soumission des autres provinces. En punition de ces fautes, il révoqua les amnisties promises, et menaça le pays de payer les dettes contractées par la révolution. Cet acte de vigueur, quoique tardif, opéra un bon effet, et rétablit le calme dans le pays, au moins en apparence. Il était plus que temps de prendre ces mesures, car un grand complot se tramait dans l'ombre, et il aurait éclaté dans le mois de janvier (j'étais alors dans ce pays), s'il n'eût été prévenu par l'arrestation d'un grand nombre de conjurés, sur la dénonciation de cette même Théroigne de Méricourt, que nous avons vue jouer un rôle dans la révolution française. Ce qui est certain, c'est qu'on saisit un énorme magasin d'armes déposées dans une maison religieuse, et que la veille même du jour ou le gouvernement fit arrêter les conspirateurs, il fit sortir de Bruxelles cette demoiselle Théroigne, sous une escorte de cavalerie qui la conduisit à la frontière de France. Jusqu'à ce moment elle avait joui à Bruxelles de la plus grande liberté; on s'y étonnait seulement de la licence de ses propos dans les cafés qu'elle fréquentait, et il était clair que si elle n'eût pas été protégée par des ordres supérieurs, on n'eût jamais souffert les propos indécens qu'elle se permettait d'y tenir sur le roi de France et sur la révolution française. Lorsqu'elle en parlait, lorsqu'elle y vantait ses hauts faits, elle disait hautement qu'elle n'avait jamais rien craint pour sa tête, parce qu'une ci-devant tête couronnée aurait répondu de la sienne. Cette fille, jusqu'à cette époque, a joué un rôle si extraordinaire dans la révolution, qu'il

peut être assez piquant de savoir un jour ce que j'ai recueilli de son histoire.

Née dans le pays de Luxembourg, avec une assez belle figure et de la voix, elle passa d'abord en Angleterre, où s'étant sentie quelques talens pour le théâtre, elle fut bientôt en Italie pour y perfectionner son chant; elle y connut, à Pise, Léopold, alors grand-duc de Toscane, dont il ne lui fut pas difficile d'obtenir les faveurs, dont il était prodigue envers les Toscanes. Elle revint en France; j'ignore si elle y entra à quelque spectacle, mais elle y vécut entretenue et ignorée comme tant d'autres, jusqu'au moment de la révolution. Elle embrassa le parti avec chaleur; sa tête vive s'électrisa une des premières; son esprit (car elle en a beaucoup) la fit distinguer des factieux, qui la jugèrent utile à leurs desseins; ils l'employèrent avec succès à échauffer les têtes, à monter les esprits; elle répondit à leur confiance par son courage, car elle était une des premières de ces amazones anthropophages qui figurèrent à Versailles la nuit du 5 au 6 octobre 1789. Elle ne cessa de suivre ce parti, pérorant dans les groupes, dans les cafés, dans les tribunes de l'Assemblée nationale, où elle était considérée par la canaille et regardée comme une héroïne de la révolution. Il n'y eut pas une émeute, pas un rassemblement des dames de la halle où elle ne figura en chef, jusqu'au moment où les factieux l'envoyèrent prêcher dans le Brabant et dans le pays de Liége, d'où elle correspondait avec eux et avec d'autres pays. On jugea si nécessaire de s'assurer

de cette fille pour tâcher de découvrir par elle le fil et les intrigues de la révolution et des révolutionnaires, qu'on en chargea deux officiers nommés *Lavalette* et *Saint-Malon.* Un d'eux la suivit pendant trois mois sans pouvoir en trouver l'occasion. Ils la saisirent enfin, et l'arrêtèrent dans un village près de Liége. Elle ne se déconcerta pas un moment, les suivit, avec la sécurité d'une personne qui n'a rien à redouter, sur les terres de l'empereur, ce même Léopold, son ancien amant, et fut par son ordre conduite et mise en prison à Inspruck. Là elle fut interrogée, et répondit constamment à ses juges ce qu'elle avait toujours répété aux deux officiers français qui l'avaient arrêtée, qu'on ne saurait rien d'elle ni par elle, et qu'elle ne parlerait qu'au seul Léopold. Les interrogatoires, les menaces, rien ne put faire plier le caractère hardi et spirituel de cette créature. C'est ainsi que ces deux officiers me la dépeignirent, et l'on voit qu'ils l'avaient bien jugée. L'empereur, instruit de son silence opiniâtre et de la constante uniformité de ses réponses, voulut enfin satisfaire sa curiosité; il la fit venir à Vienne, et l'entretint en particulier. J'ignore ce qu'elle lui dit, ni si elle lui apprit quelque chose; mais soit qu'avant de tout découvrir elle eût demandé et obtenu sa grâce en faveur de son ancienne liaison, soit que le prix de sa vie fût l'assurance de faire découvrir la trame des conspirations du Brabant (1), il est de fait que Léopold la renvoya à

(1) Il est plus que probable, en effet, que c'est elle qui la fit

Bruxelles, avec la permission, comme sa sujette, de demeurer dans ses Etats belgiques, et avec recommandation expresse de la bien traiter. Elle y resta jusqu'à la veille de la découverte du complot, et reconduite en France pour sa sûreté personnelle, avec ordre à son escorte de ne la laisser parler à personne, comme nous l'avons dit plus haut. Rentrée en France, elle se rendit bientôt à Paris, y reprit le même genre de vie, reparut à la journée du 20 juin, à celle du 10 août 1792, et y est vraisemblablement encore; mais je l'ai perdue de vue.

Telle est la romanesque histoire d'une créature qui, par l'obscurité de sa naissance, par la dissolution de ses mœurs, eût été ensevelie dans un éternel oubli, sans les hasards d'une révolution, dont, par sa hardiesse et son esprit, elle a été regardée par le peuple comme une héroïne, et dont le rôle, quoique subalterne, a été tel que l'histoire ne dédaignera pas d'en parler. Il ne faut pas s'en étonner : que de gens perdus de crimes, de dettes, de débauche et de réputation auront le même droit! combien il en a siégé de cette espèce parmi nos législateurs! et combien

---

découvrir. Ce complot se fomentait, de concert avec l'Assemblée nationale, pour éclater en même temps que l'invasion du Brabant qu'elle projetait. Ce qui est certain, c'est que Léopold lui répondit de sa vie et de sa sûreté, si elle l'instruisait de toute la trame, et qu'il a dit, en Italie, à un Anglais, de qui je le tiens, et avec qui il était familier, qu'il la gardait à Inspruck et la conservait en Brabant à dessein, et qu'en temps et lieu il ferait connaître ce qu'il en aurait appris.

eux et les différens partis qui ont déchiré et ensanglanté la France se sont-ils, à force de barbarie et d'injustices, rendus trop célèbres pour que leurs infâmes noms ne passent pas à la postérité!

Les troubles nouveaux du Brabant étaient à peine calmés, que la diète de Ratisbonne reçut l'*ultimatum* de l'empereur (1), et prononça sa décision, qui ordonnait aux princes de l'Empire d'armer pour réclamer, par la voie des armes, les droits des princes possessionnés en Alsace et en Lorraine. L'Assemblée nationale dissimula le mécontentement que lui donna cette nouvelle, mais elle l'engagea à forcer Louis XVI d'accéder à son vœu, en déclarant la guerre à tous les princes d'Allemagne qui souffriraient chez eux des rassemblemens français, et à faire sur les frontières des préparatifs hostiles. Ce fut en conséquence de cette décision que nous avons vu M. de Narbonne demander à l'Assemblée des millions par centaines, lui proposer une armée de 420 mille hommes, et que, pour hâter tous les préparatifs, pour visiter toutes les places, tous les magasins, tous les points de défense de la frontière, il partit lui-même avec une foule

(1) Il est du 10 décembre, et fut porté le 12 par le directoire de Mayence à la dictature de la diète. Il portait une sommation aux États et sujets de l'empire de se tenir en garde contre les écrits séditieux qui provoquent la désobéissance et l'insurrection, de les réprimer, et de former au plus tôt l'établissement d'attaque et de défense nécessaire au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Le récès de la diète portait au triple le contingent de l'empire, c'est-à-dire à cent vingt mille hommes.

d'aides-de-camp; et après une course aérienne d'environ dix à douze jours, qu'il commença à Lille et termina à Strasbourg, il rendit à l'Assemblée le compte le plus satisfaisant sur l'état des places et leurs approvisionnemens. Si Louvois ou Turenne eussent été chargés d'une semblable reconnaissance, deux mois ne leur eussent pas suffi, et dans ce court espace ils n'eussent pu le faire qu'imparfaitement. M. de Narbonne se contenta de dire *j'ai été*, et ne put pas dire *j'ai vu;* mais on le crut sur parole, on prit sa légèreté pour un talent surnaturel.

La déclaration de la France de regarder comme ennemis tous les princes qui, au 15 janvier, conserveraient chez eux des rassemblemens d'émigrés français, jeta l'alarme parmi les électeurs et parmi les peuples voisins des frontières. Quoique ces rassemblemens fussent censés défendus, ils étaient tolérés, surtout chez l'électeur de Trèves; mais on y devint plus sévère, et M. de Sainte-Croix, ministre national de France, plus exigeant. On dispersa le corps des gardes du roi, les compagnies rouges, on défendit même de porter des uniformes; déjà on parlait de faire partir Madame pour Turin; les princes étaient au moment de quitter Coblentz et de se retirer dans l'intérieur de l'Allemagne. La noblesse émigrée était dans le plus grand abattement, lorsque le retour d'un courrier envoyé à Vienne par l'électeur fit renaître les espérances.

Par ce courrier, l'empereur communiquait à l'électeur l'ordre donné au maréchal de Bender d'établir

un cordon de troupes pour protéger et défendre contre toute invasion les électorats et les princes de l'empire, aux conditions que lesdits électeurs et princes ne souffriraient pas, à son exemple, chez eux des rassemblemens ou cantonnemens armés. Comme on sentit aussitôt combien ces conditions étaient susceptibles d'être éludées, et que l'empereur lui-même les éludait, la confiance se rétablit, et les princes restèrent à Coblentz, où ils passèrent l'hiver, ayant quitté le château de Schœnbornshut (1).

C'est à peu près vers ce temps que le maréchal de Broglie, qui avait signé, au nom de la noblesse française, la lettre qu'elle avait écrite à l'impératrice de Russie, en reçut une réponse aussi flatteuse pour elle que digne de l'immortelle Catherine qui l'écrivit, et que fut publié un écrit des princes, quoique daté du 30 octobre, intitulé : *Promulgation des sentimens des princes frères du roi.* Ils l'adressèrent aux chefs des différens cantonnemens, avec injonction de le répandre et publier. Les intrigues des Tuileries, celles qui agitaient Coblentz avaient répandu le faux bruit que les princes, en ayant l'air de travailler pour

(1) Rien n'était plus inquiétant et plus précaire, à cette époque, que la position de l'électeur de Trèves : ses États, ouverts et voisins de la France, étaient à moitié pervertis par la propagande, à tel point qu'à l'arrivée de M. de Sainte-Croix, il y eut un mouvement d'insurrection populaire. Les États du pays, alors assemblés, refusèrent de se séparer, demandèrent à l'électeur le renvoi de son ministre et celui des Français, mais plièrent enfin lorsqu'ils surent les nouvelles du courrier de l'empereur.

le roi, se formaient un parti, et ne travaillaient que pour eux. Ces bruits, répétés, accrédités, avaient jeté un peu de froid entre eux, et les décidèrent à publier la véritable expression de leurs sentimens pour leur roi. Imprimé partout, je ne le rapporterai pas; il est digne de leur fidélité, de leur tendresse et de leur loyauté. Le retour à Paris du baron de Viomesnil, qui avait lu dans leur âme, acheva de dissiper tous les nuages que la méchanceté avait tenté d'élever, si tant est qu'il y en ait eu de réels, et l'intelligence se rétablit (1).

Malgré la lettre rassurante de Léopold, dont je viens de parler, et la marche de ses troupes, qu'il annonçait pour former un cordon de défense, une terreur panique saisit les magistrats de Worms et les habitans du Palatinat; ils signifièrent à M. le prince de Condé, avec beaucoup de politesse, mais de précision, que sa présence et celle du corps d'émigrés qu'il commandait, les alarmaient et les inquiétaient. Ce prince

(1) J'étais alors à Aix-la-Chapelle. Ces bruits contre les princes étaient généralement répandus; quelques gens y prêtaient l'oreille : je les savais faux. Il me fut mandé de Paris qu'on cherchait à les persuader à la reine, et qu'elle était tentée d'y ajouter foi; je pris le parti de lui écrire deux fois par une voie sûre, et je lui adressai un petit mémoire que je rédigeai, par lequel il me fut possible de lui démontrer que non seulement les princes ne pensaient pas à se faire un parti, mais que, quand même ils en auraient la pensée, la noblesse, qui n'avait émigré que pour l'intérêt du roi, n'abandonnerait pas sa cause. Les deux lettres et le mémoire lui furent remis, et firent effet sur son esprit.

ne se le fit pas dire deux fois; et dès le 28 décembre il fit ses préparatifs de départ, au milieu de la saison la plus rigoureuse. On ne conçoit pas quelle raison le porta à se diriger vers les très-petits Etats du cardinal de Rohan, si ce n'est le désir et l'espérance d'une entreprise sur Strasbourg ou sur quelque partie de l'Alsace, ce qui n'était guère exécutable, et sujet à une foule d'inconvéniens graves. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après la route la plus dispendieuse et la plus pénible pour les compagnies de gentilshommes, marchant à pied, le havre-sac sur le dos, au milieu des neiges et des boues, il ne put rester longtemps dans ce pays, et revint s'établir à Bingen, sur la rive droite du Rhin, entre Coblentz et Mayence.

Peu avant son départ de Worms, on y avait arrêté un chevalier de Malte nommé *Beuzelot*, qui avait paru suspect. Il avoua que, séduit par la propagande et par le maire de Thionville, il était venu avec quatre autres personnes pour assassiner M. le prince de Condé; que quarante autres devaient arriver pour soulever le peuple et faciliter leur évasion après qu'ils auraient exécuté leur dessein. Il donna leur signalement. On en arrêta trois; les autres échappèrent. Livrés au tribunal du pays, ils furent jugés, et le seul chevalier de Beuzelot renfermé prisonnier, jusqu'à ce qu'il fût redemandé par sa famille.

Vers le même temps, on arrêta aussi à Coblentz un misérable armé de deux poignards empoisonnés; il était muni d'une cartouche qui le recommandait à tous les amis de la Constitution, comme le plus dan-

gereux ennemi des aristocrates, ayant servi la liberté avec distinction dans les îles et ailleurs. Il était avec trois Italiens, qui, comme lui, furent arrêtés sur leurs propos incendiaires. Il est hors de doute, d'après ce qu'on a vu depuis, d'après ces monstres dévoués à l'assassinat des têtes couronnées, applaudis de leur dévouement, et s'en faisant gloire, que ceux-ci ne fussent de leur bande infernale, et ne vinssent tenter leur coup d'essai sur M. le prince de Condé et sur les frères du roi. Ne sera-t-on pas autorisé à cette conjecture, lorsque parcourant cette histoire, on y aura lu les affreux détails de 1792?

Pendant que les émigrés veillaient ainsi à la sûreté de leurs chefs, ils écrivaient de Coblentz une lettre au roi, qui lui parvint dans le courant de décembre. Cette lettre, écrite sans fiel, sans déclamations, renfermait les réflexions les plus justes, qu'eussent avouées tous les esprits sains et désintéressés, sur l'absurdité du nouveau gouvernement français, et se terminait par une protestation qui, éloignant toutes ces idées de vengeance et d'animosité qu'on leur reprochait, et auxquelles des propos inconsidérés avaient en effet donné lieu, devait ramener à eux leurs compatriotes égarés. « Nos injures particulières, disaient-ils, seront « oubliées, et nous ne verrons dans vos sujets, ci-de- « vant égarés, que des concitoyens et des amis aux- « quels votre cœur aura déjà pardonné. » Quel langage plus noble et plus généreux pouvaient tenir des propriétaires chassés de leurs châteaux incendiés, et des officiers échappés au fer meurtrier de leurs sol-

.s révoltés ? L'animosité d'un peuple irréfléchi co
: les nobles émigrés qu'on accusait devant lui
avoir quitté la France que pour lui susciter des e
.emis étrangers, empêcha tout le succès de cette l
.re modérée et raisonnable, dont à peine même on
connaissance.

On doit se rappeler que la Constitution avait fix
six le nombre des maréchaux de France, ainsi q
leur traitement. Comme il s'en trouvait plus que
nombre prescrit, le roi fut obligé d'en rayer un : l
choix tomba sur le maréchal de Noailles, soit qu'il
jugeât, par sa fortune, dans le cas de pouvoir se p
ser d'un traitement, soit qu'il jugeât que ses servi
étaient inférieurs à ceux de ses collègues. M. de N
bonne, que cet obstacle eût dû arrêter sur le d
d'en faire de nouveaux, représenta à l'Assemblée
cette dignité était nécessaire aux commandans des
mées françaises. Il désirait se faire des créatures,
ménager des protecteurs en cas de revers. Il obti
l'Assemblée qu'elle dérogerait à la loi portée par
semblée Constituante, et que les lieutenans-gér
Luckner et Rochambeau, que le roi avait d
pour commander deux des trois armées, serai
vêtus de cette dignité *constitutionnelle* (1). I

(1) Ce fut par un décret du 28 décembre que l'
pour donner aux généraux Luckner et Rochambeau
de la confiance de la nation, ordonna que deux lieut
raux pourraient être élevés au grade de maréchal
sans que les places qu'ils occuperont puissent êtr

vestit lui-même M. de Rochambeau dans sa tournée. A son retour, il exigea des anciens maréchaux de France de prêter un nouveau serment, « formule, disait-il, nécessaire pour toucher leur traitement. » MM. de Contades, de Noailles, de Mouchi, de Mailli, de Beauveau et de Laval, déclinèrent la formule de M. de Narbonne, déclarant s'en tenir au serment éternel qu'ils avaient fait de vivre et de mourir fidèles au roi et à la patrie. Le seul M. de Ségur se distingua de ses collègues. Il accéda au vœu du ministre, sous le prétexte, peu exact, que le serment proposé n'était autre que celui qu'il avait prêté à la fédération. Il oublia qu'alors la religion existait, et n'était ni proscrite ni dissoute. Cet oubli, qui parut intéressé, lui causa des dégoûts et des regrets.

Tandis que M. de Narbonne récompensait d'avance les généraux de son choix, et qu'il se félicitait avec Mme de Staël d'avoir promu au généralat le constitutionnel et le républicain La Fayette (car il était l'un et l'autre suivant l'occasion), M. de Lessart, de son côté, récompensait le corps diplomatique, afin de plaire à l'Assemblée et de pouvoir conserver son département. Le sieur Barthélemy, secrétaire d'ambassade à Londres, fut nommé ambassadeur en Suisse. Le comte de Ségur, ci-devant nommé à Rome, le fut à Berlin, pour commission importante, comme nous

---

comme une augmentation permanente du nombre de six, auquel a été borné, par le décret du 4 mars dernier, celui des maréchaux de France en activité.

le verrons plus bas; et les envoyés de Munich, de Ratisbonne, de Mayence, de Cologne, furent rappelés et remplacés par des patriotes d'une opinion constitutionnelle bien reconnue. MM. de Vérac, de Talleyrand, d'Osmond, ambassadeurs en Suisse, à Naples et en Russie, avaient donné leurs démissions, ainsi que plusieurs autres dont les noms m'échappent. Il était devenu impossible à tout homme un peu bien pensant, pour peu qu'il eût conservé quelques relations avec la cour, ou qu'il lui eût quelque obligation, de rester dans des places subordonnées au parti jacobin, et dont les nouveaux devoirs étaient si évidemment contraires à l'honnêteté, à l'autorité du roi et à l'intérêt de la France. Mais le ministre eût beau choisir pour leurs successeurs des patriotes éprouvés, s'ils n'étaient que constitutionnels, ils étaient bientôt suspects aux jacobins, accusés par eux de séduction et de royalisme, en conséquence dénoncés comme tels, et le ministre qui les avait nommés déjoué et surveillé. C'était une lutte sourde perpétuelle entre les patriotes constitutionnels, qui voulaient défendre la Constitution et la faire marcher, et les jacobins, qui s'efforçaient de la renverser. Ceux-ci, dont les efforts étaient continuels et suivis, remportèrent un avantage majeur pour leur faction à cette époque : ce fut la nomination de Manuel et de Danton, le premier à la place de procureur-général, syndic de la commune de Paris, et le second à celle de substitut.

Manuel, obscur bouquiniste avant la révolution, s'était distingué dès les premiers troubles du jardin

du Palais-Royal. Ce fut lui qui, monté sur des tréteaux, fit prendre au peuple et la cocarde tricolore et les armes pour marcher à Versailles. Il fut l'instigateur de toutes les atrocités sanglantes du peuple de Paris. Dans ses harangues, il ne parlait que de sang, d'exécutions, d'accrocher à la lanterne. Homme féroce, il méritait bien une récompense des tigres qu'il servait.

Danton, ci-devant petit avocat au conseil, ne le cédait pas à Manuel en férocité ; ces deux fougueux jacobins servirent merveilleusement leur parti dans ces deux différens postes, qui leur en donnèrent les moyens, et finirent par jouer un grand rôle, comme nous le verrons par la suite.

Le parti dominateur, le parti jacobin, avait, dès cette époque, tellement fasciné les yeux du malheureux peuple de Paris et de la France entière, par l'impunité accordée à la licence et au crime, et par la terreur qu'il imprimait à ceux qui ne s'en montraient pas les apôtres, qu'il était plus que jamais attaché à une révolution dont les résultats, bien loin d'être satisfaisans, ne lui présageaient, s'il eût réfléchi, que l'avenir le plus funeste. Les assignats perdaient 40 pour cent sur l'argent; les louis se vendaient jusqu'à 12 liv. Le commerce était dans la langueur, les artisans sans ouvrage; tout était subverti, dénaturé; la France marchait rapidement à sa ruine, et Paris offrait le tableau du monde renversé.

Dans la gestion des affaires publiques, des avocats étaient substitués aux magistrats, des bourgeois aux

ministres d'État, et des ci-devant roturiers à des ci-devant nobles.

Dans le militaire, des citoyens étaient soldats, les soldats étaient officiers, et de simples officiers devenus généraux.

Dans l'Église, les curés s'étaient substitués aux évêques, les vicaires aux curés, et les moines aux vicaires.

Dans la finance, des agioteurs avaient remplacé les vrais financiers, des empiriques étaient des administrateurs.

Enfin, les journalistes obscurs étaient érigés en publicistes, des rhéteurs en législateurs, et les pauvres remplaçaient les riches.

Cependant, dans cet état de confusion, que le calme et la paix seuls eussent pu faire supporter, le parti jacobin désorganisateur poussait le peuple à la guerre, échauffait les tribunes par l'étalage pompeux des forces militaires de la nation. Elles consistaient, suivant un rapport qui s'en fit alors (le 27 décembre), en dix mille bouches à feu, deux cent un bataillons d'infanterie de ligne, deux cent six escadrons, sept régimens d'artillerie, cent quarante-huit bataillons de gardes nationales; en tout deux cent vingt-quatre mille trois cent cinquante-un hommes, et trois cent mille autres qui bientôt seraient sur pied. L'énumération de forces si prodigieuses, les propos hardis et fanfarons de ce parti, sa confiance, qu'il communiquait au peuple par ses agens, si conformes à l'esprit national, firent de rapides progrès; et en même temps

qu'il étendait son empire sur les esprits, sa domination se fit sentir aux individus.

Le club des soi-disant amis de la Constitution, séparés des jacobins, le club des constitutionnels, appelés *ministériels*, où Barnave, Beaumetz, Desmeunier se distinguaient ou siégeaient avec plusieurs membres de l'Assemblée constituante, quelques membres de la législature tenaient leurs séances dans la cour des Feuillans, près du manège; le médecin Guillotin y présidait. Les jacobins et leurs émissaires y provoquaient le tumulte, lorsqu'un jour M. Merlin, l'un d'eux, se prit de dispute avec la garde, et malgré sa qualité de législateur, fut conduit dans le chœur, devant un commissaire de police. Sa dignité se trouva blessée de cette insulte; il accourt furieux, et, son habit déchiré, à la tribune de l'Assemblée, il crie, il se plaint, il s'agite. Il ne veut, dit-il, que soutenir la dignité du peuple français. Les jacobins ses collègues soutiennent sa cause, épousent ses ressentimens, et il en résulte un décret qui ferme le club des feuillans ou de toute autre assemblée qui voudrait se réunir dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Ce décret fut une espèce de triomphe pour le parti; il l'anima, il l'enhardit; il fut servi d'ailleurs par les discours des Gensonné, des Brissot, dont les écrits, soi-disant politiques, secondaient les désirs des jacobins sur la guerre. Mais rien ne fit plus d'effet sur l'Assemblée qu'une déclaration que lut Condorcet à la séance du 29. Elle eut tant de succès, fut couronnée d'applaudissemens si bruyans, qu'on arrêta qu'elle

serait portée par l'auteur au pouvoir exécutif, c'est-à-dire au roi, communiquée aux puissances étrangères, et envoyée aux quatre-vingt-trois départemens. Le roi répondit à cette députation, que présidait Condorcet (1), que l'Assemblée nationale pouvait être sûre qu'il soutiendrait toujours la dignité de la nation.

Une note officielle du prince de Kaunitz, remise au marquis de Noailles à Vienne, et adressée à M. de Lessart, arriva le lendemain, et annonça positivement, au nom de l'empereur, que, malgré son attachement au roi et son intérêt au bien-être de la France et au repos général de l'Europe, il avait été forcé par des considérations qu'il devait à l'intérêt de l'Allemagne et à son amitié pour l'électeur de Trèves, à donner au maréchal de Bender les ordres de porter à ses États les secours les plus prompts et les plus efficaces, au cas qu'ils fussent violés par des incursions hostiles. Que Sa Majesté impériale désirait d'éloigner cette extrémité et les suites infaillibles qu'elle entraînerait, tant de la part du chef et des Etats de l'Empire germanique, que de la part des autres souverains

(1) Cet énergumène, que Mlle Lespinasse avait baptisé, au commencement de la révolution, *mouton enragé*, est mort misérablement dans un cachot, en 1793, après avoir erré comme un fou dans les environs de Paris, sans oser entrer nulle part, ni demander de nourriture à personne : il s'était muni d'une bouteille d'eau-de-vie, qu'il avala dès qu'il fut renfermé : on attribua à cet excès la cause de sa mort. Plusieurs de ces insensés, tels que Péthion, Champfort, etc., ont eu une fin aussi fatale, comme frappés par la colère céleste.

réunis de concert pour le maintien de la tranquillité publique et pour la sûreté et l'honneur des couronnes.

A cette communication donnée à l'Assemblée était jointe une lettre du roi, qui, après lui avoir témoigné l'étonnement que lui avait causé l'office de l'empereur, faisait part de sa réponse à cet office.

Elle portait que si, à l'époque qu'il lui avait fixé, l'électeur de Trèves n'avait pas effectivement et réellement dissipé les rassemblemens français existans dans ses États, rien ne l'empêcherait de proposer à l'Assemblée nationale, comme il l'avait déjà annoncé, d'employer la force des armes pour l'y contraindre. Le reste de la lettre portait sur le désir de conserver la paix avec Sa Majesté impériale, et sur l'assurance qu'il donnait à la nation française qu'il n'avait pas d'autres intérêts que les siens, et qu'il regarderait toujours le maintien de sa dignité et de sa sûreté, comme le plus essentiel de ses devoirs.

La fermeté de cette réponse, qui, au terme où en étaient les choses, devait amener la guerre, plut fort aux jacobins, et obtint leurs applaudissemens. La situation des finances n'était pas telle toutefois qu'on pût désirer ce nouveau fléau; car, d'après les propres rapports faits à l'Assemblée, le déficit de la dépense sur la recette avait monté à 31 millions 829 mille 785 livres pour le seul mois de novembre, et on articulait d'avance un déficit de 244 millions dans les ressources de 1792. Des modérations dans les états des dépenses, des retranchemens dans l

dans les caisses, et sur les appointemens des agens du pouvoir exécutif, parurent suffisans pour parer à cette énorme somme. L'Assemblée ne perdit pas son temps à s'occuper d'une telle bagatelle, et se contenta de rendre un décret pour que les comités de finance lui proposassent incessamment leurs vues sur les moyens d'économie qu'ils jugeraient les plus convenables.

Si depuis trois ans, entouré de crimes, de malheurs et de misère, le peuple se fût rappelé que le premier principe de la révolution qui les avait causés était un déficit de 56 millions, à quel excès eût dû se porter son indignation envers ses infidèles mandataires, en les entendant parler aussi légèrement de ses affaires, en apprenant que le mal qu'ils étaient appelés à réparer était plus que quadruplé? Mais non seulement le peuple ne réfléchit pas; mais tant de gens avaient intérêt qu'il n'ouvrît pas les yeux, qu'après les lui avoir fascinés par la chimère de l'égalité et de la liberté, ils lui épaississaient le voile de plus en plus, et le berçaient d'illusions et de l'espérance folle et trompeuse d'être un jour riche et propriétaire. Enivré de cet appât grossier, mais séduisant pour le vulgaire, il croyait tout, obéissait à tout; et ses infidèles représentans, profitant de son aveugle confiance, en abusaient à leur profit, s'engraissaient de sa substance, se créaient des fortunes aux dépens des fonds publics, avec une impudence sans égale, achetaient des terres, des maisons, des établissemens, roulaient carrosse, payaient des maîtresses, et étalaient sans pudeur le produit de leurs brigandages. La plus simple

re, la plus simple décision renvoyée à un co-
, ne s'expédiait qu'au poids de l'or; on n'obtenait
quidation de sa charge, le remboursement de sa
nce que par d'énormes sacrifices offerts à la cu-
té de ses agens. Tout se traitait avec de l'argent;
vendait tout, jusqu'aux décrets. Les bureaux des
istres eux-mêmes, les départemens, les districts,
ribunaux, en un mot, toute la nouvelle adminis-
on, sans aucune exception, trafiquait de sa puis-
e et de son crédit, et chacun en abusait plus ou
ns, suivant le plus ou le moins d'espérance qu'il
t de garder sa place long-temps. Enfin jamais la
dité, l'intrigue, la friponnerie et la dilapidation
urent portées à un tel excès; jamais on ne s'en
a moins, jamais elles ne furent à un plus grand
. On n'osait pas s'en plaindre, parce qu'elle était
risée, soutenue, protégée, comme les crimes, par
égislateurs, et parce que portant essentiellement
les gens riches, qu'on voulait dépouiller, ou sur les
onnes honnêtes, qu'on ne redoutait pas, elle favo-
it les fripons, dont on avait besoin, et enrichissait
auvres, dont on voulait se faire des auxiliaires.
Malgré ce chaos, malgré cet état alarmant, l'in-
iance et l'incurie naturelles à l'habitant de Paris
ent telles, que tout allait comme de coutume. Le
, la société, les spectacles étaient à peu de choses
les mêmes, aussi indécens, aussi suivis. Sem-
ble à un voyageur fatigué qui s'endormirait sur
bords d'un volcan, le public dissertait froidement
les malheurs de la patrie, et s'accoutumait à l'idée

d'une guerre qui, entreprise dans un moment aussi défavorable, devait probablement l'engloutir. A force d'en parler, tous les partis finirent par la désirer, chacun d'eux par un motif ambitieux ou par une passion différente ; le comité jacobin, le comité constitutionnel, le conseil du roi, les royalistes, la société et la classe bourgeoise, comme s'ils se fussent entendus, la désiraient également. Une semblable conformité de vœux entre des partis qui se détestaient, preuve évidente de l'horrible chaos dans lequel le royaume était plongé, la rendait inévitable. Les uns ne savaient plus comment soutenir l'ordre de choses établi ; les autres s'impatientaient de le voir renversé ; ceux-ci soupiraient après une issue quelconque. Chaque parti, chaque faction était pénétrée de confiance. Les jacobins, augmentant le désordre et l'anarchie, espéraient tout renverser, tout détruire, ou se sauver dans les débris. Les constitutionnels se flattaient d'anéantir les jacobins et d'affermir leur ouvrage ; les républicains de les réunir à eux et de fonder leurs systèmes ; les royalistes et les émigrés ne doutaient pas de conquérir la France en abordant les frontières, et qu'il suffirait de déclarer qu'on allait les franchir, pour anéantir toute résistance de la part des factieux. Leurs millionnaires, leurs secrètes intelligences avec les peuples voisins autorisaient cette présomption. Les seuls véritables amis de la monarchie n'en considéraient pas l'approche sans effroi. Ils regardaient dans l'avenir, et prévoyaient qu'un État depuis trois ans déchiré par des factions, qui avait marché de destructions en des-

tructions, qui n'écoutait que la voix de la haine et jamais celle de la conciliation, finirait tôt ou tard par son entière dissolution, et serait à la fois victime de ses crimes et de son impuissante audace envers toutes les puissances de l'Europe.

Quoique toutes ne se fussent pas encore prononcées, il était évident qu'aucune ne goûtait la révolution française. L'Autriche et la Prusse faisaient tacitement des préparatifs; la Suède et la Russie avaient franchement fait connaître leurs opinions. Pour qu'on n'en doutât pas, la souveraine du Nord avait fait sortir de ses États le sieur Genest, ministre de France; et malgré la perte énorme et récente qu'elle venait de faire en la personne du prince Potemkin, son ancien favori, mort au milieu des lauriers qu'il avait cueillis contre les Turcs, cette grande princesse n'en paraissait point abattue, et continuait de montrer la noblesse et l'énergie de son grand caractère.

L'Empire dissimulait son mécontentement : ce grand corps, par les lenteurs inhérentes à sa Constitution, ne pouvait déployer ses forces que du consentement et de l'ordre de la diète et de l'empereur réunis, et ce dernier lui communiquait son indécision naturelle. Les princes les plus puissans de l'Allemagne se préparaient dans le silence, mais n'osaient encore se prononcer.

La Suisse, gouvernée par ses cantons aristocratiques, Berne et Zurich, se contentait, dans sa parfaite neutralité, de ne pas renouveler ses capitulations.

Les princes régnans de la maison de Bourbon, les

plus intéressés sans doute à prendre couleur dans une cause commune aux rois, mais particulière à leur famille, n'avaient ni la puissance ni les moyens d'argent nécessaires pour intervenir d'une manière imposante. Se bornant à quelques secours envoyés aux frères du roi, ils observaient les évènemens, et veillaient à se garantir eux-mêmes de l'épidémie générale.

L'Angleterre, la seule de toutes les puissances que son caractère, que ses richesses inépuisables rendaient redoutable aux factieux de France, ne s'écartait pas de sa route politique. Elle jouait la neutralité. Le jeune et sage M. Pitt regardait nos dissensions intérieures comme pouvant devenir une source de bien pour son pays, et une occasion de représailles pour notre intervention perfide dans la guerre d'Amérique; il épiait le moment où une désorganisation plus complète et un épuisement de finances et de ressources le mettraient dans le cas d'être l'arbitre de notre sort, et de profiter à volonté de nos fautes. Si le roi Georges, peut-être plus sensible que politique, eût été le maître absolu, touché, comme il l'était, des malheurs de Louis XVI et du traitement qu'il avait éprouvé, il se serait déclaré franchement; mais encore plus dévoué aux intérêts de son pays, il ne pouvait s'écarter de la politique qu'ils lui dictaient.

En un mot, toutes les puissances de l'Europe étaient d'accord sur la haine qu'inspiraient les maximes françaises; toutes étaient liguées pour leur destruction: elles étaient toutes en méfiance et en garde; mais plusieurs, par le mauvais état de leurs finances et de

leur militaire, ne pouvaient et n'osaient s'engager dans une guerre que le voisinage, leur parenté, leur honneur même auraient dû décider, ne voulaient pas être agresseurs, résistaient aux instances des émigrés, des frères du roi, et éludaient leurs engagemens positifs, parce que le pacifique roi redoutant qu'on ne versât du sang pour sa cause, redoublait d'efforts pour suspendre les résolutions déjà timides des cabinets de Vienne et de Berlin. Les factieux avaient cependant l'injustice d'accuser le roi, et de l'accuser hautement de s'entendre avec ses frères et de travailler à soulever l'Europe en sa faveur contre la France, comme ils ont eu depuis la méchanceté de lui reprocher la guerre qu'ils l'ont eux-mêmes forcé de déclarer.

Sa position était si cruelle, que ses sujets émigrés, à leur tour, le soupçonnaient de connivence avec les constitutionnels, lui reprochaient de les sacrifier à sa faiblesse, et que les constitutionnels ardens osaient l'accuser de trahison, et d'une préférence marquée pour les aristocrates. Quelle destinée!

Sa conduite, qui ne pouvait être qu'ambiguë dans la position où il était, ne satisfaisait aucun parti, parce qu'elle n'était prononcée extérieurement pour aucun; tous le taxaient de mauvaise foi, de fausseté, et tous aussi injustement les uns que les autres. De là la désertion de sa cour; peu de ses serviteurs lui étaient restés fidèles; presque toutes les grandes charges étant sans fonctions, s'étaient éloignées, avaient émigré, et par crainte de se trop prononcer, peu de courtisans osaient le voir assiduement.

La cour de la reine n'était pas plus peuplée que la sienne. Ses grandes charges ou étaient absentes ou l'avaient quittée (1) : il ne restait de princesses que Mme Elisabeth et Mme de Lamballe ; Mme la duchesse d'Orléans était restée chez son père, et Mme la duchesse de Bourbon n'y paraissait presque jamais. La dispersion, la ruine des grandes familles, qui avaient dépeuplé Paris, faisaient des Tuileries un désert et une solitude de la cour naguère la plus brillante et la plus fastueuse de l'Europe. Quel contraste ! qu'il devait être pénible pour un cœur comme le sien de se voir délaissée, de se savoir mal jugée de ceux qui auraient dû le mieux la connaître, de se voir abandonnée par sa propre maison, par ceux dont les personnes et les familles avaient reçu de ses mains le plus de bienfaits!

---

(1) Mme de Chimai, dame d'honneur, avait quitté par religion, ne pouvant plus l'exercer à la cour. La peur avait engagé Mme d'Ossun, dame d'atours, à aller rejoindre chez l'étranger Mme de Grammont, sa mère. La duchesse de Luxembourg était à Lisbonne avec son mari. MMmes de Luynes, de Duras, d'Hénin, de Bergues, de Polastron, avaient quitté. Il ne restait à la reine, en dames du palais, que MMmes de la Roche-Aimond, de Tarente, de Castellane et de Maillé, et Mme de Lamballe, qui, pour ainsi dire, faisait toutes les places, tenait la cour, donnait quelques dîners, quelques soupers par semaine, où la reine venait : c'était le seul délassement qu'elle se permît. La maison de Mme Élisabeth était dans la même dispersion : elle n'avait auprès d'elle que Mme de Serent, et quelques dames de compagnie. M. d'Adhemar venait de mourir, et le comte de Coigni était en Italie. De la maison de la reine, M. de Tessé était en Suisse, le duc de Polignac à Vienne, et M. de Saulx était mort.

Quoique sensibles à cet abandon presque général, loin d'en témoigner leur mécontentement, je dois dire, à la louange de Leurs Majestés, qu'il ne leur est jamais échappé un murmure, une plainte, un seul moment d'humeur, une seule apparence de reproches. Même accueil, même grâce, même bonté pour tous ceux qui les approchaient. Sans doute ils distinguaient ceux sur lesquels ils comptaient le plus; ils le devaient; mais ce n'était pas d'une manière embarrassante pour les autres; ils ne pouvaient ni s'en choquer ni s'en plaindre. Que de patience, que de courage, que de résignation et de vertus dans ces infortunés souverains! Qu'il était consolant de s'être dévoué à leur sort!

Tel était le tableau de l'Europe, celui de la France, de la capitale et de la cour, à la fin d'une année dont les évènemens multipliés, la chaleur des factions et la sourde agitation des partis enfantèrent les horreurs et les catastrophes sanglantes de celle qui la suivit, époque désastreuse et funeste que la France doit pleurer long-temps, et qu'un vrai Français ne peut retracer sans douleur et sans attendrissement.

ANNÉE 1792.

Le premier trimestre de la session de cette Assemblée législative, dont on avait espéré quelque adoucissement, finit avec l'année 1792. Il ne produisit, en dernière analyse, pour prix de plus de deux millions d'honoraires, de frais d'impressions, d'injures contre la nation et les têtes couronnées, sans aucun avantage pour le peuple, qu'un décret porté contre les prêtres frappé du *veto*, un décret contre les émigrés, également paralysé, ce décret injuste contre les créanciers de l'Etat, des dénonciations sans nombre, des emprisonnemens sans preuves, des lettres interceptées, et des émissions de bons et de papier, et surtout des outrages prodigués au monarque dans des pétitions honorablement mentionnées au procès-verbal. N'ayant pu réussir à lui supprimer le titre de *sire* et de *majesté*, elle essaya de l'humilier d'une autre manière, en retranchant les complimens et les civilités d'usage au jour de l'an, comme un usage vicieux et puéril; et pour excuser ce manque de déférence et de respect envers le chef de la nation, elle abolit par un décret les hommages que la commune et la municipalité devaient lui présenter, comme au représentant de la nation.

Ce n'était rien encore ; cette espèce d'injure ne parut pas suffisante à cette horde de révoltés ; elle en voulait une plus sensible, plus marquée, et donna pour étrennes à son souverain, au lieu des hommages qui lui étaient dus, un décret daté du 1^er^ janvier, portant accusation contre les princes français émigrés et contre les sieurs de Calonne, de la Queuille et de Mirabeau cadet, comme les plus marquans et les plus agissans dans le parti émigré (1). Ce décret, rendu presque sans débats, sans information, sans avoir entendu aucune des parties, est sans doute à la fois ce qu'on peut imaginer de plus illégal, de plus despotique et de plus insolent. Malgré ces humiliations données au monarque, toutes vivement senties par son parti, il eut un moment de jouissance qui adoucit ses peines et la rigueur dont on usait envers lui. M. le duc d'Orléans, objet du mépris de tous les partis, se crut encore, je ne sais pourquoi, obligé d'aller chez le roi le jour de l'an, suivant son ancien usage. Il y arriva tard, pendant que Sa Majesté était à la messe. En traversant les appartemens pour gagner le cabinet du roi, des épithètes offensantes retentirent à ses oreilles. Serré, coudoyé, insulté, il parvint enfin à cette pièce,

(1) Ce décret est ainsi conçu : « L'Assemblée nationale décrète qu'il y a lieu à accusation contre Louis-Stanislas-Xavier, Charles-Philippe et Louis-Joseph, princes français ; M. Calonne, ci-devant contrôleur-général ; MM. la Queuille l'aîné, et Grégoire Riquetti, tous les deux ci-devant députés à l'Assemblée constituante, comme prévenus d'attentats et de conspiration contre la sûreté de l'État et la Constitution. »

où personne ne lui parla; chacun lui tourna le dos. Humilié d'une réception si outrageante et si méritée, il prit le parti de se retirer avant le retour du roi, et deux jeunes pages qui le rencontrèrent à la porte du cabinet, l'en mirent dehors. Traversant, chez la reine, la pièce où l'on réchauffait le dîner de Leurs Majestés, on se mit à crier : *Prenez garde aux casseroles!* Enfin, forcé de se sauver au milieu de ces injures répétées, il fut précipitamment gagner sa voiture, ayant perdu la tête au point de la confondre avec une autre, où il voulut monter; il en fut repoussé, et sortit ainsi du château des Tuileries sans avoir vu Leurs Majestés. Je crois être sûr que peu de jours après il y retourna, qu'il vit le roi, et qu'il le remercia du grade de vice-amiral que Sa Majesté avait été forcée d'accorder à son ancienneté de lieutenant-général des armées navales.

Cette avanie publique, cette marque authentique de mépris, dont il ne chercha pas à tirer vengeance, furent une véritable jouissance pour les âmes honnêtes, qui, indépendamment de leur attachement à la royauté, faisaient encore quelque cas des mœurs, des principes et de la vertu.

Le retour de M. de Narbonne de sa tournée des frontières, les ordres d'approvisionnemens et de rassemblemens de troupes expédiés par le département de la guerre, la nomination des généraux, la publicité d'une lettre du roi à l'électeur de Trèves, pour le remercier des ordres qu'il avait donnés dans ses Etats pour la dispersion des émigrés, une proclama-

tion de Sa Majesté concernant le maintien du bon ordre aux frontières, tout annonçait, tout indiquait la bonne foi avec laquelle il suivait la Constitution, et obéissait au parti qui voulait la guerre. Cependant, aucune de ces mesures ne suffisait pour persuader le parti de ceux qui, pour le perdre, avaient intérêt de persuader le peuple de sa mauvaise foi.

Les méchans ne cessaient de répandre que c'était un jeu joué; que le roi n'aimait pas la Constitution; que, loin de la servir, il la trahissait; qu'il était d'intelligence avec ses ennemis; qu'il s'entendait avec ses frères, avec l'empereur; et on en donnait pour preuves des projets de départ qu'on supposait et qu'on accréditait par les plus frivoles indices. Ces bruits, déjà si souvent répandus, se renouvelèrent dans le mois de janvier; quoique dénués de fondement, ils avaient cependant une cause qu'il est intéressant de développer.

Le parti constitutionnel commençait à être honteux de son ouvrage; il commençait à sentir son insuffisance, et il prévoyait que l'ineptie et les vices de ses successeurs allaient entraîner des malheurs sans nombre dont tôt ou tard la nation leur reprocherait d'être les véritables et seuls auteurs. Sa haine pour le parti jacobin croissait avec sa puissance; il voyait son audace prendre tous les jours de nouvelles forces, et exposer la monarchie, la Constitution et la personne même du roi à une chute dont la nullité de la législature ne pourrait les préserver; il se retourna contre son propre ouvrage, se livra au roi, à sa défen , et açut

le projet de faciliter son évasion, de s'emparer de sa personne, de l'entourer de ses chefs et de ses conseils, en la faisant aller habiter dans un département qui lui fût plus dévoué que celui de Paris, et moins sujet que cette capitale à l'agitation jacobine. Divers plans furent formés, au moins on parla de plusieurs: l'un était pour Compiègne, un autre pour Fontainebleau, et un troisième enfin pour Rouen. Les chefs constitutionnels n'abandonnèrent jamais cette idée; ils présentèrent au roi, à diverses fois, ces différens plans; peut-être firent-ils quelques préparatifs secrets, peut-être aussi commirent-ils quelque indiscrétion; mais telle fut la cause des bruits de sa fuite qui se renouvelèrent successivement pendant le courant de cette année, et auxquels il me paraît hors de doute que le roi ait jamais réellement participé. Il était hors de la ligne qu'il s'était tracée, il était contraire à l'engagement qu'il avait contracté de rester à Paris; et ayant une fois pris la très-fausse mesure d'accepter la Constitution et de se défendre par elle en la défendant, il était contre sa probité naturelle de ne pas continuer comme il avait commencé; il était d'ailleurs trop instruit pour ne pas s'apercevoir combien le parti jacobin de l'Assemblée prenait de force, et combien il serait dangereux de le mettre contre lui par une fausse démarche. Il garda donc la même attitude que malheureusement il avait prise; mais étant fort accessible aux constitutionnels, il donna lieu de faire croire aux jacobins qu'il était de moitié dans les projets d'évasion dont ils avaient con-

naissance, et les irrita de plus en plus contre lui.

Ces bruits de fuite se répandirent et se renouvelèrent plusieurs fois, et dans différentes circonstances, comme nous le verrons; mais tels furent leur origine et leur fondement. Toutefois je doute fort, ainsi que beaucoup de gens l'ont prétendu, qu'il ait existé un projet réel d'évasion pour le mois de janvier.

Cependant, l'opinion du cabinet de Vienne paraissait changée. Depuis l'ordre donné au maréchal Bender de protéger les électorats, Léopold faisait passer en Brabant des troupes et des munitions. Malgré le déficit de ses finances, qui se montait à 13 millions de florins (26 millions de notre monnaie); malgré le mouvement des peuples de la Styrie et de la Carinthie, qui demandaient la double représentation; malgré enfin l'agitation sourde de ses États belgiques, ce prince paraissait écouter plus favorablement les frères du roi; il se montrait sensible aux injures proférées contre lui et contre les souverains de l'Europe par l'Assemblée nationale, et surtout au ton impératif et méprisant de ses ministres. On sut par l'impératrice, princesse fort bien pensante et fort portée pour le parti aristocrate, qui l'avait dit un jour à table : « Eh bien, puisque les Français veulent la guerre, ils l'auront. Le pacifique Léopold leur montrera comment il sait la faire quand on l'y force; ils en paieront les frais, mais ce ne sera pas en assignats. » En effet, bientôt après on apprit que les troupes répandues à Tournai et dans le Brabant avaient ordre de se tenir prêtes à marcher, et que tous les officiers de l'armée impériale

avaient reçu celui de rejoindre leurs corps respectifs. Ces nouvelles furent confirmées à Coblentz par l'arrivée du comte Armand de Polignac, que son père dépêcha aux princes pour leur porter la nouvelle que Léopold avait signifié au marquis de Noailles que si un soldat français armé entrait sur le territoire de l'Empire ou sur le sien, ses forces, unies à celles de la Prusse, s'en vengeraient aussitôt; qu'en conséquence de cette déclaration, les troupes de Bohême avaient des ordres, et celles qui étaient en Bavière allaient se porter dans le Brisgaw. Ces nouvelles, et la confirmation d'un traité offensif et défensif conclu entre l'Autriche et la Prusse, ne laissèrent plus aucun doute sur le parti qu'allaient suivre ces deux puissances, et sur la coalition générale. En effet, vingt bataillons et quatorze divisions de cavalerie impériale eurent ordre de partir de Bohême et de Moravie; et l'on apprit de Berlin que les officiers semestriers rejoignaient leurs corps.

L'Assemblée nationale, instruite de tous ces faits, en témoignait aussi peu d'inquiétude que les émigrés et le parti royaliste en ressentaient de joie et d'espérance. Cependant, malgré ce calme apparent, elle tenta de détourner l'orage qu'elle voyait prêt à fondre sur elle, en essayant de détacher la Prusse de son alliance avec l'Autriche, alliance qu'elle ne croyait pas encore consommée, et n'exister qu'en projet. Elle choisit pour cette mission délicate et importante, le comte de Ségur, qui avait assez bien réussi en Russie, et qui s'étant, par ambition, livré au parti démocrate,

venait d'accepter l'ambassade de Rome. Il accepta, sans balancer, cette mission peu flatteuse, et partit sans qualité d'ambassadeur, mais avec le traitement attaché à ce titre. On ne sera pas étonné que je qualifie cette commission de peu flatteuse, quand on saura que son principal objet était de gagner avec de l'argent tout le conseil de Berlin et la maîtresse du roi, de négocier, par ce moyen, un traité d'alliance avec ce prince, en le détachant de l'Autriche. Il fut bientôt public que le négociateur emportait à cet effet deux ou trois millions à sa disposition.

Il eût été difficile de pénétrer l'objet de la mission pressée de M. de Ségur, que le baron de Goltz, ministre de Prusse à Paris, y serait parvenu par adresse. Mais les conseils étant peu secrets, et la plupart du temps forcés d'obéir aux décisions du nombreux comité des jacobins, non seulement il en fut promptement instruit, mais on se procura, je ne sais par quel moyen, une copie de ses instructions. Cette copie parvint à Berlin deux heures avant l'arrivée de M. de Ségur, et le roi en donna sur le champ connaissance à tous les ministres de son conseil. Ces instructions contenaient tous les moyens de les séduire, leur caractère, leurs faiblesses, leurs liaisons, des offres à M. Bischopsverder, aide-de-camp favori du roi, de lui former un établissement en France, dans la province qu'il voudrait choisir, lui faisant envisager son peu de fortune, et qu'à la vie que menait le roi, avec sa complexion, il courait risque de voir échapper sa fortune d'un moment à l'autre. Les femmes de la cour en

[illegible] la sœur du roi, rien n'était oublié dans [illegible] dont chacun, en ce qui le concernait, eut aussitôt connaissance.

On peut juger à quel point le négociateur fut déconcerté par cette révélation de sa mission et du caractère révolutionnaire qu'elle portait. Chacune des personnes nommées dans ses instructions, indignée de s'y trouver, ou d'avoir été soupçonnée d'être accessible à la corruption, le témoigna à M. de Ségur par la froideur de son accueil. Le roi ne le reçut pas avec plus de distinction; il affecta, à la première audience publique où il le vit, non seulement de ne pas lui parler, mais d'adresser successivement la parole aux deux ministres qui étaient à sa droite et à sa gauche, et de demander des nouvelles de M. le prince de Condé (1). La reine de Prusse ne le reçut pas mieux que le roi son époux. Il ne fut pas, malgré l'usage, admis à sa partie. La cour, le militaire, toute la société de Berlin suivirent l'exemple du souverain. M. de Ségur ne tarda pas alors à s'apercevoir qu'il avait été déjoué et trahi, qu'il était arrivé trop tard, que le traité avec l'Autriche, qu'il était venu pour rompre, était signé, que ses millions seraient inutiles et toute son adresse superflue; regrettant le triste rôle qu'il jouait, il demanda son rappel. En l'attendant, le désespoir le ga-

(1) Ce fut au ministre de l'électeur de Mayence qu'il fit cette question: et sur ce qu'on lui dit qu'il s'était rapproché des frontières : « Il a bien fait, dit-il, car il est au moment d'y rentrer. »

gna, son amour-propre humilié lui inspira le courage de ne pas survivre à ses dégoûts et à l'embarras de sa position, et le porta à un acte de désespoir capable de compromettre sa vie, mais la douleur fit taire le courage, et lui ôta la force de s'achever. Le chirurgien appelé pour son pansement le manda aussitôt à M. de Moustier, à qui M. de Ségur succédait. L'évènement s'ébruita : vainement on voulut l'assoupir, vainement sa famille voulut détromper le public; une fois prévenu, on ne fut plus à temps; M. de Ségur revint bientôt ensevelir à Paris l'échec humiliant qu'il venait de recevoir, et termina sa carrière diplomatique, dont le début brillant devait faire présumer une plus heureuse fin.

D'un autre côté, l'Assemblée nationale avait dépêché en Angleterre l'évêque d'Autun (Talleyrand), avec un nommé *Jardi*, pour traiter avec cette puissance, et pour acheter son alliance, et par conséquent celle de la Prusse, par l'abandon de ses plus belles possessions dans l'Inde, et par l'offre d'une promulgation illimitée du traité de commerce si défavorable à la France. Le roi Georges et M. Pitt ne se laissèrent pas prendre à de si grossières amorces; ils ne s'abaissèrent pas à traiter avec un négociateur si mal accrédité, qui, malgré qu'il employât le nom du roi, n'était visiblement que l'agent d'une faction, d'une nation épuisée d'argent et de ressources, dont l'unique objet était de rompre le pacte de famille de la maison de Bourbon, et d'ôter ainsi tous les soutiens à l'infortuné Louis XVI.

M. de Talleyrand n'eut donc pas plus de succès à Londres que M. de Ségur à Berlin. A peine les ministres le virent-ils : il ne fut accueilli ni à la cour ni dans la société. Il y végéta dans la solitude, et n'y fréquenta que quelques chefs de ces obscurs clubs, correspondans du parti révolutionnaire de France. Il ne tarda pas à revenir à Paris se mettre au fait des instructions du jeune Chauvelin, nommé ministre de France à Londres, et dont il fut institué le pédagogue. Le disciple n'y réussit pas plus que le maître. Imbus tous deux des mêmes principes et de la même opinion, ils n'y éprouvèrent que dégoûts et humiliations.

Tandis que, par ses deux ministres de confiance, l'Assemblée s'efforçait de se concilier la Prusse et l'Angleterre, ses émissaires travaillaient sans relâche les peuples du bord du Rhin. Ses principaux efforts se dirigeaient surtout sur l'électorat de Trèves. Les États du pays étaient assemblés, ne voulaient pas se séparer, et embarrassaient chaque jour leur souverain par de nouvelles demandes insidieuses, et inspirées par M. de Sainte-Croix, ministre de France à Coblentz. Je dois dire, à la louange de ce ministre, qui ne tarda pas à jouer un plus grand rôle, qu'on ne peut remplir avec plus de mesure et d'esprit la désagréable commission dont il était chargé (1). Habitant

(1) Le seul reproche réel qu'il y ait à faire à M. de Sainte-Croix, reproche qui touche à la délicatesse, c'est, ayant été l'élève et le protégé du ministre Vergennes, d'avoir pris, à Co-

la même ville que les frères de son maître, ayant pour mission principale la dispersion des émigrés français, à qui il était en horreur, qui le lui témoignèrent vivement, et qui même, sans M. le comte d'Artois, n'eussent pas respecté son caractère, il remplit sa mission avec exactitude, mais sans persécution, sans recherches trop exactes, se contentant des réponses et des promesses qu'on lui faisait; il ne se permit pas d'exigence; et à son retour à Paris, car le désagrément de sa position ne lui permit pas de faire un long séjour à Coblentz, il ne lui échappa pas une seule plainte sur le traitement qu'il avait reçu des émigrés, ce qu'il aurait été bien en droit de faire.

Sa Majesté, en butte à la méchanceté infernale des jacobins, qui travaillaient le peuple de plus en plus en lui faisant croire à sa fuite, perdait insensiblement dans l'opinion *populaire*. Les agitateurs soudoyés ne négligeaient rien pour éteindre, non seulement cet ancien amour du peuple français pour ses rois, mais même pour le roi constitutionnel, pour lui enlever le droit du *veto* dont l'avait investi la Constitution. Ce droit gênait beaucoup le parti jacobin de l'Assemblée, qui prétendait être souverain sans restriction, et se croyait fondé à l'être, comme mandataire et représentant du

---

blentz, la place du fils de son bienfaiteur. M. de Vergennes se comportait très-bien, était très-bien traité et de l'électeur et des princes : après qu'il fut destitué de sa place de ministre, M. le comte d'Artois forma une compagnie à l'instar de celle des gardes de la porte qu'il avait, et la lui donna.

peuple souverain. Malgré le trop discret usage que le roi en avait fait, ce droit l'offusquait, et la seule formalité de présenter à la sanction un acte émané du corps législatif, lui paraissait empiéter et restreindre la souveraineté populaire. Une discussion qui survint mit à découvert l'orgueil et la prétention nationale. Nous avons vu l'Assemblée réinstituer la haute cour à Orléans : le complément de son organisation exigea de nouveaux décrets; ils furent portés, mais on agita s'ils seraient soumis ou non à la sanction du roi. Ils y étaient tous assujettis, suivant la Constitution; elle avait elle-même désigné ceux qui en étaient exempts. Fidèles à ces principes, quelques députés pensaient que n'étant point pouvoir constituant, tous les pouvoirs étant créés, l'Assemblée, sans enfreindre la Constitution, ne pouvait se soustraire à la forme de la sanction; mais le parti inconstitutionnel ou jacobin soutenait que ces décrets n'étant que des réglemens intérieurs, pouvaient se passer de sanction, et que quand même le roi la refuserait, la haute cour ne laisserait pas de remplir sa destination, puisque la loi qui l'a créée était rendue. Grands débats, grande agitation, emportement, injures des deux partis. Les tribunes y prirent part; des clameurs se faisaient entendre dans les Tuileries, sur la terrasse des Feuillans: *Point de sanction, point de veto.* Enfin le peuple avait l'air de mettre un intérêt très-vif à ce que certes il ne comprenait pas, et n'était pas en mesure de pouvoir comprendre. L'ajournement indéfini de la question parut la mesure la plus sage à adopter. Le

côté le mieux pensant, quoiqu'indigné qu'on eût cherché à l'intimider, embrassa cette opinion; elle prédomina, et termina l'orage.

Il n'était pas étonnant que l'Assemblée fût pressée d'organiser la haute cour nationale, car il fallait vider les prisons, déjà remplies de *criminels* fort innocens, prévenus du crime de lèse-nation. L'évènement arrivé à Perpignan les 6 et 7 décembre, en avait fort accru le nombre. Les officiers du 20e régiment, ci-devant *Cambresis*, avaient obligé M. de Chollet, lieutenant-général, commandant dans la province, à se retirer dans la citadelle, et le supposant en danger, voulurent y conduire leurs soldats pour le garder. Ceux-ci exigèrent un ordre par écrit, et préférèrent d'obéir aux ordres de la municipalité, qui les avait fait consigner. Dès le 13 novembre, les officiers abandonnent leurs soldats, se retirent à la citadelle. Des coups de fusil en partent le lendemain. Un garde-magasin dépose que M. du Saillant, commandant le 12e régiment de chasseurs, lui a demandé des armes, de la poudre et cent cinquante paquets de cartouches. De ces allégations non contestées, d'arrêtés, de procès-verbaux, d'adresses de soldats, de pièces ni vérifiées, ni débattues, la commune de Perpignan, et, d'après le rapport d'un comité, l'Assemblée conclut avec elle qu'il y avait un complot formé pour livrer Perpignan aux ennemis de la France, décrète qu'il y a lieu à accusation contre le lieutenant-général Chollet, le colonel du Saillant, vingt-quatre officiers du 20e régiment d'infanterie, et contre onze habitans de cette ville;

ils seront aussitôt mis en état d'arrestation, et, comme prévenus d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat, transférés, par les ordres du pouvoir exécutif, devant la haute cour à Orléans, pour y être jugés.

Ces ordres atroces sont exécutés. Toute la France a vu, sans s'indigner, un lieutenant-général, commandant de province, âgé de quatre-vingt-deux ans, un colonel, vingt-quatre militaires estimables, onze citoyens traverser en criminels tout le royaume, aller *expier* leur courage et leur innocence dans les prisons d'Orléans, y attendre un jugement que la faiblesse et la timidité du tribunal ne lui permirent pas de leur rendre, et n'en sortir enfin, après huit mois de captivité, que pour tomber sous le fer des assassins; mais n'anticipons pas sur les évènemens.

On continuait sans cesse à parler de guerre; le parti jacobin la désirait toujours, et l'on commençait à y croire. Alors l'Assemblée s'aperçut qu'elle n'avait pas d'alliés. M. Isnard, un de ses plus fougueux orateurs, reprocha comme un crime, à M. de Montmorin, de n'avoir pas procuré d'utiles alliés à la France dévouée comme une victime aux suprêmes volontés d'un congrès de despotes. Il était, selon lui, du devoir du cabinet des Tuileries de former de bonnes alliances, et pour y réussir, qu'il suffisait de le tenter. Il regrettait qu'il ne se fût pas encore établi de négociations directes de nation à nation sans l'intermédiaire des rois, des cabinets et des ministres; et devant la *formule* qu'il proposait, il ne doutait pas qu'on ne s'en fît bien vîte, et de très-bons.

Je crois bien que la partie saine de l'Assemblée, ainsi que M. Isnard, sentait le pressant besoin d'avoir des alliés; mais elle ne fut point frappée des avantages de sa formule, quoiqu'elle en fît payer au peuple les frais d'impression. Les injures que l'Assemblée constituante et celle-ci s'étaient à l'envi permises contre les rois, et même contre l'honneur des peuples étrangers, n'étaient pas un préliminaire favorable pour entamer des négociations, et le parti jacobin prédominant se croyait, par les ressources patriotiques de la France, en état de faire face à l'Europe entière. Un ouvrage de M. Lavoisier, sur l'état des finances au 1^er^ janvier 1792, qui parut alors, ne cadrait guère avec la confiance immodérée des factieux et la niaise sécurité des Parisiens.

Je l'ai déjà dit, et je ne cesse de le répéter comme une des choses les plus étonnantes et les plus incroyables, les finances n'occupaient nullement l'Assemblée. La monnaie de papier lui offrait des ressources qui la dispensaient de prévoyance; les domaines, les forêts, les biens de Malte, la fortune des particuliers riches étaient à ses yeux des hypothèques suffisantes. Que lui importait que la nation fût ruinée, que les riches fussent écrasés d'une banqueroute, pourvu que, sous le prétexte spécieux de l'affermissement de la liberté, elle eût la faculté de s'enrichir et de pêcher en eau trouble, à la faveur de l'anarchie? Nous l'avons dit plus d'une fois, c'était le plan de l'Assemblée constituante d'établir la guerre entre les pauvres et les riches; elle avait laissé à ses successeurs

cette tâche qu'ils étaient les plus disposés à accepter, et, comme on l'a vu, les plus capables de remplir.

Ces principes, dangereux pour le continent, étaient destructeurs pour les colonies. Celle de Saint-Domingue continuait à être déchirée et dévastée. La ville du Port-au-Prince, la seconde de l'île, venait d'éprouver un incendie qui y avait détruit plus de trois cents maisons appartenantes à des capitaines européens, ou aux plus riches négocians. La classe dite des *petits blancs*, c'est-à-dire des blancs qui ne possèdent rien, faisant l'office de *patriotes*, n'était occupée qu'à vexer et ruiner les propriétaires et à dicter des lois dans le club des amis de la Constitution. Les gens de couleur avaient passé un concordat avec les blancs. Ils demandaient de nouvelles municipalités, une nouvelle assemblée coloniale; mais ce concordat fut promptement dissous, et fut la cause des troubles.

Tantôt les mulâtres se révoltaient contre les blancs, tantôt les blancs irritaient les mulâtres, ne voulant pas leur accorder l'égalité, par attachement à la suprématie de la couleur. Ces derniers, plus nombreux, armaient, faisaient nourrir leur armée, taxaient, opprimaient et se joignaient aux brigands. Un chef et quelques troupes obéissantes eussent facilement pu réprimer ces dévastations; mais c'était de la politique des jacobins et de l'Assemblée de ruiner les riches propriétaires, et d'établir là comme ailleurs l'égalité des rangs et des fortunes.

En vain les lettres du gouverneur portaient que s'il n'arrivait pas de prompts secours de France la co-

lonie était perdue et qu'il ne comptait plus sur rien ; en vain l'assemblée coloniale, pour ramener l'ordre, menaçait de la sévérité du roi et de l'Assemblée nationale, qui, sans doute, disait-elle, ne peuvent approuver le désordre et le crime ; le désordre et les crimes continuaient, parce que l'Assemblée nationale le voulait ainsi, et qu'à Saint-Domingue on était bien loin de connaître et de soupçonner la criminelle politique et les perfides desseins des jacobins. Ils voulaient étendre dans tous les climats le nombre des coupables, et propager dans toutes ses possessions l'anarchie de la mère-patrie.

Le bruit d'un congrès des puissances sur les affaires de France, accrédité déjà sur les frontières, se répandit à Paris. L'Assemblée, trouvant que la dignité de la nation serait compromise si les puissances prétendaient, dans un congrès, lui prescrire une Constitution ou des lois, chercha à déjouer la nouvelle et le projet, s'il existait.

Le comité diplomatique, à la séance du 14, par l'organe de M. Gensonné, après avoir, suivant l'usage, faussement interprété et plus méchamment expliqué la conduite de l'empereur avec la France, relativement aux émigrés, après avoir déclamé contre eux et contre les despotes, et fort exalté la puissance et la force d'une nation de 24 millions d'hommes, conclut :

1° A ce que le roi fût remercié de la réponse digne et majestueuse qu'il avait faite à l'empereur, au nom du peuple français ; . . . . . .

2° A ce qu'il fût prié de demander à l'empereur s'il entend ne rien entreprendre contre la Constitution et l'indépendance du peuple français; s'il veut être fidèle au traité de 1756, et secourir la France en cas d'hostilités;

3° Qu'il soit donné à l'empereur jusqu'au 10 février pour faire sa réponse, passé lequel temps son silence serait pris pour hostilité;

4° Que le roi fût invité à accélérer les préparatifs de la guerre.

M. Guadet monte à la tribune. Frappé de l'idée d'un congrès occupé de modifier la Constitution française, il tonne contre ce complot, ces manœuvres, ces intrigues. L'Assemblée partage son enthousiasme; elle s'électrise. « Apprenons à tous les princes, à tous les despotes, crie-t-on de tous les côtés, que la nation française est résolue de maintenir sa Constitution toute entière, ou de périr avec elle. » Des *bravos* multipliés échauffent les têtes, des cris *oui! oui! la Constitution ou la mort!* se font entendre et partent tumultuairement de tous les coins de la salle; toutes les mains se lèvent pour en prêter le serment, et une députation est nommée pour porter au roi, sur le champ, la déclaration de Guadet, rédigée en décret, portant « que l'Assemblée déclare infâmes, traîtres à la patrie et coupables du crime de lèse-nation, tous Français qui pourraient prendre part directement ou indirectement, soit à un congrès pour modifier la Constitution française, soit à une médiation entre la nation française et les rebelles conjurés contre elle,

soit enfin avec les puissances possessionnées en Alsace, et que le roi sera invité à faire connaître aux puissances de l'Europe la résolution que la nation française a prise de maintenir sa Constitution toute entière ou de périr avec elle, et qu'elle regardera comme ennemi tout prince qui voudrait y porter atteinte. » A peine ce décret est-il rédigé, qu'entre dans la salle le ministre des affaires étrangères, M. Delessart, annonçant une note officielle de l'empereur, portant que Sa Majesté impériale ne protégera l'électeur de Trèves contre une invasion des Français que lorsqu'il aura dissipé tous les rassemblemens d'émigrés, et mis à exécution les ordonnances publiées à leur égard dans les Pays-Bas, en satisfaisant en tout aux lois du bon voisinage.

Certes, cette note, bien loin du style d'une puissance ennemie, eût dû engager l'Assemblée à modifier au moins la sécheresse du projet de décret présenté par le comité; mais les têtes étaient trop montées pour se permettre une réflexion. M. Delessart et M. Duport-Dutertre sont obligés de partager l'impulsion donnée aux esprits. Ministres, députés, tribunes, spectateurs, également saisis d'un constitutionnel enthousiasme, s'écrient à la fois : *la Constitution, ou la mort!* toutes les mains sont en l'air, toutes les bouches jurent le serment, et tout le monde quitte la salle ivre de confiance, de joie et de délire.

Il est curieux, je le confesse, de rapprocher cet enthousiasme, pour ainsi dire national, pour une Constitution, ce délire exagéré et ridicule du mois de

janvier, avec la dissolution de cette même Constitution au mois d'août suivant, opérée par la même assemblée, par les mêmes députés, par les mêmes tribunes, par les mêmes hommes enfin. Est-il possible, après cela, de calculer les effets de l'intrigue, les complots de la scélératesse et les spéculations de l'avarice? Non, sans doute; mais on doit bien juger, par cet exemple frappant, l'excès du danger d'une assemblée unique, la force de son ascendant sur une nation, et l'empire d'un orateur véhément sur une assemblée qu'il a le talent d'électriser.

Dès le soir même, le roi répondit sagement à la députation qui lui avait apporté le décret du matin: « Vous connaissez mon attachement à la Constitu-« tion : assurez l'Assemblée nationale que je ne né-« gligerai rien de ce qui pourra contribuer à son af-« fermissement. »

Conséquens dans leur conduite, les jacobins, maîtres du gouvernement et de l'Assemblée, poussaient les puissances étrangères de retranchemens en retranchemens, et devenaient plus exigeans à mesure que les cabinets mollissaient devant eux. Suivons leur marche. Nous les avons vus menacer les électeurs, et aussitôt Coblentz se dégarnir, les divers corps d'émigré, évacuant l'électorat de Trèves, se réfugier à Ems, Wisbaden, Dillembourg, les gardes-du-corps même se disperser dans les environs. A peine parle-t-on d'un congrès dont la tenue imposante eût pu modifier la Constitution, empêcher l'effusion du sang et ralentir leur ardeur de guerroyer, un décret positif, un seul

décret fortement prononcé en impose et fait avorter le plan ; enfin, les électeurs et princes de l'Empire une fois contenus, ils passent à l'empereur lui-même. Déjà ce prince et le roi de Prusse avaient été obligés d'écrire des lettres circulaires à l'Empire, qui, par l'instigation jacobine, croyait la liberté germanique menacée par les armemens et les préparatifs de ces deux souverains. Le comité diplomatique, dont Brissot était l'âme et le chef, suivant l'impulsion des régulateurs, force les ministres d'obéir à leurs souverains, et d'envoyer à Vienne sommer l'empereur de déclarer s'il est en paix ou en guerre avec la France ; qu'elle souscrirait à suspendre les hostilités, si :

1° Il reconnaît la Constitution française comme loi fondamentale de l'État ;

2° S'il fait disperser les émigrés, armés ou non, soit dans ses États, soit dans ceux de l'Empire ;

3° S'il se fait fort d'obliger la diète et les princes allemands, possessionnés en Alsace et en Lorraine, d'accepter les indemnités décrétées par l'Assemblée ;

4° Si, en cas de refus et de guerre de la part du corps germanique, Sa Majesté impériale s'engage à fournir à la France son contingent de vingt-quatre mille hommes, aux termes du traité de 1756.

Quel politique eût présumé, il y a trois ans, qu'un journaliste calomniateur aussi obscur que notoirement escroc, dicterait la loi à l'Empire, à son chef, et forcerait le roi de France, son souverain, ou à déclarer la guerre à son allié, à son beau-frère, ou à l'amener soumis à la suite du char triomphateur qu'oc-

cupaient Ruhl, Brissot, Gensonné, Isnard, et tous les autres effervescens politiques des comités de l'Assemblée? Frappés toutefois de la célérité et de l'audace des démarches de l'Assemblée, dont ils avaient fortifié les illusions en participant à ses erreurs, les ministres, si confians sur les chances d'une guerre dont ils appuyaient la nécessité, et qui concoururent par leur assentiment à enflammer l'ardeur du corps législatif, les ministres, qui le berçaient de si belles notes, de si beaux rapports, reprirent tout à coup un langage pacifique.

Pour plaire aux jacobins, ils abondèrent d'abord dans leur sens; mais bientôt ils réfléchirent qu'ils seraient emportés par eux bien au-delà des bornes de la raison, que le France n'offrait que les plaies de la misère, la confusion des autorités; que le gouvernement était dans les clubs, toutes les forces du côté de l'anarchie, et l'impuissance du côté de la loi. Pas un aperçu sur notre situation extérieure, pas un retour sur l'épuisement, sur le désordre de l'intérieur, nulle prévoyance de l'avenir; une folle impétuosité dictant des résolutions qui exigeaient toute la maturité des têtes froides et fortes; mille sermens répétés pour une Constitution dont on ne cessait de violer l'esprit; enfin nulle connaissance, nul examen des mesures sans lesquelles le fardeau de la guerre suspendu retombera sur nos têtes et nous écrasera. Ces observations, jointes à l'éloignement du roi pour la guerre, les portèrent à ralentir l'ardeur des braves des tribunes et des comités; ils trouvèrent trop fort l'ajour-

nement imposé à l'empereur, et demandèrent la grâce de pouvoir composer avec les hardiesses du rescrit dicté par M. Brissot à la cour de Vienne.

Une variation aussi subite devait offenser et offensa en effet des hommes intraitables qui ne souffraient ni résistance, ni contradictions. Il fallait d'ailleurs qu'ils se ménageassent les moyens de défendre les droits de l'initiative laissée au roi par la Constitution, leurs propres opinions et leurs démarches auprès de la cour de Vienne, dans le cas où l'Assemblée voudrait de nouveau adopter une autre marche. C'était là le point difficile. Il l'eût été pour des ministres plus forts. L'esprit de l'Assemblée, des constitutionnels, comme des jacobins, tout annonçait qu'ils auraient le désavantage, et que le roi serait forcé de céder. Les déclamations des Guadet, des Isnard, des Fauchet avaient monté la tête des tribunes aux gages des jacobins. Toute cette société dominatrice voulait la guerre. Qui aurait pû lui résister? Aussi, dès la séance du 25, après les galimatias pompeux de M. Condorcet, qui, dans les deux mots *liberté, égalité* voyait la source de toutes les prospérités nationales, après la rhétorique obscure et ampoulée de M. Hérault, après une foule de considérans qui établissaient tous les torts prétendus de Léopold et ses infractions aux traités, l'Assemblée décréta que :

1° Le roi serait invité, par un message, à déclarer à l'empereur qu'il ne peut désormais traiter avec aucune puissance qu'au nom de la nation française, et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Constitution;

2° Que le roi sera invité à demander à l'empereur si, comme chef de la maison d'Autriche, il entend vivre en paix et bonne intelligence avec la nation française, et s'il renonce à tous traité et convention dirigés contre la souveraineté, l'indépendance et la sûreté de la nation ;

3° Que le roi sera invité à déclarer à l'empereur, qu'à défaut par lui de donner à la nation, avant le 1^er^ mars prochain, pleine et entière satisfaction sur les points ci-dessus rapportés, son silence, ainsi que toute réponse évasive ou dilatoire, seront regardés comme une déclaration de guerre ;

4° Le roi sera invité à continuer de prendre les mesures les plus promptes pour que les troupes françaises soient en état d'entrer en campagne au premier ordre qui leur sera donné.

L'Assemblée nationale charge son comité diplomatique de lui faire incessamment son rapport sur le traité du 17 mai 1756.

Cette manière impérative, ce cercle de Popilius tracé devant la cour de Vienne, était peu fait pour avoir du succès ; et il est à parier que sans son incertitude, sans le parti qu'il avait pris de ne pas être l'agresseur, Léopold en eût été fort offensé, et dans tout autre moment, se fût décidé sur le champ.

Le roi répondit le 28 à l'Assemblée une lettre sage, dans laquelle il lui faisait sentir que par son décret du 25, elle empiétait sur ses droits et sur l'initiative que lui donnait la Constitution ; que si la France avait la guerre, il ne fallait avoir à se reprocher au-

cun tort qui l'eût provoquée; qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour la faire avec succès, mais que l'humanité exigeait, dans une telle détermination, la plus mûre réflexion. « Je veille, ajoutait-il en finissant, à l'honneur et à la sûreté de la nation, et je hâterai de tout mon pouvoir le moment de faire connaître à l'Assemblée nationale si elle peut compter sur la paix, ou si je dois lui proposer la guerre. »

Cette réponse modérée ne répondant pas à l'ardeur guerrière de l'Assemblée, elle passa de la lecture de cette lettre à l'ordre du jour.

Ne respirant que les combats, il fallut bien qu'elle s'occupât des moyens de compléter l'armée. M. de Narbonne proposait, comme plus simple et plus expéditif, de prendre dans les bataillons nationaux les cinquante-un mille hommes pour compléter les troupes de ligne. Le comité militaire de l'Assemblée n'était pas de son avis; il craignait de désobliger les patriotes volontaires en ne les laissant pas unis entre eux, et il avait d'ailleurs conçu le fameux plan exécuté depuis, d'annuler les troupes de ligne, et de n'en avoir plus que de patriotes volontaires.

Tandis que l'Assemblée se mettait au-dessus de toutes ces considérations majeures, parce qu'elle était bien maîtresse du peuple, elle admettait à sa barre et complimentait un nommé *Barant*, prêtre, qui eut l'impudence de lui présenter sa femme et son fils. Une telle immoralité, un tel scandale suscités par les protestans et par le parti anti-catholique, ne fit qu'augmenter l'indignation de tous les gens honnêtes qui

conservaient encore des principes et de la religion. Quelle estime pouvait conserver tout être pensant pour des législateurs qui croyaient régénérer une grande nation en détruisant la religion, seul frein de la multitude ignorante? Aussi n'en conservait-elle aucun. Le renchérissement du sucre, la cherté progressive des denrées furent bientôt le prétexte et la cause de nouveaux rassemblemens populaires. Des groupes se forment dans les places, des murmures se font entendre, le feu est mis à l'hôtel de la Force, tout annonce une explosion prochaine. La force publique est réclamée. Le maire Pétion harangue, parvient à dissiper le peuple disposé à piller un magasin de sucre; l'incendie des prisons est éteint. Il vient exalter à l'Assemblée les soins vigilans du corps municipal, sa permanence, et le danger d'exagérer ces mouvemens populaires; on le complimente sur son zèle infatigable, et sur la douce récompense que recueillent des gens de bien comme lui de pouvoir se dire qu'un million d'habitans sont heureux par ses veilles et par ses soins.

Rien n'était plus facile que de calmer ces mouvemens : ils étaient presque tous factices et sourdement autorisés pour entretenir la licence, pour tenir le peuple en haleine, et fortifier l'intelligence et le crédit des agitateurs sur la populace, afin d'être en mesure de pouvoir la porter à de plus grands excès, au moment qu'on en aurait besoin. Que d'art, que d'adresse dans cette conduite! Ils en recueillaient bien les fruits; car on ne peut s'imaginer à quel point d'o-

béissance elle était asservie par ses agitateurs et dominateurs subalternes. Un geste, un mot suffisait pour la calmer, ou la porter aux plus grandes violences : on n'en verra que trop la preuve dans le courant de cette histoire. L'Assemblée, les municipaux, les sections rejetaient toutes les erreurs du peuple sur les aristocrates, sur les chevaliers du poignard; c'est de ce dernier nom qu'ils désignaient les courtisans et tous ceux qui, attachés au roi, allaient aux Tuileries; car le nom d'*aristocrate*, qui d'abord leur avait été particulièrement consacré, avait passé et passa successivement à une classe inférieure, à tous les ennemis du pillage et de la licence; tout ce qui n'était pas sans-culottes s'appelait *aristocrate*; de là, tout homme riche ou seulement aisé, était en horreur à la classe indigente et aux gueux; et les troubles qu'ils commettaient leur avaient toujours été suscités par les aristocrates. Telle était l'infernale politique des chefs du parti factieux. On doit se rappeler que l'Assemblée constituante, après avoir accordé au roi une garde particulière pour sa personne, en avait fixé le nombre à dix-huit cents hommes, dont douze cents d'infanterie et six cents à cheval. Quoique ce nombre fût fort insuffisant pour le service et fort au-dessous de l'éclat nécessaire au chef d'un grand empire, cependant l'Assemblée législative voyait avec peine arriver le moment de sa formation; elle la retardait de tous ses efforts, dans la crainte que dix-huit cents hommes choisis et fidèles ne rendissent le roi trop puissant, ne servissent de noyau et de point

de réunion à tous les partisans de la royauté, et ne le soustrayassent à sa domination et à la sorte d'esclavage dans lequel elle voulait le tenir sans cesse. Mais comme elle se piquait encore de vouloir suivre la Constitution, qu'elle ne parlait que de la Constitution, elle ne put se défendre de céder à ce qu'elle avait prescrit. Le roi, qui eût été en droit d'en demander beaucoup plus tôt la formation, avait affecté de n'y mettre aucun empressement, autant pour ne pas blesser la garde nationale parisienne, que pour lui montrer la confiance qu'il avait en elle. D'ailleurs, les choix des officiers et des soldats étaient difficiles, et furent longs. Il était sage, pour les premiers, de ne pas choisir des aristocrates trop reconnus, et des nobles trop marquans par leur naissance. Il fallait des caractères modérés, patiens, et il était intéressant que leur fidélité et leurs sentimens fussent assurés. La Constitution exigeait pour les seconds, ou qu'ils fussent tirés des troupes de ligne, ou qu'ils eussent servi un certain temps dans la milice nationale. Le choix de la taille, de la figure était une autre considération moins importante sans doute, mais à laquelle on tenait avec raison

Le roi commença par en nommer les chefs. Les deux maréchaux de camp furent M. de Pont-Labbé, gendre de son valet de chambre Thierry, pour sa garde d'infanterie, et M. d'Hervilly pour sa garde à cheval. Ce dernier avait donné des preuves de sa sagesse et de sa valeur en Bretagne, où Sa Majesté l'avait envoyé commander les troupes, quoiqu'il ne

fût que colonel du régiment de *Rohan*, lorsque cette province ne voulut plus y recevoir M. de Thiars, son commandant.

Le lieutenant-général fut M. de Brissac. Si ses talens pour une telle place ne méritaient pas cette distinction, elle était due à sa conduite, à son attachement, à sa fidélité pour le roi, qu'il n'avait pas quitté d'un pas depuis le commencement de la révolution, et qu'il avait servi avec la même exactitude depuis la dissolution de sa compagnie des cent-suisses, que lors de son existence. L'ingratitude était un vice trop commun à la cour; ceux qui en avaient reçu le plus de bienfaits en avaient trop témoigné, pour que le roi ne récompensât pas par la seule grande place qui fût à sa nomination, celui qui s'était montré son plus dévoué serviteur. Il s'y vit donc forcé par une fatalité de circonstance, dont on ne peut accuser que l'étoile de ce prince infortuné.

Il serait injuste de faire aucuns reproches à M. de Brissac sur les choix des différens officiers de la garde. Pris dans les troupes de ligne, ils n'étaient trop marquans ni par leurs opinions ni par leur naissance, et le furent tous par leur fidélité et leur bonne conduite. Mais il mit peut-être trop de sévérité et de recherches dans l'examen des sentimens et des opinions des bas officiers et soldats envoyés, soit par les régimens, soit par les départemens. C'était à eux que le roi s'en était rapporté. Ils arrivèrent tous plus ou moins patriotes, plus ou moins attachés à la royauté, en raison de l'esprit du corps dont ils sortaient, ou de la province dont

[illegible]

[illegible] à Coblentz, il me dit, [illegible] qu'il était question de former la garde du roi, et qu'il m'avait conseillé de prendre le chevalier de Coigny et moi pour les deux maréchaux-de-camp. Ce même avis me fut donné de Paris. Je sentis que cette offre serait aussi difficile à refuser que délicate et désagréable à remplir. Un autre choix fut fait avant mon retour à Paris.

révolution, leur civisme était en grande considération auprès de l'Assemblée, elle les ménageait; ils influençaient l'esprit populaire, et dès lors ce fut un tort pour M. de Brissac et une défaveur pour la garde du roi de les avoir refusés. J'avouerai qu'à la place de M. de Brissac, j'aurais eu le même tort que lui. Lorsqu'on est chargé de la garde d'une tête aussi précieuse et aussi chère, on ne peut être trop sévère sur le choix de ceux qui doivent y concourir; et certes les Gardes françaises étaient, par leur trahison, bien dans le cas d'en être éloignés. J'eusse donc, comme lui, rejeté tous ces soldats traîtres. Mais je ne puis disconvenir qu'il eût été de la prudence d'en accepter quelques-uns, et de tâcher de les ramener à la bonne voie, à force de patience et de raisonnemens. L'Assemblée ne s'en tint pas à des menées secrètes contre la formation de la garde du roi; son existence, la prépondérance qu'elle pouvait acquérir l'offusquaient à tel point, qu'il y eut, le 7 février, des motions pour mander *le sieur de Brissac.* Selon M. Gensonné, cette garde n'était pas un corps militaire; M. Bazire la qualifiait de *maison domestique du roi;* et malgré ces qualifications, il fut décrété que le pouvoir exécutif rendrait compte de cette garde à l'Assemblée.

Il était cependant évident qu'elle n'avait aucun pouvoir sur elle, puisque, n'étant point militaire, elle était purement domestique, payée par le roi, et que n'étant pas à la solde de l'Etat, elle n'était soumise qu'à celui qui la payait. Mais la volonté de l'Assemblée prévalut sur toute autre considé

pouvant empêcher son existence, malgré tous les obstacles qu'elle y apporta, elle travailla à la décréditer dès son principe, ayant le projet de la dissoudre dans peu, ainsi que nous le verrons par la suite.

Quoi qu'il en soit, elle commença son service dans le mois de mars : sa tenue, sa manière de servir, son bon esprit, faisaient un contraste frappant avec la garde nationale, qui continua à fournir toujours au roi une garde d'honneur, ayant le pas et occupant le poste d'honneur de la salle des gardes. Ces raisons, ainsi que l'admission imprudente de quelques nobles volontaires qui se glissèrent dans ce corps, furent la cause de sa perte, que l'Assemblée avait jurée, et qu'elle n'attendait que le moment d'exécuter.

Avant de commencer une guerre à laquelle on semblait être décidé, il était juste de s'occuper des récompenses militaires. Il est curieux de voir comment s'en acquitta M. de Vaublanc, au nom des comités militaire et de législation. Il est curieux de voir proposer à une nation corrompue, sans autres principes que ceux dictés par la cupidité; il est curieux, dis-je, de lui voir proposer pour unique récompense à ses guerriers, des chars de triomphe, des manteaux tricolores, des fêtes nationales et des couronnes de chêne et de laurier. Le mélange le plus extravagant de philanthropie, de fraternité, de mœurs romaines et d'égalité, composait ce discours emphatique, aussi inconvenant pour une vieille nation expirant de vices et de corruption, que les maximes qu'il renfermait étaient impraticables pour une nation naissante. Le délire de

l'orateur ne se bornait pas à ces idées chimériques; il prédisait qu'avec le temps la France se passerait d'une armée soldée; qu'un bataillon par district exercé un mois par an aux courses de chars et de chevaux, composerait une armée invincible de deux cent mille hommes, et diminuerait le danger de la vanité du militaire, si enclin au despotisme. Ces idées délirantes excitèrent un grand enthousiasme, autant sans doute par l'esprit d'économie que par l'exaltation de républicanisme qui y régnait.

Les premières séances du mois de février se passèrent en propositions d'accusation contre le ministre Bertrand, à entendre les divagations politiques du professeur Koch, les demandes d'argent et les menaces de cet aventurier se disant *Bourbon-Montmorency-Créqui*, dont nous avons déjà parlé, et des regrets sur la perte du député Cérutty, qui venait de *terminer philosophiquement son utile carrière* (1).

Ce serait perdre son temps et le faire perdre à ses

(1) C'est ainsi que sa mort fut annoncée à l'Assemblée. Je l'ai beaucoup connu. C'était un homme de mœurs douces, d'une société facile et complaisante, de beaucoup d'esprit, mais une tête ardente et exaltée jusqu'à l'excès; sans principes de morale, dénigrant jusqu'à l'affectation tous les préjugés reçus, et se vantant d'être athée et de mépriser tous les cultes. Il s'était lié avec Rabaud et un nommé Grouvelle, depuis secrétaire du conseil exécutif, et il composait avec eux un ouvrage périodique intitulé *la Feuille villageoise*, ouvrage fort dangereux par la simplicité et la raison apparente dont les plus mauvais principes étaient présentés à ses lecteurs. Il avait été aussi lié avec Mirabeau.

lecteurs, que de vouloir détailler l'indécence et la stérilité des débats oiseux de cette assemblée. Tout ce que l'esprit pourrait se représenter d'une assemblée sans mœurs, sans éducation, sans principes, divisée d'opinions, serait encore au-dessous de la réalité. Y parlait-on des troubles du royaume; sans respect, sans motifs, elle les attribuait au roi et au *veto;* elle disait que le *veto* du peuple *valait plus que celui du roi.* A l'occasion d'une misérable dispute sur les battans de la porte du cabinet du roi, que l'Assemblée voulait qu'on ouvrît à ses moindres députations, elle arrête que le président lui écrirait. M. Condorcet, qui l'était alors, lui fit passer sa décision souveraine par une lettre écrite en forme de billet, et du style le plus insolent (1). On agita de l'envoyer au roi par un huissier, et on proposa même la voie de la petite poste. C'est par des plaisanteries aussi grossières et aussi plates qu'elle achevait de s'avilir aux yeux de toute personne un peu éclairée, mais qu'elle se conciliait la populace en adoptant son style et son ton. Elle re-

(1) Voici cette lettre : « L'Assemblée nationale, sire, m'a chargé de faire part à Votre Majesté qu'elle se bornait à demander l'exécution entière de la loi du 15 juin, et qu'elle ne mettait point de différence dans ses députations, quel que fût le nombre des membres qui la composaient. Elle sent que rien ne doit interrompre les communications entre elle et vous, et elle veut faire cesser tout différend à cet égard. *Signé* le président de l'Assemblée nationale. » Telles étaient les formes respectueuses et monarchiques avec lesquelles l'Assemblée voulait dorénavant correspondre avec son souverain.

vait à sa barre tous les pétitionnaires, et accordait
s honneurs de la séance avec si peu de discerne-
ent, qu'on y vit figurer un jour un Savoyard qui
ait été condamné à être pendu dans son pays, et
ui venait réclamer vengeance contre cet attentat.
ette formalité populaire faillit l'exposer une fois. La
maille se choqua de ce qu'on n'entrait dans les tri-
unes que par billets, et de ce qu'il y avait des places
ıservées pour les femmes de bonne compagnie et
our les suppléans. Elle força la garde de la salle,
ria contre les priviléges et contre l'abus des billets,
t obtint leur suppression. On n'osa plus en effet en
onner depuis, et les véritables sans-culottes, les
ueux, les gens du peuple de la plus basse classe
emplacèrent dès lors le peu de personnes honnêtes
ue la curiosité attirait aux séances. Presque toutes
taient d'une stérilité dégoûtante. Toutes les demandes
ormées par le roi, ou en son nom par ses ministres,
'étaient pas répondues, et éprouvaient des longueurs
nterminables. Quoique désirant la guerre, les jaco-
ins refusaient les demandes du ministre Narbonne
ur les besoins de son département, parce que n'étant
as jacobin, ils n'avaient aucune confiance en lui.
Jne lettre que le roi écrivit pour que l'État se char-
eât du paiement du régiment des Gardes suisses, qui
e devait plus être supporté par sa liste civile, qui ne
levait solder que dix-huit cents hommes, resta sans
éponse, et l'Assemblée passa insolemment à l'ordre
lu jour; mais en même temps, elle accueillait avec
listinction les harangues ampoulées et ridicules de

tous les badauds armés de piques, qui se croyaient invincibles, et menaçaient tous les tyrans de la terre.

Elle n'était expéditive que pour satisfaire son injustice ou son avarice. Le décret de confiscation des biens des émigrés au profit de la nation, fut porté le 8 février avec une joie barbare. Quel triomphe pour des gens qui parlaient philanthropie et philosophie, de dépouiller leurs concitoyens, leurs frères, de réduire eux et leurs enfans à l'aumône, parce qu'ils espéraient s'approprier leurs fortunes? Loi barbare, qui, par la manière dont elle est conçue, et surtout exécutée, appauvrira l'État pour un siècle, sans lui avoir procuré le moindre secours utile.

Le roi fut constitutionnellement forcé de donner sa sanction à ce décret inique, à celui d'accusation porté contre les princes ses frères, et à un autre décret aussi bizarre que contradictoire, qui délivrait des galères les soldats révoltés du régiment suisse de *Château-Vieux*, qui s'étaient défendus à Nancy contre M. de Bouillé, et par conséquent contre la Constitution et l'Assemblée constituante, qui avait ordonné l'expédition.

Le roi était sans cesse occupé à combattre tous les méchans, qui, pour le rendre odieux au peuple de Paris, s'efforçaient de répandre qu'il voulait quitter cette capitale. Sa conduite, ses discours n'ayant rien opéré, il écrivit une lettre à la municipalité, qu'il terminait, après l'exposition de ses devoirs et de ses droits, par cette phrase : « J'ajoute qu'à moins d'être totalement dépourvu de sens, ou profondément per-

ver des doutes sur mon inviolable
heur de la nation et sur mon attа-
ıbitans de Paris. »

it pas plus d'effet sur les esprits
que n'en fit sur l'Assemblée la dé-
té Vaublanc contre les jacobins,
ime, et sur le danger des suites
ur l'administration le manque de
l'autorité. On sent bien que le
l'approprier, qui ne voulait plus
e mercuriale véridique avec hu-
ience. Ainsi, la conduite de l'As-
pas, et elle répondit à ce discours
ıs ordinaires contre les écrivains
ertissaient l'esprit du peuple. C'é-
istocrates, les écrivains de leur
s réfractaires à qui l'on attribuait
toutes les émeutes, tous les trou-
s factieux les fomentaient et les
ièmes par leurs agens.

ux assignats se répandaient avec
es précautions prises pour en dé-
ons, malgré les lois et les peines
bricateurs. Cet inconvénient ajou-
, la paye des officiers et des sol-
e à leur subsistance, le ministre
it des indemnités pour l'armée.
tte, qui voulaient la guerre, dési-
ontente et payée. Tout populaire
éprou échec fâcheux pour

un chef populaire et révolutionnaire. Il lui vint sans doute des jacobins, qui ne l'aimaient pas. Des députés de Sivok, ville du pays où il commandait, dirent dans un de leurs discours à l'Assemblée, qu'il était aussi méprisé des honnêtes gens que de la canaille. Cette insolente, mais peut-être véridique apostrophe, eut un plein succès, et fut applaudie avec transport par les tribunes.

En même temps qu'on demandait une augmentation d'assignats pour l'armée, la municipalité de Paris, par l'organe de Pétion, en demandait pour ses dépenses, et parlait naïvement de son insolvabilité. La masse de ses dettes avait quintuplé, et elle ne savait plus comment y faire face. Pour obtenir ces secours qu'il fallut bien accorder (le papier ne coûtait rien), Pétion avait eu l'adresse, quelques jours auparavant, d'aller flagorner l'Assemblée par ses phrases banales depuis si répétées, l'exhortant à *être toujours à la hauteur des circonstances, à prendre une attitude fière et imposante*, l'assurant que *la nation n'attendait que le signal, que le peuple était là pour confondre ses ennemis, et pour anéantir tous les conspirateurs.* Les municipaux, comblés des hommages de la salle et des galeries, n'eurent pas de peine, comme on peut bien le croire, à obtenir leurs demandes. La flatterie et la nécessité parlaient impérieusement pour eux.

Non contens de dominer l'Assemblée, les comités, la nation, et même les puissances, les jacobins voulurent dominer jusqu'à l'opinion des spectacles, qui

quelquefois avait l'audace de se montrer contraire à leurs principes par des applaudissemens et des allusions analogues. Le tragédien révolutionnaire Chénier, avait déjà risqué avec un plein succès sa tragédie de *Charles IX*, où il avait blessé l'histoire autant que la langue française : je crois en avoir parlé dans son temps; il ajouta une nouvelle palme à sa gloire par sa tragédie de *Caïus Gracchus*, qui lui fournit un champ vaste pour étaler ses principes sur la puissance et la souveraineté populaires. Cette nouvelle morale, introduite dans tous les spectacles, changea l'espèce de leurs auditeurs; ils se trouvèrent peuplés de nouveaux visages; toutes les pièces étant révolutionnaires, toutes offensantes pour la religion, les prêtres et la noblesse, ils n'étaient fréquentés que par des révolutionnaires, qui les dominaient avec plus ou moins de despotisme. Il n'y était pas plus permis de rire d'un versificateur jacobin, que de crier *vive le roi* dans la rue. Les salles de spectacle servaient d'arène aux différens partis. Je ne sais par quelle raison les constitutionnels avaient exigé de la reine qu'elle allât à la comédie italienne : apparemment pour tâter l'opinion publique à son égard (1). Sa Majesté avait eu

(1) Ce fut une grande imprudence à la reine d'y consentir. Quand on n'est pas plus sûr qu'elle l'était de pouvoir défendre sa liberté, il ne faut ni se compromettre ni s'exposer à des déboires et à des dégoûts. Quoi qu'il en soit, je suis sûr qu'elle fut obligée de céder au parti constitutionnel, qui abusa de son triomphe momentané sur les jacobins, par des applaudissemens

la faiblesse d'y consentir; un couplet saisi comme une allusion, électrisa les têtes: on cria *vive la reine!* Les jacobins s'en offensèrent, on s'échauffa de part et d'autre, et le désordre s'en serait suivi s'il n'eût pas été réprimé à temps.

Pour ne plus éprouver de semblables humiliations, car ils y eurent visiblement le dessous, les jacobins voulurent, par la terreur, assurer leur domination d'une manière qui ne les exposât plus à de semblables scènes : ils choisirent le théâtre du Vaudeville pour y exercer leur vengeance. Un d'eux apostropha dans la salle ses adversaires, la pièce, les acteurs : il fut assailli, battu, mis à la porte avec ses compagnons; mais ils se rassemblèrent à la sortie du spectacle, munis de bâtons, de boue, de neige; ils insultèrent hommes et femmes dans la rue, forcèrent tout le monde à crier *vive la nation!* les couvrirent de boue et d'injures grossières, et exercèrent ainsi une ample vengeance, qui leur assura désormais le droit de ne laisser applaudir ou huer que ce qui leur convenait. Arbitres despotiques des pensées, des expressions, des allusions, il n'était plus permis, sous peine de mort ou de mutilation, de manifester d'autres opi-

---

et des cris immodérés de *vive la reine!* ce qui les aigrit davantage contre elle, et lui fit plus de mal que de bien. Les d'Aiguillon, les Lameth, les Duport, les Beaumetz et autres chefs constitutionnels se montrèrent à cette occasion, et excitèrent les applaudissemens. Ces coupables repentans semblaient vouloir réparer les torts de leur ingrate conduite.

nions que les leurs. Concevra-t-on, malgré cela, que vingt salles de spectacle, ouvertes dans Paris, fussent comblées tous les jours? preuve convaincante du découvrement et de la misère intérieure dont chacun cherchait à se distraire.

Par une suite de cet arbitraire odieux, toute fondée qu'eût été, par la Constitution, votre résistance à l'oppression, celle que vous eussiez témoignée pour un club dominateur et tyrannique eût pu vous conduire à la potence, et vous eussiez été traité d'*impie* et de *conspirateur* en criant *vive le roi!* parce qu'ils disaient que c'était souhaiter au roi un bonheur indépendant du bonheur national. Telle était l'opinion du ministre de l'intérieur, consignée dans une de ses lettres au département. Voilà quelle était cette prétendue liberté devant laquelle ce peuple imbécille et révolutionnaire se prosternait; tels étaient ses charmes et ses bienfaits. C'est à cela, peut-on le croire? qu'il a sacrifié son repos, sa fortune, sa tranquillité, sa vie, et enfin son roi. Paris, toutefois, ne laissait pas que d'être encore brillant et peuplé. Devenu le séjour de la cour, plus que jamais le centre des affaires, il attirait dans son sein toutes les provinces et un assez grand nombre d'étrangers observateurs ou commerçans, qui, curieux de nos folies et de nos sottises, venaient les voir de près, et profiter du discrédit de notre papier. Par un effet de cette baisse des assignats, le commerce se soutenait encore, les marchands vendaient énormément; quiconque avait du papier s'approvisionnait d'effets quelconques, les préférant au

papier; par cette même cause, les constructions, les spéculations de tout genre n'eurent jamais plus d'activité. La société seule rappelait les malheurs de la révolution : elle était déserte, triste de ses pertes et des maux présens, en en prévoyant encore de plus sinistres dans l'avenir.

La cour, assez communément solitaire, conservait encore quelqu'éclat : elle en avait un peu repris du moment que la nouvelle garde du roi eut commencé son service. Elle était belle, bien vêtue, et sauvait au moins à la vue l'esclavage et la prison réelle où étaient en effet Leurs Majestés.

Le plaisir d'être suivie par ses propres gardes, la confiance que la famille royale prit en eux, lui donnèrent quelque jouissance. La reine sortait un peu plus pour mener promener son fils; elle allait de temps en temps passer les soirées chez M^me^ de Lamballe avec du monde, et ce délassement la distrayait un peu de ses peines. Mais cette légère apparence de liberté dura peu : bientôt les jacobins le trouvèrent mauvais; la secte républicaine fut blessée de rencontrer dans les rues un cortége qui, quoique simple, lui rappelait qu'elle avait encore un maître. On traita de *rassemblemens aristocrates*, de *cabales*, de *conspirations*, cette innocente réunion de la cour chez la surintendante, qui la tenait; les constitutionnels, qui n'y étaient pas bien traités, en prirent peut-être aussi de l'humeur : bref, elle fut exprimée; M. Pétion parla; on eut peur des jacobins; on était fait à leur céder, on leur céda; les soupers n'eurent plus lieu,

et les promenades furent plus rares, et ne durèrent que le temps de l'existence de la garde du roi.

Les triomphes que les jacobins et l'Assemblée ob tenaient dans Paris ne s'étendaient pas dans les cours étrangères. Nous avons déjà parlé du peu de succès de l'évêque d'Autun à Londres; sans aucun égard pour son collègue, Biron y fut arrêté pour dettes contractées avec un maquignon, et mis en prison. Il prétexta en vain son caractère d'agent secret; comme il n'avait point de lettres de créance, il resta incarceré jusqu'à ce qu'il trouvât une caution. Vingt-quatre heures plus tard, il y était peut-être pour sa vie, car ses nombreux créanciers de Paris s'étaient réunis pour l'y faire écrouer. La France eût perdu un de ses meilleurs généraux constitutionnels. Il ne demanda pas son reste, quitta la diplomatie, et revint au plus vîte à son poste.

Dans ce même mois de février, on eut la certitude de la conclusion de la paix de la Russie avec la Porte, et le roi envoya à Vienne M. de Marbois, qu'il venait de nommer son ministre à Ratisbonne, pour une commission particulière auprès de Léopold, que je jugeai, dans le temps, tendante à engager ce prince à ne pas déclarer la guerre, et à supporter patiemment les provocations hostiles de l'Assemblée nationale. Cet envoyé n'eut pas de peine à réussir dans sa mission; car malgré les ordres qu'on avait donnés aux troupes impériales dès les premiers jours de février, il était constant que Léopold voulait se borner à une guerre défensive, et qu'il se défendait contre les sollicitations

qui lui étaient adressées de la part des puissances et des princes français pour commencer une guerre offensive. Cependant, soit pour les ralentir, soit pour masquer ses véritables projets, il était public qu'il avait écrit une lettre aux frères du roi, les assurant qu'avant peu ils reconnaîtraient à quel point il était ami des Français et leur allié fidèle. Environ six mille huit cents Autrichiens, des troupes hessoises, mayençoises, de Baden et de Wurtzbourg s'avançaient pour établir un cordon sur les frontières de France et pour protéger les électorats, tandis qu'on travaillait à réparer Mons et Tournai, et qu'on se disposait à établir un camp près de Mons. La liste des différens corps qui avaient reçu des ordres pour marcher au printemps était publique, et on ne pouvait plus douter de la réalité des préparatifs. L'armée autrichienne, répandue dans le Luxembourg, dans le Brisgaw, dans le pays de Liége, ou dans le Brabant, n'excédait pas cinquante mille hommes, nécessaires pour les garder, et les maintenir dans l'obéissance. Le maréchal de Bender répondait bien de contenir, avec vingt mille hommes, l'intérieur du Brabant; mais une armée agissante, et dans le cas d'attaquer la France, exigeait des secours considérables, des magasins, de l'artillerie et des munitions, qui ne pouvaient se transporter qu'au beau temps. On savait que tous les ordres nécessaires étaient donnés, que les marchés avec des fournisseurs de subsistances avaient été passés à Bruxelles; ainsi, si le caractère incertain et politique de Léopold n'eût pas été connu, on eût été fondé à croire, dès ce

moment, à une détermination positive de sa part; mais ses irrésolutions, ses lenteurs et son goût pacifique laissaient la plus profonde incertitude.

On n'en avait pas la moindre sur le roi de Suède. Ce prince, ardent pour la cause des rois, venait de rappeler le baron de Staël, son ambassadeur à Paris, et était retourné dans ses États pour y rassembler tous les moyens que leur faiblesse pourrait fournir à la cause générale. Rempli d'honneur, son esprit chevaleresque lui faisait ambitionner d'être personnellement le chef de l'entreprise qui devait remettre Louis XVI sur son trône. Dans ce dessein, il avait convoqué une diète, et fixé son ouverture au 23 janvier. Quoique les élections se fussent faites au gré de la cour, l'exemple de la France et l'esprit du siècle lui firent craindre de la rassembler à Stockholm; il l'indiqua dans la petite ville de Gefle, en Bothnie, pour pouvoir en diriger plus sûrement les dispositions. Le principal et unique but de cette convocation était le paiement des dettes contractées dans la guerre qu'il venait de terminer. Ce paiement une fois assuré par la nation suédoise, le mettait plus au large, et dans le cas d'entreprendre de nouvelles dépenses pour l'armement qu'il projetait. Son discours d'ouverture à cette diète montrait un talent facile et une adresse à flatter les passions nationales et celles de chacun des ordres. Plusieurs politiques éclairés blâmaient cette entreprise, et la taxaient de téméraire dans un moment de délire et de haine universelle contre les rois. Mais Gustave avait montré du caractère, de l'énergie,

de la valeur : qualités qui subjuguent les peuples. Il réussit dans son projet : la diète se passa sans orage et finit par lui accorder à peu près tout ce qu'il demandait.

La souveraine de la Russie s'était trop fortement prononcée pour ne pas rappeler de Paris son ministre, ainsi que le roi de Suède. M. Simolin quitta donc cette capitale à peu près en même temps que M. de Staël.

Il est hors de doute que l'esprit et le caractère élevé de l'immortelle Catherine n'eussent terminé promptement la révolution française, si ses États eussent été plus rapprochés; mais leur distance atténuait fort son influence. Elle ne pouvait agir que secondairement. Ses flottes, ses troupes n'étaient pas à craindre; on en parlait un peu, mais elles ne pouvaient apporter que des secours si tardifs, que les factieux n'en tenaient nul compte. Mais elle dominait la Suède, Berlin, et surtout la cour de Vienne, et je ne fais aucun doute que, sans elle, les lenteurs de Léopold ne se fussent prolongées, tant il était indécis, et tant le vieux ministre prince de Kaunitz était pacifique et peu porté pour la France.

Toutefois il est constant qu'à cette époque, sa politique, plus éclairée, était changée, et que le parti de la guerre était secrètement arrêté dans le cabinet de Vienne, lorsque Léopold tomba malade le 28 février (1), et mourut le 1^er^ mars, au milieu de coliques et de vomissemens violens, n'ayant alors dans

(1) Ce fut après avoir donné audience à l'ambassadeur turc et à d'autres ministres, que, sentant son mal, Léopold se mit le

sa chambre que l'impératrice sa femme, entre les bras de laquelle il expira, et un seul valet de chambre nommé *Bannetti*. Une fin aussi subite et aussi contre nature parut être l'effet du poison : elle en avait tous les caractères, tous les symptômes; et quoique le fait ne soit pas encore positivement confirmé au moment où j'écris, les lettres particulières, les papiers publics de Vienne et de toute l'Allemagne ne permirent pas d'en douter. Tous furent de la même opinion; et quoiqu'on soit assez légèrement porté à attribuer la mort subite des grands à des causes extraordinaires, j'avouerai que je la partage, et je vais en déduire les motifs (1).

Léopold était dans la force de l'âge, et à l'abus des

---

soir au lit, et donna en même temps ordre au prince de Kaunitz de s'adresser à l'archiduc François son fils, dont la signature vaudrait la sienne. Le 29 il fut saigné quatre fois, et le 1er mars, à trois heures et demie, comme les médecins sortaient de chez lui, il demanda à se retourner, se sentit envie de vomir, demanda un bassin, et expira dans les bras de sa femme.

(1) A leur appui je citerai une anecdote assez frappante, révélée par l'électeur de Cologne, son frère, qui, après sa mort, alla à Bruxelles voir sa sœur, le 7 mars. Il y dit que huit ou dix jours avant l'arrivée du courrier de Vienne, il avait reçu une lettre de Suisse, signée d'un homme qu'il ne connaissait pas, qui lui apprenait qu'étant couché dans une auberge, il avait entendu, à travers une cloison de planches qui séparait son lit de la chambre voisine, la conversation de trois Français qui parlaient des moyens d'assurer la révolution, et que l'un d'eux avait dit : « Nous ne finirons rien tant que nous ne serons pas débarrassés de cet empereur. »

femmes près, il menait un genre de vie réglé. Sa famille, la reine de France sa sœur, étaient en horreur au parti factieux de Paris, qui craignait que, par la coalition des puissances, il ne vengeât les injures et les humiliations dont il couvrait Louis XVI et la reine : on venait d'avoir la certitude que ce prince venait enfin d'envoyer l'ordre au maréchal Bender de recevoir dans le Brabant un renfort de cinquante-six mille hommes. On se rappelle ce club formé à Paris, sous le nom de *tyrannicides*, dont les membres fanatiques, après avoir juré d'exterminer les tyrans, se répandirent dans l'Europe pour exécuter leurs abominables projets. Dès le 5 mars, dans une orgie populaire, à Paris, on porta l'effigie de l'empereur au bout d'une pique. Par un courrier parti de Vienne le 24, les jacobins avaient pu savoir que le coup était porté sans retour, car dès ce jour Léopold avait ressenti des douleurs. Que de motifs pour croire que sa mort n'était pas naturelle ! Quoi qu'il en soit, quatre saignées consécutives qu'on lui fit purent bien la causer. Les médecins le traitèrent pour une pleurésie, tandis que la cause de son mal pouvait être un excès qu'il avait fait la veille, et qu'il cacha : du moins ce fut le bruit qui courut à Vienne, où l'on ne voulut apparemment pas ébruiter la cause du poison. Le procès-verbal de son ouverture, inséré dans toutes les gazettes allemandes, prouve évidemment qu'on en avait reconnu la trace, et l'on assure même que le texte en avait été altéré. L'impératrice sa femme, sœur du roi d'Espagne, ne survécut que peu de temps à la mort cruelle

d'un époux avec qui elle vivait dans la plus grande union. Elle mourut à Vienne, le 12 mai, d'une maladie suite de ses chagrins, et ces deux morts plongèrent la famille impériale, Vienne et tout l'Empire dans la plus grande affliction; car Léopold, par sa réputation sage et pacifique, y était déjà fort aimé.

L'armée autrichienne ne partagea pas les mêmes regrets : elle vit dans son successeur le compagnon de ses travaux et de la gloire qu'elle avait acquise dans la dernière guerre contre les Turcs; il était l'élève du feu empereur Joseph son oncle; il lui avait servi de secrétaire intime. Ces titres le lui rendirent agréable, et la consolèrent promptement de Léopold, dont la philosophie l'eût condamnée à l'oisiveté (1).

Il est plus aisé de sentir que de rendre l'impression que fit la nouvelle de cette mort sur le roi et sur la reine, déjà frappés l'un et l'autre de tant de chagrins domestiques. Quelle perte pour eux, en effet, que celle d'un frère armé et puissant, qui, par intérêt autant que par sentiment et par devoir, devait le plus influer sur le rétablissement de leur puissance, et qui se trouve enlevé à leurs espérances au moment de les

(1) L'archiduc François, élève de Joseph son oncle, avait montré une grande valeur, et servi avec distinction au siége de Belgrade. C'est une justice que je lui ai entendu rendre par tous les officiers autrichiens. Les fatigues de la guerre avaient fort affaibli sa santé; sa complexion d'ailleurs est délicate, mais il est studieux, appliqué, et fort accoutumé aux affaires. Dès la mort de son père, il écrivit lui-même toutes ses lettres, et expédia quarante courriers.

réaliser! Tous les royalistes, à l'exemple de leur souverain, partagèrent d'abord son affliction et furent consternés. Bientôt ils reprirent courage, se flattant de trouver dans son successeur des dispositions moins pacifiques et un goût positif pour les armes. Les jacobins envisagèrent cette perte comme un coup du ciel, et en manifestèrent une joie exaltée. Les constitutionnels, divisés de sentimens, ne prononcèrent aucune opinion décidée. Quelque diverses qu'elles fussent, il était clair qu'une grande lenteur, ou une profonde incertitude dans les affaires, serait le résultat de cette mort inopinée.

L'archiduc François, devenu, par la mort de son père, roi de Hongrie et de Bohême, après la confirmation ordinaire de tous les chefs et officiers, eut pour premier soin de publier qu'il suivrait la même marche combinée par Léopold : aucun préparatif militaire ne fut suspendu. Les troupes en marche continuèrent leur route, et rien ne parut devoir être retardé que les affaires et le contingent de l'Empire, qui n'avait plus de chef, et à qui il en fallait un. Le roi de Hongrie était désigné à cette dignité; mais les formalités de l'élection entraînaient des longueurs nécessaires et alarmantes, dans un moment qui exigeait l'activité de toutes les forces et de toutes les puissances de l'Europe.

Un évènement moins tragique, mais non moins important aux affaires du moment, fixa alors l'attention de l'Europe. L'Espagne, dont la conduite avait été d'une faiblesse pitoyable et d'une indifférence

inexplicable à toutes les injures faites au roi et à toutes les atteintes portées par les factieux à la monarchie française, l'Espagne, dis-je, était alors gouvernée par le comte de Florida Blanca. Ce ministre, le plus accrédité dans le conseil, avait cependant, malgré la conduite politique de sa cour, la réputation d'être contraire au système factieux. Intimement lié pendant son ambassade à Madrid avec M. de Montmorin, il était resté en correspondance avec lui; ses liaisons à Rome avec le cardinal de Bernis étaient étroites. C'est à lui seul qu'on attribuait la protection et les secours accordés aux émigrés français par le gouvernement espagnol; et il paraît que c'est par lui seul qu'on espérait porter cette cour à prendre enfin l'attitude et le ton que son intérêt et sa parenté lui dictaient. Une intrigue de cour fit disgracier ce ministre, qui, dépouillé de toutes ses places et traitemens, fut exilé dans ses terres en Murcie. On attribua sa disgrâce à M. Godoï, favori de la reine d'Espagne, à qui il avait déplu. D'autres l'attribuèrent à l'ambition de M. le comte d'Aranda, qui lui succéda, fameux par l'expulsion des jésuites, qu'il avait déterminée, étant alors président du conseil de Castille. Depuis ambassadeur en France, M. d'Aranda y avait montré une hauteur et un caractère qui ne devaient pas le faire soupçonner de démocratie. Toutefois, il y avait puisé des principes de philosophisme, il y était resté en correspondance avec quelques faiseurs du jour, et nommément avec Condorcet; et il parut à sa conduite ministérielle, qui ne fut pas de longue durée, que s'il n'avait

pas embrassé tout à fait la morale révolutionnaire, il y tenait un peu, car il ne déploya pas la rigueur dont son caractère et les circonstances étaient également susceptibles. Les émigrés français retirés en Espagne reçurent ordre d'en sortir. On leur en fournit les moyens en argent, et des bâtimens pour les transporter en Italie. Les précautions déjà prises contre les propagandistes restèrent à peu près les mêmes ; mais celles contre les papiers furent adoucies. M. de Lautrec, envoyé en Espagne par M. le comte d'Artois pour commander les émigrés, ne réussit pas à les y rassembler en corps. Le système de paix et de neutralité de cette cour n'étant pas changé par l'arrivée de M. d'Aranda au ministère, tous les Français, à l'exception des ecclésiastiques, sortirent du pays. L'indifférence de cette cour d'Espagne, son insensibilité aux injures faites à Louis XVI, aux Bourbons, aux rois en général et à la nation espagnole en particulier, par les assemblées constituante et législative, est, à mon sens, une des choses les plus inconcevables de l'histoire du moment, et une preuve sans réplique ou de son impuissance totale d'agir, ou de son honteux asservissement à l'Angleterre, sans l'aveu de laquelle elle n'osait se prononcer en faveur de son parent et de son allié. Rien de plus révoltant que cette faiblesse, rien de plus lâche que cette conduite : plus on ira, et plus on en sera révolté, si on partage les mêmes sentimens que moi.

Le jour même de la mort de l'empereur, M. de Lessart, après avoir rappelé à l'Assemblée l'office de

Sa Majesté impériale du 21 décembre, lui fit faire lecture d'un extrait communiqué officiellement d'une de ses lettres à M. de Noailles, du 21 janvier. Il espérait que cette lecture le disculperait aux yeux de l'Assemblée de tous les torts qu'elle lui imputait. Elle eut l'effet contraire; car ne s'annonçant guère qu'en son propre nom, employant souvent le mot *on*, sans trop expliquer s'il désignait le roi, l'Assemblée, le comité diplomatique, le club des jacobins, celui des feuillans, ou la nation, cette forme sembla extraordinaire. Le but de cette instruction de M. de Lessart à M. de Noailles était d'avoir des explications : 1° sur l'office du 21 décembre; 2° sur l'intervention de l'empereur dans nos affaires intérieures; 3° sur ce que Sa Majesté impériale entendait par les souverains réunis de concert pour l'honneur et la sûreté des couronnes.

Après cette lecture, le ministre crut pouvoir dire que l'Assemblée avait bien voulu approuver sa dépêche : « Point du tout, dit une voix. — Faites taire cet insolent, dit une autre. » Il s'excusa, en disant que sa dépêche n'était pas faite pour voir le jour, que M. de Kaunitz l'avait rendue publique par un abus de confiance, qu'elle contenait le secret de sa pensée, et qu'il était essentiel que tout ce qu'il pensait fût connu.

A cette lecture succéda celle de la réponse du prince de Kaunitz. C'était un manifeste, une diatribe sanglante contre le parti jacobin, dont le style et sa conformité avec d'autres écrits portèrent à faire croire

qu'elle était l'ouvrage du parti feuillant, et peut-être du ministre Lessart lui-même. Cette opinion, qui n'était pas sans fondement, car la dépêche avait été faite à Paris et envoyée à Vienne, s'accrédita; on fit des découvertes à ce sujet, et M. de Lessart devint l'objet de la haine des jacobins; ce parti, tout fier qu'un descendant de Charles-Quint le comptât pour quelque chose et relevât son importance par une espèce de manifeste, ajouta à ses autres insultes envers Léopold, celle de représenter le monarque dans une gravure en habit de feuillant avec ces mots : *Supérieur-général des révérends Pères Feuillans.*

La connaissance donnée à l'Assemblée de la réponse du prince de Kaunitz, y excita les plus mauvais propos. « C'est un plaisant garçon que cet empereur, disait l'un; c'est un feuillant, disait l'autre; quelle insolence! » s'écriait un troisième. Enfin, après que chacun eut dit son mot, M. de Lessart déclara, au nom du roi, que l'empereur aurait incessamment quatre-vingt onze mille hommes dans les Pays-Bas, que trente mille hommes de Bohême avaient ordre de se tenir prêts à marcher, qu'il offrait de remettre les troupes françaises sur le pied de paix, si l'empereur remettait ses troupes dans les Pays-Bas et le Brisgaw, sur le pied du 1^er^ avril 1791; qu'il demandait une réponse franche, prompte, catégorique, et ne verrait dans celle qui n'aurait pas ces caractères, que l'intention de prolonger une situation dans laquelle la France ne pouvait et ne voulait pas rester plus long-temps.

Cette déclaration du roi, faite par son ministre, ne calma pas l'ardeur guerrière des jacobins. Ils trouvaient que les demandes faites à l'empereur n'avaient pas le ton de franchise et de liberté qui convient à une nation libre et sincère, qu'il avait fait la grâce au roi de donner des éclaircissemens justificatifs sur sa conduite passée, mais qu'il ne disait rien sur celle à venir; que le peuple français ne voulait point de milieu : la paix ou la guerre. Tout en croyant autant qu'il lui sera possible à la droiture du roi, un certain M. Braut, orateur emporté, laissait voir et cherchait à persuader qu'il n'y croyait pas, et concluait à ce que sous huit jours le comité diplomatique fît un rapport sur la réponse de l'empereur, sur les avantages ou les désavantages du traité de 1756, de rassembler les faits qui pourraient prouver que l'empereur ne s'y est pas conformé, pour être statué s'il y a lieu à le rompre ou à le continuer.

Un délai de huit jours sembla trop long à M. Rouyer; il n'en donnait que trois, et chassait tous les ministres. M. d'Averhoust, plus modéré, craignait de jeter l'alarme dans les départemens, où, disait-il, on ne crie pas à la guerre comme dans vos tribunes. On y désire la paix, le maintien de l'ordre, des lois, et la punition des coupables qui entravent la marche du gouvernement. Des rumeurs ayant couvert ces paroles raisonnables, l'Assemblée, emportée par le peuple, se rendit au projet de M. Braut, et à cet effet, le comité diplomatique fut renouvelé.

Tandis que les jacobins menaçaient ainsi l'empe-

reur, que le concert des cours de Vienne et de Berlin paraissait assuré, que le rappel du duc de Brunswick à Potsdam semblait le désigner pour général de l'armée alliée; tandis que pour achever d'indisposer contre elle toutes les puissances, l'Assemblée réunissait définitivement à la France le Comtat venaissain et Avignon, sur la motion du poëte Neufchateau, les désordres intérieurs croissaient et la désorganisation se complétait. Les denrées et les marchandises renchérissaient graduellement; les assignats perdaient 69 pour cent; les louis se vendaient 42 à 48 livres en papier, et les changes baissaient à chaque bourse. Le bourgeois de Paris, hypocondre ou indifférent, s'affectait peu de cette détresse. Il se croyait libre, parce qu'il datait ses lettres de l'an IV de la liberté; il envisageait son papier comme la monnaie de l'univers. Il n'était révolté ni des délations, ni des recherches inquisitoriales des comités de surveillance, de police, ni des visites domiciliaires, ni des assassinats qui se commettaient même en plein jour (1). Paris était infesté de bandits, ses murs étaient couverts de placards, d'affiches d'horreurs imprimées contre le roi, ou contre les particuliers, qui se criaient et se colportaient avec audace et impunité. Chacun se plaignait de la police, mais personne n'y tenait la main. La municipalité disputait avec le département. Les ministres

(1) Le même jour compta quatre assassinats, dont l'un en plein jour, sur le perron du Palais-Royal à la rue Vivienne. On croit que c'était un marchand d'argent.

craignaient les galères, et faisaient des complimens à l'Assemblée. Les dénonciations pleuvaient de toutes parts, personne n'était sûr de coucher dans son lit; mais chacun se taisait, et on s'entendait à trouver Paris tranquille et à le regarder comme le lieu le plus sûr du royaume, parce qu'il y existait encore l'image d'une force publique, et sans doute aussi par comparaison avec le désordre qui régnait dans les provinces, dont les subsistances étaient le prétexte, et souvent la cause. A Montlhéry, la cherté des grains porta le peuple à les taxer; à Rennes, il s'insurgea pour une dispute de drapeaux; à Etampes, il massacra son maire, qui voulut faire son devoir et réprimer le désordre. Aussi l'Assemblée décerna-t-elle un monument à ce maire Simonneau, tanneur de son métier, pour être mort à son poste. A Paris, les jacobins, qui ne travaillaient qu'à désorganiser la France, à corrompre l'armée, à soulever les soldats contre leurs officiers, les paysans contre les propriétaires, les nègres contre les planteurs, à tyranniser la minorité, à féconder toutes les semences d'immoralité et de dissolution, les jacobins triomphaient. Cette secte, ainsi appelée par le prince de Kaunitz, se vantait de découvrir, dans la réponse impériale, plus de crainte que de ressentiment, et disait hautement, au sortir de la séance où elle en fit lecture : « Oh! oh! les rois ont peur, nous les menerons bon train. » Ainsi, la France, sous son empire, marchait à pas de géant vers le déchirement total de l'intérieur. Vies, propriétés, liberté des consciences, autorité des lois, derniers restes d'ordre public, po-

lice, subordination, rien n'était plus respecté. Les violences les plus atroces, le mépris de toute règle, la tyrannie des agitateurs et de la multitude armée sous leurs ordres, parcouraient le royaume presqu'entier. Les spectacles, les cafés, les lieux publics, tout avait subi dans la capitale la loi des jacobins : tous les excès de l'époque la plus désordonnée de la révolution reparaissaient impunément. L'armement des piques continuait et se propageait, les motions féroces, les placards incendiaires, les libelles, les insultes au roi et à la reine se renouvelaient sans obstacle.

Les propriétaires de toutes les classes devaient prévoir enfin que le jour était arrivé où ils allaient, à leur tour, tomber sous la faux de l'anarchie. Ils devaient sentir qu'ils allaient expier le concours insensé d'un grand nombre d'entre eux à légitimer les premières rapines, parce que les brigands étaient alors à leurs yeux *des patriotes;* et l'indifférence avec laquelle ils avaient vu dissoudre l'ordre public, armer une nation entière, détruire toute autorité et paralyser tous les moyens de police et de force publique. Sans loi, sans gouvernement, sans autorité qui pût disputer leur patrimoine aux indigens audacieux et armés, ils devaient sentir qu'ils deviendraient leur proie, et qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour le préserver. Mais soit faute de chefs, ou manque de concert, soit par lâcheté, soit enfin par l'amour-propre et par l'entêtement de ne pas renoncer aux chimères que la plupart d'entre eux avaient embrassées, ils restaient tous dans la stupeur, endormis par l'espérance d'un avenir plus heu-

reux et d'un changement nécessité par l'excès intolérable du mal actuel.

Les ministres ne se le dissimulaient pas. Le Brun ne cacha pas à l'Assemblée que toutes les propriétés, tous les pouvoirs étaient également menacés. Quelques députés raisonnables, effrayés des progrès de l'insurrection qui se propageait, des rassemblemens nouveaux d'Avignon, et de l'impuissance des ministres, étaient bien persuadés que le seul moyen d'y remédier était d'étendre leur pouvoir et l'autorité du roi; mais dominés par les tribunes, craignant la vengeance, les poignards des jacobins, et surtout de se dépopulariser, ils n'osaient offrir le remède. D'autres se bornaient, sans désigner personne, à rejeter ces perfides manœuvres sur les ennemis de la liberté et de la Constitution; d'autres enfin, plus audacieux, tel que M. Guadet, répétaient qu'ils avaient créé des administrateurs, des forces publiques, des lois, un pouvoir exécutif; qu'il fallait enfin que la loi s'exécutât, qu'il fallait ou que l'Assemblée prît le pouvoir exécutif, ou qu'elle le fît marcher; que si le roi ne le pouvait pas, il le dirait; qu'alors ils prendraient des mesures définitives : qu'il était temps de savoir si les ministres voulaient faire de Louis XVI le roi des Français, ou le roi de Coblentz; qu'il était temps de voir si Louis XVI voulait être le roi de la majorité de la nation qui avait fait la Constitution, ou le roi de la minorité conjurée contre elle. Enfin l'esprit général de cette coupable Assemblée, qui n'osait pas s'en prendre encore ouvertement au roi, était de faire

tomber sur ses ministres tous les malheurs dus à l'impuissance, à l'ineptie de ses lois, et à faire pressentir au peuple qu'elles ne seraient exécutées que lorsqu'elle aurait fait tomber leurs têtes.

Avec de tels principes, qui avilissaient les ministres et les empêchaient d'opérer le bien, faut-il s'étonner que la désorganisation se propageât? Elle était plus sensible encore dans les départemens qu'à Paris. Là on exhumait les cadavres, si les morts avaient été administrés par un prêtre non-jureur; ici un corps administratif, au mépris de la loi, mettait en charte-privée, dans une ville commune, les ecclésiastiques non conformistes. Partout on injuriait, on vexait, on opprimait le peu de nobles qui restaient, et tous les particuliers aisés qui tenaient aux mœurs et à la religion; mais de tous ces évènemens désastreux du moment, celui du régiment suisse d'*Ernest*, est celui qui mérite le plus de détails.

Ce régiment, le premier de l'infanterie suisse au service de France, avait conservé sa discipline et son bon esprit, malgré les séductions, et à ce titre avait encouru la haine des patriotes et des révolutionnaires. Connaissant la fidélité de cette nation, ils comprirent qu'ils ne pourraient opérer les pillages, les désordres qu'ils projetaient, tant que les troupes suisses resteraient en France. Ils conçurent donc l'infâme projet de s'en défaire; ils commencèrent à l'exécuter, dans le midi, sur le régiment d'*Ernest*, ci-devant *Diesback*, qui était à Aix.

Depuis quelque temps le pays de Marseille avait

ort orageux. Des attroupemens, d'abord de cinq
s hommes, en peu de jours montés à huit mille,
ient les denrées, proposaient de faire baisser les
: des fermiers, ou de piller les propriétaires; ils
ient de se porter à Aix, où ils avaient jeté l'a-
e, et mis en fuite, avec la caisse, tous les adminis-
urs du département, disant qu'ils voulaient trans-
er l'administration à Marseille, dont ils avaient
partir le régiment d'*Ernest*. Le 26 février, un
s armé considérable, ayant avec lui six pièces de
n, part de Marseille, et se dirige sur la ville
x. On l'écrit aux autorités constituées. Déjà ce
s armé n'est plus qu'à une demi-lieue de la ville;
rdonne qu'on ferme les portes; le peuple s'y op-
; le régiment d'*Ernest* était dans la ville : il est
is; les Marseillais étaient en bataille sur le cours,
s canons braqués contre ce régiment, qui n'en
: point. Le maire, les municipaux, le comman-
arrivent, demandent à parlementer avec le com-
dant en chef : personne ne se déclare tel. Un
chement suisse, qui était allé chercher ses dra-
x, revient; les étrangers prétendent que les dra-
x sont inutiles, et qu'il faut que le régiment ren-
lans son quartier. On négocie; les étrangers as-
nt que si le régiment rentre, ils n'ont que des
ntions pacifiques, mais qu'ils l'attaqueront s'il ne
re pas. La municipalité délibère, et, craignant
sion du sang, ordonne au régiment de rentrer
ses casernes. L'après-midi, ils exigent que tous
orps-de-garde leur soient confiés, qu'ils feront la

garde de la ville. Cette menace engage le département à requérir les Suisses : au nombre de trois cent cinquante, ils entourent l'hôtel-de-ville; les Marseillais les menacent du feu de leurs canons : on les fait de nouveau retirer dans leurs quartiers; alors tous les corps-de-garde de la ville sont désarmés. La nuit, sur les deux heures, les Marseillais préviennent le corps de ville qu'ils vont attaquer les casernes et battre la générale, qu'on le veuille ou non. On la bat de tous côtés : peu de bourgeois de la ville prennent les armes; les casernes sont en effet entourées de toutes parts; les canons pointés sur le seul chemin qui y conduit. Enfin, victimes d'une trame ourdie entre les Marseillais et le directoire du département, les braves Suisses sont sacrifiés avec perfidie, et reçoivent, de M. de Barbantanne, maréchal-de-camp constitutionnel, l'ordre de mettre bas les armes, et de partir sur le champ pour Toulon. Une fois rentrés dans leurs casernes, c'eût été folie aux Suisses de vouloir s'y défendre ; mais pourquoi les y avoir fait rentrer? c'est une faute de M. de Barbantanne que rien ne peut excuser, faute qui le força à souscrire l'ordre du désarmement. Les officiers, les soldats étaient enragés, grinçaient des dents; mais leur discipline était telle, que l'ordre, une fois donné, fut exécuté. M. de Watteville, major, commandant le corps, remit son épée à M. de Barbantanne, en lui déclarant qu'il l'en faisait dépositaire, et qu'il ne la reprendrait que de sa main. Le régiment, désarmé, sortit donc d'Aix, fut à Toulon, y refusa les armes qu'on voulut lui donner, et

accueilli des régimens français de *Barrois* et de la *Vieille marine*, qui y étaient, y resta jusqu'à son départ pour la Suisse, où les cantons, justement indignés d'une telle conduite envers des alliés fidèles, ne tardèrent pas de le rappeler. Aussitôt après son départ d'Aix, ses effets, ses armes, ses bagages, tout fut pillé, sa caisse remise au département. M. de Barbantanne fut suspendu de ses fonctions par M. de Narbonne, qui voulait même le faire juger, et il y avait bien de quoi; mais la suspension fut courte. Il avait servi la cause du patriotisme, il avait débarrassé le pays d'un régiment qui seul aurait servi le parti du roi, et combattu les brigands qui voulaient aller à Avignon faire mettre Jourdan et ses compagnons de crimes en liberté; c'en était assez pour être justifié : il continua à être employé commandant à Avignon, et avec confiance à l'armée du Var.

Cet événement excita à Berne, et dans toute la Suisse, la plus grande sensation : les avis les plus violens y furent ouverts : on demanda à grands cris de rompre l'alliance avec la France, et de rappeler toutes les troupes suisses sans délai. Mais soit intérêt, soit politique, cette fermentation fut éphémère, et nous avons vu depuis le flegme helvétique supporter sans murmurer les injures multipliées et les traitemens barbares que ses troupes ne tardèrent pas d'éprouver.

Tous les mouvemens de l'intérieur, cette insurrection de Marseille, tous les troubles enfin, l'Assemblée les attribuait méchamment à des projets contre-

révolutionnaires ; avec une perfidie sans exemple, elle cherchait à persuader au peuple que le roi en était le premier moteur, qu'il avait en main tous les moyens réprimans, toute l'autorité nécessaire, et que cependant il n'exécutait rien, parce que, suivant M. Isnard, un ministre est à nos yeux une chose sacrée à laquelle nous n'osons pas toucher. De tels propos, écoutés par des fanatiques, répétés au peuple par les agens soldés des tribunes, éloignaient du roi, le faisaient accuser d'insouciance, de mauvaise foi, aigrissaient les députés et la canaille contre les ministres, dont le rôle devenait de jour en jour plus périlleux et plus difficile à remplir.

Jamais ils ne paraissaient à l'Assemblée sans une défaveur marquée et des murmures sourds qui ressemblaient fort à des huées. Elle témoignait un tel désir de les trouver en faute, un tel besoin d'en faire un exemple, elle les menaçait si ouvertement de les faire pendre, que je serai éternellement surpris qu'il s'en soit trouvé qui aient voulu en courir les risques. M. de Narbonne étant un de ceux qui avaient le plus d'audace, était celui qui se défendait le mieux. Il suivait plus assidument les séances que les affaires de son ministère. Il vint, le 7 mars, rendre compte des forces que les généraux patriotes Dumuy et Fezensac allaient commander contre les révoltés d'Avignon, et entreprit ensuite le rapport de l'opinion de MM. Rochambeau, Luckner et La Fayette, exposée dans le conseil du roi, sur la situation militaire de la France. Ces trois messieurs, qui voulaient la guerre pour leur

propre intérêt, disaient qu'il était impossible de renoncer à la liberté, de souffrir qu'il fût porté la moindre atteinte à la Constitution; que se préparer à la guerre était l'unique moyen de l'éviter : qu'à cet effet il fallait rendre l'armée redoutable aux puissances étrangères, et rapprocher toutes les opinions vers un centre, vers un homme, le roi. Après beaucoup de choses et de phrases étranges, il remontra à l'Assemblée le danger où serait l'esprit national si elle continuait à souffrir que ses membres parlassent avec méfiance du roi et lui refusassent le respect qui lui était dû. « Les amis de la liberté, disait-il, ont besoin du roi, et le roi a besoin des amis de la liberté; que l'Assemblée se prononce fortement pour l'ordre. » Il représenta que l'armée, qui avait repris quelque discipline, avait besoin d'entendre le nom du roi, qu'il lui fallait cinquante et un mille recrues, et faire cesser ces pétitions illégales qui acheveraient de la désorganiser, et proposa enfin six articles déclarés indispensables par les généraux, soit pour faire la guerre, soit pour maintenir la paix, et sans lesquels ils ne pourraient défendre la liberté avec succès.

Ce discours, dans lequel il y avait du bon et du vrai, reçut de l'Assemblée les honneurs de l'impression; mais comme leçon, et critique directe, ne lui plut pas infiniment, elle se trouvait bien plus flattée de la harangue ampoulée des amazones des 5 et 6 octobre 89, de ces femmes des clubs et des rues, à qui le président, leur rappelant leurs hauts faits, ne rougit pas de leur dire qu'elles alliaient les myrtes aux

lauriers : certes, la réponse était galante pour des poissardes des halles. Un orateur du faubourg Saint-Antoine offrant à l'Assemblée le secours des piques et des vertus du peuple, qui vint dire qu'il valait mieux servir les nations que les rois, parce que ces derniers sont toujours de mauvais maîtres et méprisent leurs valets, reçut un accueil aussi distingué que les poissardes, les honneurs de la séance et l'impression de son discours, tout comme M. de Narbonne.

« L'éponge des siècles, disait ce discours, peut ef-
« facer du livre de la loi le chapitre *de la royauté*...;
« les courtisans, les rois, les ministres, la liste civile,
« passeront; mais les droits de l'homme, la souverai-
« neté nationale et les piques ne passeront jamais. »
Telles étaient les grandes et belles vérités auxquelles l'Assemblée rendait hommage. On se reprocherait de rapporter et d'écrire de semblables absurdités, s'il n'était pas du devoir de l'historien de faire connaître l'esprit de cette Assemblée. Constante dans sa persécution contre les ministres, irritée contre M. Bertrand de n'avoir pu le trouver en faute, et de ce que sa défense avait toujours été lumineuse et claire, elle lui trouva un nouvel accusateur dans un jeune magistrat pris dans son sein : M. Héraut de Séchelles. Il s'était acquis avant la révolution quelque réputation dans la place d'avocat-général; mais égaré par l'ambition, par le faux esprit du temps, il devint fanatique et ardent révolutionnaire. Il présenta le 8, à l'Assemblée, des observations contre M. Bertrand, sur les mêmes griefs dont ce ministre s'était déjà lavé : on y fit droit,

et l'Assemblée les adressa au roi. Sa Majesté y répondit le 10, que, comme ces observations lui paraissaient absolument conformes aux dénonciations sur lesquelles l'Assemblée elle-même avait déclaré n'avoir pas lieu à délibérer, il croirait manquer à la justice en lui retirant sa confiance. M. de Bertrand, satisfait de ce témoignage éclatant de son innocence, sentit qu'il ne pouvait lutter plus long-temps contre la faction dominatrice qui le poursuivait; il pria le roi d'accepter sa démission, et Sa Majesté fut forcée d'y consentir : elle n'était pas en mesure de résister à la faction jacobine, qui voulait placer au ministère ses créatures, afin de dominer plus sûrement. Que pouvaient faire des ministres contrariés sans cesse, déjoués, dénoncés toutes les semaines, tous les jours, suspectés par le peuple, par leurs agens, par leurs sous-ordres? Le roi sentait bien qu'une lutte perpétuelle de ses ministres avec le corps législatif ne pouvait se soutenir, et nuisait essentiellement à la marche des affaires, dont la lenteur ou le non succès lui serait toujours imputé, et ne ferait qu'accroître sa défaveur. Forcé, par son impuissance, à ne pas oser défendre un ministre dès qu'il avait déplu à l'Assemblée, il se vit privé successivement de ceux qu'il avait; et dès que M. Bertrand fut parti, les jacobins, sûrs du succès, dressèrent leurs batteries contre M. de Lessart, qui depuis long-temps était en butte aux déclamations de Brissot et du comité diplomatique. Dès le 10 mars, ce même Brissot le dénonça, et l'accusa d'avoir négligé ses devoirs et t tion. Il

développa contre lui dix chefs d'accusation, que, dans tout autre temps, il lui eût été facile de réfuter, et dont les principaux étaient d'avoir traîné en longueur les négociations, trahi les intérêts de la nation envers les puissances étrangères, refusé d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale, d'avoir lâchement demandé la paix, et caché toutes les pièces qui tendaient à prouver l'existence d'un concert des puissances contre la souveraineté et l'indépendance de la nation française. On peut juger combien ces crimes apparens irritèrent l'animosité des jacobins, qui voulaient la guerre, et du parti Brissot, qui, guidé par lui, croyait, d'après ses lumières et ses discours, que la guerre était le plus sûr moyen d'écraser le roi et de détruire en France la royauté. La dénonciation de l'infortuné M. de Lessart fut reçue avec enthousiasme : toutes les présomptions étant contre lui, aucune voix ne s'éleva en sa faveur; au contraire, on rejeta sur lui tous les mouvemens contre-révolutionnaires; il en était la cause et l'auteur. M. Vergniaud eut l'impudeur de faire même retomber sur lui les massacres de la glacière d'Avignon. C'était, selon lui, au château des Tuileries qu'on s'efforçait d'ourdir la contre-révolution, et il était temps de montrer que, fatigué des horreurs de l'anarchie, le peuple voulait en sortir, et que si la Constitution garantissait au roi son inviolabilité, aucune autre tête, convaincue d'être criminelle, ne pourrait échapper au glaive de la loi. D'après ce discours, ce fut avec des applaudissemens et des cris d'allégresse que l'Assemblée, orgueilleuse de

voir tomber sous ses décrets un ministre, prononça un décret d'accusation contre M. de Lessart. Pour éviter les violences d'une multitude égarée, cet infortuné ministre était sorti de sa maison, où l'on vint mettre le scellé sur ses papiers. Fort de son innocence, il informa le lendemain le directoire du département de sa retraite momentanée, et écrivit à l'Assemblée une lettre où, protestant de son attachement à la Constitution, il se plaignait de ce que l'on n'avait pas daigné l'entendre; sa lettre ne fit aucun effet, et dès le soir même il partit pour les prisons d'Orléans, pour y être jugé comme criminel de lèse-nation par la haute Cour nationale.

M. Cahier de Gerville, qui voyait la chute du ministère constitutionnel et voulait la prévenir, parla, dans cette même séance du 11, de la fin prochaine de sa carrière ministérielle, qui en effet ne tarda pas à s'effectuer.

M. de Narbonne, qui avait eu le courage de prononcer la suspension de M. de Barbantanne, de l'envoyer à une cour martiale, avait aussi eu celui de se plaindre de la fréquence des insurrections, et d'annoncer qu'il se verrait bientôt dans l'impossibilité de fournir toutes les forces demandées. Sa franchise et ces vérités n'avaient pas plu, et lui eussent infailliblement attiré de l'Assemblée le même traitement que les autres ministres, si le roi ne lui en eût évité la peine en le congédiant lui-même.

On parla fort diversement alors de la cause de son renvoi subit, auquel le roi se décida fort en colère,

en disant : « Je ne veux pas qu'il remette jamais les pieds chez moi. » On l'attribua le plus généralement à sa haine et à l'éloignement qu'il marquait pour M. Bertrand, dont Sa Majesté faisait cas, et surtout à des lettres qu'il eut l'adresse de se faire écrire par MM. de Rochambeau, Luckner et La Fayette, et qu'ils eurent la basse complaisance de signer. Ces lettres, répondant à un prétendu désir qu'il avait eu de quitter, le détournaient de sa retraite, comme pernicieuse et coupable, exaltaient son talent, sa capacité, et étaient, en un mot, une amplification plate et fastidieuse. Mais quoique ces motifs eussent pu être suffisans, j'étais certain que le roi en avait eu un beaucoup plus puissant, et que voici. M. de Narbonne avait pensé que pour mettre la France et la Constitution à l'abri de toutes les puissances qui les menaçaient, il était nécessaire de confier le commandement de toutes les forces militaires en des mains expérimentées et capables de rétablir la discipline anéantie. Il avait jugé, sur sa réputation, que M. le duc de Brunswick était le seul général digne de ce choix. En conséquence, à l'insu du roi, il avait écrit à ce prince pour lui offrir le titre de *généralissime*, deux ou trois millions de traitement, et un établissement digne de lui dans une province. Il est vraisemblable, si ce plan avait été conçu par lui, qu'il était appuyé et approuvé par le parti constitutionnel, par M. de La Fayette et ses autres chefs. Quoi qu'il en soit, au lieu de répondre à M. de Narbonne, M. le duc de Brunswick envoya sa lettre et sa réponse au roi, qui, choqué

comme il devait l'être de cet excès d'audace et de légèreté, l'en punit en le renvoyant sur le champ (1).

M. de Narbonne, je crois déjà l'avoir dit, réunissait, à beaucoup d'esprit, une grande activité; mais aussi il joignait, à une légèreté bien funeste pour un ministre, une insouciance rare, et peu d'instruction militaire. Né à la cour, comblé de ses grâces, il eût dû, une fois élevé au ministère, faire usage de son esprit et de ses moyens pour servir son bienfaiteur et son maître. Tout le monde s'y attendait; mais séduit par M. de La Fayette, par les jeunes ambitieux du moment, il ne fut, comme eux, qu'ambitieux. Il eut le tort de donner l'exemple de cette indécente familiarité avec son souverain, que ses successeurs poussèrent si loin. Il venait habituellement chez le roi en uniforme et en bottes. L'excessive bonté du roi ne réprima pas cette licence, qui fut depuis portée à l'excès, et que, par insolence, les députés avaient déjà adoptée bien avant la fin de l'Assemblée constituante. A peine M. de Narbonne fut-il affranchi de sa responsabilité comme ministre, en rendant ses comptes, qu'il demanda et obtint la faveur d'aller mourir aux

---

(1) Mme de Staël, maîtresse de M. de Narbonne, avait conçu ce beau plan. Il fut arrêté chez elle par des constitutionnels tels que Lameth, Condorcet, La Fayette, et quelques autres de la même clique. C'était aussi cette intrigante qui dirigeait la haine de son amant contre M. de Bertrand, et qui fit écrire en sa faveur ces lettres par MM. de Rochambeau, Luckner et La Fayette.

frontières pour la défense de la patrie (1). Cette chevalcresque demande fut imitée par ses nombreux successeurs; on eût pu former une avant-garde de tous les ministres ou gens en place qui, aussitôt leur destitution, briguèrent la même faveur. Leur zèle fut de courte durée; les uns émigrèrent; les autres, qui ne s'étaient servi de ce prétexte que pour sortir plus sûrement de Paris, disparurent, se cachèrent, et retombèrent dans leur obscurité première.

Un petit M. de Graves, colonel du régiment de *Chartres*, depuis quelques mois maréchal-de-camp constitutionnel, fut le digne successeur de M. de Narbonne. C'était assurément tomber de fièvre en chaud mal. M. de Narbonne avait au moins de l'esprit et des moyens; mais M. de Graves n'avait d'autre mérite connu que celui d'être *protégé* de M^me^ de Sillery, et auteur d'un petit conte intitulé *la Folle de saint Joseph*; il était d'ailleurs sans talent, sans consistance, sans autre mérite que celui de ses opinions constitutionnelles, et peut-être même un peu jacobines. On ne peut dire qui put porter le roi à un tel choix, si ce n'est la difficulté d'avoir pu en trouver un autre.

---

(1) Faveur qu'il obtint en se présentant à la barre le 2 avril. L'on y décréta, malgré la haine portée aux ministres, qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre lui. C'est dans cette séance qu'un nommé *Dithem* ayant dit ingénuement dans un discours, à la tribune, que l'Assemblée s'était avilie, les tribunes applaudirent cette expression avec l'enthousiasme le plus offensant et le plus injurieux, et crièrent : « Allons-nous en! laissons-les crier! c'est pis que nous! laissons-leur gagner leur argent! »

[illegible] il accepta avec une confiance digne
[illegible] une place qui, loin de le combler à
[illegible] il en espérait sans doute, le replongera
[illegible] après dans le malheur, la misère et le
[illegible]

[illegible] de la marine et des affaires étran-
[illegible] venaient quelques jours. Des choix
[illegible]. Dans la position où était le roi,
deux partis, dont il ne fallait mécon-
[illegible], il était désirable que sa nomination
les sujets capables qui plussent à l'As-
[illegible] jacobins, et dont cependant les opinions
fussent pas désagréables aux constitu-
[illegible] opposées à la royauté. Son embarras ne fit
[illegible]e par plusieurs refus qu'il éprouva, entre
de Bougainville pour la marine. M. de
mier commis de ce département, alors
tionnaire, un peu jacobin, d'ailleurs hon-
et instruit, fut le choix auquel Sa Ma-
[illegible] il est vrai de dire que, pour le moment,
bon qu'il pût faire. Le ministère des af-
[illegible]res était plus embarrassant à remplir. Il
[illegible] l'occurrence présente, un homme fin,
[illegible]sez de caractère pour dominer le parti ja-
blesser, sans lui être suspect. On indiqua
mouriez, et Sa Majesté se décida en sa
omme extraordinaire, qui avait bien de
tout ce qu'on attendait de lui, a joué
saillant dans l'époque de la révolution
[illegible] à parcourir, pour ne pas mériter une

petite digression. M. Dumouriez avait servi assez longtemps dans le subalterne avec beaucoup de valeur, avait reçu quelques blessures, était enfin ce qui, dans l'ancien régime, s'appelait *officier-général de fortune*, et, depuis plusieurs années, avait obtenu et exerçait, comme retraite, la lieutenance de roi de Cherbourg. Né avec infiniment d'esprit naturel, il avait des connaissances et de l'instruction, et joignait à ces avantages un goût, un talent rare pour l'intrigue, une activité et une ambition infatigables. La connaissance de ses moyens l'avait fait employer par le feu comte de Broglie comme un de ses agens dans la correspondance secrète qu'il entretenait avec Louis XV, pour l'éclairer sur la conduite de ses ambassadeurs dans les cours étrangères. Compromis dans cette mission, il avait été une fois mis à la Bastille avec un autre intrigant son collègue, célèbre par son esprit, nommé *Favier*. Ensuite, également chargé de la partie militaire et diplomatique, il avait été envoyé en Pologne, lors des troubles des dissidens, et y était encore, lorsque M. d'Aiguillon l'y fit remplacer par le baron de Viomesnil (1). C'était, en un mot, un de ces génies ardens, de ces hommes à talent, sans principes,

(1) Je lui ai ouï dire plusieurs fois que dans les comptes qu'il lui avait remis de l'argent du gouvernement, qu'il avait à sa disposition pendant sa commission en Pologne, il avait reconnu la plus grande netteté. Ainsi, d'après ce témoignage non suspect, on peut croire que Dumouriez n'est pas intéressé ni avide d'argent, et que tout ce qu'il a fait n'a eu d'autre motif que l'ambition de jouer un grand rôle.

sans mœurs, précieux à employer dans certaines circonstances, mais auxquels, dans un gouvernement sage, il serait dangereux de se fier. Les immenses travaux entrepris par Louis XVI pour la construction du port de Cherbourg lui avaient fait connaître Dumouriez. M. le duc d'Harcourt, qui commandait en Normandie et surveillait ses opérations, l'y avait fait employer, et lui avait de plus rendu de grands services. Dès que la révolution commença, le génie ardent et ambitieux de Dumouriez ne lui fit pas supporter plus long-temps la vie sédentaire, quoiqu'occupée, de lieutenant de roi. Un jour se promenant dans une barque sur le port, lui troisième avec M. de Beuvron (1), et causant ensemble sur les travaux qu'ils visitaient : « Ne croyez pas que je les achève, lui dit-il, et que je reste plus long-temps à végéter ici ; une grande révolution se prépare à Paris, je vais y aller, et y faire fortune. » En effet, il ne tarda pas à s'y rendre, se lia avec les députés, les chefs des factieux, se mit au fait de toutes les intrigues, en débrouilla tous les fils, et fit si bien, en un mot, qu'il parvint au ministère, comme l'homme le plus propre à le conduire au milieu de toutes les cabales diverses qui assiégeaient le trône.

Tel était le nouveau ministre Dumouriez. On juge aisément, par la légère esquisse de son caractère que je viens de tracer, qu'il ne tarda pas à dominer le conseil par sa confiante audace et par son esprit. Pour assurer de plus ses succès et son crédit sur le parti

(1) C'était au milieu de l'automne de 1788.

dominant, à peine fut-il nommé, qu'il se rendit au club des jacobins (1), et qu'affublé du bonnet rouge, il y prononça en pleine assemblée sa protestation de civisme et d'attachement à la société. Tous ceux qui connaissaient Dumouriez furent dupes de cette démarche. Ils le croyaient fermement attaché au parti du roi, et pensaient que c'était pour le mieux servir et pour connaître leurs projets qu'il se liait avec ses ennemis. Mais il était et trop immoral et trop ambitieux pour ne pas travailler pour lui seul, et pour ne pas se ranger du côté qui, lui paraissant le plus fort, pourrait le plus sûrement le conduire au grand rôle que son ambition avait en vue. Dès qu'il se vit la porte de la fortune ouverte, il s'y jeta; l'intérêt du roi, celui de l'État ne furent pour lui que secondaires, il ne pensa qu'à lui, qu'au grand rôle qu'un temps de révolution et son esprit pouvaient lui faire jouer, et il dirigea pour cet objet tous ses moyens et toutes ses facultés morales et physiques. L'attachement, la noblesse, la grandeur d'âme, la fidélité lui étaient des qualités inconnues; l'audace, l'amour-propre et l'ambition étaient ses seuls guides, et l'on va bien loin quand on les soutient par de l'esprit et du courage. A peine fut-il en place, qu'il recréa la place de directeur des affaires étrangères pour Bonne-Carrère, que nous avons vu nommé ministre à Liége, et refusé par

(1) A ce sujet, il dit un jour assez plaisamment : « En recevant une lettre de ma main, le prince de Kaunitz sera bien étonné de la voir signée d'un jacobin. »

l'évêque. Tout était bon pour Dumouriez, pourvu qu'il servît et plaçât les créatures de la faction à qui il devait son élévation. Tous les bureaux du département furent renouvelés et composés de la même manière. MM. de Raineval, Hennin, vieillis dans le métier, avaient eu la sagesse de s'en retirer, et avaient eu pour successeurs un abbé Noël, journaliste, et d'autres écrivains de la même trempe. En plaçant ainsi ses créatures, le ministre ne s'oublia pas. Il ne tarda pas à se faire nommer lieutenant-général. Les mêmes moyens dirigés avec succès contre M. de Lessart, ne tardèrent pas à être suivis par les jacobins contre le garde des sceaux du Port-du-Tertre. Vingt chefs d'accusation furent présentés contre lui à la séance du 12 mars. Il en demanda communication, disant qu'il ne convenait pas à un homme de son caractère d'être soupçonné au-delà de vingt-quatre heures. En effet, dès le lendemain, il se justifia pleinement: mais le parti pris de faire sauter tous les ministres constitutionnels, et la presque nécessité où était le roi d'essayer d'en prendre de jacobins, l'obligèrent de donner peu de jours après sa démission. Son exemple fut imité par M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, et par M. Tarbé, ministre des contributions publiques. M. du Port, zélateur outré de la Constitution, mais honnête homme, attaché à ses devoirs et au roi, fut remplacé par un certain Duranthon, jacobin, dur, austère et médiocre (1).

(1) Duranthon avait été avocat ou procureur à Bordeaux. Il

M. Cahier de Gerville, constitutionnel encore plus exalté que le garde des sceaux, fanatique, inconséquent, mais droit, eut pour successeur Roland de la Plâtrière, exalté républicain, ci-devant inspecteur des fabriques et manufactures, qui s'était fort distingué dans les troubles de Lyon, dont il avait été un des principaux agitateurs. Avec une tête ardente et la plus grande exagération dans les principes du jour, il avait une certaine réputation de probité (1). Clavières, Genevois, un des faiseurs de M. Necker, écrivain abondant, de plus de talent et de sagacité que de justesse d'esprit, de la démocratie la plus prononcée, faiseur infatigable de plans et de projets, fut placé aux finances à la place de Tarbé. Ainsi se trouva composé d'aventuriers sans talent, sans éducation, sans mœurs comme sans principes, le conseil du roi de France.

En annonçant tous ces choix à l'Assemblée, Sa Majesté lui disait que ses ministres, appelés à leurs places par l'opinion publique et l'honnêteté de leurs principes, ayant quitté, il avait cru devoir les remplacer par d'autres accrédités par leurs opinions populaires. Ce prince infortuné, qui, dans le sein d'un conseil bien constitutionnel, ne pouvait avoir de repos et n'avait pas assez de force pour pouvoir se défendre

---

était assez honnête homme, et il ne fut pas un de ceux qui se conduisirent le plus mal avec le roi.

(1) Il portait le costume jacobin, et venait chez le roi avec des cheveux sans poudre, attachés avec un ruban, et des souliers sans boucles, liés avec de petits cordons de cuir.

ttaque des jacobins, qui voulaient renverser la
itution, crut qu'il en trouverait enfin en s'en-
nt de gens tirés de la faction dominante qui le
ıit, et qu'au moins ils ne lui seraient pas sus-
. Il se flattait qu'en les rapprochant de sa per-
: il les convaincrait de la pureté de sa conduite
ses intentions, et qu'en leur qualité de ministres,
ttacheraient à sa personne et en défendraient les
. En effet, ce parti, qui lui avait été conseillé
s long-temps de prendre un ministère jacobin,
la lui réussir quelque temps. Quelque temps il
anquille. Les ministres étant dans le sens de la
forte de l'Assemblée et de la faction dominante,
xes perpétuelles qui s'élevaient contre eux ces-
t. Mais c'était autant de serpens, autant d'en-
s dont il s'était entouré. Inaccessibles à la recon-
ınce, au respect pour leur souverain, à la fidélité
jets, républicains dans l'âme et féroces par prin-
, ils ne tardèrent pas à le lui prouver. Ce fut le
ıencement de ses nouveaux malheurs, et c'est à
oment qu'on peut fixer la troisième époque de
volution. Le parti constitutionnel se trouva fort
ié par le choix d'un nouveau ministère jacobin.
: était alors la fausse position du roi, qu'obligé
erment de défendre la Constitution, que ne pou-
se défendre contre les républicains qu'en la dé-
ınt, il fut contraint à s'entourer de ses ennemis,
éloigner de son conseil le parti constitutionnel,
comme nous l'avons déjà observé, se repentait
ın ouvrage, en reconnaissait l'absurdité, et reve-

nait sur ses pas pour tâcher de le tirer du danger où il avait jeté le monarque et la monarchie. Jamais situation ne fut plus critique ni plus forcée, et jamais rien ne dut être plus pénible à ce malheureux prince que d'être dans son intimité, et jusque dans son conseil, entouré de ses ennemis, de républicains féroces qui ne travaillaient qu'à sa ruine, qu'à lui trouver des torts, et à déjouer sans cesse cette Constitution qu'il était alors seul à défendre, et dont la défense était son unique moyen de salut. Aucune révolution, aucune histoire n'offre l'exemple d'une position comparable à celle de ce prince malheureux. Aussi, comme nous le verrons, ne put-il pas la supporter long-temps : il lui fallait un coup de force pour s'y soustraire, mais il était trop tard; il n'en avait plus assez pour se soutenir, et lui-même hâta sa chute.

Dans un long discours, Dumouriez vint prédire à l'Assemblée avec confiance, que le concert des puissances contre la France serait sans harmonie, qu'il la priait de retenir sa juste indignation, et d'attendre avec le calme qui convenait au caractère d'un grand peuple, la réponse catégorique et décisive qu'il avait demandée à l'empereur, au nom de l'Assemblée et du roi. Applaudi des jacobins ses frères, il fit ensuite la lecture d'une réponse du prince de Kaunitz à M. de Noailles, à la dernière note de M. de Lessart, lue à l'Assemblée. Les mêmes principes y étaient déduits, la même détermination, le même concert avec la Prusse et les puissances y étaient prononcés comme

dans les pièces précédentes, ainsi que l'assurance de suivre les mesures prises par l'empereur Léopold contre les coupables menées du parti jacobin. Ces expressions excitèrent quelques murmures, mais l'Assemblée passa sur le tout à l'ordre du jour.

Ce fut, comme je l'ai déjà dit, dans le courant de ce mois que la nouvelle garde du roi entra en exercice. Dès les premiers jours de son installation, il s'éleva entre elle et la garde d'honneur nationale une dispute de prééminence qui pensa être sérieuse, et qui avait été suscitée à dessein. Une cloison élevée pour former leurs salles particulières en fut le prétexte. Elle déplut aux nationaux, qui, sans autre formalité, s'armèrent de marteaux, et se mirent en devoir de l'abattre. On voulut s'y opposer, au moins prendre les ordres du roi. La dispute s'échauffait, et eût pu devenir sérieuse. Le roi, qui voulait conserver sa garde et cimenter son union avec les bourgeois parisiens, y vint en personne. Sa bonté crut devoir leur céder, et la cloison dès le soir même fut démolie. Mais le premier motif de tracasserie détruit, la jalousie des bourgeois en fit naître d'autres; l'Assemblée la soutint, la partagea, et dès lors on put juger ce qui ne tarda pas à arriver : la proscription de la garde du roi, qui offusquait l'Assemblée, et la vanité bourgeoise.

Pendant le cours de ces évènemens, pendant que l'Assemblée recevait les hommages et les protestations de tous ces nouveaux ministres, et que les jacobins ourdissaient leur intrigue pour forcer le roi à la

guerre, elle se disposait en effet dans le Nord. Un second voyage du général Bichopswerder, aide-de-camp du roi de Prusse, à Vienne, ne laissait plus aucun doute sur l'intelligence et l'accord des deux cabinets. L'assurance de ne rien changer aux projets de son père avait été donnée trop positivement par le nouveau roi de Hongrie, pour laisser à cet égard le moindre doute. Les troupes marchaient, les préparatifs se faisaient, et il était apparent qu'ils avaient pour objet non seulement le rétablissement de la monarchie française et des droits des princes d'Empire possessionnés en Alsace, mais la restitution au pape du Comtat-Venaissain et d'Avignon. Sa Sainteté venait en dernier lieu d'adresser une circulaire à toutes les puissances, et principalement à l'empereur, pour leur demander sa réintégration dans cette souveraineté, représentant que rien n'était plus juste que cette restitution, et que rien n'intéressait plus essentiellement d'ailleurs tous les autres souverains, que d'empêcher que l'exemple d'une pareille usurpation pût jamais être couvert par aucun titre de prescription. Tout se disposait donc de manière à faire croire que cette armée verrait, soit par la négociation, soit par les armes, la fin de la révolution française et des usurpations commises par la nation sur les souverains et princes ses voisins, lorsqu'un évènement imprévu faillit détruire toutes les espérances, en enlevant à la coalition des puissances le plus animé de ses chefs.

Le roi de Suède, que nous avons vu terminer si

heureusement la diète extraordinairement convoquée à Gefle, jouissait à peine de la sagesse des mesures qu'il avait prises pour son succès; à peine de retour à Stockholm, il s'y occupait de l'exécution de ses grands projets contre la France, dont il était l'âme, et dont il ambitionnait d'être le chef, qu'il y fut assassiné dans un bal masqué, le 16 mars.

Le jour même de cet attentat, soupant dans ses appartemens, il reçut un billet écrit en français, où on l'avertissait qu'il serait assassiné dans une des salles du bal. Ce billet était, dit-on, ainsi conçu : « Je hais les tyrans, je vous hais, mais je ne veux pas être du nombre de vos assassins. Si vos soldats salariés eussent tenté, à Gefle, un mouvement contre la diète, j'aurais été le premier à vous percer le sein. » Cette lettre, conforme à beaucoup d'avis précédens qui ne s'étaient pas effectués, ne fit aucune impression sur le roi.

Persuadé que ses ennemis *n'oseraient,* il la méprisa, et se rendit au bal sans être accompagné. A peine y fut-il entré, qu'il fut pressé et entouré par plusieurs masques en dominos noirs. L'un d'eux le serre dans la foule, et lui tire dans la hanche un coup de pistolet à vent, qui, par le mouvement qu'il fit, pénétra de la hanche dans la cuisse. Aussitôt il ôta son masque, et dit assez bas à son capitaine des gardes : « Je suis blessé, qu'on me ramène dans mes appartemens. » Au moment même plusieurs voix s'élèvent et crient *au feu!* pour occasionner une confusion favorable à l'évasion des coupables; mais l'officier de garde fit au contraire fermer les portes. Tous les assistans sont

obligés de se démasquer ; on les fouille, on ne trouve rien, mais on découvre à terre le pistolet dont s'était servi l'assassin, et un grand couteau avec lequel il avait le projet de consommer son crime, en cas qu'il le manquât ; il n'eut pas le courage de l'employer. Dans le nombre des masques découverts, l'un d'eux se trouble devant l'inspecteur de police. Les armuriers, les couteliers de Stockholm sont appelés ; ils reconnaissent le pistolet, le couteau, et déclarent les avoir vendus et livrés au nommé *Ankarstroom*, autrefois enseigne aux gardes. Cet officier, animé d'une haine personnelle contre le roi, avait déjà trempé dans une conspiration contre lui, pendant la dernière guerre contre la Russie, et, condamné à mort, avait éprouvé son indulgence, et obtenu sa grâce. Il ne fut découvert et arrêté que le lendemain de son crime, à dix heures du matin. Il l'avoua sur-le-champ, et déclara que le pistolet dont il avait tiré le roi était chargé de deux balles, l'une ronde, l'autre carrée, d'une douzaine de grains de plomb, et de plusieurs pointes ou têtes de clou. Il déclara être sans complices, ne témoigna pas le moindre repentir, et dit que c'était pour venger et sauver la Suède, et par amour pour son pays qu'il avait commis cette action.

On ne tarda pas à découvrir que le billet reçu par le roi avait été écrit par M. de Lilienhorn, major aux gardes, et que le pistolet avait été chargé par le jeune comte de Horn (1). Près de soixante per-

(1) Ce jeune comte de Horn et le comte de Ribing étaient

sonnes impliquées dans la conspiration, ou suspectées, furent arrêtées et emprisonnées. Le plus grand nombre était de l'ordre de la noblesse. Les principaux conjurés étaient les généraux Puklin et de Horn, le comte de Horn, le major Lilienhorn, le baron de Kusk, et le baron de Bielke, qui s'empoisonna, et mourut en prison.

Cependant Gustave, transporté après sa blessure dans son appartement, y attendit long-temps son pansement, couché sur un canapé, entouré des personnes de sa cour et des ministres étrangers, qui se rendirent aussitôt près de lui (1). Tous leurs détails, tous les récits, toutes les lettres exaltèrent la sérénité, le sang-froid, le courage tranquille que ce prince y marqua. Il défendit au comte de Stakelberg, ambassadeur de Russie, d'envoyer un courrier à l'impératrice, avant qu'on sût si sa blessure était mortelle ou non. Il fit appeler MM. de Saint-Priest, le baron d'Escars, et s'entretint avec eux et les autres gens de marque. Sans aucune inquiétude sur sa vie, sa

---

tous deux armés auprès du roi lorsqu'il fut tiré. Il avaient tiré au sort avec Ankarstroom, qui d'eux trois assassinerait le roi. Horn désigna la victime à ses complices, s'approcha d'elle, et frappant sur l'épaule de Sa Majesté, donna le signal par ces mots : « Bonsoir, masque. »

(1) Le comte de Saint-Priest, ministre d'Etat, et le baron d'Escars, chargé de mission de la part des princes, étaient alors à Stockholm. Leurs lettres ont confirmé la vérité de tout ce que j'avance ici. Le roi de Suède les a souvent fait appeler pour causer avec eux pendant le cours de sa n

conversation avec eux ne roula que sur l'impression que la nouvelle de l'attentat commis sur sa personne produirait en Europe; il ne le considérait que comme devant être un nouveau titre à sa gloire et à l'amour de ses sujets. En repassant les prédications de régicide si multipliées dans les brochures françaises, on assure qu'il lui échappa de dire gaîment : « Ce Brissot va bien jaser de cet évènement, » et de disserter froidement sur les souverains de la France ou de l'Europe qui avaient éprouvé le même sort que lui. Il dicta avec le même calme un édit où il nommait tous les membres d'un conseil de régence, à la tête duquel il plaça le duc de Sudermanie son frère. La même fermeté le soutint pendant l'opération et son pansement. On ne put sortir de la plaie qu'une balle et une tête de clou. Les espérances et les craintes se maintinrent diversement jusqu'au 25, que la fièvre était modérée et la suppuration abondante. Mais le 26 il ressentit des douleurs oppressives de poitrine et une toux fatigante, qui, ne diminuant point, augmentèrent la mal de la plaie. La gangrène s'y mit, et il expira le 29 mars, à onze heures du matin. On trouva, à l'ouverture de son corps, une balle quadrangulaire et deux pointes de clou entre ses côtes. Son fils, âgé de quatorze ans, fut proclamé roi sous le nom de *Gustave-Adolphe*, et la régence conférée au duc de Sudermanie, avec un conseil composé de MM. de Wachmeister, d'Armfelt de Taube, d'Oxenstiern, qui jouissaient de la confiance de Gustave III.

Ainsi périt, à la fleur de son âge, un des rois de l'Europe qui avait montré le plus de courage, de talent et d'instruction. Sa grandeur d'âme se déploya toute entière au moment de sa blessure, et dans le cours de la maladie mortelle qui la suivit. Il répondit à un de ses amis, qui fondait en larmes : « Consolez-vous ; n'avez-vous pas été blessé à la guerre, et n'en êtes-vous pas revenu. » La plus grande partie des seigneurs et de la noblesse qui, contraires aux vues du roi, s'étaient signalés dans l'opposition et avaient quitté la cour depuis la révolution de 1772, se hâtèrent de montrer leur horreur pour ce dernier attentat, en y revenant et se jetant aux pieds du roi : ce prince les reçut avec bonté, et nommément M^me^ de Fersen, avec qui il avait été fort lié. Il fit approcher le comte de Braché de son lit, et lui tendant la main, il lui dit : « Je regarde ce jour comme heureux pour moi, puisqu'il me donne l'occasion de me réconcilier avec un de mes plus anciens amis. »

Il règne dans ce discours et dans la recommandation qu'il fit de pardonner à ses assassins, à leurs complices, et nommément au major Lilienhorn, une telle grandeur d'âme, une noblesse si douce et si touchante, qu'un homme quelconque qui en serait capable serait regrettable : à plus forte raison un souverain.

Quoique l'attentat commis en Suède eût une toute autre cause que celle qui causait les troubles de France, puisque le peuple n'y était pour rien, et qu'il provînt uniquement d'un mécontentement et d'une

faction dans la noblesse, on ne peut cependant se refuser à y croire et à y trouver quelque analogie, quand on réfléchit que les ennemis de la royauté en France se comptaient aussi parmi les membres de la noblesse, et que les plus ardens régicides de cette faction républicaine, pouvaient bien avoir eu l'adresse d'alimenter, d'exciter le levain de mécontentement de la noblesse suédoise, pour se délivrer, par son moyen et par ses mains, de l'ennemi le plus prononcé et le plus à découvert de la révolution française. Les soupçons à cet égard deviendront presque des certitudes, quand on saura qu'Ankarstroom avait été trois mois dans la société des jacobins de Paris. La mort subite de Léopold, de sa femme, l'assassinat de Gustave, répondaient à ces déclamations contre les tyrans, à ces sermens de les détruire tous, dont avaient tant de fois retenti les voûtes des Assemblées constituante et législative. Mais comme ces faits ne sont pas prouvés, on ne peut que les présumer tels; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils sont vraisemblables. La mort de Gustave était faite pour faire une vive impression sur les souverains, sur tous les peuples et sur toutes les classes des partisans de l'autorité et de leur gouvernement. Aussi fut-elle profondément sentie. Les émigrés et les royalistes français l'envisagèrent comme la plus grande perte que pouvait éprouver leur cause; le roi en fut fort affecté; et la reine, qui n'avait pas goûté ce prince lorsqu'il vint en France n'étant encore que prince royal, ne put dissimuler ses regrets. Ce prince, que j'ai connu personnellement, mais

beaucoup plus par des rapports, en méritait en effet. Il était instruit, doux, affable, et à un esprit naturel assez juste, il joignait une noblesse et un esprit de chevalerie très-attachant dans tous les temps, mais surtout dans celui-ci, où il se portait à la défense de la bonne cause. Comme homme de société, on ne pouvait lui reprocher que de parler trop de lui, de sa révolution, et de ne pas attendre assez patiemment la réponse aux questions qu'il faisait; et comme roi, il était regrettable que ses moyens fussent faibles, ses finances nulles, son pays éloigné, et que son influence ne pût tenir ainsi uniquement qu'à sa personne et à son opinion, mais nullement à sa puissance. Elle était en effet si faible et tellement au-dessous de ses discours et de sa confiance, que ses détracteurs et le parti démocrate de France l'avaient baptisé le *Don Quichotte du Nord.*

Toutefois, c'était une puissance de moins dans la ligue; car il n'était pas présumable que le régent d'un pays pauvre par lui-même, et déjà obéré, osât prendre sur lui d'entreprendre une guerre dont l'intérêt n'était ni direct ni pressant pour son pupille. C'est ce que l'évènement a justifié. Le duc de Sudermanie, soit qu'il fît cette réflexion, soit qu'il eût goûté quelques principes philosophiques, sembla en effet, dès le commencement de sa régence, opposé aux vues de son frère, et éloigné de suivre ses plans. La paix lui parut préférable; les armemens que méditait Gustave, et qui vraisemblablement devaient s'unir à ceux que la Russie faisait à Cronstadt et à Archangel, n'eurent

aucun effet. Sa conduite envers les amis de son frère, les agens dont il fit choix, les changemens qu'il fit à ses règlemens, enfin le peu de sévérité qu'il apporta dans le châtiment des complices de son assassinat, laissent fort douter si, malgré leur union, il partagea franchement son opinion. Gustave, qui, comme nous l'avons vu, avait passé à Aix-la-Chapelle une partie de l'année 1791, s'était engagé à y revenir au printemps de 1792. Cette promesse publique, qui indiquait ou qu'il serait chef de l'entreprise contre la France, ou qu'il y aurait une part active, causa les vifs regrets que les émigrés ressentirent de sa perte. Elle leur présageait encore des lenteurs dans l'exécution des projets hostiles. Il ne restait plus dans le Nord que la seule puissance de la Russie, portée par opinion contre la révoluton de France, parce que l'esprit juste et élevé de la souveraine avait senti le danger de la propagation de ses principes. L'influence de son génie et de sa puissance, seule capable de faire mouvoir une aussi grande machine que celle d'une ligue générale, et décider les princes timides et les cabinets indifférens, rendait bien précieuse la conservation de sa personne. Son opinion était trop en évidence, pour n'avoir pas encouru la haine de la propagande et des tyrannicides. Les attentats récens commis sur Léopold et sur Gustave, et qu'on était en droit d'attribuer aux Français, par la publicité de leurs maximes républicaines, rendaient cette nation suspecte à tous les peuples attachés à leur gouvernement, et à tous les souverains. Aussi prirent-ils tous

des précautions de sûreté : elles furent en Russie jusqu'au renvoi des cuisiniers français qui étaient au service de l'impératrice. Partout les Français étaient épiés, surveillés : dans tous les pays on arrêta des missionnaires de la propagande; elle faisait déjà dans quelques-uns des progrès rapides; les plus ardens prôneurs de la démocratie étaient dans la classe des domestiques français, et on finit enfin presque partout par les bannir, et par les faire renvoyer par leurs maîtres, qui les avaient amenés.

Aucun pays ne fut exempt de cette contagion révolutionnaire. Les jacobins avaient des clubs de correspondance à Berlin, à Vienne, dans toute l'Allemagne, dans toute l'Italie, et jusqu'en Amérique. Cette association, devenue presqu'universelle, acquit la force la plus alarmante par son unité et l'activité de ses correspondans; ses ressources d'argent étaient immenses; car jamais ses dépenses n'ont été arrêtées par l'embarras d'en trouver : les finances de M. le duc d'Orléans ont sans doute supporté de fortes contributions, mais elles n'auraient pas suffi, et je n'hésite pas à croire que toutes les sectes, soit de politique ou de religion, de tous les pays, n'aient payé un tribut volontaire pour soutenir cette audacieuse entreprise.

Le ministre des affaires étrangères étant interpellé sur la nouvelle répandue d'un combat qui avait eu lieu entre une frégate française et deux frégates anglaises, répondit qu'il n'y croyait pas, malgré qu'il l'eût lue le matin dans *le Moniteur*, parce que sans doute on lui aurait envoyé un courrier extraordinaire.

Sa qualité de jacobin fit applaudir cette réponse dans la bouche d'un autre, aurait été trouvé bête.

La conduite de Léopold, la modération avec quelle il avait envisagé les troubles progressifs monarchie française, et son refus constant d'acc des secours sollicités par les puissances et p princes français, avaient fait augurer qu'à force d nagemens on éloignerait encore cette année une g qu'on était loin de désirer à Vienne; mais les é mens du mois de mars changèrent toutes ces c sitions. Le gouvernement, la cour, la ville et l'a n'avaient plus qu'un même sentiment. Le p même l'invoquait tout haut, la considérant co une vengeance due à la mémoire de l'empereur le traité d'alliance conclu et signé du vivant de pold avec le roi de Prusse avait été ratifié le 19 par le nouveau roi de Hongrie; l'aide-de-camp chopwerder avait de fréquens entretiens avec l prince de Kaunitz, le maréchal de Lascy et d'a membres du gouvernement, et on parlait de rég marche des troupes prussiennes et autrichienne le Rhin.

Le retour de M. de Noailles paraissait proch assuré, toutes les nouvelles apprenaient qu'il n accueilli ni traité à la cour de Vienne de mani pouvoir y faire un long séjour, et la morgue c cabinet, jointe aux circonstances, ne permettai de croire qu'il se laissât intimider par les menac jacobin Dumouriez.

Les choses étaient à ce point, lorsque ce ministre vint, le 14, donner à l'Assemblée communication de la lettre du roi à son neveu le roi de Hongrie, de ses dépêches au marquis de Noailles, et des réponses de cet ambassadeur. La lettre du roi, fort constitutionnelle, tendait à la pacification, et rappelait qu'il avait fait avec la nation le même serment de *vivre libre ou de mourir*. Le ton impératif des dépêches de Dumouriez au marquis de Noailles, plut infiniment plus aux galeries que la lettre du roi; sa politique, malgré toutes ses inconvenances, fut extrêmement applaudie, et l'on fit si peu d'accueil aux réponses de l'ambassadeur, que taxé soudainement de dévouement à la personne du roi, soupçonné d'être entouré de traîtres qui le dirigeaient, il fut dans cette même séance décrété d'accusation, sans aucune forme ni information.

Ce décret fut lancé sur une lettre de M. de Noailles à Dumouriez, qui marquait qu'il ne connaissait plus aucune voie ouverte de négociation, et qu'il demandait son prompt rappel : on se repentit le lendemain de l'avoir rendu, en apprenant par un courrier que cet ambassadeur avait donné suite aux négociations entamées. Le style des dépêches de Dumouriez, où il s'érigeait en pédagogue du ministre autrichien, ne pouvait pas leur permettre une longue suite : d'ailleurs, Brissot, qui, par ordre de M. de Lessart, s'était occupé à analyser une prétendue convention entre les cours de Vienne et de Berlin, qui n'avait jamais existé, s'étudiait à en prouver l'authenticité pour achever sa perte,

entraîner celle de M. de Noailles, et faire déclarer la guerre, objet de ses vœux. Rien ne pouvait plus la retarder. Le conseil, les jacobins, le peuple séduit la demandaient; tous les partis enfin la désiraient, comme devant amener un autre ordre de choses. Le roi s'y résolut; comment aurait-il pu résister? Mais comme l'initiative lui était accordée par la Constitution, il prit toutes les précautions qui pouvaient persuader qu'il y avait été contraint, afin que la faction qui forçait sa volonté ne pût le faire croire coupable des malheurs qui devaient en résulter.

Le jour que Dumouriez vint lire au conseil un long rapport qu'il avait fait, concluant que le roi devait à l'honneur de la nation et à l'énergie de ses représentans de se rendre au milieu d'eux pour leur proposer de déclarer la guerre à l'Autriche, Sa Majesté, après avoir pris successivement l'avis de chacun de ses ministres, leur proposa de le donner par écrit, et de le signer. Cette proposition les déconcerta, et ils se récrièrent sur la nouveauté de cette forme. Le roi objecta la singularité des circonstances et du moment: il insista vivement, et ne céda pas. Ils furent consulter les jacobins leurs collègues, Brissot, le comité diplomatique et les meneurs de l'Assemblée. Forts de leurs conseils, assurés d'être applaudis et soutenus par le désir général qu'ils avaient de la guerre, ils se décidèrent, et signèrent unanimement le rapport. Il fut porté et lu le 20 à l'Assemblée, où le roi se rendit à cet effet, entouré de ses ministres. La lecture fut précédée d'un court discours, où le roi se bornait à dire

qu'il venait pour un des objets les plus importans qui pût occuper l'attention des représentans de la nation. Lorsquelle fut achevée, quelques cris de *vive le roi!* quelques marques d'attendrissement se firent entendre, mais bientôt furent étouffés par des apostrophes : *Silence! à l'ordre, esclaves! allez crier plus loin vive le roi!*

La séance fut levée, et la délibération remise à celle du soir : la proposition du roi y fut agitée. On juge bien que les jacobins écoutèrent avec enthousiasme; et les autres, enorgueillis de l'idée d'humilier un souverain, se laissèrent aisément emporter à l'impression générale. Cette vile Assemblée renfermait peu de caractères assez forts et assez probes pour oser lutter contre la majorité, et faire parler la vérité et la raison. Il y en eut cependant quelques-uns, mais ils furent absorbés par le nombre. Un décret rédigé d'avance passa dans la même séance, accompagné de considérans qui dénonçaient les torts de la maison d'Autriche, et légitimaient la conduite de la nation française. La guerre au roi de Bohême et de Hongrie fut décrétée; elle fut déclarée par l'influence du parti de la Gironde et la pusillanimité de l'Assemblée, qui n'osa pas résister au ministre, vendu à Brissot, et qui entraîna le roi à y consentir.

Quand on a vu le roi de France réduit par impuissance à faire malgré lui la guerre à l'Autriche, on sera moins étonné de le voir se plier à ce que les jacobins exigeaient de lui depuis long-temps, à donner un gouverneur à son fils. Il ne dut la faveur de le choisir lui-même, qu'à la complaisance qu'il venait

d'avoir pour eux. La crainte de voir tomber ce jeune prince entre des mains perverses, lui fit saisir avec empressement cette occasion de faire agréer son choix: il tomba sur M. de Fleurieu, ci-devant ministre de la marine, homme instruit, doux, et de fort bonnes mœurs. Pour peu qu'on se rappelle la liste des candidats appelés par l'Assemblée constituante pour remplir cette place importante, on peut imaginer combien le roi et la reine se trouvèrent heureux de voir leur fils dans des mains sûres, incapables de corrompre les bonnes dispositions qu'il annonçait. Ce fut pour eux un véritable triomphe. Condorcet, Syeyès, et tous les autres obscurs prétendans de tous les partis, n'osèrent pas réclamer contre un choix qui avait obtenu l'approbation générale. Cependant M. de Fleurieu n'entra pas en fonctions. L'enfant resta entre les mains de M^me^ de Tourzel sa gouvernante, par la difficulté de trouver des agens secondaires qui convinssent à l'Assemblée. Est-il une circonstance qui caractérise mieux ce temps de désordre, que de voir un roi réduit à acheter le droit de nommer un gouverneur à son fils par son consentement à une guerre inique, et désastreuse pour son pays? Quel sacrifice et quelle abjection! Depuis long-temps en proie à toutes les insultes, ce malheureux prince ne voulait ou n'osait plus sortir de son palais : quelquefois il se promenait quelques momens à pied dans le jardin des Tuileries; c'était la seule distraction qu'il accordât à ses malheurs présens, et à ceux auxquels il s'attendait depuis long-temps. Il en était tellement frappé,

qu'il me répondit, dans une occasion où je cherchais à ranimer ses espérances, en le flattant de la coalition générale de l'Europe : *Ils ont beau faire*, dit-il, *ils me vengeront, mais ils ne me sauveront pas.* L'étude, des lectures de piété, celles des papiers publics et l'éducation de ses enfans, occupaient tous les momens qu'il ne donnait pas aux affaires : à l'exception de deux jours de jeu par semaine, plus fatigans que récréatifs, la reine menait une vie privée tout aussi solitaire que le roi ; la moins à plaindre était Mme Elisabeth, soutenue dans l'adversité par la force de son caractère et la vérité de ses sentimens religieux. La cour avait l'aspect le plus triste, et en même temps le plus pénible. Entourée d'espions, on eût fait un crime à la famille royale de distinguer quelqu'un : celui qui éprouvait de sa part quelqu'accueil ou quelque préférence, dès ce moment était suspect et surveillé. La reine avait fait suspendre ses dîners et ses thés à Mme de Lamballe, parce qu'ils avaient déplu à M. Pétion, et ce n'était qu'à la dérobée qu'elle allait passer chez elle quelques momens pour se [illegible], ou qu'elle l'appelait dans son [illegible]. La seule personne qui y [illegible] quelqu'[illegible], [illegible] la [illegible] de [illegible], parce qu'elle l'[illegible], et qui [illegible] [illegible]

consolation qu'elle pût avoir : la douceur de causer avec un être fidèle et sûr. Telle était la vie du château : celle que menait à Paris la partie de la société bien pensante, n'était ni plus occupée ni moins triste.

L'infortuné Louis XVI ne trouvait dans ses ministres que de nouveaux sujets d'affliction : l'un, au lieu d'employer son autorité ministérielle à réprimer les vexations des départemens contre les prêtres, semblait vouloir attirer sur eux l'animadversion de l'Assemblée, en feignant de les croire perturbateurs; l'autre, au lieu de ménager à la France les alliés dont elle avait tant besoin, pour complaire aux jacobins, révoltait toutes les puissances par l'insolence de ses dépêches diplomatiques. Louis eût-il osé employer le peu d'autorité qui lui restait pour arrêter ses ministres, ou seulement pour leur faire des observations? Le conseil l'eût aussitôt dénoncé aux jacobins comme s'opposant au bien, aux progrès de l'esprit public et de la révolution, comme favorisant le fanatisme et les aristocrates, enfin comme travaillant à rétablir son autorité, ce qu'on essayait déjà de répandre et d'accréditer : les ministres l'eussent prouvé à ces clubs fanatisés par eux; le danger était imminent : il n'y en avait peut-être pas moins à ce qu'on exigeait de lui, ou à n'opposer qu'une faible résistance aux mesures qui blessaient le plus ses mœurs et ses principes; mais du moins, il était plus éloigné. Quoiqu'il n'eût plus que le fantôme de la royauté, l'espérance de se soutenir ranimait son courage. Il se flattait de désarmer ses ennemis, d'atténuer leur acharnement par sa résis-

gnation et sa patience; sa profonde religion surtout le fortifiait dans cette conduite si pénible pour un homme qui naguère ne reconnaissait d'autres bornes à son autorité que sa propre volonté. La reine et Mme Elisabeth, douées de plus de caractère, souffraient et gémissaient en silence du rôle humiliant qu'il s'était engagé à jouer, mais n'osaient pas donner les conseils énergiques qu'elles jugeaient nécessaires, mais qu'elles n'espéraient pas qui pussent être suivis. Il existait un parti pour le roi sans doute, mais il fallait le rallier, et surtout lui donner un chef; et la surveillance des jacobins était si active, le peuple de Paris si perverti, que la plus légère indiscrétion eût tout perdu, et rendu le danger sans remède. Ces courageuses princesses se flattaient que le parti constitutionnel n'abandonnerait pas le roi, et ferait un effort en sa faveur : on les berçait de cette fausse idée. Ses chefs se faisaient protecteurs pour se faire croire puissans, et masquer leur nullité; on n'apercevait pas, ou du moins on se dissimulait l'accroissement et les rapides progrès de la faction républicaine; de manière que chaque jour, surprises par un nouvel incident, exposées à un nouveau danger, elles n'étaient occupées que du moment ou du lendemain : des brochures, des affiches étaient les petits moyens qu'on leur avait persuadé d'employer pour combattre l'esprit populaire, et pour décréditer les jacobins; mais l'opinion des sociétés révolutionnaires était parvenue à un tel degré d'intensité et d'effervescence, qu'on ne pouvait plus compter sur l'efficacité de pareils pal-

liatifs. D'ailleurs, il ne paraissait pas une brochure en faveur de la cause royale, que dix autres bien plus à la portée du peuple et conformes à son opinion, lui étaient opposées, et en détruisaient tout l'effet. L'argent, qui devait être sans doute le moyen le plus efficace, était si maladroitement employé, et par des gens si intéressés et si fripons, que cet agent, si puissant pour faire triompher les ennemis du roi, tourna entièrement contre lui. Ses gens de livrée, tous ceux qui l'approchaient, et qui étaient par conséquent les plus à portée d'apprécier ses vertus privées, et qui eussent dû se dévouer à le servir et à le défendre, étaient devenus, par un fanatisme inconcevable, par un aveuglement aussi contraire à la raison qu'à leurs intérêts, ses persécuteurs les plus implacables, ses espions les plus actifs. Le petit nombre de serviteurs qui n'avaient pas été entraînés par le torrent de l'immoralité et de l'ingratitude étaient restés paralysés par la peur; chacun craignant d'être cité ou dénoncé à un club ou à sa section, se méfiait de son ombre, ne sentait plus la pitié, et s'isolait. C'est cette terreur générale des scélérats, de la populace lâche et craintive, qui peu à peu a accru l'audace des députés et de la canaille, et les a enfin portés à un excès de confiance et de force qu'il n'est plus possible de réprimer. La probité du roi, son excessive délicatesse, surtout son aversion pour faire répandre du sang pour sa défense, lui ont fait refuser, j'en suis certain, tous les projets, tous les plans qui lui ont été présentés, soit pour recouvrer sa

puissance, ou tenter une nouvelle invasion, soit enfin pour exterminer le club des jacobins, entreprise qui eût facilement réussi, et que beaucoup de bourgeois de Paris proposèrent d'exécuter. Enveloppé de son innocence, de la pureté de sa conscience et de ses principes, ce vertueux prince, attendant du temps et des circonstances le retour de son peuple à lui, n'avait d'autre délassement que la société de sa famille et le soin de ses enfans : encore ces innocens plaisirs étaient à tout moment empoisonnés. Il ne pouvait s'approcher des fenêtres de son palais, dont il ne sortait plus, soit pour prendre l'air ou pour y lire, sans qu'il n'entendît le peuple vomir contre lui les injures les plus atroces et les plus poignantes pour son cœur. Des scélérats gagés affectaient de les crier à tue-tête sur la terrasse du jardin et dans les cours. Les jours de fête étaient plus particulièrement affectés à ces scènes scandaleuses. Aucune police ne réprimait cette licence ni les désordres de tout genre dont le jardin des Tuileries offrait le spectacle. Avant que la garde du roi fût en exercice, la garde nationale y faisait de nombreuses patrouilles, seulement pour y prévenir les accidens graves. Depuis que la garde du château lui était confiée, et qu'elle la partageait avec les gardes suisses et une garde d'honneur nationale, on ne savait qui devait les fournir, et l'on disputait au roi la possession de son jardin, sous le prétexte qu'il était public, et qu'il était le jardin d'une maison que la nation lui accordait pour son logement. On imagina, pour concilier tous les partis et tous l s, et pour

cimenter l'union de ces différentes gardes, de composer les patrouilles de gardes nationaux, de gardes du roi et de soldats suisses. Les gardes nationaux avaient la tête.

Un jour une de ces patrouilles, ainsi composée, arrêta et entraîna hors du jardin des Tuileries quelques motionnaires ou quelques ivrognes qui troublaient l'ordre. M. de Kersaint ne manqua pas de dénoncer cet évènement à l'Assemblée comme le commencement d'un grand dessein. « L'intention de l'Assemblée constituante, disait-il, n'a pas été sans doute que la garde du roi fût une armée. Pourquoi les Suisses montent-ils encore la garde chez lui? Sa garde lui suffit. Prévenons les inquiétudes publiques que fait naître cette réunion de forces. Le jardin des Tuileries est public ou privé. S'il est déclaré public et ses portes ouvertes, la police doit le surveiller. S'il est privé, ses portes doivent être fermées; la garde du roi, dont la surveillance ne peut, en aucun cas, s'étendre au-delà des murs du palais, doit le garder. » Telles étaient la logique, l'opinion d'un député, d'un officier de la marine royale, d'un gentilhomme enfin! Chaque député enragé renchérit sur le discours de M. de Kersaint; l'un se plaignit de ce qu'on l'avait empêché de passer à une porte avec une canne; l'autre, qu'un citoyen avait été chassé du jardin pour avoir vendu ou lu le catéchisme de la Constitution; d'autres, que sûrement il existait un dessein contre lequel l'Assemblée ne pouvait trop se mettre en garde. Un tumulte inexprimable, des mugissemens des tri-

bunes suivirent la dénonciation de ces délits. On rappela un décret portant que les Suisses de la garde du roi continueraient le même service jusqu'au renouvellement de leurs capitulations; on ne put donc pas les exclure, et le tout fut renvoyé au comité militaire et à celui des domaines, chargé de juger si le jardin était au roi ou à la nation.

Cette aventure inouïe montra bien à découvert l'acharnement du peuple contre la garde du roi, le désir qu'avait l'Assemblée de lui chercher querelle, et à quel point elle était offusquée de la force qui l'entourait et s'opposait aux coupables projets prêts à éclater.

Mais quittons pour un moment la cour et l'Assemblée, pour nous occuper de ce qui se passait aux frontières. Les espérances fondées sur un soulèvement des Pays-Bas à l'approche de nos troupes, espérances nourries et accrues par les correspondances corruptrices de Dumouriez, depuis qu'il était en place; l'opinion que les Autrichiens, déconcertés par une invasion imprévue, ne défendraient pas leurs places de première ligne; enfin la promptitude de la déclaration de guerre, firent donner aux généraux des ordres pour entrer sans délai dans les provinces belgiques. Ces ordres furent bientôt connus à Bruxelles. Les communications étaient encore libres; et comme on s'attendait depuis long-temps à une rupture, les troupes légères des deux puissances occupaient déjà les postes de leurs frontières respectives. L'indiscrétion nationale fit bientôt connaître au public tout le plan. Il consistait à diviser l'armée de M. de Rocham-

beau, présumée de trente mille hommes, en trois corps, sous Valenciennes, Dunkerque et Maubeuge, pour former trois points d'attaque, tandis que M. de La Fayette, parti de Metz, rassemblerait son armée sous Givet, dans le dessein d'attaquer Namur, et de pénétrer dans le pays de Liége, bien disposé à s'insurger. On crut à Paris que le plan avait été concerté par le maréchal Rochambeau et approuvé du ministère. C'est le 28 avril qu'il s'exécuta. Deux fausses attaques furent dirigées, l'une sur Furnes et l'autre sur Tournai. La véritable partie de Valenciennes, aux ordres de M. de Biron, composée de dix à douze mille hommes, et d'une artillerie assez nombreuse, s'empara le jour même du poste de Quievrain, et arriva le lendemain à peu de distance de Mons. Un corps autrichien plus considérable qu'on ne le croyait, l'y attendait. Les deux armées passèrent en présence la nuit du 29 au 30.

La retraite inopinée du régiment *de la Reine*, au moment de l'attaque, ayant mis de l'incertitude dans l'armée française, les Autrichiens en profitèrent avec tant d'avantage, qu'elle fut mise en déroute, pour ainsi dire sans combattre. Ce ne fut pas une retraite, mais une fuite; le village de Quievrain fut repris, et outre les équipages, tentes et bagages, M. de Biron perdit huit pièces de canon, suivant le compte rendu au maréchal de Bender, par M. de Beaulieu, qui commandait l'armée autrichienne. La cavalerie fut la seule arme que l'ennemi put employer, car les Français ne s'approchèrent jamais à la portée du fusil de la ligne d'infanterie.

La fausse attaque sortie de Lille, aux ordres de M. Théobald Dillon, au nombre de six mille hommes, et dirigée sur Tournai, n'eut pas plus de succès que le corps de M. de Biron : à peine les troupes qui la composaient eurent-elles essuyé une douzaine de coups de canon, qu'elles prirent la fuite avant que l'infanterie eût pu faire une seule décharge, et que la cavalerie eût été assez avancée pour l'atteindre. Ainsi le porta le rapport de M. d'Happencourt, car les nôtres dissimulèrent la vérité. Les Français abandonnèrent, dans leur fuite, bagages, attirails de guerre, fourrages, et quatre pièces de canon. La perte en hommes, de ces deux expéditions, fut très-considérable : des régimens entiers furent écrasés, et il ne resta que cinq grenadiers des cinquante du régiment *Dillon*. M. le duc de Chartres, qui y faisait ses premières armes, ne dut son salut qu'à la bonté de son cheval.

Mais ce qu'il y eut de plus sinistre dans cette affaire, ce fut ses suites. Pendant la déroute des troupes, il s'y manifesta une violente insurrection : pour excuser leur lâcheté, elles accusèrent leur chef d'une trahison, ressource ordinaire d'une troupe poltrone, indisciplinée et battue. M. Dillon n'ayant pu l'apaiser, s'était réfugié dans une grange pour se faire panser d'une blessure qu'il avait reçue : il rentra à Lille dans un cabriolet; il en fut retiré par un cavalier du régiment d'*Orléans*. Une partie des soldats à la tête desquels il venait de combattre, acheva de le massacrer, dépeça son cadavre avec une férocité sauvage,

en jeta les lambeaux sanglans dans un feu autour duquel elle se mit à danser avec des cris de rage effrayans. Un M. de Chaumont, son aide-de-camp; M. Berthois, officier du génie; un curé non conformiste, et six chasseurs tyroliens, prisonniers, furent pendus par ces mêmes soldats et par la populace en furie. Rien ne put prévenir ni arrêter cette horrible et déshonorante catastrophe, fruit des maximes pernicieuses dont on avait infecté le peuple et l'armée, et de la trop longue impunité accordée aux crimes populaires. Quel début! qu'il était effrayant pour les généraux, exposés, en cas de revers, aux supplices les plus cruels! Et à quelles horribles représailles le droit de la guerre violé n'autorisait-il pas un ennemi qui n'aurait pas eu assez d'équité pour ne pas imputer à la nation le crime de quelques misérables brigands privés de la raison! Le malheureux M. Dillon n'était nullement coupable; personne n'osa calomnier sa mémoire: il avait, dit-on, du talent, et l'estime de ceux qui le connaissaient. La modicité de sa fortune, qu'il partageait avec une sœur (M^me^ Dromgold), qu'on rechercha avec fureur, l'avait contraint de servir une cause que son cœur désavouait. Triste et fatale extrémité!

L'Assemblée manifesta la plus vive indignation à la nouvelle de ces attentats, qui ne lui présageaient rien moins que des succès. On ouvrit même l'avis de livrer, pieds et poings liés, à l'ennemi les scélérats qui avaient ainsi souillé leur défaite; mais cet avis généreux ne passa pas. On se contenta d'établir un

jury militaire pour juger les coupables, qui, je crois, furent en partie punis.

La seconde fausse attaque, qui se porta à Furnes, le trouva évacué, et se replia. Les ennemis, instruits d'avance du plan, n'en furent pas la dupe un seul instant (1).

De son côté, M. de La Fayette, qui avait reçu de M. de Rochambeau l'ordre d'être rendu le 30 à Givet, dans la crainte de manquer à ce rendez-vous, sur lequel le général avait calculé ses mouvemens, s'y porta par des marches forcées. M. de Narbonne ne partit de Metz que le 26, avec trente-huit pièces de canon et les troupes de cette place destinées à l'expédition. Les chevaux nécessaires à l'artillerie, bagages et munitions, furent fournis avec célérité par les corps administratifs et les citoyens de la ville. Les corps en garnison à Verdun, Montmédi, Stenai, et successivement toutes les troupes les plus rapprochées de Givet, eurent l'ordre de s'y rendre avec la plus grande célérité. Il est véritablement prodigieux que de l'artillerie, que des troupes non encore exercées à la fatigue, aient pu en cinq jours faire une route de cinquante-six lieues, souvent mauvaise, et par une chaleur excessive. Que ne peut l'enthousiasme! Elles ar-

(1) Un vieux M. d'Elbec, maréchal-de-camp, la commandait: affaibli par l'âge, dépourvu de talent, son opinion seule l'avait fait employer. Tous les gens un peu délicats ayant refusé de servir ou ayant quitté, on fut obligé d'employer tous ceux qui se présentèrent.

rivèrent excédées; les chevaux exténués périrent en partie en route. Les magasins de Givet étaient faibles, ou pour mieux dire n'existaient pas; et cette petite armée occupa à peine le camp de Rancennes, qu'elle se trouva manquer de beaucoup d'objets nécessaires. Malgré cela, dès le 29, les patrouilles poussèrent les postes ennemis avancés; le 30, elles se portèrent à Bouvines, à moitié chemin de Namur, où M. de Gouvion, à qui M. de La Fayette avait confié son avant-garde, prit poste avec un corps à peu près de trois mille hommes.

C'est dans cette position que M. de La Fayette apprit les mauvaises nouvelles de l'armée du Nord. On juge bien qu'il ne se pressa pas d'avancer dans le pays, et qu'il voulut attendre des ordres ultérieurs. Il était d'autant plus intéressé à ne pas se compromettre, qu'alors sa qualité de *constitutionnel* ne lui aurait pas fait trouver grâce auprès des jacobins, s'il avait éprouvé un revers par sa faute. Cette inimitié le porta à se concilier son armée, à s'y faire des amis, des partisans, en un mot à se populariser avec ses soldats, comme il faisait à Paris avec les poissardes. En conséquence, il campait au milieu d'eux en avant de la ligne, et passait ses journées à causer avec officiers et soldats, à boire et manger avec eux dans la plus étroite intimité. Il n'est rien que les jacobins ne mirent en œuvre pour détruire l'efficacité de ces séductions dans chaque corps; ils avaient leurs affiliés, leurs agens à gages, qu'ils employèrent utilement; et leurs menées, jointes à la sorte de mépris

qu'entraîne à la longue la familiarité d'un chef avec ses inférieurs, éteignirent bientôt l'enthousiasme qu'une conduite aussi neuve pour un général français aurait pu inspirer à ses soldats.

L'expédition projetée contre Bâle fut la seule qui eut un plein succès. Le corps aux ordres de M. de Custines n'éprouva aucune espèce de résistance; il occupa la ville principale, et les défilés de Porentru. L'évêque, les propriétaires, les étrangers se réfugièrent à Bienne.

Tel fut le succès du premier essai des armes constitutionnelles de la France. Certes, il ne promettait pas ce qu'il a tenu depuis : on le regardait tellement infaillible, on se regardait, par ses intelligences secrètes, tellement sûr d'être secondé par le pays dès qu'il verrait les armes françaises, que les Autrichiens prirent, à la suite des équipages de M. de Biron, une charrette remplie de manifestes imprimés, et de plans de division du Brabant en districts et départemens. La suite des évènemens prouva qu'on était autorisé dans cette croyance, et que, si l'universalité du pays n'ambitionnait pas la domination française, une grande partie de sa population désirait de s'insurger. Persuadé de cette vérité, lorsque le général Beaulieu fut attaqué, et qu'il sortit de Mons pour battre M. de Biron, il ne contint cette ville que par la menace et l'assurance de l'incendie, si elle faisait le moindre mouvement pendant son absence : ce qui lui réussit complètement.

Pendant le premier revers des armes françaises, la

[illegible] de six mille sept [illegible] hommes, entrée déja dans le Brisgaw, était suivie d'un second corps en route, fort de treize mille, et l'armée destinée aux Pays-Bas, formée de vingt-quatre bataillons et de quatorze divisions de cavalerie, composant quarante-quatre mille huit cent trente hommes, était en marche. Les généraux étaient nommés, et les listes des régimens étaient publiques.

D'un autre côté, l'armée de Prusse commençait à s'ébranler. Le corps de la Silésie était en mouvement, et vingt-sept mille hommes, tirés des cantonnemens de Magdebourg et d'Helberstadt, se portaient sur le Rhin.

Toutes ces forces additionnelles, réunies à celles qui occupaient déjà les Pays-Bas, devaient former un ensemble de cent trente à cent quarante mille combattans, divisés en deux armées, dont les opérations, dirigées en chef par M. le duc de Brunswick, se passeraient sous les yeux du roi de Prusse, qui voulait y venir en personne.

Outre ces armées, les émigrés, qui avaient profité de la déclaration de guerre pour se former, se rassembler en corps et s'exercer, et en avaient dès lors facilement obtenu l'agrément, s'organisaient de tous côtés. Leur cavalerie, assez nombreuse, était de la plus grande beauté : les gardes-du-corps et les compagnies rouges étaient surtout fort distingués ; mais leur activité dans les armées de Prusse et d'Autriche était encore un problême. L'impératrice de Russie le désirait ; le roi de Prusse leur avait donné des espé-

rances, mais l'empereur s'y opposait. Le roi et la reine de France répugnaient, avec raison, à mettre une partie de la nation en guerre contre l'autre : ils avaient tous deux très-soigneusement recommandé au baron de Breteuil de les éloigner; et en conséquence, lorsque je passai à Bruxelles le 29 mars 1792 pour rentrer en France, il m'y encouragea, m'assurant très-positivement qu'ils ne seraient de rien. Malgré l'assurance donnée aux frères du roi qu'ils seraient employés convenablement à leur rang, les gens instruits qui avaient vu les deux côtés, ne doutaient pas qu'ils ne marchassent en seconde ligne, et ne fussent simplement destinés à garder les places et les provinces conquises. A peine fus-je arrivé à Paris, que je fus confirmé dans cette idée, non seulement par les personnes qui approchaient le plus familièrement Leurs Majestés, mais encore par la bouche même de la reine.

La tranquillité et le repentir succédèrent dans les villes de Lille et de Valenciennes au désordre et à la terreur qu'y répandirent les deux déroutes dont nous venons de parler. L'effroi fut tel à Lille, que si les Autrichiens, plus nombreux, eussent pu s'y porter à la suite des fuyards, ils seraient entrés avec eux dans la place. Paris, qui ne voulait pas s'affliger, se dissimula ces revers, et l'Assemblée se consola en recevant, le 29, les sermens et les harangues de deux mille piquiers du faubourg Saint-Antoine, qu'elle admit à défiler dans son sein. On distinguait dans cette horde, aussi barbare que ses harangues, des

femmes armées de fusils, de pistolets et de sabres; un abbé armé d'une pique accolée à deux poignards, et portant en l'air, à la manière de l'Évangile, les droits de l'homme écrits en lettres d'or. Une musique guerrière, les applaudissemens, les cris exaltèrent toutes les têtes, et produisirent un véritable délire : spectacle bien triste pour ceux qui voyaient dans l'avenir.

Cette Assemblée, faible et déconsidérée, n'était au surplus en état de s'opposer à rien, et il n'est pas de conséquences funestes qu'on ne pût craindre de sa position. Pétion, zélé républicain et prépondérant dans la commune, pouvait disposer de l'Assemblée. Véritable chef de la faction d'Orléans, dont le prince, avec qui il était fort lié, n'était que la dupe et le prête-nom, il attirait à lui tous les factieux et tous les intrigans qui par leurs écrits inspiraient le mépris des rois et alimentaient l'anarchie. Le médecin Marat, écrivain des plus hardis et des plus licencieux, sous le titre d'*ami du peuple*, était celui qui réunissait le plus de lecteurs : rien n'arrêtait le fiel de sa plume; il le répandait également sur la famille royale, sur les rois, sur les députés, sur les tribunaux, et sur les administrateurs. M. de Vaublanc dénonça une de ses feuilles, où il invitait le peuple à porter le fer sur la majorité gangrenée de l'Assemblée nationale.

Mais des nouvelles de Berlin vinrent distraire l'attention de l'Assemblée, en annonçant la détermination du roi de se rendre à Coblentz pour s'y aboucher avec les princes français : son armée, forte de quarante-huit mille hommes, devait se réunir à celle du

roi de Hongrie, et le passage sur le territoire hollandais avait été demandé et accordé. Celles de France occupaient leur même position : l'armée de Rochambeau sous Valenciennes, celle de La Fayette dans les environs de Givet; et MM. de La Morlière et Victor de Broglie, en l'absence de Luckner, commandaient l'armée du Rhin, du côté d'Huningue. Les généraux, réunis à Valenciennes, concertaient un plan de campagne, et agitaient si la guerre serait offensive ou défensive. Le roi, réduit par le fait à la plus complète nullité, ne pouvait avoir aucune part à ces dispositions, d'où dépendait cependant le sort du royaume, parce que la guerre intérieure qu'on lui livrait le tenait dans l'avilissement, et lui ôtait non seulement le pouvoir, mais même toute influence; en un mot, c'étaient les jacobins seuls qui régnaient.

La tentative sur le Brabant ayant échoué, comme nous l'avons vu, les deux armées française et autrichienne s'observaient réciproquement, et attendaient l'arrivée de leurs renforts pour savoir laquelle des deux prendrait l'initiative. Pendant ce temps, les lettres du ministre Dumouriez avaient produit à Turin l'effet qu'on devait en attendre; elles avaient ajouté aux motifs du mécontentement de cette cour contre nous. Aucune considération n'arrêta le jacobin Dumouriez, et les insensés législateurs qu'il servait : ils ne calculaient ni le nombre des ennemis ni les dépenses d'une armée de plus; leur aveugle vanité méprisait la résistance, et voulait que tout pliât devant leur tyrannique puissance.

L'Angleterre était la seule nation que Dumouriez et les jacobins eussent l'air de craindre et de ménager : en effet, d'elle seule semblait dépendre le sort de la France et de sa révolution, puisque sa splendeur, sa richesse commerciale, son crédit, ses forces maritimes plaçaient l'Espagne, le Portugal et la Hollande dans une telle dépendance, qu'aucune d'elles isolément n'oserait prendre de parti contre elle, mais à coup sûr suivrait le sien.

Comme l'Angleterre était intervenue avec la Hollande et la Prusse dans le traité qui garantissait à l'empereur la possession des Pays-Bas, et comme Frédéric-Guillaume n'avait pas consenti à son alliance avec Léopold, sans l'aveu de l'Angleterre son alliée, il était présumable que cette dernière puissance, approuvant tout, dirigeant tout, finirait par prendre le même parti, et qu'avant de déployer toutes ses forces et de suspendre son commerce, source de ses richesses, elle voulait se réserver le noble rôle de médiatrice, et ne se déclarer qu'au moment le plus favorable à ses intérêts. Ainsi, tout légitimait la conduite de Dumouriez et les égards des jacobins pour l'Angleterre.

En conséquence, les jacobins firent écrire par le roi une lettre au roi d'Angleterre, bien plate, bien constitutionnelle, pour le remercier d'abord des marques publiques qu'il lui avait données de son affection, ensuite de ce qu'il ne s'était pas lié contre la France avec les autres puissances qui la menaçaient. « Des rapports nouveaux, disait cette lettre, doivent

« s'établir entre nos deux pays... Il convient à deux « rois qui ont marqué leur règne par un désir conti- « nuel du bonheur de leurs peuples, de former entre « eux des liens qui deviendront d'autant plus dura- « bles, que l'intérêt des deux nations s'éclairera da- « vantage. » Suivaient des espèces d'excuses sur ce que l'agent qu'il envoyait à Londres n'avait pas le caractère d'ambassadeur; mais il lui associait M. de Talleyrand, qui, aux termes de la Constitution, ne pouvait pas avoir de titre, le tout pour lui prouver la grande importance qu'il mettait à l'alliance à laquelle il désirait de le voir concourir avec lui. M. Chauvelin, ministre à Londres, porteur de cette lettre, eut donc l'évêque d'Autun pour adjoint et gouverneur, comme je l'ai déjà dit plus haut; mais le gouverneur et l'élève ne tardèrent pas à se brouiller, et l'un et l'autre n'obtinrent ni considération ni crédit. M. d'Autun ne fut pas mieux traité des ministres, comme adjoint de M. Chauvelin, qu'il ne l'avait été étant tout seul, et celui-ci y reçut l'accueil que son opinion, son ingratitude et sa suffisance lui méritaient. Je doute que, pendant tout son séjour à Londres, il ait vu deux fois chez eux M. Pitt et lord Grenville.

Cette lettre de Louis XVI fut bientôt suivie d'une note remise le 12 mai au ministère anglais, pour en obtenir la déclaration formelle d'une neutralité effective. Le nouveau style du ministère français était remarquable dans cette note, et l'on fut difficilement convaincu que, comme elle le disait, ce fût pour le

bonheur de la France que le roi eût déclaré la guerre aux peuples protecteurs de sa famille, et à des rois qui voulaient soustraire ses États à la rage d'un parti fanatique et meurtrier.

Il est bon de remarquer en passant, que, tandis qu'on remettait cette note pacifique et suppliante au ministère anglais, on intriguait pour exciter des divisions dans le Parlement et le gouvernement britannique, en soutenant les instigateurs de la réforme parlementaire; que le diplomate français était l'agent caché de la propagande française, et que l'objet de sa mission était de semer, de faire naître et de répandre le trouble dans l'Angleterre, en faisant goûter et adopter tous les faux systèmes de son pays.

Ces tentatives multipliées par les mécontens et les propagandistes, pour exciter le peuple à la révolte et renverser la forme du gouvernement en prétendant l'améliorer, trouvèrent dans le ministère anglais une surveillance et surtout une vigueur qu'il eût été bien à désirer de voir exister dans le conseil de France en 1788 et 1789. Les perturbateurs de l'ordre public furent promptement déjoués, et le roi Georges rendit le 21 mai une proclamation qui, malgré le parti de l'opposition, lui valut une adresse de remercîmens du Parlement pour cet acte de l'autorité royale, nécessaire au maintien de l'ordre public.

Elle fut promptement suivie par la réponse de lord Grenville à la note remise par M. Chauvelin. Cette réponse, en date du 24 mai, en s'abstenant, dans les circonstances actuelles, d'entrer dans la discussion

des motifs et des démarches de part et d'autre qui ont amené une rupture affligeante entre la France et les puissances belligérantes, donnait l'assurance directe et positive de Sa Majesté britannique d'une neutralité, et de son empressement à remplir de la manière la plus exacte les stipulations du traité de navigation et de commerce.

Quoique cette note fût écrite dans l'ancien style, que le roi y fût toujours qualifié de *Majesté très-chrétienne*, ce qui n'était nullement constitutionnel, et n'annonçait pas de disposition à le reconnaître comme tel, les jacobins et l'Assemblée en furent fort satisfaits; et certains dès lors de n'avoir plus contre eux que l'Empire, l'Autriche, la Prusse et la Sardaigne, ils se regardèrent comme suffisamment puissans pour les combattre et pour en triompher. Ainsi ils ne s'inquiétèrent plus ni des quinze mille hommes de troupes sardes qui vinrent cantonner dans la Savoie et dans le comté de Nice, ni des mesures de sûreté que prenait l'État de Genève, ni de la diète helvétique assemblée à Frawenfeld, sur le parti à prendre relativement aux régimens suisses au service de France, la déclaration d'une neutralité armée, et la levée de troupes pour border et garder les frontières de ce royaume. Ils étaient sûrs, avec de l'argent, de faire tout ce qu'ils voudraient de ces deux pays; mais il n'y avait qu'eux dans le secret, car qui eût pu deviner leur lâche conduite? Dans le Nord, la Suède, qui venait d'être témoin du supplice du meurtrier de son souverain, était calme et assurée

par la politique timide et prudente de son régent de ne prendre aucune espèce de part à la guerre générale. Le Danemarck, décidé à la neutralité, indiquait qu'il voulait au moins tenir ses troupes en haleine; il formait un camp de dix-neuf mille hommes, mais sans dessein hostile. La Russie, trop éloignée, n'agissait que par son influence, ses conseils et son argent; mais sa politique ne s'endormait pas sur ses intérêts particuliers. L'état dans lequel était la Pologne lui ouvrait un vaste champ : la Constitution de ce royaume, si rapidement proposée et acceptée le 3 mai 1790, n'était rien moins que solidement établie. L'électeur de Saxe, appelé avec sa famille héréditairement à occuper le trône de Pologne, ne s'était pas très-sagement pressé de l'accepter : avant d'en faire la démarche, il voulait avoir l'assentiment des cours environnantes, et être certain qu'elles ne s'opposeraient pas à l'hérédité d'une couronne transmise dans sa maison. D'ailleurs, plusieurs articles de la Constitution qui le blessaient, et dont il demandait la suppression et le redressement, fondaient ses délais et éloignaient ses réponses. Cette Constitution, la vente des starosties, qui constituent une sorte de patriotisme pour la noblesse polonaise, avaient formé dans cet Etat un grand nombre de mécontens. La czarine, dont l'influence était prodigieuse, s'occupait à en profiter dès lors, tandis que les puissances du Midi travaillaient au projet qu'elles ne tardèrent pas à exécuter. L'Italie, faible, sans troupes, sans places, sans marine, sans argent, avait tout à craindre de la France, malgré

troubles; et bien loin de songer à l'attaquer, elle
ait pas dans le cas de pouvoir se défendre elle-
ne. Tel était l'état de l'Europe dans ce moment.
s revenons à l'Assemblée.

i l'on réfléchit que c'est par les brigands que l'As-
blée constituante s'adjugea Avignon et le Comtat;
c'est par eux qu'elle établit son despotisme; que
ut par eux qu'elle fit ses lois à l'abri de la ter-
qu'ils répandaient : si ensuite, se reportant plus
, on retrouve ces mêmes brigands figurer dans les
ges municipales ou de judicature, et siéger même
les bancs de la Convention nationale, il ne faudra
s'étonner de l'indulgence de l'Assemblée natio-
à leur égard, et conclure seulement qu'elle n'a
que suivre le plan conçu dès le principe de la
lution, mis en action par la Constituante, de tout
vertir pour mettre le pauvre à la place du riche,
'honnête homme aux prises avec le coquin. Ce
t que par-là qu'on peut expliquer l'excès de son
cité, et tous les crimes qui en sont résultés. Quoi-
cette Assemblée fût divisée en deux partis, l'un
voulait la Constitution, et l'autre qui voulait la
uire, quelquefois ils se réunissaient sur différens
ts : 1° sur la guerre, qu'ils regardaient comme
ement utile à leurs vues; 2° sur tout ce qui pou-
être défavorable aux riches, à la noblesse, au
gé et à l'étendue de la puissance royale; 3° sur
ce qui était favorable au système du nivellement,
anatisme de l'égalité, et au despotisme de la mul-
de. Ces deux partis regardaient ces bases comme

également fondamentales du gouvernement qu'ils voulaient établir; mais le parti jacobin avait de grands avantages sur l'autre, d'abord par une suite, une union, une constance sans égales, et une grande indifférence sur les moyens d'exécution : l'imbécillité des mesures prises pour les détruire, les irrésolutions de leurs ennemis augmentaient leur audace et leurs forces. Quoi de plus absurde, par exemple, que d'adresser à l'Assemblée nationale, composée de jacobins, dans un moment où tout le ministère était jacobin, une pétition pour demander leur suppression, en étalant toute leur doctrine dans un préambule adulatoire? Ces perpétuelles contradictions assuraient leur triomphe : la suite, la conséquence de leur conduite, augmentait le nombre de leurs prosélites, et leur donnait une influence et des pouvoirs qu'ils exerçaient dans Paris par l'action des corps constitués et du corps municipal. Leur association devenait de jour en jour plus effrayante et plus redoutable : ses divers rameaux s'étendaient dans toutes les administrations. Celle des postes jusqu'alors leur avait échappé. Elle subit le joug. M. de Richebourg fut renvoyé : la désorganisation des bureaux en fut la suite; ils éprouvèrent le sort de ceux de tous les départemens. Composés de tous leurs affidés, de toutes leurs créatures, ils eurent seuls le secret des lettres de Paris, qui s'étendit successivement dans toutes les villes, dans toutes les provinces de l'empire. Ainsi, maîtres de tous les bureaux, partout les lettres étaient ouvertes; ils ne laissaient parvenir à leur adresse que les plus

indifférentes : toutes celles qui parlaient d'eux ou de la révolution d'une manière défavorable étaient supprimées ou renvoyées toutes ouvertes, et servaient de bases et de pièces de conviction à des délations sans nombre, ou à des notes qu'ils prenaient avec le plus grand soin contre ceux qu'ils voulaient perdre ou tourmenter comme des ennemis. Jamais l'infidélité des lettres, tant reprochée à l'ancien régime, ne fut poussée aussi loin : même dans les circonstances les plus critiques, on les ouvrait avec une telle discrétion, une telle retenue, qu'à peine pouvait-on s'en douter. Aujourd'hui c'était sans aucune pudeur : non seulement on ne s'en cachait pas, mais on en abusait pour perdre qui on voulait, en interprétant défavorablement les phrases les plus simples et les plus insignifiantes. Ces horribles abus, le croirait-on? étaient cependant exercés par les mêmes hommes qui, en 1789, avaient le plus crié contre la violation du secret des lettres, et le regardaient alors comme la plus grande tyrannie de l'ancien régime. Plus la révolution fit de progrès, plus elle devint populaire, et plus l'infidélité des lettres s'accrut : elle fut poussée au dernier période de la scélératesse et de la friponnerie, et c'est à quoi l'on devait s'attendre.

Deux idoles du peuple parisien fixaient alors tous les yeux sur eux, et éveillaient tous les esprits sur leur conduite. L'un, M. de La Fayette, successivement ennemi et ami de tous les partis, était soupçonné par l'un de tendre à la place de généralissime, afin d'opprimer le parti constitutionnel; par l'autre, de pro-

téger les contre-révolutionnaires, et par un troisième, de saisir les circonstances favorables pour diriger les forces et la confiance que les évènemens mettraient à sa disposition. Dans le sens d'un gouvernement républicain, on lui faisait plus d'honneur que n'en méritaient sa faiblesse et sa nullité. Aucun parti ne l'avait justement apprécié et ne l'avait bien jugé. Il n'était, comme je crois l'avoir déjà dit, redevable de sa réputation qu'à une conduite assez habituellement ménagée, mais qui, pour peu qu'on l'eût étudiée, n'avait montré ni énergie, ni audace, ni talent redoutable.

L'autre, M. Manuel, arrivé par son amour pour la révolution à être procureur de la commune, venait d'être décrété d'ajournement personnel, pour avoir profité de la clef du dépôt des archives de la police, pendant qu'il en était administrateur provisoire, et y avoir pris et vendu à des libraires les lettres originales de Mirabeau, et d'autres pièces, à son profit. Danton, son ami et son substitut, prenait sa défense. Ces deux hommes, rongés d'ambition, de jalousie, liés tous deux à un parti dont ils étaient les aveugles instrumens, fixaient sur eux l'attention et les regards populaires, et étaient l'objet presque unanime des inquiétudes et des conversations du moment.

Elles ne manquaient pas d'aliment. La diversité des opinions, la multitude des sentimens, une population immense et nécessiteuse tenaient Paris dans une perpétuelle fermentation. Sous le prétexte que cette grande ville était pleine d'hommes dangereux, de contre-révolutionnaires secrets qui voulaient mettre

le roi en liberté et rétablir la monarchie, on multipliait l'attention et la surveillance; une police d'espions, des fonds secrets et tous les arts de la tyrannie se déployaient dans les comités, dans les sections pour vexer les honnêtes gens. Les mécontens voyaient avec peine la vie triste, humiliée que menaient le roi et sa famille, chaque jour outragés dans des libelles ou des discours reçus avec les plus grands applaudissemens. La désolation d'une grande partie de la France, l'émigration, les poursuites pour crimes politiques, les violences et la ruine publique donnaient sans doute aux sentimens, aux désirs des opprimés toutes sortes de directions; mais il était impossible de désigner d'une manière positive, de prouver l'existence de ces assemblées nocturnes, dont le maire de Paris, Pétion, effrayait l'Assemblée, et qu'il ne croyait pas lui-même. Lié au même parti, au même plan de guerre contre le roi, le ministre de l'intérieur vint porter le 12, à l'Assemblée, de nouvelles plaintes sur de prétendus rassemblemens nocturnes d'étrangers anonymes et suspects. Cette démarche, faite pour semer l'inquiétude et le trouble, pour vexer les prêtres non assermentés, était préparatoire et liée à l'intrigue ourdie contre le roi : nous allons en suivre le développement.

Carra, un de ces serviles écrivains dont la plume était vendue aux factieux, engagea la querelle dans une de ses feuilles, où il dénonça l'existence d'un prétendu comité autrichien, dont MM. de Bertrand, de Montmorin étaient membres. Ces deux ex-ministres,

qui eussent peut-être mieux fait de laisser tomber cette dénonciation pitoyable, crurent, par intérêt pour le roi, qu'elle compromettait, qu'ils devaient par la voie de la justice dévoiler le calomniateur. Ils le citèrent à cet effet au juge de paix de la section d'Henri IV, nommé *La Rivière*. Carra y parut, déclara avoir des preuves de ce fait, et cita, entre autres, les déclarations qui lui avaient été fournies par trois membres de l'Assemblée et du comité de surveillance, MM. Bazire, Merlin et Chabot. Ceux-ci entendus, déclarèrent vrais les faits avancés par Carra, dont eux-mêmes avaient fourni les renseignemens; et le résultat de leurs déclarations était que le comité de surveillance avait des preuves de l'existence d'un comité qui traversait les opérations de l'Assemblée et du ministère, et qui avait été cause des échecs essuyés devant Mons et Tournai. Plus cette nouvelle calomnie était grossière, et plus les deux ex-ministres y mirent de suite, dans l'espoir de dévoiler l'infamie des trois législateurs. Le juge de paix La Rivière se présenta donc le 18 à l'Assemblée, pour lui demander qu'elle voulût bien lui remettre les pièces qui pourraient constater l'existence de ce comité autrichien, disant qu'une affaire d'une aussi haute importance devait être suivie avec la plus grande célérité. Le côté de l'Assemblée qui n'aimait pas la montagne applaudit à cette demande; mais la montagne, qui ne pouvait pas fournir les pièces demandées, parce qu'elle ne les avait pas, réclama l'ordre du jour, observant que le juge de paix ne devait connaître que de la plainte en

calomnie, et que le comité autrichien était l'objet du comité de surveillance et de l'Assemblée. Un membre voulait que le comité de surveillance prouvât par un rapport l'existence du comité autrichien; un autre ne voyait dans ces demandes qu'un piége tendu à l'opinion publique; un troisième enfin (M. Guadet), dit qu'aucun membre de l'Assemblée ne pouvait douter de l'existence du comité autrichien, mais que les renseignemens du comité ne sauraient motiver un décret d'accusation, et qu'il serait infiniment dangereux de divulguer des notes qui ne contenaient pas des preuves légales. Enfin, sans qu'on pût savoir si la justice aurait son cours contre des calomniateurs, parce qu'ils étaient législateurs, l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Cette affaire, minutieuse dans son principe, acquit bientôt un caractère de gravité. L'évêque du Calvados, Fauchet, n'avait pas hésité de dire en pleine Assemblée, qu'au nombre des dénonciateurs au comité de surveillance, il se trouvait plusieurs individus attachés à la personne du roi. Bazire, en refusant de livrer au juge de paix les notes de ce comité, avait dit que ce n'était ni pour intérêt personnel, ni pour intérêt pour le comité, mais pour l'intérêt public, pour celui du roi, et même de la reine. Leurs Majestés se trouvant ainsi compromises, ce fut pour les deux ex-ministres un nouveau motif de suivre cette affaire avec persévérance, et d'obtenir justice de leurs calomniateurs.

Dans cette intention, le juge de paix La Rivière,

conformément à son devoir et à la loi, décerna un mandat d'amener contre Merlin, Bazire et Chabot. On ne tarda pas à dénoncer à l'Assemblée l'insolence du juge de paix. Les trois législateurs se vantent de n'avoir pas répondu à ses questions, et de n'avoir pas voulu violer les secrets que de bons citoyens avaient confiés au comité de surveillance : ils sont applaudis, loués, le juge de paix blâmé d'avoir eu le courage de faire son devoir et de suivre la loi. On le fait venir à la barre : il y paraît, y fait parler avec force la loi dont il est l'organe ; il dit à l'Assemblée que c'est à elle à prononcer s'il y a lieu à accusation contre Merlin, Bazire et Chabot, publiquement prévenus de calomnie, et se réduit à ce raisonnement bien simple : « Ou il existe un comité autrichien, dont les sieurs Bertrand et Montmorin sont membres, ou il n'existe pas (1) : s'il n'existe pas, si le sieur Carra ne prouve pas qu'il en existe, c'est un calomniateur ; s'il en existe, le sieur Carra n'a pas calomnié. » Il déduit ensuite sa conduite ; il la motive sur la Constitution, dont il lit les articles, et qu'il a suivie, et sort en di-

(1) Rien n'était plus bête que cette dénomination de *comité autrichien*, ni de plus absurde que sa prétendue existence. Selon eux, il se tenait chez Mme de Lamballe, dont le caractère et l'esprit étaient également éloignés de toute affaire et de toute intrigue. Toutefois, elle fut tenue de déposer comme témoin, et entendue en justice, chez le juge de paix, comme une simple particulière. On la fit même revenir d'Anet, où elle était chez son beau-père.

sant à l'Assemblée que c'est à elle à décider si ses membres doivent obéir ou non au mandat de justice.

On trouva, comme de raison, indécente la proposition de décider s'il y avait lieu à accusation contre trois membres du corps législatif; et dans la séance du lendemain 20, consumée en d'orageux débats sur la conduite du juge de paix La Rivière, un décret d'accusation fut porté, non contre les trois calomniateurs, mais contre lui, pour avoir osé les poursuivre. Ce fut le dernier coup porté à la liberté individuelle, et l'acte le plus inique et le plus avilissant pour l'Assemblée. C'est le 20 que se porta ce décret. Le roi, cependant, qu'il compromettait de plus en plus, par le crédit qu'il donnait à l'existence si méchamment imaginée d'un comité autrichien, résolut d'intervenir lui-même dans l'affaire, et envoya le garde des sceaux Duranthon annoncer la résolution qu'il avait prise de dénoncer aux tribunaux les calomnies qui se répandaient depuis quelques jours avec une licence effrénée sur l'existence d'un prétendu comité autrichien. Le garde des sceaux remit une lettre de Sa Majesté au corps législatif, par laquelle elle lui faisait savoir l'ordre adressé de sa part à l'accusateur public pour la poursuite d'une affaire dont le bien de l'État exigeait l'éclaircissement : elle demandait à l'Assemblée l'ordre de communiquer au tribunal tous les éclaircissemens et renseignemens que plusieurs de ses membres disaient avoir sur cette affaire, lui faisant sentir les inconvéniens de recevoir de semblables dénonciations, de n'en laisser percer que ce qu'on pouvait entretenir des

soupçons dans le public, et le danger de lui en laisser ignorer les auteurs.

Malgré cette lettre du roi, malgré une foule de membres qui demandèrent un comité général, la cabale jacobine l'emporta par son opiniâtreté, par la désertion du côté droit, et le décret d'accusation contre le juge de paix La Rivière fut porté, et confirmé aux applaudissemens des galeries, criant : *Vive l'Assemblée nationale !*

Cette première victoire remportée, il fallait bien, pour le public et pour l'excuse de l'Assemblée, démontrer d'une manière quelconque l'existence du comité autrichien, et faire tomber sur les coupables le coup qu'on voulait porter à l'Assemblée. C'est à quoi s'engagea publiquement Brissot, et ce que lui et Gensonné exécutèrent le 23, dans des discours artificieux et méchans, dénués de raisons et de preuves, où ils disaient impudemment *j'ai prouvé*, sans avoir rien prouvé, et où ni l'un ni l'autre n'avancèrent un fait ni même un indice de preuves. Eh ! comment auraient-ils pu prouver ce qui n'avait jamais existé ?

Un long silence fut l'expression involontaire de la surprise universelle que causèrent dans l'auditoire des discours aussi peu concluans qu'ils avaient été annoncés devoir l'être. On joua le mauvais tour aux orateurs confus d'ordonner l'impression de leurs discours ; mais, malgré le peu d'effet qu'ils firent sur les gens capables de les apprécier, la cabale jacobine en recueillit l'avantage d'avoir à peu près persuadé la populace ignorante et crédule, et c'est tout ce qu'elle voulait :

sa confiance et son aveuglement pour ses chefs étaient tels, qu'elle croyait les choses les plus absurdes et les plus invraisemblables, dès qu'ils les lui présentaient comme véritables ou apparentes.

Pendant que la faction essayait ainsi d'accréditer l'existence du comité autrichien, dans la vue de nuire aux deux ex-ministres Bertrand et Montmorin, et surtout au roi, qu'ils conseillaient, elle entretenait par des bruits sourds l'inquiétude des Parisiens sur l'évasion de Sa Majesté, qui n'y pensait pas. Pour prouver que ces bruits étaient fondés, le maire, de temps à autre, envoyait des avis et des ordres au commandant de la garde nationale, tantôt pour surveiller les Tuileries, tantôt pour en doubler les postes, tantôt pour en fermer les principales portes, et pour faire visiter avec plus d'exactitude et de tyrannie tous ceux qui y entraient ou en sortaient. Quelquefois on ne pouvait pas entrer en voiture dans les cours du château; d'autres fois on changeait les cartes dont il fallait être porteur pour pouvoir y pénétrer : il fallait que le nom de celui qui la portait fût inscrit sur la carte; ceux des domestiques qui n'en avaient pas restaient dans la rue. Ces vexations inquisitoriales étaient arbitrairement exercées suivant la fantaisie du commandant de service, ou l'esprit des bataillons qui montaient la garde. Rien ne constatait plus évidemment, aux yeux de l'Europe, la prison effective du roi que ces formes gênantes et tyranniques. Sa Majesté, fatiguée enfin de ces bruits répandus sans cesse sur une évasion à laquelle elle était si loin de penser, écrivit le 23 une

lettre au directoire du département de Paris, avec copie de celle qu'elle adressait en même temps à la municipalité, pour se plaindre d'une lettre écrite par le maire Pétion au commandant de la garde nationale, le prévenant d'inquiétudes sur son départ, fondées sur des probabilités et des indices frivoles. « Ces « bruits, disait la lettre, sont une nouvelle et hor- « rible calomnie, à l'aide de laquelle on espère sou- « lever le peuple, et l'égarer sur la cause des mouve- « mens actuels. Je suis informé de toutes les manœu- « vres qu'on emploie pour échauffer les esprits, et « pour m'obliger à m'éloigner de la capitale; mais on « le tentera en vain. Lorsque la France a des enne- « mis à combattre au dedans et au dehors, c'est dans « la capitale que ma place est marquée, c'est là que « j'espère parvenir à tromper l'espérance coupable des « factieux. Je me fie sans réserve aux citoyens de « Paris, à cette garde nationale qui s'est toujours res- « pectée, et dont les détachemens employés sur nos « frontières viennent de donner une nouvelle preuve « de leur excellent esprit. Elle sentira que son hon- « neur exige en ce moment qu'elle redouble de zèle « et de vigilance : entouré d'elle, et fort de la pureté « de mes intentions, je serai toujours tranquille sur « les évènemens qui pourront arriver; et quelque chose « que l'on fasse, rien n'altérera ma sollicitude et mes « soins pour le bien du royaume. »

Quoi de plus sensible, de plus paternel, et en même temps de plus flatteur pour le peuple et la garde nationale de Paris, que cette lettre du roi? Le

seul Pétion pouvait en être blessé : il était dans son tort d'avoir ordonné au commandant de doubler et de multiplier ses patrouilles ; d'avoir répandu des bruits de mouvemens et d'émeutes sans en prévenir le roi, lui qui, par la Constitution, devait faire exécuter sous ses ordres les lois pour le maintien de la tranquillité publique. Aussi fut-il mécontent de la démarche et des lettres du roi : il adressa, pour se disculper, une longue complainte à ses concitoyens, affichée à tous les coins de rue. Malgré le double galimatias de son style, elle produisit l'effet qu'il en désirait. Ce fut encore le roi qui eut tort : la faction jacobine le voulait ainsi.

A cet effet, elle détacha, le 25, à l'Assemblée une députation de citoyens anonymes, qui vinrent se plaindre de la lettre écrite par le roi, disant que M. Pétion méritait la confiance publique ; que la lettre du roi au département n'était contre-signée d'aucun ministre, et qu'ils en dénonçaient la publication comme un délit national. L'orateur ajouta que l'ordre donné par Pétion de doubler les gardes et les patrouilles avait été communiqué au roi ; qu'il devait en effet partir la nuit du 22 au 23 ; que c'était une trahison qui se liait avec les mandats d'amener décernés contre les députés Merlin, Bazire et Chabot, et finit par ces mots : « Si M. Pétion perdait la confiance publique, il n'y aurait plus de sûreté pour nous. » A ces paroles, couvertes des applaudissemens des tribunes et de tout le parti de la montagne, la députation reçut les ho la séance ; et outre

les louanges de Pétion et l'inculpation de Louis XVI, l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

De toutes les entreprises dirigées par l'Assemblée pour le renversement du trône et celui de l'État, celle qui fut la plus sensible à Louis XVI, en ce qu'elle blessait à la fois son humanité et sa foi, fut sans contredit celle contre les prêtres non assermentés. Nous avons vu, dès le commencement de la révolution, le parti factieux constamment occupé à détruire la religion catholique romaine, en dépouillant ses ministres, en essayant de les décréditer et de les faire tomber dans l'avilissement et le mépris.

Pendant que l'Assemblée exerçait sa sévérité contre les prêtres, les municipalités des environs de Paris la secondaient de tous leurs efforts sur tout ce qui pouvait porter atteinte au roi ou à la dignité royale; pour préluder à la réforme des régimens suisses et au licenciement de la garde du roi. Tant que ces deux corps existeraient, les républicains sentaient bien qu'ils ne seraient pas les maîtres de la personne du roi : ils commencèrent donc leurs attaques contre eux ; et à cet effet, la municipalité de Neuilly, pour décréditer les Suisses, dont la discipline irréprochable était l'espoir et la consolation des propriétaires, adressa à l'Assemblée un procès-verbal d'une scène de cabaret de nulle importance, où une douzaine de soldats étaient accusés d'avoir dansé avec la cocarde blanche, et d'avoir blessé et insulté des citoyens par des propos trop royalistes. Le protestant Lasource aperçoit tout de suite dans cet évènement misérable une affinité avec

des étrangers qui, disait-il, prêchent la révolte aux portes de la salle des représentans du peuple. Guadet lie ce fait aux projets des conspirateurs anonymes de Paris; il prétend qu'on est informé qu'un grand nombre de cocardes blanches s'y préparent. Ainsi, dans un instant, une misérable orgie de soldats dans un cabaret, est censée tenir à de grands mouvemens secrets, elle aigrit le peuple, elle indispose tous les constitutionnels contre les malheureux et innocens Suisses, dont tout le crime était de garder fidèlement le roi qui les payait. Tel était l'art des factieux de cette Assemblée, de savoir mettre à profit les plus petites circonstances, et de les interpréter de manière à les faire toujours tourner à l'avantage de leurs infâmes projets.

A la suite de ces dénonciations pitoyables en elles-mêmes, comme on voit, mais qui entretenaient l'aigreur et la méfiance, l'ex-capucin Chabot s'engage à prouver qu'il y a soixante mille cocardes blanches de commandées dans Paris; que des officiers se promènent sous les portes des Tuileries en criant *au diable la nation!* que des journaux aristocratiques voudraient traîner jusque dans la boue la première Assemblée de l'univers. Il promet de lire cent quatre-vingt-deux pièces probantes, mais seulement le jour du rapport, pour que les accusés n'imitent pas M. de Montmorin, qui vient de s'embarquer à Boulogne-sur-Mer avec M^me^ de Lamballe et M. de Caraman, preuve acquise, dit-il, par la municipalité de cette ville.

Non seulement il était de notoriété publique que

[illegible]

[illegible] tion duquel ils étaient nécessaires. La discussion, ainsi nourrie de délations absurdes et de calomnies adoptées sans réflexion, s'échauffe par degrés : Bazire en profite pour dénoncer la garde constitutionnelle du roi, annonçant qu'elle recèle des prêtres réfractaires, des émigrés, mais pas un seul individu qui fût éligible, aux termes de la Constitution. Il parle comme d'orgies, où *l'on boit à la santé du roi, de la reine, de M. le comte d'Artois*. La Croix assure que l'Assemblée est sur un *volcan, que l'orage est prêt à éclater*; il demande que *Bazire soit entendu* le soir. Celui-ci demande jusqu'au *lendemain*. *Carnot* propose de tenir séance jour et *nuit, comme* à l'époque du départ du roi pour Varennes. *Gamond* propose que l'Assemblée fasse une proclamation en ces termes : « Citoyens, la république « est en péril, prenez les armes, et tenez-vous sur vos « gardes. » Les têtes s'électrisent; et à propos de soldats ivres, de cocardes blanches, de ballots de papiers brûlés, d'émigrés et de prêtres faisant partie d'une garde constitutionnelle de dix-huit cents hommes; au milieu de tout Paris armé, l'Assemblée se voit en danger, et déclare que sa séance sera permanente.

Pour seconder le projet de l'Assemblée dirigé contre la garde du roi, et pour se venger de l'audace qu'avait eue Sa Majesté d'écrire une lettre contre le maire, il fallait une insurrection. Elle eut lieu le lendemain 29. Pétion eut soin de lui donner l'appareil le plus inquiétant. Elle menaçait de renouveler les scènes du 6 octobre. Une bande nombreuse de gens armés de piques et de bâtons, vint dans la matinée provoquer la garde du roi, planter au-dessus de la porte principale du château le drapeau tricolore, le bonnet rouge, symbole de l'insurrection, orner de cocardes et de rubans aux trois couleurs l'écusson des armes de France, et insulter d'une manière indécente à la faiblesse de ce bon roi. Sa famille était dans le plus grand danger. Des discours de meurtre se tenaient publiquement dans les cours, dans les places, et rues voisines du palais. Les portes toutefois restèrent fermées, et cette horde féroce d'assassins et de sans-culottes stipendiés, se contenta pour cette fois de planter un mai à la porte du Carrousel, et de porter dans la cour des Jacobins celui qu'elle se proposait de placer dans le jardin même des Tuileries. Pendant ce temps, l'insolent maire paraît à la barre de l'Assemblée : il s'y plaint que Paris est le rendez-vous de gens sans aveu, de mécontens et d'ennemis de la chose publique (rien n'était plus vrai; mais le misérable savait mieux que personne qui les avait fait venir et les employait, puisqu'ils étaient les sicaires de la faction) : il ajoute qu'on se fait un système de dépraver l'opinion, que tout annonçait une

crise violente; mais que l'Assemblée ayant parlé, les citoyens se sont levés, que la garde nationale a montré le zèle le plus actif, que les hommes du 14 juillet existent encore, que la nuit a été calme, et que rien ne présageait un jour orageux. « Montrez-vous constamment grands, constamment inflexibles, dit-il, gardez toujours l'attitude imposante qui vous convient, déployez votre caractère, et alors soyez tranquilles. »

Comme il finissait, un décret permet à la section des Gobelins de traverser la salle. Deux à trois mille hommes, femmes et enfans, armés de piques, de bâtons, de faux, de serpes, défilent au bruit des tambours, des applaudissemens et des cris de *vive la nation!* arborant pour bannière le bonnet rouge de la liberté.

Bazire saisit ce moment pour commencer sa dénonciation contre la garde du roi : il affirme nombre de faits controuvés, qu'il prétend prouvés; tous ces chefs d'accusation étaient évidemment faux, absurdes, presque tous fondés sur des *ouï-dire*, sur de plates ironies, sur de prétendues imprécations contre le respectable corps des sans-culottes : enfin, le monstrueux échafaudage de sa pitoyable dénonciation se termina par conclure au licenciement de la garde du roi; à ce que le comité militaire présentât un mode d'organisation conforme aux lois, et à ce que les gardes suisses fissent provisoirement le service conjointement avec la garde nationale. Quelque ridicule que soit un discours, quelqu'absurde et illégale que

soit sa conclusion, un orateur est toujours assez fort, lorsqu'organe d'une faction qui dispose de tout, il n'exprime que son vœu secret. Des cris, des applaudissemens couronnèrent le discours de Bazire. Quelques voix demandaient cependant la lecture des pièces, lorsque des invalides (1) vinrent à point nommé dénoncer que leur gouverneur avait donné la veille la consigne d'ouvrir les portes de l'hôtel à toute troupe armée qui se présenterait pendant la nuit, soit de la garde nationale, soit de la garde du roi, qui ne pourrait, disaient-ils, se présenter sans trahison. Après avoir ainsi honteusement dénoncé leur chef, ils protestèrent qu'ils crieraient toujours *vive la nation! vive la loi! vive le roi! vivre libres ou mourir!* L'Assemblée leur témoigna sa satisfaction, manda leur chef, leur accorda les honneurs de la séance, qui fut levée, et remise au soir.

Après avoir paru à la barre et s'être justifié, leur gouverneur Sombreuil se retira. Alors on reprit la discussion sur la garde du roi. Les députés Girardin, Froudière, d'Averhoult, convenant de l'existence d'une vaste conspiration, du projet d'avilir et dissoudre l'Assemblée (projet faux, et que l'Assemblée

(1) Il est à remarquer que les invalides furent travaillés dès 1789; qu'on profita de leur pauvreté pour les rendre patriotes à force d'argent; que, depuis ce temps, ils assistèrent constamment à toutes les séances; qu'on se servait d'eux dans les groupes pour ameuter et pervertir le peuple, et qu'on ne peut enfin porter plus loin qu'ils ne l'ont fait l'indiscipline et la licence.

dables par leur patriotisme; il l'affirme *sur son honneur* : on oublie que toutes les dénonciations déjà faites par lui sur M. de Montmorin se sont trouvées fausses; malgré cela, il l'emporte, et le décret d'accusation contre M. de Brissac est porté le 29 au soir.

Jamais, sans doute, rien de plus illégal et en même temps de plus audacieux ne s'était tenté contre l'autorité du roi, que la suppression d'une garde donnée au monarque par la Constitution. Le parti républicain avait pris de nouvelles forces, et la gouvernait: d'après ce coup d'audace, il était clair qu'il en voulait à la royauté et même à la vie du roi. Il en avait fait intérieurement depuis long-temps le sacrifice: sa conduite, dans cette occasion, en fournit une nouvelle preuve. On ne peut expliquer autrement sa résignation : il craignit, par la résistance de sa garde, d'exposer sa famille à un mouvement séditieux de la garde nationale et du peuple de Paris (1). Accoutumé à céder toujours, il céda encore cette fois, et cette faute fut une des plus capitales qu'il ait faites. Peut-être se flatta-t-il que le parti constitutionnel de l'Assemblée, honteux de l'infraction faite à la Constitution, ferait de nouveaux efforts, triompherait, et lui ferait rendre sa garde avant peu; peut-être aussi que, n'envisageant sa délivrance possible que par le secours des puissances, et que, la croyant sûre et prochaine,

(1) C'est, selon toute apparence, ce que lui remontra son conseil, alors tout jacobin, et intéressé par cette raison à lui voir suivre le parti de la faiblesse.

il trouvait inutile d'engager une lutte qui pouvait devenir dangereuse et sans fruit. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, s'il eût entrepris constitutionnellement la défense de sa garde, comme il en avait le droit, et en suivant la marche qu'il s'était tracée jusqu'alors, il eût fort embarrassé l'Assemblée, et aurait réuni à lui contre elle tout le parti constitutionnel, qui, dans Paris et dans la garde nationale même, malgré sa corruption et les efforts des jacobins, était encore très-nombreux. Cette garde, d'ailleurs, quoique peu considérable, avait acquis de l'ensemble, un bon esprit, et l'eût défendu avec ardeur et zèle; elle avait de bons officiers, et était bien royaliste. Que de gens se fussent réunis à elle! Elle eût servi de noyau au parti monarchique, à tout ce qui restait encore de nobles en France : ils étaient tous à Paris, où ils attendaient une occasion de se montrer. Après la dissolution de la garde, chacun d'eux prit son parti, se retira dans sa province, ou passa chez l'étranger. Il fallait seulement que le roi se décidât à monter à cheval; mais on ne refond pas son caractère : celui de Louis XVI ne supportait pas l'idée de faire verser du sang pour sa propre défense. Il fut donc le premier à ordonner le licenciement de sa garde, avant même qu'il fût décrété : elle reçut l'ordre de se retirer dans les casernes de l'École-Militaire, à Choisy et à Meudon. L'ordonnance de sa suppression et du traitement qu'il lui laissa, traitement dont on ne manqua pas de lui faire un crime, ne tarda pas à paraître. J'ai vu cette garde fidèle quitter les cours des Tuileries au milieu d'une

soldatesque nombreuse et d'une populace insolente payée pour l'insulter; ses officiers pleurer et gémir de l'abandon dans lequel ils laissaient leur souverain. Son uniforme, souvent insulté pendant son existence, fut proscrit bientôt après son licenciement. Ce fut un crime d'avoir servi dans cette garde, une tache d'aristocratie, une cause de soupçon, et un motif d'outrage. *Vils satellites du tyran* devint l'épithète commune qu'on prodiguait à ces malheureux gardes. Le roi fut profondément touché de s'en séparer; il les porta toujours dans son cœur. Personne ne sentit cette perte plus vivement que la reine et Mme Élisabeth, qui le témoignèrent trop ouvertement aux officiers et au public, pour qu'on pût en douter : elles se voyaient, elles et le roi, sans défense, sans respect, au milieu d'un peuple fanatisé, à la merci d'une garde populaire sans discipline, sans frein, sans obéissance, plus corrompue de jour en jour par les intrigues perfides des jacobins. Du jour de la suppression de la garde du roi, la reine ne sortit plus de son palais : elle y renferma ses chagrins et son humiliation; mais elle n'y perdit rien de son courage et de sa noblesse ordinaires. Dans sa prospérité comme dans ses revers, sa dignité fut constamment la même, et elle fut toujours la reine de France au milieu de la garde bourgeoise comme au milieu de la pompe fastueuse de Versailles. Ce qui combla le déplaisir du roi et la mesure de l'insulte faite à la dignité royale, ce fut l'arrestation de M. de Brissac dans le palais même des Tuileries. A peine son déc d ion

fut-il porté, que suivit l'ordre de l'arrêter, et de le conduire à Orléans pour être jugé par la haute cour nationale. Voir un sujet fidèle et attaché aussi injustement récompensé de son dévouement, fut un coup bien sensible pour le cœur de Louis; il oublia l'offense faite à sa personne, pour ne penser qu'au sort de son fidèle serviteur. Fort de son innocence et de la noblesse de son rôle, M. de Brissac soutint avec courage et son sort et sa captivité. Elle ne fut pas rude; il y jouit même de quelques adoucissemens: mais elle se termina de la manière la plus tragique et la plus déplorable, ainsi que nous le verrons dans la suite de ces Mémoires; il fut massacré à Versailles avec les autres prisonniers d'Orléans qu'on transférait dans les prisons de cette ville.

Une multitude armée de piques, de bâtons, de fusils, se porta tumultuairement à l'Assemblée nationale pour y demander l'incorporation des anciens Gardes-Françaises dans la troupe de Paris, en promettant dans sa route d'en obtenir la suppression du *veto* et la diminution du prix des denrées et du pain, qui augmentait chaque jour, et commençait à donner une inquiétude sérieuse. Tous ces mouvemens du peuple lui étaient évidemment dictés par les factieux jacobins, dirigés et exécutés par Manuel, procureur de la commune, qui jouissait d'un grand crédit par son aversion prononcée pour la royauté, et qui, à la faveur de cette opinion, venait d'échapper au décret d'ajournement personnel lancé contre lui pour le vol des écrits de Mirabeau.

Cette horde populaire que nous avons vue se porter en foule à l'Assemblée, criait publiquement et hautement: *A bas le veto!* Il était probable qu'elle aurait accusé la reine comme auteur de la première résistance que le roi apporterait aux décrets, et s'il était une fois obligé de céder, c'en était fait de la Constitution, sa seule égide, et par conséquent de sa sûreté personnelle. Fut-il jamais position plus critique et plus désastreuse! Quoique le rapport même du dénonciateur Chabot, trouvé par tout le monde aussi absurde que contradictoire, eût prouvé que le comité autrichien n'existait pas, n'avait pas existé, et n'était qu'un leurre dont on s'était servi pour abuser le public et compromettre la famille royale, l'Assemblée en avait retiré le fruit qu'elle en attendait, le roi était dépouillé de sa garde : resté sans défense, il allait l'être de ses autres prérogatives, et restait le plus infortuné des êtres. Quelques membres proposèrent d'envoyer le rapporteur à l'Abbaye, pour le punir apparemment d'avoir rendu trop évident le stratagême spécieux dont on s'était servi; mais personne ne fut dupe de cette petite guerre établie entre ces histrions politiques. Au milieu de ces agitations, au milieu de ces dangers de la famille royale, Paris était aussi tranquille qu'au sein de la paix et de l'abondance. Les gens riches étaient insoucians, la bourgeoisie jouissait de l'égalité et de son uniforme, et le bas peuple était fanatisé et livré aux factieux. Il faisait les lois par eux, et eux par lui. Il était content, ou du moins il en avait l'air. Les spectacles, les promenades publiques étaient com-

blés, les femmes étaient parées, élégantes, les marchands vendaient immensément, plus pour l'étranger que pour l'intérieur, rien n'offrait l'idée ni le tableau de la misère. La noblesse seule était affligée et solitaire : il n'existait plus de société. On n'osait pas se rassembler par crainte de se rendre suspect au comité de surveillance, ou d'être dénoncé sur le plus léger propos par des valets infidèles, dont le nombre et la méchanceté croissaient chaque jour par la corruption qu'on exerçait pour les gagner. Le peu de nobles et de militaires qui s'étaient réunis à Paris comme le lieu le plus sûr pour se rallier au besoin à la garde du roi et contribuer avec elle à sa défense, prit son parti après sa dissolution. Chacun reconnut son inutilité. Les uns retournèrent aux armées, les autres dans les provinces ou dans les campagnes voisines, attendre les évènemens, et chercher le repos dans l'obscurité. La position des choses ne présageait que les plus sinistres et les plus prochaines calamités, et l'impuissance complète de les pouvoir prévenir. Il ne resta donc auprès de Leurs Majestés qu'un très-petit nombre de leurs serviteurs ou de courtisans que leur rang, leurs habitudes ou leur attachement personnel portèrent à se dévouer à leur sort.

Tel était en mon particulier mon opinion et mon vœu. Rentré en France au mois d'avril, j'y étais revenu bien moins pour mes affaires que pour savoir de Leurs Majestés la conduite qui leur serait la plus agréable, soit de rester avec elles, soit de rejoindre les émigrés. Mais, d'un côté, la crainte d'être cité pour

avoir donné ce dernier conseil, et, de l'autre, le danger d'associer à leurs malheurs qu'elles prévoyaient, les tenaient dans une réserve impénétrable. Elles n'osaient s'expliquer avec personne, et se contentaient de répondre à ceux qui, pour se décider, leur faisaient faire des questions, qu'elles sauraient le plus grand gré à ceux qui ne les abandonneraient pas. C'était beaucoup sans doute, mais cela n'était pas toutefois assez décisif pour ceux qui connaissaient, comme moi, l'esprit des émigrés et leur intolérance pour les nobles qui n'avaient pas suivi le même parti qu'eux. On craignait de se mettre à dos son ordre, d'en être improuvé, et cette crainte sur beaucoup de personnes l'emporta sur leur devoir; car je n'hésite pas à prononcer cette opinion, persuadé que le devoir d'un gentilhomme était plus dans les circonstances du moment de rester auprès du roi, de partager ses dangers, de s'ensevelir avec lui sous les ruines de la monarchie, que de se dévouer à son rétablissement en allant servir dans les armées étrangères. Malgré cette persuasion intime où j'étais dès lors, je dois avouer toutefois que je flottai long-temps dans l'incertitude, ainsi que beaucoup d'autres dans la même position que moi. Je restai donc, cherchant à tenir de plus en plus la conduite qui serait le plus agréable à Leurs Majestés, et leur marquant mon dévouement par mon zèle et mon assiduité près d'elles. Hélas! elle ne leur a pas été aussi utile que je l'eusse désiré; mais il me reste au moins la douce consolation d'avoir fait de mon mieux en leur donnant des avis, des mémoires, des conseils

supposait exister pour fomenter le trouble et autoriser ses persécutions), soutenaient avec raison qu'elle n'avait pas le droit de licencier une garde consentie par la Constitution, mais tout au plus celui de la suspendre, et d'assujettir sa composition aux formes prescrites. Lacroix, Vergniaux, Guadet, et toute la gent républicaine, qui étaient dans le secret de la véritable conspiration formée contre la royauté, conspiration qui ne pouvait s'effectuer que lorsque le roi serait isolé et sans garde, soutenaient que l'Assemblée ayant eu le droit d'empêcher la garde du roi *de venir à l'existence*, avait celui de lui *ôter l'existence*. Leur avis prévalut; et sur la rédaction de Guadet, l'Assemblée décréta d'urgence ce qui suit :

« 1° La garde soldée actuelle du roi est licenciée, et sera sans délai renouvelée conformément aux lois.

« 2° Jusqu'à la formation de la nouvelle garde du roi, la garde nationale de Paris fera le service auprès de sa personne, ainsi et de la même manière qu'il se faisait avant l'établissement de la garde du roi. »

Le licenciement ainsi prononcé, on en vient à M. de Brissac : on défie Bazire de produire la moindre preuve contre lui, et autre chose que des présomptions vagues, des propos insignifians. Un courageux député (Calvet) traite tous ces délateurs anonymes de *canaille*, de *gredins*. Un tumulte horrible s'élève; on crie *à l'ordre ! justice !* on veut l'envoyer à l'Abbaye, pour ne pas décourager les bons citoyens qui dénoncent. L'ex-capucin Chabot observe que les dénonciateurs de M. de Brissac sont tous recommandés

lables par leur patriotisme ; il l'affirme *sur son honneur* : on oublie que toutes les dénonciations dépêchées par lui sur M. de Montmorin se sont trouvées fausses ; malgré cela, il l'emporte, et le décret d'accusation contre M. de Brissac est porté le [illegible]

Jamais, sans doute, rien de plus illégal et [illegible] temps de plus audacieux ne s'était tenté contre l'autorité du roi, que la suppression d'une garde donnée au monarque par la Constitution. La partie républicain avait pris de nouvelles forces, et le gouvernement d'après ce coup d'audace, il était clair qu'il [illegible] lait à la royauté et même à la vie du roi. Il [illegible] fait intérieurement depuis long-temps [illegible] sa conduite, dans cette occasion, en fournit une nouvelle preuve. On ne peut expliquer [illegible] signation : il craignit, par la résistance [illegible] d'exposer sa famille à un mouvement [illegible] garde nationale et du peuple de [illegible] à céder toujours, il céda encore cette fois [illegible] faute fut une des plus capitales qu'il [illegible] être se flatta-t-il que le parti constitutionnel [illegible] semblée, honteux de l'infraction faite [illegible] tion, ferait de nouveaux efforts triomphants [illegible] ferait rendre sa garde avant peu ? [illegible] n'envisageant sa délivrance possible que par [illegible] des puissances, et que, la croyant [illegible]

---

(1) C'est, selon toute apparence, [illegible] seil, alors tout puissant, et intéressé par [illegible] suivre le parti de la faiblesse.

Les enfans étaient restés avec MM^mes^ de Tourzel et Pauline sa fille, de Mackau, de Souci, Villefort, et des femmes de chambre.

La reine dit d'un ton ferme à ceux qui l'entouraient : « Mes- « sieurs, tout ce que vous avez de plus cher, vos femmes, vos « enfans, vos propriétés, tout dépend aujourd'hui de notre exis- « tence; notre intérêt est commun. Vous ne devez pas avoir la « moindre défiance de tous ces braves serviteurs qui partagent « vos dangers, et vous défendront jusqu'au dernier soupir. »

Réponse de la reine à M. de Belair, chef de légion de la garde nationale.

« Rien ne pourra nous séparer de ces messieurs; ce sont nos « amis les plus fidèles : ils partageront les dangers de la garde na- « tionale; ils vous obéiront. Mettez-les à l'embouchure d'un « canon; ils vous feront voir comment on meurt pour son roi. »

A huit heures et un quart entre un officier municipal. M. de Joly lui demande : « Eh bien! que veulent-ils? » Il répond : « La déchéance. » M. de Joly vivement : « Eh bien! que l'As- semblée la prononce donc! — Mais que deviendra le roi? » dit alors la reine. A ce moment, entre Roederer à la tête du dépar- tement. Il passe dans l'intérieur : c'est là qu'il déclara que le danger était à son comble, et au-dessus de toute expression; que la garde nationale fidèle était en petit nombre; que les autres étaient corrompus, et tireraient même les premiers sur le châ- teau; que le roi, la reine, leurs enfans, et tous ceux qui étaient auprès d'eux, seraient infailliblement égorgés, si le roi ne pre- nait sur-le-champ le parti de se rendre à l'Assemblée nationale. La reine s'éleva avec force contre cet avis. Roederer répliqua : « Vous voulez donc, madame, vous rendre responsable de la mort du roi, de votre fils, de votre belle-sœur, de vous-même, et de toutes les personnes qui sont ici pour vous défendre? — Ah! dit la reine, puissions-nous être les seules victimes! »

Ils partent aussitôt. On voulait les suivre. « Vous ferez tuer le

roi, » continue Rœderer. « Restez, » ordonnait le roi. « Nous reviendrons bientôt, » assurait la reine. En partant, le roi dit : « Allons, messieurs, nous n'avons plus rien à faire ici. »

Vociférations du peuple sur la terrasse. « Nous ne voulons plus de tyrans! criait-il ; la mort! la mort! »

Un sapeur horrible, nommé *Rochet*, accabla le roi des injures les plus atroces. Il fut couché deux fois en joue. Il était suivi de ses ministres, de MM. de Poix, de Montmorin, d'Hervilly, de Tourzel, de Briges, de deux autres personnes et du municipal Leroux.

Le roi se rend à l'Assemblée, et dit : « Messieurs, je suis « venu ici pour éviter un grand crime qui allait se commettre ; « et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu « de vous. »

Guadet, président, répondit : « Vous pouvez, sire, compter « sur la fermeté de l'Assemblée nationale. Ses membres ont juré « de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités « constituées. »

Massacre d'une patrouille, l'abbé Bougon, Solminiac, Suleau, Duvigier. Théroigne de Méricourt harangue et anime le peuple.

Le roi ordonne à M. d'Hervilly d'aller au château pour faire rentrer les Suisses dans leur caserne : il donne un ordre écrit et signé de sa main.

Castéja, Clermont d'Amboise, de Broves, Viomesnil et d'Allonville sont tués ou blessés.

Neuf officiers suisses sauvés sont conduits à l'Abbaye, sept cent cinquante soldats tués, cent quatre-vingts sauvés.

Rœderer leur avait dit le matin, lors de la revue du roi : « Messieurs, au nom de la loi, je vous ordonne de défendre le château, et de repousser la force par la force. » Le premier coup de pistolet partit du côté des patriotes, et cinq soldats suisses avaient été massacrés avant qu'ils fissent feu.

M. Carl, lieutenant-colonel de gendarmerie, fut tué, en sortant de la loge du logographe, par Laroche-Palloy, son ami, à trois heures et demie du soir.

Marseillais étrangers, soldés par Péthion et Santerre, deux cent cinquante, commandés par Founier.

Quinze cents fédérés se joignent à eux.

Pertes du 10 *août.*

Sept cents soldats, vingt-deux officiers, vingt gardes nationaux royalistes, cinq cents fédérés ou Marseillais, cinq gentilshommes, trois commandans de la garde nationale, quarante gendarmes, cent personnes de la maison du roi, deux cents hommes tués pour vols, neuf massacrés aux Feuillans, environ trois mille hommes du peuple et M. de Tonnerre; en tout, quatre mille cinq cents hommes. Je fis transporter le baron de Viomesnil, grièvement blessé, chez l'ambassadeur de Venise, le marquis de Pizani, rue Saint-Florentin : il fut bien accueilli, ainsi que plusieurs officiers blessés qui s'y réfugièrent.

Guadet succéda au fauteuil de Vergniaux. Le véritable président était Merlet.

Les sections demandent la déchéance, le roi présent.

Harangue des voleurs qui apportaient des effets du château, et la cassette du roi, contenant des actions et quinze cents louis.

Le roi reste seize heures de suite dans la loge du logographe, jusqu'à une heure du matin, appuyé sur l'accotoir de la loge, écoutant en silence et avec dignité.

« Tant mieux, répondit le roi au ministre qui lui parlait de « l'accroissement du pouvoir de l'Assemblée, s'ils s'en servent « pour le bonheur du peuple. »

Une pêche et un verre d'eau de groseille furent toute la nourriture que prit le roi.

La famille royale coucha dans le logement de l'architecte des Feuillans, consistant en quatre pièces. Dans la première étaient cinq gardes nationaux ; dans la deuxième était le roi, à demi-habillé, ayant une serviette pour bonnet de nuit. La reine était dans la troisième avec ses enfans. M^me^ Élisabeth, M^me^ de Lamballe et M^me^ de Tourzel occupaient la quatrième, couchées sur des matelas étendus par terre.

Le lendemain, à dix heures, le roi retourna à la loge du logographe ; le peuple demanda la tête des Suisses. Il rentra le soir aux Feuillans : on changea sa garde ; on lui ôta ceux qui étaient restés enfermés avec lui.

Le roi dit à M. Calon, qui vint le lui annoncer : « Je suis donc « en prison, messieurs. Charles I^er^ fut plus heureux que moi ; il « conserva ses amis jusqu'à l'échafaud. Ce n'est que de ce mo- « ment que nous commençons à sentir toute l'horreur de notre « position : vous l'aviez adoucie par vos soins et votre dévoue- « ment ; ils nous avaient empêché de nous en apercevoir. »

Chacun proposa au roi ce qu'il avait d'or dans ses poches. « Gardez, leur dit-il, ce que vous avez ; vous en avez plus besoin « que nous ; vous avez, j'espère, plus long-temps à vivre. »

Le roi passa encore dans la loge du logographe les matinées du dimanche et du lundi ; et ce fut le lundi 13, à trois heures, sur la proposition de Manuel, que sa famille partit dans deux voitures pour le Temple. Elle mit deux heures à s'y rendre : on la fit passer par la place Vendôme, pour lui faire contempler en passant les débris de la statue mutilée de Louis XIV.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

3 2044 050 002 69

HARVARD COLLEGE
CONSERVED
LIBRARY